NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08170337 7

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE

I. JUILLET

1779.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
3095824
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1927 L

154

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

Avec Privilége de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

Digitized by Google

Suite des Livres nouveaux qui ſe vendent chez l'Imprimeur de ce Journal.

Caroli Borromæi (Sti.) inſtitutio Paſtorum. In 12°. Lovanii 1777.

——— *Et Sti. Franciſci Saleſii inſtitutio pro Confeſſariis.*

Collectio caſuum Apoſtoli. In-8°. 1779.

Carrauza Summa Conciliorum. In 8°.

Kips (J. B.) Formulæ quædam litterarum circa Paſtoris curæ negotio. In-8°. 1778.

Perrin Theologia in 14 partes diviſa. In-8°. Lovanii 1774.

Cauſe célebre contenant l'aſſaſſinat commis le 19 de Décembre 1771 en la perſonne de Mlle. Warrimont, de la ville de Viſez au païs de Liege. *Londres* 1779.

Livres allemands.

Aldkover Gartenſchul. In-8°. fig.

Baſilius Predigten und ſämmtliche Schrifften. 6 th. 8°.

Betrachtungen über die Angelegenheiten von Europa. 1. und 2. Theil 8°.

Dilg Predigten auf alle Sonntage des Jahres. 2 th. 8°. Augsbourg 1778

Grez Lobreden. 8°.

Geſchichte in und außer Europa. 15 th. 4°. fig.

Habercorn Predigten. 7 th. 8°.

Kunſt Sonnenuhren zu zeichnen. 8°.

Leopolds neue Predigten auf alle Sonn- und Feſttage des Jahres. 4 th. 8°.

La Selve (P. Zach.) Sämmtliche Predigten auf alle Sonn- und Feſttage des Jahres. 2 th. 8°. Augsbourg 1778.

Digitized by Google

JOURNAL HISTORIQUE ET *LITTERAIRE.*

1. JUILLET 1779.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Hiſtoire de l'égliſe & des évêques princes de Strasbourg, depuis la fondation de l'évêché juſqu'à nos jours. Par Mr. l'abbé Grandidier, ſecretaire & archiviſte de l'évêché de Strasbourg, chanoine brevetaire du chapitre roïal de Haguenau. Tome ſecond. Grand in-4°. de plus de 650 pages. 1778. Se trouve à Strasbourg chez l'auteur & chez Stein libraire.

C'Eſt la ſuite de l'ouvrage, que j'ai annoncé dans le Journal du 1. Décembre 1776. Ce ſecond volume de l'Hiſtoire de l'égliſe

gliſe de Strasbourg renferme les neuvieme & dixieme ſiecles de l'ère chrétienne. Il confirmera à l'auteur la réputation d'un critique éclairé, d'un ſçavant rempli de connoiſſances dans l'antiquité & dans la diplomatique. Les nouvelles recherches, qu'il a faites, la correction qu'il a miſe dans ſon ſtile, les lumieres qu'il a répandues ſur la diſcipline, les mœurs, la langue & le génie des deux ſiecles qu'il parcourt, doivent faire regarder ce ſecond volume comme un nouveau titre à la juſtice que je m'empreſſe de lui rendre.

Fidele au plan qu'il s'étoit propoſé, il fait précéder l'Hiſtoire de deux diſſertations. La premiere renferme l'examen de dix diplômes de Louis-le-Débonnaire, de Louis Roi de Germanie, du Roi Arnoul & des Empereurs Othons, dont il prouve la fauſſeté. L'auteur commence cette diſſertation par montrer l'utilité des diplômes vrais & authentiques, & la néceſſité d'avoir recours aux archives des égliſes & des monaſteres, *ſans leſquelles*, dit-il, *il eſt impoſſible de démêler l'hiſtoire eccléſiaſtique & profane des premiers ſiecles.* Mr. de Voltaire avoit écrit *que les chartes & les diplômes n'étoient pas un recueil, où l'on peut s'éclairer ſur l'hiſtoire politique & ſur le droit public de l'Europe.* Mr. l'abbé G. releve avec force cette aſſertion d'un homme, *dont le génie auſſi hardi qu'univerſel s'eſt eſſaïé dans preſque tous les genres de compoſitions littéraires* (a). *Si les ouvrages de Mr. de Voltaire,*

(a) Un *génie univerſel* n'eſt pas celui qui s'eſſaye, mais qui réuſſit *dans tous les genres.* Il y a auſſi

ajoute-t-il, *étoient moins connus, on ne s'attacheroit pas ici à relever une erreur, qu'une pareille autorité n'eſt que trop capable d'accréditer parmi certaines gens qui croient ſa critique auſſi infaillible en matiere de faits, qu'elle l'eſt en matiere de goût.* Ce n'eſt pas le ſeul endroit, où Mr. G. parle des erreurs hiſtoriques du philoſophe de Ferney. Il releve dans ſon Hiſtoire pluſieurs paſſages tirés des Annales de l'Empire, ouvrage indigeſte, *qui eſt*, ſelon lui, *moins un récit fidele des faits, qu'un tiſſu d'imaginations ſingulieres.*

La ſeconde diſſertation renferme des obſervations neuves & curieuſes ſur l'état ancien de la ville de Strasbourg, dans le tems qu'elle appartenoit à ſes évêques. Sous les premiers Rois françois, Strasbourg étoit ville roïale & ville du domaine. Elle étoit exempte de la juriſdiction des ducs d'Alſace & des comtes provinciaux. Un magiſtrat particulier, ſous le nom de comte, envoïé de la part du Roi, y rendoit la juſtice & y percevoit les impoſitions au nom du Souverain. A l'adminiſtration des comtes ſuccéda le gouvernement des évêques devenus eux-mêmes comtes de la ville par la conceſſion des Rois Carlovingiens de la ſeconde race. L'Empereur Othon ſecond confirma ce comté à l'égliſe de Strasbourg par ſon diplôme daté de l'année 982, dans lequel on lit : *Argentina Civitas, quæ ruſticè Straz-*

burc

---

auſſi loin de l'un à l'autre, que de l'audacieuſe étourderie au courage raiſonné.

burc vocatur alio nomine. La puiſſance temporelle des évêques ſur cette ville reſta en vigueur juſques vers le milieu du treiſieme ſiecle, qu'elle commença à former une eſpece de république. Les évêques faiſoient exercer cette puiſſance par leurs grands officiers. C'étoient l'Avoué, auquel ils commirent le ſoin de rendre ſans appel la juſtice criminelle; le *Schulth iſs*, ou prévôt, qui jugeoit tous les cas de la haute, moïenne & baſſe juſtice; le Bourggrave, qui avoit la direction ſur tous les corps de métiers; le grand péager, qui percevoit les droits & revenus; & le directeur de la monnoie. Il faut lire dans l'ouvrage même le détail, l'origine, les fonctions & les diverſes révolutions de ces grands officiers. Je remarquerai ſimplement, avec l'auteur, que l'évêché de Strasbourg eſt un de ceux de la monarchie françoiſe, qu'on voit les premiers décorés du droit de faire battre monnoie. Cette égliſe eſt même la premiere, qui puiſſe prouver par des titres authentiques l'ancienneté de cette prérogative régalienne. Les évêques de Strasbourg en jouiſſoient dès le regne de Charlemagne : ce privilege leur fut renouvellé par Louis Roi de Germanie ſon petit-fils, qui par ſon diplôme original daté d'Aix-la-Chapelle du 12 Juin 873, le confirma à l'évêque Ratald & à ſes ſucceſſeurs en leur accordant le droit de faire battre monnoie dans tout le diſtrict de leur évêché. Ce diplôme, confirmé en 974 & 988 par les Othons II & III, démontre l'erreur de ceux, qui prétendent que le droit de monnoie n'a été accordé aux évêques &

aux égliſes que ſous le regne de Henri-l'Oiſeleur en Allemagne, & ſous celui de Charles-le-Simple en France. Les évêques de Strasbourg continuerent de faire battre monnoie dans tout le diſtrict de l'évêché juſqu'à la réunion de l'Alſace à la couronne de France, & ils exercent encore aujourd'hui ce droit dans leur territoire ſitué en Empire.

La partie hiſtorique du ſecond volume ne commence qu'à la page 109. Le premier contenoit les quatre premiers livres de l'Hiſtoire de l'égliſe de Strasbourg. Celui, dont nous allons faire connoître ſuccintement les faits principaux, renferme les livres cinquieme & ſixieme. Adaloch, qui devint évêque en 817, n'occupa ce ſiége que pendant cinq ans. Il fut enterré dans l'égliſe de Saint-Thomas de Strasbourg, qu'il avoit fait rebâtir & dont il ſécularisa les moines en leur faiſant embraſſer la régle de St. Chrodegand. " On voit, dit „ Mr. G, encore aujourd'hui ſon tombeau „ dans le chœur du temple de Saint-Thomas „ ſous une eſpece de petite voûte pratiquée „ dans le mur du côté de l'évangile.... Il „ y forme un contraſte ſingulier avec le mau„ ſolée en marbre du fameux Maurice maré„ chal comte de Saxe. Cet ouvrage du céle„ bre Pigal a pris dans le chœur de St. Tho„ mas la place du grand autel, & l'humble „ tombeau d'Adaloch n'en eſt éloigné que de „ quelques pas „.

Bernald, ſucceſſeur d'Adaloch, mourut en 840. Son épiſcopat retrace au lecteur le bien, que faiſoient les évêques & les eccléſiaſtiques

dans ces ſiecles, où ils profeſſoient ſeuls par état de ne faire du mal à perſonne, de faire du bien à tout le monde; les fonctions de ces commiſſaires, appellés autrefois *Miſſi dominici*, nom auſſi ancien que la monarchie; l'utilité des ſerfs en Alſace, par le moïen deſquels cette province fut peuplée en partie; & le détail des anciens droits de douane & de péage, qui ſe païoient ſous les Rois Carlovingiens. Louis-le-Débonnaire en exempta généralement tous les ſujets de l'évêché de Strasbourg dans toute l'étendue du roïaume par ſon diplôme daté de 831. " Ce privilege, dit „ Mr. G, confirmé & renouvellé pluſieurs „ fois par les Rois & les Empereurs ſes ſucceſſeurs, fut un des principaux moïens qui „ entretint & favoriſa le commerce en Alſace, & y apporta les richeſſes & l'abondance. Les Friſons, qui faiſoient alors le principal commerce du Rhin, venoient dans „ cette province acheter des marchandiſes de „ toute eſpece. Ils charioient ſur ce fleuve „ des vins d'Alſace & de Bourgogne, qu'ils „ conduiſoient à Cologne, des ſoieries, des „ étoffes de prix, & de la vaiſſelle de terre „ qu'ils alloient débiter dans l'intérieur de „ l'Allemagne „. Bernald reçut en 832 de Wolfeon évêque de Conſtance une lettre, que les Grecs appelloient canonique & les Latins formée. Cette lettre inſtruit ſur différens uſages eccléſiaſtiques du ſiecle. " On y voit ſur„ tout, comme le remarque l'auteur, un exem„ ple de la coutume affectée, que la politeſſe „ des mœurs, ou plutôt la vanité a introduite

„ parmi nous, de multiplier la perſonne à la-
„ quelle on écrit „. Bernald fut auſſi envoïé par l'Empereur au Pape Grégoire IV pour le prier de confirmer l'érection de l'archevêché de Hambourg. Anſchaire, moine de Corbie, en fut le premier archevêque. " Le Danne-
„ marck & la Suede, ajoute Mr. G, ſont
„ redevables à Anſchaire des prémices de leur
„ foi. Heureux ces roïaumes du Nord, s'ils
„ l'avoient conſervée telle qu'ils l'avoient re-
„ çue, & ſi l'indocilité d'un moine allemand
„ ne leur avoit pas fait perdre l'avantage, que
„ le zele d'un moine françois leur avoit pro-
„ curé „.

L'ambition, qui avoit uni les enfans de Louis contre leur pere, tant qu'il vécut, les arma les uns contre les autres incontinent après ſa mort. Les deux Rois Louis & Charles s'unirent enſemble contre Lothaire leur frere. Ce fut ſous l'évêque Ratald, qui ſuccéda à Bernald, que ſe fit à Strasbourg le 14 Février 842, cette fameuſe entrevûe, qui produiſit un traité, le premier monument qui exiſte des anciennes langues romance & tudeſque. Mr. G. le donne dans ſon hiſtoire d'une maniere neuve & intéreſſante : il en offre une édition plus correcte que celles qui ont été publiées juſqu'à préſent, & le repréſente en quatre colonnes : la premiere comprend le texte roman, la troiſieme le texte tudeſque, & au-deſſous de l'un & de l'autre la ſeconde & quatrieme colonnes forment les mots françois & allemands, qui répondent à chacun des mots du texte original. Il y a ajouté

des traductions en langue latine, en celtique altéré ou bas-breton, en dialogue languedocien, en langue gaſconne, en patois alſacien, en patois lorrain & en patois artéſien. " Le „ ſéjour des Princes à Strasbourg, dit-il, fut „ auſſi ſignalé par pluſieurs fêtes militaires, „ & ce fut alors qu'on vit un des premiers „ eſſais des tournois, qui au moïen âge de- „ vinrent ſi fameux en France & en Alle- „ magne „. Il faut voir dans l'ouvrage même comment l'auteur développe cette idée, qui paroît nouvelle, mais que les expreſſions de l'hiſtorien Nithard expliquent aſſez bien.

Ratald eut beaucoup de part aux affaires du tems & aux conciles, qui ſe tinrent pendant ſon épiſcopat. Son hiſtoire & celle de ſes ſucceſſeurs étant jointes par une multitude de liens à celle de France & d'Allemagne, on trouve dans l'ouvrage de Mr. G. beaucoup de traits d'un intérêt plus étendu & plus général, qu'une hiſtoire particuliere ne le ſemble promettre. Tels ſont, par exemple, les diverſes révolutions, qui firent paſſer l'Alſace ſucceſſivement entre les mains de pluſieurs Souverains; le récit des actions de Gotheſcalc fameux par ſes erreurs ſur la prédeſtination & par les diſgraces qu'elles lui firent eſſuïer; & le détail du divorce de Lothaire, Roi de Lorraine, autoriſé par la prévarication des évêques de ſon roïaume. Ratald condamna dans différens conciles la doctrine de Gotheſcalc, & eut la gloire d'être du nombre de ceux qui mirent fin aux conteſtations que ce moine avoit élevées. Mais la part, que ſa trop grande complaiſance

Digitized by Google

pour Lothaire l'engagea à prendre à ſon ſcandaleux divorce, fit à ſa réputation une tache, dont cependant il ſe lava en ſe ſoumettant au jugement du Pape. C'eſt encore à l'ouvrage même que je ſuis obligé de renvoïer les lecteurs, qui applaudiront, ſans doute, à la variété des connoiſſances de l'hiſtorien & à la maniere habile avec laquelle il les emploie. L'article, où il traite du divorce de Lothaire, renferme des faits nouveaux & des réflexions judicieuſes ſur les épreuves du fer chaud & de l'eau bouillante. Nous nous contenterons de citer celle-ci. " Il eſt conſtant, dit-il, par le „ témoignage d'une foule d'hiſtoriens, que „ ces épreuves, communément appellées juge„ mens de Dieu, ont été en uſage dans preſ„ que toute l'Europe & ordonnées par les loix „ des Rois & des Empereurs; mais il ne l'eſt „ pas moins qu'elles n'ont jamais été approu„ vées par l'Egliſe en général. Bien loin d'y „ reconnoître le doigt de Dieu, elle les a „ toujours regardées comme favorables au men„ ſonge.... *Rome*, dit Mr. de Voltaire, *a* „ *toujours condamné ces coutumes barba*„ *res* „ (*a*).

L'épiſcopat de Reginhard, qui remplaça Ratald en 874, & qui mourut lui-même en 888, fut illuſtré par deux écrivains, que produiſit l'Alſace. L'un fut Ratramne, d'abord moine de Corbie, puis abbé de Neuvillers;

(a) Point de vûe, ſous lequel elles paroiſſent moins déraiſonnables, 1. Décembre 1776, p. 480.

l'autre, Otfrid, moine de Weiſſembourg. L'hiſtoriographe de l'égliſe de Strasbourg donne la notice de leur vie & de leurs ouvrages. Ratramne eſt ſur-tout connu par ſon traité contre les Grecs, qui eſt ſon chef-d'œuvre, & par celui de l'Euchariſtie, qu'on a cru longtems favorable à la doctrine des Calviniſtes. Mr. G. prouve la catholicité de ſon compatriote, & cite pluſieurs de ſes paſſages qui prouvent qu'il croïoit la préſence réelle dans le Sacrement de l'Euchariſtie, ainſi que la tranſubſtantiation. " Otfrid, dit Mr. G, eſt „ du nombre des écrivains dont le mérite „ n'a pas toujours été connu, même du „ monde ſçavant „. Il le fait connoître, mais plus particulierement ſes ouvrages : il prouve qu'il a été le premier écrivain qui ait mis en vers allemands quelque partie de l'Ecriture ſainte.

Quelques faits relatifs au regne de Charles-le-Gros, ſa conduite envers Hugues, bâtard de Lothaire & duc d'Alſace, le ſéjour de cet Empereur dans cette province, ſon mariage avec Richarde, fille d'un comte du païs nommé Erchangier, terminent l'article de l'évêque Reginhard. L'hiſtoire de la vie de ſainte Richarde, défigurée autant par des écrivains calomniateurs, qui ont oſé attaquer ſa ſainteté, que par des légendaires crédules, qui ont cru la relever par des prodiges faux ou incertains, eſt rapportée dans un grand détail de faits & de critique. Le Prince ſon époux l'accuſa en 887 d'un commerce criminel avec Liutward, évêque de Verceil, ſon grand-chancelier.

celiet. Elle juſtifia ſon innocence, & ſe retira peu après dans l'abbaïe d'Andlora, qu'elle avoit fondée, & où elle finit ſes jours. Le Pape ſaint Léon IX la mit en 1049 au nombre des Saints. Elle eſt honorée comme vierge, parce qu'elle conſerva ſa virginité pendant le tems qu'elle fut mariée à Charles-le-Gros. Mr. G. releve toutes les traditions incertaines qu'on rapporte ſur ſainte Richarde, & qui paroiſſent démenties par le ſilence de quelques contemporains, quoiqu'atteſtées par d'anciens & graves auteurs. " Des tems *plus heureux*, „ ajoute-t-il, ont diſſipé ces ténebres de la „ barbarie (a). Mais ſi les connoiſſances & „ les lumieres, qu'ils nous ont procurées, „ nous ont mis en état de diſcerner le vrai „ d'avec le faux, elles nous font en même „ tems un devoir de reſpecter les motifs „ d'une piété qui n'étoit pas éclairée, & „ ceux des établiſſemens qu'elle inſpiroit, „ parce que la religion & l'utilité publique „ en faiſoient le principal objet „ (b).

(a) Un homme occupé de l'hiſtoire & de la gloire de l'Egliſe, peut-il regarder les tems où nous ſommes, comme *plus heureux* que ceux de nos bons & ignorans ancêtres? Les fauſſes légendes ſont-elles donc un mal comparable à l'atheiſme? Eſt-ce le même crime d'attribuer quelques miracles ſuppoſés à un Saint, & de démolir les autels du Dieu vivant?

(b) On ne voit pas en quoi la *piété* de Richarde *n'étoit pas éclairée*. Etoit-ce parce que du conſentement de ſon époux elle vivoit dans la continence, ou parce qu'elle *inſpiroit des établiſſemens dont le principal objet étoit la religion & l'utilité publique?*

Charles-le-Gros, dépoſé en 887, eut pour ſucceſſeur Arnoul ſon neveu, qui plaça l'année ſuivante ſur le ſiége de Strasbourg Baldram, iſſu d'une illuſtre famille de Baviere. Celui-ci ſiégea aux conciles de Mayence de 888 & de Tribur de 895. Baldram mourut en 906. Il avoit compoſé différens poëmes; mais de tant de vers, que produiſit ſa muſe, il n'eſt échappé à l'oubli qu'une élégie latine ſur la mort d'un frere de Salomon, évêque de Conſtance. Voici comment Mr. G. caractériſe cette piece. " Ce poëme reſpire tout le „ feu d'une amitié vive & tendre. Le charme „ du ſentiment lui donne un prix ſupérieur „ à tout ce qui lui manque de correction & „ d'élégance..... On y trouve de la logique „ & de la progreſſion dans les idées, de la „ vérité dans pluſieurs détails, du naturel dans „ la verſification, de la délicateſſe dans les „ penſées, une ſorte d'harmonie dans les vers. „ Mais il n'étoit pas au pouvoir de Baldram „ d'effacer de ſes propres écrits l'empreinte „ du mauvais goût, auquel le génie le plus „ heureux eſt contraint de céder dans les ſiecles d'ignorance. Un ſouffle impur & contagieux altere alors & défigure les traits les „ plus ſaillans & les mieux imités des chef-„ d'œuvres de la belle antiquité. Baldram fut „ ſupérieur à ſon ſiecle, & dans des tems „ plus heureux, il eût fait l'ornement & la „ gloire de la France littéraire „. Mr. G. a publié cette élégie ſur un manuſcrit de l'abbaïe de ſaint Gal, & en a donné une traduction libre en vers françois, qui dévoile ſon talent pour la poëſie.

Digitized by Google

L'article de Baldram finit le cinquieme livre de l'Hiſtoire de l'égliſe de Strasbourg. Le ſixieme commence à la page 267 par le portrait du ſiecle dixieme, que Mr. Arnauld a voulu faire paſſer pour un des plus heureux de l'Egliſe, mais dont Mr. G. porte un jugement moins flatteur. Il ne déguiſe pas les vices & l'indignité de pluſieurs Papes, qui déshonorerent le ſaint Siége. " Mais, dit-il, par un „ miracle de la divine providence, qui ſemble „ n'avoir permis ces ſcandales, que pour „ mieux faire ſentir combien le reſpect pour „ l'Egliſe romaine eſt profondément gravé „ dans le cœur des vrais fideles, la foi ſe „ maintint toujours pure & ſans tache. En „ effet, quelque mépriſable que fût la per- „ ſonne de ces Papes, on ne laiſſa pas de révé- „ rer en eux les ſucceſſeurs de ſaint Pierre. „ Dieu, qui veille à la conſervation de ſon „ Egliſe, ne permit pas que ces Pontifes, li- „ vrés aux plus infâmes paſſions, fiſſent au- „ cune déciſion qui pût donner la plus légere „ atteinte à la pureté du chriſtianiſme, ou à „ la croïance catholique „. Mr. G. joint dans une note l'aveu de Mr. de Voltaire. " Les „ malheurs, les foibleſſes, les crimes de quel- „ ques Pontifes, comme le remarque Mr. de „ Voltaire lui-même *dans les premieres édi-* „ *tions* de ſon Hiſtoire univerſelle (a), ne

(a) Tous les jours on voit diſparoître des aveux ou des temoignages incommodes pour la philoſophie. Son deſpotiſme s'exerce ſur les hommes & les livres, ſur les vivans & les morts.

„ ſont pas plus de tort à la religion dans les „ eſprits ſages, que les infortunes & les vices „ d'un Souverain légitime n'ébranlent ſes droits „ au thrône „.

L'hiſtoriographe de l'égliſe de Strasbourg fait enſuite voir que cette égliſe ne ceſſa pas de briller au milieu des déſordres & de reſter pure au ſein de la corruption. Après avoir juſtifié ſes évêques du reproche, qu'on peut leur faire de s'être mêlés dans les guerres & d'avoir combattu à la tête des armées, il paſſe à Otbert, qui ſuccéda à Baldram en 906. Il croit qu'il étoit fils de Leutard comte en Alſace & frere de Gerard de Rouſſillon, que les vers & les chanſons des anciens Troubadours ont rendu fameux. Ce prélat, avec de grandes vertus, des talens & de la naiſſance, n'eut point des jours heureux & tranquilles. Il ſe brouilla avec les habitans de ſa ville épiſcopale : des ſéditieux l'aſſaſſinerent en 913 ; on le révéra comme un bienheureux, mais on ne lui a jamais rendu de culte public. " La conſtance, „ qu'avoit montré Otbert à ſoutenir toutes ces „ contradictions, jointe à la ſainteté de ſa „ vie & à la mort violente qu'il endura, lui „ ont fait donner dans la ſuite le titre de „ martyr, & il le fut en effet de ſon zele & „ de la juſtice „.

Charles-le-Simple Roi de France, qui fut reconnu Roi en Alſace à la mort de Louis IV, dit l'Enfant, donna en 913 l'évêché de Strasbourg à Godefroi ſon parent. Godefroi étoit fils d'un ſeigneur nommé Conrad, qui avoit épouſé Giſelle fille de Louis-le-Débonnaire.

Il

Il mourut la même année qu'il fut fait évêque, & le Roi Charles nomma à ſa place Richevin, fils de Rainier premier duc-bénéficiaire de la Lorraine. Il fut accuſé en 916 au ſynode d'Altheim d'avoir été intrus par violence & contre les canons : mais le Pape Jean X le maintint dans ſa place. Charles-le-Simple conſerva l'Alſace avec le roïaume de Lorraine juſqu'en 922 qu'il le céda à Henri Roi de Germanie. Après pluſieurs révolutions, dont il faut lire le détail & les preuves dans l'hiſtoire, l'Alſace & l'évêché de Strasbourg furent détachés de la couronne de France pour être ſoumis à la domination des Rois de Germanie.

Richevin termina ſa vie en 933. Ruthard ſon ſucceſſeur, fils de Burcard duc de Souabe, embraſſa les intérêts de Louis-d'Outremer Roi de France contre Othon Roi de Germanie. Celui-ci l'en punit en 939 par l'exil, qui fut de peu de durée. Ruthard mourut dans ſon diocéſe en 950. Erchambaud, un de ſes ſucceſſeurs, compoſa en ſon honneur une épitaphe, qui forme dix vers latins. " Erchambaud, dit Mr. G, ſelon le goût du ſiecle, qui conſiſtoit moins à faire de belles choſes, qu'à en faire de difficiles, compoſe toujours les deux derniers pieds du pentamètre des mêmes mots qui commencent l'hexamétre. C'étoit affecter d'impoſer de nouvelles entraves à l'imagination & chercher un mérite imaginaire dans une contrainte non moins fatigante pour le lecteur que pour le poëte.... De pareils

„ vers ont peut-être donné lieu à ces ron-
„ deaux françois, dont le mérite eſt de répé-
„ ter à la fin de deux couplets les mots qui
„ le commencent. Le goût moderne a proſ-
„ crit ces ſortes d'inepties laborieuſes, & à
„ meſure, qu'il s'eſt perfectionné, on a re-
„ connu que ce n'eſt qu'en méchanique qu'on
„ doit faire quelque cas des ouvrages, qui
„ n'ont que le mérite de la difficulté vain-
„ cue „.

A la mort de Ruthard, le Roi Othon accorda l'évêché de Strasbourg à Uthon troiſieme du nom, dit plus communément Vodon. " Ses parens tenoient un rang diſtingué dans
„ la Germanie & joignoient le titre de grands
„ guerriers à la nobleſſe du ſang & aux avan-
„ tages de l'opulence. Son pere Udon & ſon
„ oncle Herman, tous deux fils de Gebehard
„ comte de Franconie, s'étoient rendus céle-
„ bres par leur courage & leurs expéditions
„ militaires..... Herman, ſon oncle poſſédoit
„ le duché d'Alſace & de Souabe & avoit
„ marié Ida ſa fille à Ludolphe fils aîné du
„ Roi Othon „. Uthon aſſiſta en 952 au concile d'Augsbourg & eut part aux principaux événemens, qui placerent Ste. Adelaïde ſur le thrône de Germanie. Ce prélat accompagna Othon I en Italie & aſſiſta au couronnement de ce Prince, fait par le Pape Jean XII dans l'égliſe du Vatican. " Il y confirma par
„ un diplôme toutes les donations que Pepin
„ & Charlemagne avoient faites au St. Siége.
„ Ce diplôme eſt authentique, & c'eſt mal
„ à propos que quelques Proteſtans en conte-

ſtent

„ ſtent la vérité. L'original de cet acte,
„ écrit en lettres d'or ſur velin de pourpre,
„ eſt conſervé à Rome au château St. Ange.
„ Dix évêques, deux abbés & cinq comtes
„ le ſouſcrivirent. La ſignature de Voton de
„ Strasbourg y tient la quatrieme place „.

L'évêque Uthon mourut en 965, aïant déſigné Erchambaud pour ſon ſucceſſeur. Uthon fut un des plus grands prélats du dixieme ſiecle. Mr. G. expoſe en détail les ſervices qu'il rendit à la religion & aux lettres. Je finirai cet extrait, déja aſſez long, par quelques traits qui le caractériſent particulierement. " Uthon, dit-il, dont l'épiſcopat fut pacifique, comprit que les progrès de la diſcipline eccléſiaſtique ſont ordinairement le „ produit des lumieres, & que le rétabliſſement des écoles épiſcopales & monaſtiques „ étoit l'unique moïen de ramener les clercs „ à la ſévérité de leurs anciennes mœurs. Il „ tenta cette voïe, il multiplia les écoles „ dans l'enceinte de ſon diocéſe & ſon égliſe „ ceſſa de rougir de la corruption de ſes miniſtres. Cette réforme, en diſſipant l'ignorance du clergé, influa ſur les laïcs, dont „ la plupart avoient méconnu juſqu'alors les „ plaiſirs vertueux de l'eſprit & du cœur. Le „ commerce des livres adoucit leurs mœurs „ & devint une reſſource infaillible contre les „ ennuis de l'inaction; & malgré la barbarie „ du ſiecle, on fut contraint d'avouer que la „ vertu tient aux lumieres, & que des prêtres ignorans ſont preſque toujours des hommes corrompus.... Uthon, qui aimoit les

„ talens & les cultivoit, commença le pre-
„ mier à former dans ſa cathédrale une biblio-
„ theque, ce dépôt des connoiſſances & des
„ erreurs humaines. Les bibliotheques d'alors
„ n'étoient pas de ces aſſemblages de volumes
„ ramaſſés quelquefois par goût, ſouvent par
„ oſtentation, auxquels on donne aujourd'hui
„ ce nom. L'imprimerie qui doit ſon origine
„ à Strasbourg *, ne fut connue que long tems
„ après. Deux ou trois cents manuſcrits for-
„ moient alors une collection rare, & il ne
„ falloit pas moins de courage que de richeſ-
„ ſes pour fournir utilement la difpendieuſe
„ & pénible carriere de la littérature „.

* Aſſertion qui n'aura pas le ſuffrage de tous les ſçavans.

C'eſt par ces réflexions que Mr. G. termine le corps hiſtorique de ſon ouvrage. Le lecteur verra facilement par cet extrait que ce n'eſt point l'hiſtoire de l'égliſe de Strasbourg excluſivement, mais, à peu de choſes prés, celle de la province d'Alſace. L'induſtrieux auteur a ſi bien combiné pluſieurs faits étrangers, qu'il eſt parvenu à les lier à ſon travail & même à les faire regarder comme néceſſaires. Tout ce qui peut faire connoître les antiquités de ſa patrie, en donner une idée exacte, & développer les cauſes & les circonſtances d'une foule d'événemens importans eſt expoſé avec beaucoup d'intelligence & rapproché enſemble dans une table chronologique très-bien faite.

Ce qui eſt ſingulierement eſtimable dans cet hiſtorien éclairé & vraiment érudit, c'eſt la docilité avec laquelle il corrige quelques fautes qui lui étoient échappées dans le premier

volume. C'eſt ainſi qu'il réprouve formellement le divorce, qu'il avoit paru excuſer (a). Et il ne faut pas douter qu'à l'exemple des vrais ſçavans Mr. G. ne s'empreſſe à rectifier tout ce qu'on pourroit lui faire remarquer de défectueux dans ſon ouvrage. Il n'y a que l'ignorante ſuffiſance qui s'éleve contre des critiques juſtes & honnêtes. Mais je crois qu'en général, on trouvera dans ce vaſte ouvrage peu de matiere à la cenſure quant au fond des choſes. La maniere de l'auteur, quoiqu'ordinairement ſage, auroit plutôt de quoi mécontenter des lecteurs difficiles. Il ſemble quelques fois que par un excès de circonſpection Mr. G. craint de contredire les idées dominantes, lors même qu'un hiſtorien de l'Egliſe ne doit pas les épargner (b)..... Les

(a) Voyez la p. VIII de l'avant-propos T. 2, & la page 319 du premier tome. Il eſt difficile de comprendre comment l'auteur prétend concilier ces deux aſſertions.

(b) Par ex. T. 1. p. 230 je lis : *Tourmentée par le démon, c'eſt-à-dire, par les vaines pompes de ce monde.* En dépit de la philoſophie, un chrétien ne doit pas craindre d'avouer que le démon eſt un être réel, très-diſtingué des *pompes du monde*; qu'il nous *tourmente*, qu'il nous tente &c. Parce que rien n'eſt plus clairement exprimé dans l'Evangile, plus formellement conforme à la doctrine de l'Egliſe. —— Entre les éloges de l'ouvrage de Mr. G, qu'on lit à la tête du 2 volume, on lit p. XIX qu'*il eſt trop ennemi du merveilleux pour reconnoître d'autres miracles que ceux qui ont dû entrer dans la converſion du genre humain.* Si effectivement Mr. G. ne reconnoit d'autres miracles que ceux là, il eſt certain,

égards qu'il a pour les ennemis de la foi, ne doivent être regardés que comme l'effet de la modération qui ne peut jamais défigurer un ouvrage qui tient à la religion; car dans l'occaſion il ne manque point de réfuter leurs erreurs..... Une choſe qui déplaira peut-être plus généralement, & en quoi les critiques ſe réuniront plus aiſément, c'eſt le goût des petites affectations qui ſont d'un foible effet, & qui n'honorent pas le génie; comme de dire *le mois Auguſte* pour *le mois d'Août*; c'eſt la nouvelle orthographe que Mr. G. a adoptée de préference dans un ouvrage conſacré à l'éclairciſſement des faits antiques. Ce genre de contraſte a quelque choſe de frappant; ſurtout lorſqu'on vient à comparer ultérieurement l'érudition & le diſcernement de l'auteur avec

---

qu'*il eſt trop ennemi du merveilleux*; & s'il en reconnoit d'autres, il faut effacer cet éloge qui paroîtra une ſatyre aux yeux des théologiens & des gens inſtruits dans l'hiſtoire eccléſiaſtique. —— A la page 207 du 1. tome Mr. G. traite fort durement *un moine*, qui paroiſſoit être perſuadé que Dieu punit quelques fois ſur les enfans les crimes des parens. Cependant cette perſuaſion *du moine* que Mr. G. regarde comme l'effet d'une *paſſion* ridicule, eſt fondée ſur les témoignages les plus multipliés & les plus évidens des ſaintes Lettres; & point du tout ſur la maniere *de penſer dans les tems d'ignorance*.... Je pourrois étrangement multiplier ces ſortes d'obſervations, ſi je ne regardois ce genre de fautes, comme des diſtractions de la part du ſçavant auteur, plutôt que comme l'effet d'une eſpece d'incohérence dans ſes principes.

ce genre de moïens qu'on n'eſt point ſurpris de voir emploïés par de minces candidats à la célébrité, mais qu'on s'étonne de trouver mêlés aux titres les plus juſtes à une réputation brillante. C'eſt peut-être ce qu'un ancien auroit appellé

Magna modis tenuare parvis.

Lettre à Mr. le chevalier de Born ſur la Tourmaline du Tirol, par Mr. Muller, &c, traduite de l'allemand. A Bruxelles, chez Van-den-Berghen. 1779. broch. *in*-4°. de 35 pages.

AVant d'entrer dans quelque détail ſur la découverte de Mr. Muller, il ne ſera pas inutile de donner une idée de la Tourmaline en faveur de ceux de nos lecteurs qui n'en ont pas encore ouï parler. C'eſt une pierre rare, que les Hollandois appellent *aſchentreker* ou *tire-cendre* : ils l'apportent de l'iſle de Ceylan, mais toute taillée à face plate, & jamais brute, comme les phyſiciens déſireroient de l'avoir. On ne la connoit en Europe que depuis 1717, & Mr. le duc de Noya-Carafa en a renouvellé la réputation en 1759, dans une lettre à Mr. de Buffon (a).

(a) Paris 1759. *in*-4°. Il avoit cependant été prévenu dès l'an 1757 par Mr. Æpin.

Cette pierre eſt peu tranſparente, d'un jaune obſcur : ſa dureté égale celle du cryſtal de roche &c. Comparée avec les autres ſubſtances électriques, elle conſerve ſon caractere diſtinctif ; c'eſt le ſeul corps connu qui ait beſoin d'être chauffé au feu pour acquérir cette vertu. Elle attire & repouſſe alternativement non ſeulement les cendres, mais encore les particules d'autres corps légers (a). Mr. de Bomare avoit cru, comme beaucoup d'autres, que la Tourmaline n'avoit point de poles, mais il les admet dans ſa Minéralogie ſur le témoignage de Mr. Haller (b).

Les propriétés de la Tourmaline avoient fixé l'attention des plus habiles phyſiciens ; mais on n'avoit pu avoir de notion certaine de la nature de ſa matrice, & l'on n'en avoit jamais trouvé en Europe. La découverte de Mr. Muller doit d'autant plus les intéreſſer, qu'elle étoit inattendue, & qu'ils pourront déſormais multiplier à moins de fraix leurs expériences ſur cet objet d'hiſtoire naturelle.

Il paroit que Mr. Muller poſſede quelque emploi conſidérable qui a rapport à l'exploitation des mines du Tirol, & qui le met dans le cas de parcourir ce pais montagneux

---

(a) Voyez le Dict. univ. des foſſiles, au mot *Tourmaline* ; & la Minéralogie de Bomare, ſeconde édition, tome I, pag. 423 & ſuiv.

(b) Il eſt aſſez ſingulier, qu'ayant répété ſur deux pierres qu'il poſſede, les expériences de Mr. Adanſon, à qui l'on attribue la lettre du duc de Noya, il ne les ait pas obſervées lui-même.

Digitized by Google

pour faire des recherches relatives à cet objet, &, par occaſion, raſſembler des matériaux pour une deſcription des montagnes du Tirol, à laquelle il travaille dans ſes heures de loiſir (a). Dans une de ces courſes, deſquelles il entretient aſſez long-tems Mr. de Born, il viſita la vallée nommée le *Zillerthal*, où il remarqua divers morceaux de ſchiſte mêlé de mica, & offrant en outre un tiſſu de ſchœrlblende noire diſpoſée par raïons. A meſure qu'il avançoit dans cette vallée, ces morceaux de ſchiſte, qui s'étoient détachés des montagnes voiſines, ſe trouvoient en plus grande abondance; ils piquerent ſa curioſité: il voulut découvrir leur ſituation dans les montagnes même. Il lui fallut pour cela gagner le Greiner, montagne très-haute, dont la cime eſt couverte en tout tems de neiges & de glaçons. Il parvint, non ſans une peine extrême, juſqu'à un endroit où ſon barometre deſcendit juſqu'à 21 pouces, ce qui, ſuivant la note du traducteur, donne une élévation de 6300 pieds au-deſſus du niveau de la mer (b). Les bornes

(a) Le titre du livre porte que Mr. Muller eſt *conſeiller du département des mines & des monnoies de la Tranſylvanie.* Peut-être a-t-il quitté le Tirol depuis peu. Lorſque j'habitois la premiere de ces provinces en 1768 & 1769, je n'ai pas eu l'honneur de connoître Mr. Muller, ce qui me fait croire qu'en ce tems il n'y étoit pas encore.

(b) Quand on réfléchit bien ſur la nature de cette meſure, & les incertitudes qui en ſont inſeparables, il n'eſt pas poſſible d'y avoir une grande

de nos extraits ne nous permettent pas d'entrer dans le détail de tout ce qu'il a obſervé ſur cette montagne. C'eſt en deſcendant du Greiner, que Mr. Muller fit la découverte qui fait le ſujet de ſa lettre. Une petite pierre, qui avoit quelque éclat, s'offrit à ſes regards. " Je la ramaſſai, dit-il, la prenant au pre-
„ mier coup d'œil pour un beau ſchœrl noir
„ cryſtalliſé; & je ſongeai à ſuivre les traces
„ de cette pierre pour en trouver le lieu

---

grande confiance. Les uns veulent qu'on joigne l'indication du thermometre à celle du barometre, c'eſt le ſentiment de Mr. de Luc; d'autres s'en tiennent au ſeul barometre. Quelques-uns font correſpondre dix toiſes à une ligne de variation dans le barometre; d'autres portent cette variation à la valeur de quinze toiſes; Mr. de Launay s'en tient à douze & demie. On ſent aſſez quelles étranges différences doivent réſulter delà dans la détermination des hauteurs. Le fait eſt qu'il ne peut y avoir de régle fixe; puiſque le nombre de toiſes correſpondant à une ligne de variation du barometre, augmente à meſure qu'on s'éleve; & qu'il n'eſt pas poſſible de déterminer cette augmentation, ſans donner dans le paralogiſme qu'on appelle cercle vicieux. = Mr. Needham ayant calculé la hauteur du *mont-tourné*, ſitué entre le mont *Cénis* & le petit *Saint-Bernard*, a trouvé 463 toiſes de différence entre la méthode de Mr. Caſſini & celle de Mr. Bouguer, qu'il employa l'une après l'autre. Que ſeroit-ce ſi deux hommes différens avoient fait ce meſurage en différens tems, avec des barometres différens &c. —— J'ai fait voir ailleurs qu'avec l'aſtrolabe on ne réuſſiſſoit pas mieux*; les injures qu'un ſçavant célebre m'a dites à cette occaſion dans un certain Journal, n'ont pas prouvé que j'avois tort.

*Obſerv. phil. p. 30, édition de 1778.

„ propre. Je rencontrai bientôt dans les roches „ de granit, des veines que formoit une pierre „ compoſée de talc fin & de fléatite; c'étoit „ une pierre ollaire, & dans ces veines je „ découvris la pierre que j'avois priſe pour „ un ſchœrl noir. Ses cryſtaux indifféremment „ entaſſés étoient quelquefois très-minces, „ quelquefois de l'épaiſſeur d'un demi-pou- „ ce „.

Mr. Muller détaille enſuite les obſervations & les expériences qu'il a faites ſur ſa nouvelle Tourmaline. " Mon prétendu ſchœrl fut ſou- „ mis à l'action du feu; parvenu à l'état d'in- „ candeſcence, il commença à ſe fondre à „ ſa ſurface en prenant une couleur blanchâ- „ tre. Cette circonſtance, jointe à ce que la „ pierre dans ſon état naturel étoit tranſpa- „ rente & couleur de fumée, me fit ſonger „ à la Tourmaline de Ceylan. A peine eus- „ je conçu cette idée, que je mis un petit „ fragment de ma pierre ſur la cendre chaude. „ J'obſervai auſſi-tôt & avec raviſſement, qu'il „ étoit doué d'une qualité électrique, dans un „ degré aſſez fort. Enfin par des eſſais réité- „ rés, je découvris que certe pierre étoit la „ véritable Tourmaline „.

Les curieux trouveront ici non-ſeulement tout ce qui regarde directement la découverte de la Tourmaline du Tirol, mais encore des anecdotes dignes de l'attention des naturaliſtes. Tel eſt le préſage ſuivant d'une tempête, auquel Monſieur Muller refuſa d'abord d'ajouter foi, & qui fut néanmoins pleinement vérifié par l'événement. " J'eus ſoin

„ de me pourvoir amplement de cette belle
„ eſpece de pierre, & j'en aurois ramaſſé bien
„ davantage, ſi mes guides n'avoient apperçu
„ un indice qui leur apprenoit qu'il falloit
„ ſe retirer au plutôt. Ils me firent obſerver
„ que des moutons, qui erroient peu aupa-
„ ravant ſur les plus hautes cimes de la mon-
„ tagne, en deſcendoient avec précipitation
„ pour ſe raſſembler autour d'une roche de
„ talc. Selon mes conducteurs, ce devoit être
„ là le préſage infaillible d'un orage prochain:
„ à moins de nous retirer en tems, nous
„ devions, ſelon eux, courir riſque d'être
„ tués par les pierres qui ſe détachent ordi-
„ nairement en pareilles occaſions. J'eus beau
„ leur objecter combien l'athmoſphere étoit
„ pure & dégagée de nuages: malgré ce que
„ me diſoit ma théorie, je dus céder à l'ex-
„ périence & me rendre à la priere qu'ils me
„ firent de ne pas perdre un moment pour
„ nous mettre en chemin: nous deſcendimes
„ donc, & par une route des plus périlleuſes.
„ A peine fumes nous arrivés au pied de la
„ montagne, où nous trouvames une cabane
„ de berger, qu'un ouragan des plus affreux
„ amena un orage terrible qui dura juſques
„ dans la nuit, que je fus obligé de paſſer,
„ non ſans crainte, ſous le foible abri que
„ me préſentoit la cabane, qui, menacée à
„ tout moment d'être écraſée par la chûte de
„ quelques rochers, étoit d'ailleurs environnée
„ d'éclats de granit encore récemment déta-
„ chés du ſommet de la montagne „.

L'on doit ſçavoir gré à Mr. de Launay, membre

de l'académie de Bruxelles, de nous avoir donné la traduction françoiſe de cette lettre, & de l'avoir enrichie d'un grand nombre de notes qui font l'éloge de ſes connoiſſances dans la minéralogie & la lithographie.

*Philémon, ou entretiens ſur divers ſujets intéreſſans de morale, ou l'anti-Béliſaire. Par Mr. de S. H***.* A Paris, chez Charles-Pierre Berton, libraire. 1778. 1 vol. in-12.

IL y a certainement des romans écrits avec plus d'éloquence & avec plus d'intérêt, qui préſentent une chaîne d'événemens plus compliqués & plus merveilleux; mais il y en a peu qu'on puiſſe lire avec moins de danger pour la ſageſſe & les mœurs. On n'y fait point un faſtueux & inutile étalage de moralités, débitées d'un ton exalté & pédanteſque, mais on y montre par des preuves de fait, combien la vertu eſt aimable & précieuſe dans les divers événemens de la vie. Si l'auteur cherche particulierement ſes modeles ſur le thrône & parmi les grands du monde, c'eſt que dans ce degré d'élevation la vertu a plus d'éclat & paroit plus propre à faire impreſſion par-là même qu'elle eſt plus rare.

Le nom d'*anti-Béliſaire* ſemble annoncer une réfutation du *Béliſaire* du fameux romancier Marmontel; mais ce n'eſt point ce que l'auteur s'eſt propoſé; & il eſt aſſez difficile

ficile de décider ce qui l'a attaché à ce titre, ſinon que ſon ouvrage eſt écrit dans des vûes auſſi ſimples & ſaines que celles du doucereux académicien ſont tortueuſes & funeſtes.

LEs naturaliſtes de ces provinces paroiſſent depuis quelque tems fort occupés des ſquelettes de differens animaux qu'on découvre dans des carrieres de ſable au ſud de Maſtrecht. D'abord la choſe ne paroiſſoit pas vraiſemblable, mais quand elle fut pleinement conſtatée, on s'eſt mis à diſputer ſur la nature & l'eſpece de ces poiſſons ou amphibies. On diſoit communément que c'étoient des crocodiles : des gens plus inſtruits ont cru reconnoître des cétacées. Je viens de lire dans les *Mémoires* de l'académie de Bruxelles le paſſage ſuivant. " On aſſuroit d'avoir déterré des crocodiles dans les carrieres des environs de Maſtrecht : mais après des informations priſes auprès de Mr. Hofman, qui paſſoit pour les avoir dans ſon cabinet, j'ai appris qu'au lieu de crocodiles ce n'étoit que des machoires de quelques gros poiſſons qu'on ſoupçonne être des baleines". *Mém. de l'acad. de B. t.* 1. *p.* 402. —— Cette aſſertion de l'académicien ſemble confirmée par une découverte faite poſtérieurement à l'édition des *Mémoires*, ſous le fort de St. Pierre, dans une carriere appartenante à Mr. l'abbé Goddingt, chanoine de St. Servais à Maſtrecht. Au mois d'Octobre 1778. On y a trouvé un

ſquelette, qu'après un examen attentif j'ai jugé être une orca, & point un crocodile, quoique quelques Journaliſtes l'aient annoncé ſous ce nom. Mais il paroit néanmoins vrai, que dans d'autres tems on a trouvé des crocodiles dans ces mêmes carrieres. Pour s'en informer, ce n'eſt pas à Mr. Hoſman qu'il faut s'adreſſer, mais à Mr. Drouin, officier françois au ſervice de Hollande. Il eſt poſſeſſeur d'une machoire que des connoiſſeurs ont cru être celle d'un crocodile; pour moi je n'ai jamais pu parvenir à la voir, quoique je me ſois plus d'une fois rendu à Maſtrecht à cet effet, Mr. Drouin étant abſent. Mais j'ai des dents de crocodiles, trouvées dans la même carriere que la machoire en queſtion.

J'ai vû des gens qui à l'occaſion de ces découvertes, ſe rappelloient la tradition du païs qui nous apprend que la mer baignoit autrefois les murs de Tongres, ville ſituée à trois lieues de Maſtrecht, dans un terrein beaucoup plus élevé. Mr. de Buffon, d'après le témoignage de Hubert Thomas, ne fait point difficulté d'adhérer à cette tradition. Je la crois néanmoins deſtituée de tout fondement. Mais comme je me propoſe de la réfuter avec tout le détail de ſes prétendues preuves, je me contenterai d'obſerver ici, qu'il n'y a qu'une révolution ſubite & terrible qui ait pu amener des crocodiles dans un climat que leur nature ne comporte pas; qui ait pu detruire & enterrer divers animaux à une profondeur ſi conſidérable. Les différentes parties des ſquelettes ſont ſouvent aſſez éloignées l'une de l'autre. La machoire de

crocodile trouvée dans les carrieres de Nedercan, étoit iſolée. L'orca de l'abbé Goddingt avoit été rompue, & les parties les plus ſolides avoient été mêlées & confondues avant d'être fixées par le ſable. Ce n'eſt pas là l'opération d'une mer qui lave paiſiblement un rivage, & qui s'en retire d'une maniere graduée, comme il arrive quelques fois par des raiſons que j'ai rapportées ailleurs (a), & qu'il ſeroit inutile de répéter ici.

(a) Obſervat. philoſ. p. 178, édit de Paris 1778.

La *Bourſe à cheveux* eſt le mot de la derniere Enigme.

DE forme plus bizarre, il n'eſt point dans le monde
Que celle dont je ſuis;
Chez moi je paſſe & les jours & les nuits
Dans une paix aſſez profonde;
Quoique mon lieu natal ſoit ordinairement
Dans un étrange mouvement.
Ma maiſon, de cent chiens, pourra bien me défendre,
Ils ne ſçauront par où me prendre;
Mais de l'homme cruel l'impitoyable main
Me plonge le fer dans le ſein,
Et ce barbare y trouve place
Par le défaut de ma cuiraſſe.
Souvent, ainſi qu'au noble, on me livre au bourgeois,
Et juſqu'à des porte-mandilles;
Mais il eſt des climats, où je produis des filles
Qui tiennent bien leur rang dans le palais des Rois.

NOUVELLES

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 4 Mai.*) Le 19 du mois dernier, à neuf heures du ſoir, il y eut ici un incendie effraïant qui, quoique le vent fût calme, a duré 17 heures, & a réduit en cendres 2000 maiſons, parmi leſquelles on en compte 500 appartenantes aux principaux Turcs, le feu aïant porté ſes ravages vers les plus beaux quartiers de la ville, d'où l'on voit tous les vaiſſeaux qui arrivent de l'Aſie par la Mer-blanche. Il eſt ſorti hier de notre rade dans le plus bel ordre & dans le plus grand appareil 29 vaiſſeaux turcs, au nombre deſquels ſont 11 gros vaiſſeaux de ligne & 7 galeres qui ont fait voile pour la Morée.

Le prix de la viande augmente conſidérablement en cette capitale & on commence à y manquer d'eau, parce que depuis deux mois il n'eſt pas tombé de pluie. Les citernes ſont épuiſées, les campagnes & prairies deſſéchées comme au mois d'Août. L'unique conſolation qui nous reſte c'eſt que perſonne n'eſt malade ici.

On eſt à la veille d'une grande révolution dans les idées mahométanes, s'il eſt vrai comme on le débite que le Grand-Sei-

gneur ait perſuadé au Mufti de faire traduire & imprimer en arabe divers ouvrages étrangers, & de commencer par ceux de la philoſophie moderne. Sa Hauteſſe ſouhaite qu'il ne ſoit rien épargné, & s'engage à paier les fraix de l'édition, en laiſſant le profit au traducteur. Ainſi voilà bien de l'honneur pour les académies de l'Europe; mais il s'agit de décider ſi les ouvrages de la philoſophie moderne étoient les premiers qu'on dût préſenter aux Muſulmans, pour les aider à ſortir de la barbarie. Au reſte, c'eſt l'intérêt qui a, dit-on, porté le Mufti à gliſſer ſi aiſément ſur certains points de la loi de Mahomet dont un défend de faire imprimer des livres & de s'appliquer aux ſciences, mais le Sultan croit pouvoir par ce moïen polir les mœurs de ſa nation, qui ſelon toute apparence, pour être plus polies n'en ſeront pas meilleures.

SMYRNE (*le 15 Avril.*) Le Tartare, navire marchand anglois commandé par le capitaine John Smith, arriva avant-hier dans ce port, après une rencontre qui auroit pu devenir fâcheuſe pour lui. Comme la veille il étoit entré à notre rade une priſe françoiſe, que le capitaine Smith avoit faite près de l'iſle de Candie, la factorie françoiſe de cette ville en corps (à l'exception de 3 ou 4 des négocians les plus anciens & les plus reſpectables) fit ſortir dans la nuit une polacre de 18 canons & de plus de 140 hommes d'équipage, à la rencontre du Sr. Smith: elle l'attaqua à environ une lieue du châ-

teau,

teau, & par conſequent ſous ſon canon : mais cette démarche inconſidérée & contraire au droit des gens lui coûta cher. La premiere bordée, que le Tartare lui lâcha, fut ſi bien dirigée, que tout fut jetté en confuſion à bord de la polacre, & qu'après un combat de 20 minutes le feu y prit & conſuma entierement ce bâtiment. Près de trois quarts de l'équipage périt en cette occaſion, quoique le capitaine Smith lui eût d'abord envoié ſa chaloupe, qui ſauva huit hommes. Le ſieur Smith n'en a eu qu'un ſeul légérement bleſſé ; & ſon navire n'a reçu aucun dommage. Il n'avoit que 18 hommes d'équipage ; &, quoiqu'il eût pu gagner le port de Foglieri, il s'avança intrépidement vers le bâtiment françois d'abord qu'il connut ſes intentions. Il étoit cependant réſolu, comme il le déclara enſuite au capitaine françois, priſonnier ſur ſon bord, de ne point l'attaquer & de ſe tenir ſeulement ſur la défenſive. Sa cargaiſon eſt de la valeur de 350 mille piaſtres. On aſſure, que Mr. Guy de Villeneuve, qui remplit par *interim* la place de conſul de France, n'a point autoriſé cette entrepriſe dans toute ſon étendue, aïant accordé une patente de courſe à la polacre uniquement pour défendre la navigation françoiſe dans ces mers. Quelques particuliers ont fait éprouver leur reſſentiment par des inſultes peu meſurées non-ſeulement au capitaine Smith & au négociant anglois, auquel il étoit adreſſé, mais auſſi à d'autres de la même nation. Ceux ci ont

préféré à des repréſailles le moïen honnête & paiſible de porter des plaintes à Mr. Guy de Villeneuve, qui a hautement déſapprouvé la conduite de ſes compatriotes; & il a fait donner à ce ſujet toute la ſatisfaction, qu'on lui a demandée. Cette malheureuſe affaire coute déja plus de 30 mille écus au lion à la nation françoiſe, dont cinq navires richement chargés, venant & allant à Marſeille, ont été pris par les Anglois. Il y a encore dans notre rade 12 navires marchands françois, chargés depuis trois mois qui ne peuvent pas partir, faute de convoi; ce qui gêne beaucoup le commerce en général.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le 26 Mai.*) Mad. la Grand'ducheſſe Marie-Féodorowna eſt accouchée le 28, à la grande joie de tout l'empire, d'un Prince qui a été nommé Conſtantin. La cérémonie du baptême s'eſt faite à Czarsko-Zelo dans la chapelle du château. L'Impératrice a notifié la naiſſance de Son Alt. Imp. à la nation ruſſe par un manifeſte. Sa Maj. a nommé à la charge de conſeiller-privé le prince de Gallitzin, ſon envoïé extraordinaire à la Haye, & le comte de Stackelberg, ſon ambaſſadeur à Varſovie; & elle a conféré les caracteres de conſeiller-d'état & d'envoïé-extraordinaire à Mr. de Groſs, juſqu'à préſent conſeiller de chancellerie & miniſtre de S. M. près du cercle de la Baſſe-Saxe. Mr. de Muſchin-Puſchkin,

Digitized by Google

ſon envoïé à Londres, paſſe en la même qualité à Stockholm pour y relever Mr. de Simolin qui le remplacera en Angleterre. Mr. de Sacken retourne à ſon poſte à la cour de Dannemarck. Le jeune prince Bieloſelsky eſt nommé envoïé à Dreſde à la place du prince ſon frere, mort à Marſeille. Le général-major de Peterſon qui a été réſident à Stockholm ira développer le même caractere à Dantzig, & Mr. de Krudtner comme miniſtre à Mittau.

La cour a envoïé à Conſtantinople un exprès, pour remettre au comte de St. Prieſt, ambaſſadeur de France, les préſens que Sa Maj. Très-Chrétienne lui a permis d'accepter de la part de l'Impératrice, en reconnoiſſance de ſes heureux travaux comme médiateur : ils conſiſtent, outre les marques de l'Ordre de St. André, en une tabatiere d'or garnie de brillans, de très-belles pelleteries, & une bague d'un ſeul diamant pour Mad. l'ambaſſadrice, le tout évalué à 50,000 roubles. Le major Thier partira la ſemaine prochaine avec la ratification de l'acte d'accommodement entre la Ruſſie & la Porte, dont les conditions ne ſont pas encore publiques, ainſi qu'avec les préſens, montant enſemble à la valeur de 300 mille roubles, pour le Grand-Seigneur, la Sultane favorite, le jeune Sultan né le 17 Mars, le Grand-Viſir & les autres principaux miniſtres de Sa Hauteſſe. L'Impératrice a gratifié d'une terre, contenant mille païſans, Mr. de Stachieff, ſon envoïé à Conſtantinople.

L'on ne ſçait pas encore la réponſe définitive, que notre cour a donnée aux notes, que les envoïés de Suede & de Dannemarck lui ont préſentées, relativement aux meſures à prendre de concert par les trois Puiſſances ſeptentrionales, pour maintenir la liberté de la navigation : celle que le baron de Nolken, miniſtre de Sa Maj. Suédoiſe, a remiſe au comte de Panin, manifeſte de la maniere la plus poſitive l'intention ſéricuſe de ce Monarque de mettre fin aux atteintes, qui y ont été portées depuis le commencement des hoſtilités entre la France & l'Angleterre. Il y eſt dit, " que „ S. M. Suédoiſe verroit avec plaiſir, qu'il „ convînt à l'Impératrice d'étendre davantage la protection, qu'elle veut accorder „ à la liberté des mers, vû que les principales vexations, qu'on fait éprouver au „ pavillon ſuédois, n'ont pas tant lieu ſur „ les côtes du roïaume que dans les autres „ mers d'Europe, où les commerçans ſué„ dois trafiquent ſous la garantie des traités „ & du droit des gens univerſellement reçu: „ Qu'ainſi, quoique S. M. Suédoiſe veuille „ adhérer au projet de l'Impératrice, d'é„ loigner des côtes des trois roïaumes tous „ les corſaires de quelque nation qu'ils ſoient, „ elle ſe croit obligée néanmoins à étendre „ ſes ſoins à une protection plus illimitée „ du commerce de ſes ſujets „. En preuve de la confiance de ce Monarque envers l'Impératrice & ſon miniſtere, le baron de Nolken communiqua par la même note le contenu

tenu de la déclaration, que les miniſtres ſuédois ſeroient chargés de remettre aux cours de Verſailles & de Londres; & il s'y ouvre ſans réſerve ſur les griefs de la cour de Stockholm envers cette derniere, " qu'il ſe plaint „ d'avoir adopté & autoriſé ſes armateurs à „ adopter des maximes oppreſſives du com- „ merce de toutes les nations neutres, en „ violation de ce qui a été ſtipulé par les „ traités & de ce qui a été pratiqué juſqu'à „ préſent dans les tems de guerre entre la „ Grande-Bretagne & la France „. Le baron de Nolken ajoute à la ſuite de ces plaintes très fortement exprimées, " que Sa „ Maj. Suédoiſe eſpere, que la cour de Pé- „ tersbourg s'unira à celle de Stockholm „ pour faire en tems & lieu les repréſenta- „ tions convenables à ce ſujet; démarche „ qui lui paroit conforme aux intérêts mê- „ me de cet empire, vû que ſes productions „ ſont les mêmes que celles de la Suede, & „ que pluſieurs cargaiſons de chanvre, de fer „ & autres, que des navires ſuédois avoient „ priſes à Pétersbourg & en d'autres ports „ de Ruſſie, ont été ſaiſies par les Anglois „ & déclarées de bonne priſe par leur tri- „ bunal d'amirauté, même avant l'époque „ du 10 Novembre de l'année derniere „.

Cette note & celle de la cour de Coppenhague font préſumer, que chacun des trois cabinets du Nord ſuivra, par rapport à l'objet en négociation, ſes propres idées, ſans que dans leurs meſures & leurs déclarations il regne une parfaite unanimité. Le

Dannemarck inſiſte ſur-tout près de la Ruſſie, qu'indépendamment de ce que le plan propoſé par celle-ci ne lui paroit pas compatible avec les principes de neutralité, une eſcadre ſeulement de 4 vaiſſeaux de guerre ne ſçauroit nullement ſuffire à l'exécuter ſur une côte auſſi étendue que celle des états de S. M. Danoiſe, ſitués depuis l'Elbe juſqu'au cap Nord. Cependant ce Monarque, pour donner à l'Impératrice une marque de ſon déſir de correſpondre à ſes vûes, promet de joindre à l'eſcadre ruſſe un nombre égal de ſes vaiſſeaux.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le* 30 *Mai.*) Le Roi vient d'accorder à Mr. Woyna, ſon chambellan, une place vacante dans le conſeil-permanent par la mort du comte Loyko. S. M. a donné la clef de chambellan à Mr. du Laurens pour reconnoître ſes ſervices & ſur-tout ceux qu'il a rendus à la république comme lieutenant-colonel du régiment le Prince-Roïal.

On ne doute pas que le comte Unruh, directeur-général des monnoies, qui eſt allé dans les païs étrangers, ne paſſe en Hollande pour y acheter une grande quantité de lingots d'argent pour les hôtels de monnoie établis dans ce roïaume. —— Mr. de Bulgaskow, conſeiller-ſecret de légation de S. M. l'Impératrice de Ruſſie, eſt arrivé le 17 de ce mois de Teſchen en cette capitale, & en

eſt reparti le même jour pour porter à Pétersbourg la copie du traité de paix, conclu entre S. M. l'Impératrice-Reine & le Roi de Pruſſe. —— Le comte de Woronzow eſt parti le 20 pour Pétersbourg. On aſſure que, quoique les troupes ruſſes occupent encore leurs anciens cantonnemens ſur les terres de la république, elles ſont néanmoins prêtes à ſe mettre en marche.

La commiſſion nommée par la république pour la liquidation de ſes dettes, a fait notifier publiquement, " que quiconque auroit „ quelques prétentions à ſa charge, eût à „ les produire „. En conſéquence de quoi, les tribunaux déſignés pour cette opération, ouvriront leurs ſéances le 24 du mois de Septembre prochain.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 25 *Mai.*) Le Roi a conféré le commandement général des Iſles Canaries au marquis de Cagnada, juſqu'ici gouverneur de Pampelune, & celui d'Oran & des forts qui en dépendent ſur les côtes d'Afrique, à dom Pedro Guelfi, qui remplacera le feu vicomte de Reimbours. Le commandement de cette derniere place devient de plus en plus important, depuis que le Roi de Maroc ſemble ne plus ſe ſoucier de vivre en bonne intelligence avec nous, ni avec la France. Ce Monarque a fait communiquer aux conſuls d'Angleterre, de Dannemarck, de Suede & de Portugal une lettre,

tre, datée du 10 Mars & écrite en arabe, au ſujet d'un traité qu'il veut faire avec les Algériens, pour l'échange des eſclaves chrétiens qu'ils lui ameneront, contre les eſclaves mahométans qu'il aura dans ſes états; dans le cas qu'il n'en ait point, il promet de païer mille piaſtres fortes pour chaque eſclave chrétien. Ce traité eſt viſiblement fait contre les François & les Eſpagnols, puiſqu'il ne reſtera pas d'autres eſclaves à faire ſur les côtes d'Afrique, de ſorte que voilà de nouveaux ennemis ſuſcités dans la Méditerranée au commerce françois & à celui de nos provinces orientales.

La grande flotte de Cadix reçoit tous les jours de nouveaux ordres, qui ſont ſuivis de contre-ordres le lendemain. Si la politique de notre cabinet eſt de dérouter toutes les conjectures, elle y réuſſit parfaitement. Le camp formé en Andalouſie ne fait auſſi aucun mouvement, de ſorte qu'on ne ſçait abſolument rien des projets ultérieurs de notre cour. Tout ce qu'on voit annonce ſeulement qu'elle perſiſte dans le deſſein de faire reſpecter ſes forces, & de n'en faire uſage que lorſqu'il en ſera abſolument beſoin.

Nous avons reçu par la voïe de Malaga la nouvelle, que dom Jean de Araoz, commandant une diviſion des chebecs du Roi, étant informé que les corſaires d'Alger, bloqués dans le port de Tanger, vouloient profiter de l'obſcurité de la nuit & du vent impétueux qui ſouffloit la nuit du 8 de-

Digitized by Google

ce mois, étoient ſortis du port dirigeant leur route vers la Méditerranée; il mit d'abord à la voile, & aïant découvert des vaiſſeaux peu de tems après, le commandant de 2 vaiſſeaux de guerre françois l'avertit que les autres étoient algériens; ſur quoi Araoz pourſuivit ſa chaſſe à toutes voiles, & malgré l'obſcurité de la nuit qui les lui fit perdre de vûe, il ſe trouva le 10 au point du jour à la portée d'un des algériens auquel il donna la chaſſe, & ce ne fut qu'avec grande peine qu'il parvint le ſoir à le faire rencoigner ſur la côte de Trigonia, où il reſta toute la nuit juſqu'à ſix heures du matin, que le chebec le Valentin & la frégate la Sainte-Cécile l'approchant de nouveau, le Reis prit le parti de mettre le feu au corps du vaiſſeau percé pour 36 canons. L'autre frégate aïant été pourſuivie par le commandant juſques dans un petit canal des Iſles Chafarines, & ſe voïant entre les feux du chebec principal & du Saint-Louis, elle eut le même ſort que celle du commandant. Elle fut miſe en feu par les Maures vers les trois heures; elle étoit de 34 canons. Il ne reſtoit plus qu'à détruire une autre frégate de 30 canons refugiée dans la cale; le tems permit, le 17 vers le ſoir, de l'attaquer, & après un feu très-vif ſon Reis prit également le parti de la brûler. Nos vaiſſeaux ont beaucoup ſouffert & nous avons eu quelques bleſſés. Le Roi, en conſidération de la bravoure & de l'intelligence de dom Jean d'Araoz en cette affaire, lui

a donné la commanderie d'Arès dans l'Ordre de Monteſa, & a accordé des gratifications aux autres officiers & aux équipages des vaiſſeaux.

On a trouvé dans une fouille qui s'eſt faite près de la ville de Saint-André, à deux lieues de l'iſle de Palme, des monnoies de cuivre de la grandeur d'une réale d'argent. Sur la face étoient diverſes couronnes & des fleurs-de-lys, & ſur le revers une croix, avec des inſcriptions qu'on ſoupçonne être latines, mais qu'on n'a pu lire. On conjecture, par les armes de France frappées ſur ces monnoies, qu'elles étoient cachées dans ce lieu dès le commencement de la conquête de l'iſle par les Normands, ou lorſqu'elle fut au pouvoir de Jean de Bethancourt.

On apprend du païs des Caraques au roïaume du Perou, que le 25 Janvier à cinq heures 40 minutes du ſoir, il y eut un tremblement de terre de peu de durée, mais aſſez violent pour que les édifices s'en ſoient reſſentis, & que quelques-uns ſoient ſortis de leur à plomb. Au bout de trois heures, il s'eſt répété avec la même force, mais il a encore moins duré que le premier; il ne paroit pas qu'il ait été général dans la province.

GIBRALTAR (*le* 14 *Mai.*) On attend ici de Tétuan deux Maures de diſtinction avec un ſecretaire, que l'on ſçait avoir été envoïés de Méquinez avec des dépêches pour notre gouverneur. Lors de leur retour en Barbarie, ils emmeneront avec eux le tribut que la république de Veniſe envoie

tous les ans au Roi de Maroc pour être en paix avec lui. Ce tribut avoit déja été apporté de Cadix à Tanger par un navire vénitien ; mais le conſul de ſa nation lui avoit conſeillé de ſe retirer ici juſqu'à nouvel ordre, à cauſe de l'émeute des Négres, qui venoit d'éclater lors de ſon arrivée à Tanger.

On dit que le Monarque ira lui même à Tanger recueillir les fonds qui y ſont, pour les réunir à ceux de Tétuan, où il exige des habitans 18 écus par tête en forme de don gratuit pour acheter des armes. Un millier de Maures ont reçu ordre d'aller s'établir dans les environs de Sainte-Croix de Barbarie. Deux barques avec 12 pêcheurs ſorties de Ceuta, avoient débarqué ſur la côte des Maures pour y jetter leurs filets : les infideles ſurvenus les y ſurprirent & les conduiſirent au Roi ; mais des lettres de Barbarie mandent que Sa Majeſté Marocaine les a fait remettre à Ceuta par l'alcaïde El-Gadihiri.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le* 16 *Mai.*) La Reine a fait une promotion dans la magiſtrature, d'autant qu'il y avoit 16 poſtes de vacans. L'archevêque de Brague, qui s'eſt arrêté ici avec les princes ſes freres depuis qu'ils ſont revenus du lieu de leur exil, ſe diſpoſe à ſe rendre dans ſon dioceſe, & va prendre congé de la cour.

Nos vaiſſeaux rentrent ſucceſſivement venant

nant des Indes : la ſemaine derniere, il en arriva 4 dans notre port avec différentes marchandiſes. Peu de jours après, il entra un bâtiment anglois qui avoit été pris par un corſaire françois, & qui s'étoit racheté pour 2500 liv. ſterlings. Dans le même tems un autre corſaire françois beaucoup plus petit, & qui croiſe dans nos eaux, a pris deux bâtimens anglois, ſortis de ce port avec du vin & des fruits. Ce corſaire a vendu les cargaiſons & les bâtimens aux mêmes capitaines, en leur donnant un billet par lequel il s'engageoit à ne pas les moleſter pendant 50 jours, quand même il les rencontreroit.

Dom Joſeph de Scabra, ci-devant ſecretaire d'état adjoint au marquis de Pombal, que ce miniſtre exila enſuite & que la cour a rappellé, vient d'obtenir de la Reine une penſion de 6000 cruſades, juſqu'à ce qu'elle l'ait pourvu de quelque autre emploi. Ce même dom Joſeph de Scabra nie hautement qu'il ſoit l'auteur du livre infâme intitulé : *Hiſtoria analytica*, dans lequel on ſe propoſa de noircir la réputation de la feue ſociété des Jeſuites, & qui lui mérita toute la faveur de l'ex-miniſtre, avouant néanmoins que par quelques raiſons politiques, il permit qu'on y mît ſon nom, mais qu'il eſt réellement l'ouvrage d'un autre.

Il y a eu une promotion dans l'égliſe patriarchale, & par un billet de la ſecretairerie d'état S. M. a accordé une place de Monſignore

ſignore à un des fils de notre ambaſſadeur à la cour d'Eſpagne.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le* 30 *Mai.*) Le Roi eſt parti d'ici le 24 de ce mois pour Carelscrona, où S. M. eſt arrivée le 27, & a fait la revûe de l'eſcadre, qui doit ſortir inceſſamment de ce port ſous les ordres du contre-amiral de Gerdten : les vaiſſeaux & frégates, qui la compoſent, ont ſucceſſivement mis en rade depuis le commencement de ce mois. De ce nombre eſt le Vaſa, vaiſſeau de 60 canons, conſtruit ſur un nouveau plan, & qui ſervira de modele à tous les autres navires, qu'on ſe propoſe de bâtir dans la ſuite. Cependant l'on éprouvera préalablement, s'il répond à tous égards à l'attente : pour cet effet le contre-amiral Grubbe s'y embarquera avec le colonel Chapman, conſtructeur en chef, le major Klint, & un conſtructeur en ſecond. Les vaiſſeaux de guerre ſont approviſionnés pour quatre & les frégates pour ſix mois. La frégate l'Illerim, commandée par le major Ankarloo & deſtinée pour une miſſion particuliere dans la Méditerranée, eſt déja prête à appareiller au premier bon vent : elle ſera ſuivie inceſſamment par les deux frégates, déſignées pour le premier convoi. Leurs ordres portent expreſſément de ne ſouffrir aucune viſite des bâtimens, qu'elles ont ſous leur eſcorte, ſoit de la part de vaiſſeaux de guerre

ou d'armateurs particuliers. Les navires, chargés de munitions navales, ne ſont pas même exceptés de cette protection illimitée; & ſur la liſte des cargaiſons prohibées ou exclues l'on n'a porté que les marchandiſes ordinairement cenſées de contrebande. Le capitaine Stuart eſt arrivé à Carelscrona avec 11 officiers & 1050 bas-officiers ou ſoldats des régimens de Néricie & de Warmie, pour y travailler à la conſtruction du nouveau chantier.

DANNEMARCK.

COPPENHAGUE (*le* 30 *Mai.*) Le vice-amiral Fontenay a arboré ce midi ſon pavillon à bord du vaiſſeau l'Elephant, de 70 canons. Les vaiſſeaux de l'eſcadre, qu'il doit commander, & qui ſe trouve déja en rade, l'ont ſalué; & enſuite Mr. de Fontenay a donné ſur ſon bord un grand repas à tous les officiers.

Il ſe trouve dans le Sund deux frégates ſuédoiſes & une angloiſe, deſtinées à eſcorter les navires marchands de leur nation. Cinq vaiſſeaux de guerre ruſſes qui s'y trouvoient en ſont partis après y avoir célébré la naiſſance du nouveau Prince de Ruſſie. 90 à 100 bâtimens différens ont fait voile pour la mer du nord.

ITALIE.

ROME (*le* 30 *Mai.*) Les trois jours de

de la Pentecôte Sa Sainteté a pu entendre la Meſſe dans ſa chapelle ; mais pour ſon parfait rétabliſſement il faut encore du tems. —— Le Roi de Pologne donne ſa future nomination au marquis Antici , ſon miniſtre près du St. Siége , & on dit que S. M. a écrit au ſouverain Pontife qu'elle lui feroit plaiſir , s'il anticipoit pour lui comme pour Mr. Hertzan , auditeur de rote , à la recommandation de l'Impératrice-Reine ; quand ſera le conſiſtoire ? c'eſt ce qu'on ne peut prévoir ; on croit qu'il n'aura pas encore lieu au 14 du mois prochain.

On continue à être ſans pluie , & il eſt bien à craindre que nous ne voïons une diſette ſemblable à celle qui nous a affligés ſous Clément XIII. —— Le deſſéchement des marais pontins ſe continue avec le plus grand ſuccès. Le Sr. Rapini eſt venu ici pour en faire ſon rapport au Saint-Pere.

Les nouvelles médailles qui doivent ſe diſtribuer à l'occaſion de la fête des Sts. Pierre & Paul, repréſentent l'édifice du conſervatoire de Notre-Dame des Carmes qui eſt dû à la munificence & aux libéralités du Pape regnant.

Dans une excavation qui ſe continue dans la campagne de Brutus près de Tivoli pour le compte de la chambre apoſtolique ſous la direction du ſieur Jean Corradi, on a trouvé de nouveaux monumens & particulierement une autre ſtatue d'Hermès, ouvrage de Periclès, très-bien conſervé avec ſon inſcription en grec ; une idole égyptienne au naturel, deux têtes de philoſophes grecs, un

faune ſans tête, le piedeſtal d'une ſtatue de Hieron, premier Roi de Syracuſe, avec le nom de Pindare en grec, & pluſieurs colonnes de différens marbres. Dans une excavation qui ſe fait encore dans la campagne de Piſon près de Tivoli pour le compte du prince Santa-Croce & du chevalier Nicolas Azzara, miniſtre de S. M. Catholique, on a trouvé 13 têtes de philoſophes grecs; une tête que l'on croit être d'Alexandre-le-Grand, une ſtatue d'un Bachus, une petite ſtatue de femme aſſiſe, & un petit faune.

Ces jours derniers, le duc de Rohan-Chabot, avec la ducheſſe & leur fils, ſe trouvant dans l'égliſe nationale de St. Louis, il y fut porté un enfant d'une pauvre famille pour y être baptiſé, & avoir pour parrain le premier qu'on rencontreroit. La ſage femme crut pouvoir propoſer au jeune duc cette bonne œuvre qu'il accepta volontiers, après en avoir eu la permiſſion, & en fut le parrain. Les choſes ſe paſſerent tant à l'égliſe qu'à l'égard de la mere de l'enfant avec cette généreuſe bonté qui ſied ſi bien aux grands, & qui caractériſe cette maiſon. L'après-dîner tous trois voulurent faire l'honneur à la nouvelle accouchée de lui rendre une viſite, & en lui laiſſant de nouvelles marques de leur libéralité, promirent de penſer à l'enfant, dont ils lui recommanderent l'attention.

NAPLES. (*le 29 Mai.*) Le Roi vient de conférer à Dom Vincent Pignatelli de Monte-Leone, gentilhomme de ſa chambre, le régiment de Campanie, vacant depuis que

le prince della Riccia eſt paſſé à Madrid en qualité de capitaine de la garde italienne près de Sa Maj Catholique, & a nommé Dom Nicolas Macedonio, colonel du régiment de Sannio, vacant par la promotion de Dom Ciro Capano au poſte de préſident de Salerne.

La couronne de Pologne a appellé de la ſentence prononcée ici en faveur des Princes du ſang de France dans la fameuſe cauſe qui regarde la ſucceſſion de la Reine Bona Sforza. Des lettres de Gallipoli mandent qu'à la diſtance de 5 milles de cette ville un bâtiment barbareſque avoit échoué ſur la côte, & que les habitans des environs y étant accourus en grand nombre, ils avoient entouré & pris 48 Turcs qu'ils tenoient renfermés dans un jardin juſqu'à ce qu'ils euſſent fait la quatantaine.

Le 22 au ſoir, le mont Véſuve fit une nouvelle éruption, qui juſqu'ici n'a pas été fort conſidérable; la lave a pris ſa direction vers *il Mauro.*

VENISE (*le* 30 *Mai.*) Notre république a commencé à faire depuis quelque tems des armemens conſidérables par mer & par terre. Le 27 Mai au matin, on lança à l'eau à notre arſenal le vaiſſeau de guerre, la Terreur, de 84 canons, & le 29 le vaiſſeau la Galatée, de même force. Cette ſemaine on lancera encore pluſieurs frégates, chebecs, &c. Le premier de ces jours, le ſénat a nommé Mr. Ange Emo pour commander ces forces navales: il a auſſi choiſi quatre nobles

pour avoir l'inſpection de leur armement. Avant hier, le Doge s'eſt rendu avec tout le collége à l'arſenal, qu'ils ont trouvé bien garni & en bon ordre. La république ſe met auſſi par terre en état de défenſe. Il ſe leve en Dalmatie & dans les autres provinces de terre ferme des recrues, auxquelles on accorde de bons engagemens. L'iſle de Corfou a offert un régiment de 800 hommes, vêtus, armés & équipés à ſes propres fraix. L'offre a été acceptée & le régiment eſt déja actuellement levé. L'iſle de Zante en a offert un ſecond ; & celle de Cefalonie en fournira deux, comme de coutume. L'on a frêté ici 24 bâtimens de tranſport, pour aller prendre ces troupes à bord ; & il ſe fait de grands amas de proviſions de guerre & de bouche pour l'uſage de l'armée & de la flotte.

On ne ſçait quel eſt l'objet de ces armemens : quelques-uns les attribuent à la précaution de ſe munir contre toute ſurpriſe, vû que le Capitan-Bacha ſera très-voiſin des états de la république avec les forces de terre & de mer, qu'il conduit contre la Morée. Des bâtimens, arrivés ici de Corfou en 20 jours, ont rapporté, que ſon avant-garde, compoſée de ſept mille hommes, étoit déja arrivée dans cette preſqu'iſle ; & que le commandant, paſſant près de Salone, avoit appris, que 70 Albanois s'étoient renfermés dans une maiſon près de-là & s'y étoient barricadés dans l'intention de ſe défendre juſqu'à l'extrémité ; ſurquoi, pour épargner ſes propres gens, il avoit fait mettre le feu à la maiſon & l'avoit brûlée avec ces déſeſ-

pérés & tous leurs effets. On a appris par la même voie, qu'au commencement de Mai il eſt arrivé dans les eaux de la Morée deux frégates de guerre & deux galeres ottomanes; que, ſur l'avis de leur venue, 20 Albanois, qui étoient à Coron, s'étoient enfuis ſur un bâtiment de Zante; mais que, les deux galeres l'aïant pourſuivi & pris, les Albanois avoient été mis à la chaîne, & 50 mille ducats, qu'ils avoient avec eux, confiſqués. Ces malheureux, qui s'étoient emparés de toute la Morée, ſe voïant près d'en être chaſſés, y commettent toutes ſortes d'excès. A Patras ils ont tué 300 habitans grecs & pillé leurs effets.

BASTIA (*le 5 Juin.*) Il ſe forme dans tout le roïaume de Corſe de nouveaux établiſſemens & des fabriques qui lui donnent une nouvelle face capable d'enchanter agréablement les habitans comme les étrangers. L'iſle Roſſa va particulierement devenir un endroit floriſſant par ſon commerce, par ſes palais & ſes embelliſſemens. Quelques négocians qui y ont entrepris la pêche du thon, commencent à y conſtruire des magaſins, & on y voit actuellement une fontaine magnifique érigée pour la commodité du public; c'eſt encore le moindre avantage que l'on doit à la ſageſſe du gouvernement prévoïant de la France.

Un petit berger a trouvé par haſard près la coline de Corborio dans la province de Balagna, une grande quantité de monnoies d'or frappées ſous le regne de l'Empereur

Héraclius, & comme il vit empreinte l'image de la croix, il les prit pour des médailles de dévotion de peu de valeur & n'en ramaſſa que très-peu. Un de ſes compagnons qui en fut averti, fut plus adroit que lui, & profita de ſa ſimplicité; car il ſe rendit à l'endroit, les enleva toutes & les a vendues à un grand prix. L'illuſtre capitaine Flach de Calvi a fait l'acquiſition de deux de ces médailles de différentes grandeurs, mais aïant la même empreinte. D'un côté on y voit l'effigie du dit Empereur avec cette inſcription : *Divus Heraclius S. P. Aug.* & de l'autre côté une croix grecque avec ces paroles : *Victoria Auguſtorum.*

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le 5 Juin.*) L'Impératrice-Reine voulant reconnoître les ſervices que Mr. Guretzky de Kornitz, général-major de ſes armées & commandant dans la généralité de Waraſdin, a rendus pendant 40 ans à la Maiſon d'Autriche, vient de lui accorder la croix de l'Ordre militaire de Marie-Thereſe, qu'elle a accompagnée d'une penſion. —— Sa Majeſté a donné pour adjoint au Prince Kaunitz, dont le grand âge demande du ſoulagement, le comte de Cobenzl, récemment revenu de Teſchen. Mr. le baron de Binder, aïant auſſi demandé du repos à cauſe de la foibleſſe de ſa ſanté, l'a obtenu, mais à condition qu'il prête l'œil encore quelque tems aux affaires de la chancellerie.

Digitized by Google

Le 2 au ſoir, l'Empereur revint en ville pour la Fête-Dieu qui ſe célébroit le lendemain, & accompagna la proceſſion du ſaint Sacrement, ſuivi des miniſtres, conſeillers intimes d'état, chevaliers de la Toiſon d'or, des chambellans & gentilshommes de ſa cour; le ſoir, S. M. retourna à Laxembourg, où l'Impératrice-Reine avoit elle-même accompagné la proceſſion avec Mde. l'Archiducheſſe Eliſabeth.

Le général baron de Jacquemin a obtenu le commandement général des troupes impériales en Hongrie, vacant par la mort du général comte d'Ayajaſſa. Le prince de Naſſau-Uſingen a reçu le beau régiment de cuiraſſiers qu'avoit ce dernier, & celui de Saintignon, dont le propriétaire eſt mort depuis peu, a été conféré au comte d'Arberg.

Pluſieurs officiers & emploïés dans les vivres & aux hôpitaux devenant inutiles en tems de paix, vont obtenir leur démiſſion; mais, comme l'humanité de S. M. Impériale ne lui permet pas de les abandonner à l'indigence, ils recevront, juſqu'à ce qu'ils puiſſent avoir quelque autre emploi, le tiers de leurs appointemens. Les corps francs ſeront en partie convertis en régimens réguliers, en partie enrégimentés, & les autres reſteront ſur le même pied en tems de paix. Les chevaux de remonte & d'artillerie ſeront remis aux laboureurs & autres ſujets de L. M. I, ſous condition de les rendre dès qu'on en aura beſoin, ou de

païer 50 écus de chaque bête qui ſera crevée.

On écrit de Chemnitz en Hongrie, que les ſources ſe ſont taries tout-à-coup, de ſorte qu'on ne peut y avoir de l'eau qu'à prix d'argent, & que l'on fait venir de bien loin. —— Des lettres de Brixen dans le Tirol, en date du 26 Mai, mandent que le comte Joſeph de Spaur, évêque de Seccau, avoit été élu unanimement prince-évêque de Brixen à la place de ſon frere, mort dernierement.

BERLIN (*le* 10 *Juin.*) Le 27 du mois dernier, à environ deux heures après midi, nous eumes le bonheur de voir arriver ici en parfaite ſanté le Roi, notre Souverain, de retour de la Siléſie. Sa Majeſté étoit partie le même jour à cinq heures du matin de Croſſen, & avoit fait ainſi en huit heures un chemin de ſeize lieues de diſtance. Il eſt difficile de peindre tout l'excès de la joie qui regnoit parmi les différens rangs du peuple. La foule étoit immenſe ſur le paſſage de Sa Majeſté; & pluſieurs d'entre les habitans ne purent s'empêcher de lui donner en perſonne des marques de leur admiration, portée juſqu'à l'enthouſiaſme. Le Prince héréditaire de Brunſwick, accompagnoit le Monarque dans ſa voiture. Sa Majeſté deſcendit au château, où elle dîna avec ce Prince, le Prince Ferdinand de Pruſſe & quelques généraux. L'après midi le Roi rendit une viſite à la Reine, & le lendemain à la Princeſſe Amélie, ſa ſœur. Ce jour-là le Prince

Henri revint auſſi de la Saxe en parfaite ſanté, avec toute ſa ſuite, en cette ville, où le marcgrave de Schwedt eſt également arrivé. Le Prince Repnin a accompagné le Roi juſqu'à Francfort ſur l'Oder, d'où il a continué par la Pruſſe-occidentale ſon voïage vers Pétersbourg. Le comte de Finckenſtein & le baron de Hertzberg, miniſtres du cabinet, & Mr. de Marconnay, conſeiller-privé de légation, ſont également revenus ici de Breſlau, ainſi que le marquis de Pons, le comte de Fontana, le comte de Tœrring Seefeld, & Mr. de Hohenfels, miniſtres de France, de Sardaigne, de Baviere, & des Deux-Ponts. Toutes les troupes, qui ont compoſé les armées de Siléſie & de Saxe, ſont en plein mouvement pour rentrer dans leurs quartiers. L'eſcadron des gardes-du-corps & le régiment des Gendarmes, qui ont ſervi à la premiere, ſont revenus ici hier à leur garniſon.

Le 2 au matin, le Roi eſt paſſé de Charlottenbourg, où il s'étoit rendu le 30 avec la famille roïale, à Potsdam; le même jour il y eut cour & ſouper chez la Reine. S. Exc. Mr. de Buddenbrock, lieutenant-général d'infanterie, chevalier de l'Aigle-noir & de l'Ordre de ſaint Jean de Jéruſalem, a eu l'honneur d'y être préſenté à S. M. Le même jour, S. Exc. Mr. de Ramin, lieutenant-général, chevalier de l'Aigle-noir & gouverneur de cette réſidence, eſt revenu avec ſon régiment d'infanterie. Le régiment des huſſards de Ziethen eſt revenu pareillement

lement ici de Siléſie. Le regiment de Kowaltzky, qui étoit ici en garniſon, eſt parti pour retourner dans ſes anciens quartiers.

Fin du traité de paix, entre Sa Majeſté l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême, & Sa Majeſté le Roi de Pruſſe, conclu & ſigné à Teſchen, le 13 Mai 1779.

Acte d'acceſſion de Mr. le Duc des Deux-Ponts, à la convention entre la Maiſon Palatine & la Maiſon de Saxe.

Les miniſtres plénipotentiaires des ſéréniſſimes parties contractantes ſur l'Alleu de Baviere, ayant conclu & ſigné en cette ville de Teſchen, le 13 de ce preſent mois de Mai, une convention, de laquelle la teneur s'enſuit:

Ici la convention précédente eſt inſérée en entier.

Et leſdits miniſtres plénipotentiaires ayant amiablement invité le miniſtre-plénipotentiaire de S. A S le Duc des Deux-Ponts, d'y accéder au nom de Sadite Alteſſe: les miniſtres-plénipotentiaires ſouſſignés, ſavoir, de la part de S. A. Electorale Palatine, le ſieur Antoine, comte de Terring-Seefeld, ſon chambellan, conſeiller-intime actuel, chevalier de l'Ordre de St. George; & de la part de S. A. S. le Duc des Deux-Ponts, le ſieur Chrétien de Hohenfels, ſon conſeiller-intime actuel, en vertu des pleins-pouvoirs qu'ils ſe ſont communiqués, ſont convenus de ce qui ſuit:

Que S. A. S. le Duc des Deux-Ponts déſirant contribuer & concourir à affermir l'amitié & la bonne intelligence entre les deux Séréniſſimes Electeurs & toute la Maiſon Palatine, accéde en vertu du preſent acte a ladite convention, ſans aucune réſerve ni exception, dans la confiance

que tout ce qui y eſt promis réciproquement, ſera accompli de bonne foi; déclarant en même tems & promettant qu'elle accomplira de même de la meilleure foi tous les articles, clauſes & conditions qui y ſont contenus. De même, S. A. S. Electorale Palatine accepte la preſente acceſſion de S. A. S. le Duc des Deux-Ponts, & promet également d'accomplir ſans aucune réſerve ni exception tous les articles, clauſes & conditions contenus dans ladite convention ci deſſus inſerée. Les ratifications du préſent acte ſeront échangées en cette ville de Teſchen dans l'eſpace de 15 jours, à compter du jour de ſa ſignature, ou plutôt ſi faire ſe peut.

En foi de quoi nous ſouſſignes plénipotentiaires, avons ſigné en vertu de nos pleins-pouvoirs, le préſent acte & y avons fait appoſer le cachet de nos armes.

Fait à Teſchen, le 13 Mai mil ſept cent ſoixante & dix neuf.

(L. S.) *Antoine, comte de* TERRING-SEEFELD.

(L. S.) *Chriſtien de* HOHENFELS.

L'exemplaire ſaxon eſt ſigné:

(L. S.) *Fréderic-Auguſte, comte de* ZINZENDORFF & POTTENDORFF.

(L. S.) *Chriſtien de* HOHENFELS.

Acte ſéparé, entre S. A. S. Electorale Palatine, & Mr. le Duc des Deux-Ponts.

Suivant la demande de S. A. S. Electorale Palatine & de S. A. S. le Duc des Deux Ponts, pour la garantie des pactes de famille de leurs Maiſons, des années 1766, 1771 & 1774, les hautes Puiſſances médiatrices ayant bien voulu garantir leſdits pactes, L. Alt. ſont convenues de la maniere la plus formelle & la plus obligatoire de les obſerver, exécuter & de n'y contrevenir en aucune maniere. Les ratifications du préſent acte ſeront échangées en cette ville de Teſchen, dans le même terme que celles du traité de paix & des conventions.

En foi de quoi nous ſouſſignés miniſtres plénipotentiaires avons ſigné, en vertu de nos

pleins-pouvoirs le préſent acte ſéparé & y avons fait appoſer le cachet de nos armes. Fait à Teſchen, le 13 Mai mil ſept cent ſoixante & dix-neuf.

(L. S.) *Antoine, comte de* TERRING-SEEFELD.
(L. S.) *Chriſtien de* HOHENFELS.

Acte d'acceſſion de Sa Majeſté l'Empereur.

JOSEPH SECOND, par la grace de Dieu, Empereur des Romains, toujours Auguſte, Roi d'Allemagne & de Jéruſalem, co-régent & héritier des royaumes de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie & d'Eſclavonie &c, Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne & de Lorraine, Grand-Duc de Toſcane, Grand-Prince de Tranſylvanie, Duc de Milan & de Bar &c, Comte d'Habsbourg, de Flandre & de Tirol &c. &c. &c. Comme nous avons été amiablement invités d'accéder en notre qualité de co-régent & héritier des états de Sa Majeſté l'Impératrice-Reine Apoſtolique de Hongrie & de Bohême, Madame notre Mere, au traité de réconciliation, de paix & d'amitié qui a été conclu & ſigné dans la ville de Teſchen, le 13 Mai de l'année courante, par les miniſtres-plénipotentiaires de Sadite Majeſté & Sa Maj. le Roi de Pruſſe, lequel traité eſt de la teneur ſuivante:

Ici eſt inſéré le traité de paix.

Nous, déſirant de contribuer à affermir l'amitié & la bonne intelligence heureuſement rétablie entre les cours de Vienne & de Berlin, nous nous ſommes déterminés avec plaiſir d'accéder, & par la préſente, accédons formellement audit traité de réconciliation, de paix & d'amitié & aux actes & conventions y annexés en notre qualité de co-régent & d'héritier des états de Sa Majeſté l'Impératrice-Reine Apoſtolique de Hongrie & de Bohême, Madame notre Mere; voulons que tous & chacun de ces articles & conditions aient la même force & vertu à notre égard, que ſi nous étions nommément compris dans ledit traité & dans les actes &

conventions y annexés, auxquels, non-ſeulement nous ne ferons ni permettrons qu'il ſoit fait aucun empêchement, mais au contraire les accomplirons fidélement.

En foi de quoi nous avons ſigné la préſente de notre propre main & l'avons munie de notre ſceau.

Donné à Vienne, le 16 Mai mil ſept cent ſoixante & dix-neuf.

JOSEPH.

Prince COLLOREDO.
DE LEYKAM.

Acte d'acceptation de Sa Majeſté le Roi de Pruſſe.

FREDERIC, par la grace de Dieu, Roi de Pruſſe, Marcgrave de Brandebourg, Archi-Chambellan & Prince-Electeur du St. Empire romain, Souverain Duc de Siléſie, Souverain Prince d'Orange, Neufchâtel & Valengin, comme auſſi du comté de Glatz, Duc de Gueldre, de Magdebourg, Cleves, Juliers, Bergue, Stettin, Poméranie, des Caſſubes & Vandales, de Mecklenbourg, comme auſſi de Crofne, Bourgrave de Nuremberg, Prince de Halberſtadt, de Minden, Camin, Vandalie, Suérin, de Ratzebourg, Oſtfriſe & Meurs, Comte de Hohenzollern, de Ruppin, de la Mark, de Ravensberg, Hohenſtein, Tecklenbourg, Suérin, Lingue, Bure & Leerdam, Seigneur de Ravenſtein, de Roſtock, Stargard, Lauenbourg, Butau, Arlay & Breda, &c. &c: Savoir faiſons: Comme Sa Majeſté l'Empereur a bien voulu accéder formellement en ſa qualité de co-régent & héritier des états de Sa Majeſté l'Impératrice-Reine Apoſtolique de Hongrie & de Bohême, au traité de réconciliation, de paix & d'amitié, conclu & ſigné dans la ville de Teſchen, le 13 Mai de l'annee courante, par un acte authentique ſigné de ſa main & revêtu de ſon ſceau, duquel la teneur s'enſuit ici mot pour mot:

Ici eſt inſérée l'acceſſion précédente.

Nous, animés d'un déſir égal, de reſſerrer de

plus en plus les liens de l'amitié & d'affermir la bonne intelligence, heureuſement rétablie entre la cour de Vienne & nous, avons pour agréable & acceptons formellement ladite acceſſion; voulons que tous & chacun des articles & conditions du ſuſdit traité & des actes & conventions y annexés, aient la même force & vertu à l'égard de S. M. l'Empereur, comme co-régent & héritier des états de S. M. l'Imperatrice-Reine Apoſtolique de Hongrie & de Bohême, de même que ſi elle étoit nommément compriſe dans ledit traité & dans les actes & conventions y annexes, auxquels nous ſeulement ne ferons ni permettrons qu'il ſoit fait aucun empêchement, mais au contraire les accomplirons fidélement.

En foi de quoi nous avons ſigné la préſente de notre propre main & l'avons munie de notre ſceau.

Donné à Breſlau, le 20. jour de Mai l'an de grace mil ſept cent ſoixante & dix-neuf, & de notre regne le 39.

FREDERIC.

FINKENSTEIN. E. F. *de* HERTZBERG.

Acte de garantie des Puiſſances médiatrices.

La paix ayant été conclue & rétablie aujourd'hui entre S. M. l'Impératrice Reine & S. M. le Roi de Pruſſe, par la médiation de S. M. I. de Toutes-les-Ruſſies, & de S. M. T. C, à la réquiſition des deux parties belligérantes; l'une & l'autre deſdites parties déſirant avec une égale ſincérité, tout ce qui peut conſerver & affermir la tranquillité publique, ont encore requis amiablement les hautes Puiſſances médiatrices de vouloir aſſurer par leur garantie l'exécution d'un ouvrage ſi déſiré, & à la conſommation duquel elles ont employé des ſoins ſi efficaces. Sur quoi L. M. I. de Toutes les Ruſſies & Très-Chrétienne, animées du même deſir d'aſſurer le repos public, ſe ſont volontiers prêtées à un moyen, qui tend uniquement à un but ſi ſalutaire; & nous ayant à cet effet munis de leurs pleins-pouvoirs, nous ſouſſignés plénipotentiaires de Leurſdites Majeſtés, faiſant les fonctions de médiateurs pour le rétabliſſement de la paix, déclarons

rons & assurons par le présent acte, en vertu de nos pleins-pouvoirs, que S. M. l'Impératrice de Toutes-les Russies, & S. M. le Roi Très-Chrétien, garantissent le traité de paix, qui a été conclu en date d'aujourd'hui entre S. M. l'Impératrice-Reine & S. M. le Roi de Prusse, dans toute son étendue, avec les conventions spéciales, ainsi que les articles séparés, actes d'accession & d'acceptation, qui y sont annexés & en font partie, & toutes les conditions, clauses & stipulations, qui y sont contenues, en la meilleure forme que faire se peut; & que Leursdites Maj. Imp. de Toutes-les-Russies & Très-Chrétienne feront aussi expédier & délivrer des ratifications particulieres de cet acte de garantie.

En foi de quoi nous avons signé le présent acte, & y avons fait apposer les cachets de nos armes, & l'avons échangé contre des actes d'acceptation, comme seront échangées de même lesdites ratifications du présent acte contre les ratifications desdits actes d'acceptation, dans l'espace de trois mois, ou plutôt si faire se peut. Fait à Teschen, le 13 Mai mil sept cent soixante & dix-neuf.

(L. S.) *Nicolas, prince* REPNIN.
(L. S.) *Le baron de* BRETEUIL.

L'autre exemplaire de cet acte de garantie étoit signé:

(L. S.) *Le baron de* BRETEUIL.
(L. S.) *Nicolas, prince* REPNIN.

Et dans l'acte même les titres de Sa Maj. Très-Chrétienne y sont placés avant ceux de Sa Maj. l'Impératrice de Russie.

Acte d'acceptation de Sa Majesté le Roi de Prusse.

La paix ayant été conclue & rétablie aujourd'hui, par la mediation de Sa Maj. Imp. de Toutes-les Russies & de Sa Maj. Très-Chrétienne, & Leursdites Majestés après en avoir été requises par toutes les parties contractantes & intéressées, ont de plus accordé leur garantie à toutes

les ſtipulations qui ſont partie du traité de paix, ſigné aujourd'hui entre Sa Maj. l'Impératrice-Reine & Sa Maj. le Roi de Pruſſe. Le ſouſſigné miniſtre-plénipotentiaire de Sa Maj. le Roi de Pruſſe, en vertu de ſes pleins-pouvoirs, déclare; que Sa Maj. le Roi de Pruſſe reçoit avec reconnoiſſance l'acte de garantie, qui lui a été délivré aujourd'hui par les miniſtres plénipotentiaires médiateurs, aux noms de L. M. l'Imperatrice de Toutes-les-Ruſſies & le Roi Très-Chrétien; & S. M. le Roi de Pruſſe déſirant tout ce qui peut affermir & conſerver la tranquillité publique, promet & s'engage de ſon côté, de remplir exactement & d'exécuter ſans réſerve quelconque, toutes les conditions du ſuſdit traité de paix & de toutes les ſtipulations qui en font partie entant que cela peut la regarder; & que Sadite Majeſté le Roi de Pruſſe fera auſſi expédier & délivrer des ratifications particulieres de cet acte d'acceptation.

En foi de quoi le miniſtre-plénipotentiaire ſouſſigné a ſigné ce préſent acte, & y a fait appoſer le cachet de ſes armes, & l'a échangé contre l'acte de garantie ci-deſſus énoncé, comme ſeront échangées de même leſdites ratifications du préſent acte contre les ratifications dudit acte de garantie, dans l'eſpace de trois mois, ou plutôt ſi faire ſe peut. Fait à Teſchen, le 13 Mai mil ſept cent ſoixante & dix-neuf.

(L.S.) *Jean-Herman, baron de* RIEDESEL.

N. B. *Cet acte d'acceptation a auſſi été expédié en double pour Sa Maj. Très-Chrétienne, de maniere que ſes titres y ſont placés en premier. Les deux cours médiatrices ont auſſi fait expédier des garanties particulieres ſur toutes les autres conventions annexées au traité de paix. On ne juge pas néceſſaire d'ajouter ici les pleins-pouvoirs & les ratifications de tous ces traités, qui ſont conçus ſelon les formules ordinaires.*

DRESDE (*le* 30 *Mai.*) L'Electeur ſupprime, à commencer du 1. Juin, les impôts extraordinaires qui avoient été exigés en

1778 pour la continuation de la guerre. Il a été expédié par le département des finances un ordre pour être communiqué aux ſous-receveurs, afin qu'ils aient à s'abſtenir d'une pareille perception. Cette déclaration a répandu la joie parmi le peuple qui a pu connoître que le gouvernement n'eſt occupé qu'à le ſoulager. Notre Souverain a déclaré en même tems que ſi le produit de la taille extraordinaire levée juſqu'ici n'étoit pas ſuffiſant à païer tous les fraix de la guerre, la chambre électorale des finances y ſuppléeroit.

L'armée ſaxone eſt rentrée en partie dans ſes quartiers, en partie en marche pour s'y rendre. Les régimens d'infanterie le Prince-Antoine & Carlbourg entreront ici en garniſon à la place des régimens l'Electeur & le Prince-Clément. Beaucoup de nos chaſſeurs & arquebuſiers paſſeront au ſervice de Pruſſe. Mr. le chambellan & major de Bichofswerder, juſqu'ici commandant des chaſſeurs ſaxons, ſe retire avec une penſion de mille écus, & il a été nommé lieutenant-colonel au ſervice de Pruſſe & aide-de-camp du Prince-roïal. Les autres officiers de ce corps recevront quelques gratifications du Roi avec l'expectative d'être emploïés. On s'apperçoit déja du départ des Pruſſiens qui faiſoient circuler beaucoup d'argent dans cette ville.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le* 12 *Juin.*) Le 1. de ce

mois le lord North remit à la chambre des communes une lettre du Roi conçue en ces termes :

GEORGE ROI. *S. M. ſe repoſant ſur le zele & l'affection de ſes fideles communes, & conſidérant que dans la conjoncture critique où ſont actuellement les affaires, il pourroit ſurvenir des événemens de la derniere importance & qui auroient des ſuites très-dangereuſes, ſi on ne trouvoit pas d'abord des moyens propres à les prévenir ou à les ſurmonter, elle déſire que cette chambre la mette en état de ſubvenir aux dépenſes contractées ou à contracter pour le ſervice militaire pendant l'année* 1779, *& de prendre toutes les meſures que la ſituation des affaires pourroit exiger.*

Signé GEORGE ROI.

L'anniverſaire de la naiſſance du Roi a été célébré le 4 à la cour avec la magnificence uſitée. Le ſoir, il y eut un grand bal paré, auquel le prince de Galles & l'évêque d'Osnabrug aſſiſterent pour la premiere fois. Le premier de ces Princes en fit l'ouverture avec la ducheſſe de Hamilton. Ceux qui regardent notre prochaine rupture avec l'Eſpagne comme un bruit populaire, font remarquer, que le marquis d'Almodovar, ambaſſadeur d'Eſpagne, s'eſt trouvé à ce bal, & que le ſoir l'hôtel de Son Exc. a été illuminé : mais des raiſonnemens pareils ne ſont pas du même poids que l'aveu, que mylord North fit le 2 dans la chambre des communes, " que la médiation de l'Eſpagne „ avoit pris fin, quoique les mêmes appa- „ rences de ſes diſpoſitions amicales envers „ nous continuaſſent de ſubſiſter „. L'envoi fréquent d'exprès à mylord Grantham, ambaſſadeur à Madrid, prouve en effet, que

les négociations ſont à une criſe déciſive : il lui en a été expédié cinq dans un eſpace de peu de jours, dont l'un partit le 31 Mai ; & le même jour il fut envoïé de nouvelles inſtructions aux gouverneurs de Gibraltar & de Minorque, qui leur ſeront portées par un bâtiment parti de Falmouth. Ce jour-là il arriva auſſi au bureau du vicomte Weymouth des dépêches de Paris, & le 1 Juin de Madrid, d'où il en vint encore le 3 ſur leſquelles ce miniſtre eut le 4 une très-longue conférence avec le Roi. Il eſt ſuffiſamment avéré, que les négociations avec le marquis d'Almodovar ſont rompues depuis le 27 du mois dernier : ce ſeigneur avoit propoſé, dit-on, " qu'il ſeroit conclu une tréve pour „ dix ans ou pour tel terme, dont on con- „ viendroit ultérieurement ; que pendant ſa „ durée l'on travailleroit à fixer definitive- „ ment les relations, que chacune des deux „ Puiſſances auroit avec l'Amérique-unie ; „ que dans l'intervalle chacune reſteroit en „ poſſeſſion de ſes conquêtes actuelles & tou- „ tes les choſes abſolument *in ſtatu quo* „. Cette propoſition aïant enſuite été expliquée, de façon que " l'Amérique-unie reſteroit auſſi „ dans l'entretems en poſſeſſion de l'indé- „ pendance, dont elle jouit par le fait „ ; l'on ajoute, que le réſultat des délibérations du conſeil a été de déclarer au marquis d'Almodovar, " que l'Angleterre ne pouvoit ſans „ bleſſer l'honneur & la dignité de la cou- „ ronne, ainſi que les intérêts de ſes peu-

„ ples, admettre une condition de cette na-
„ ture „.

La cour a fait publier des extraits des actes du parlement, qui défendent aux artiſans & fabricans ſujets de la Grande-Bretagne d'aller dans les païs étrangers pour y exercer leurs profeſſions & métiers, & qui menacent de punition ceux qui exciteront nos artiſans à s'expatrier. —— L'amiral Hardy a eu ordre de faire voile inceſſamment de Portsmouth avec la grande flotte deſtinée à croiſer pour obſerver celle de Breſt. L'amiral Darby aïant accompagné la flotte aux ordres de Mr. Arbuthnot juſqu'à une certaine hauteur, eſt revenu avec ſa diviſion de dix vaiſſeaux de guerre, & croiſe actuellement dans les parages d'Oueſſant & de Belle-iſle pour veiller aux manœuvres de l'ennemi, en attendant ſa jonction avec l'amiral Hardy; alors la flotte conſiſtera en 30 vaiſſeaux de ligne, ſans compter les frégates & autres bâtimens.

Extrait de la lettre du vice-amiral Byron à Mr. Stephens, datée à bord du vaiſſeau la Princeſſe-roïale, à la hauteur de Ste. Lucie, le 2 Avril, que l'amirauté a publiée dans la gazette de Londres du 29 Mai.

Le vaiſſeau, le Roi Britannique, employé au ſervice de la tréſorerie, devant retourner d'ici à Corke, je ſaiſis cette occaſion pour donner aux ſeigneurs commiſſaires quelque détail des opérations des vaiſſeaux du Roi à mes ordres. L'eſcadre, conduite par le commodore Rowley, étant arrivée d'Angleterre en bon état le 12 Février, je le détachai avec les vaiſſeaux nommés en marge (le Suffolk, le Magnifique, de 74, le

Sterling-Caſtle, de 64, le Medway, de 60, le Centurion, l'Iſis, le Preſton, de 50, le Carysfort, de 28 canons), pour croiſer au vent de la Martinique dans l'eſpérance d'empêcher la jonction des vaiſſeaux attendus de France, avec ceux qui ſe trouvoient au Fort-Royal. Il fit voile pour cet effet le 19 Février; mais peu de jours après il fut rappellé ſur l'avis certain que je reçus, que Mr. de Graſſe étoit entré en ſureté à la Martinique avec 4 ou 5 vaiſſeaux de ligne, quelques frégates & bâtimens munitionnaires. Depuis ce tems il a croiſé de tems en tems au vent des diviſions de la flotte, & d'autres entre les iſles de Ste. Lucie & de la Martinique, pour intercepter les vaiſſeaux ennemis, qui pourroient tenter de paſſer par ce canal, & pour proteger en même tems nos petits bâtimens, tandis qu'ils reconnoîtroient la force & la poſition de l'eſcadre françoiſe dans la baie du Fort-Royal. Un de ces détachemens, ſous les ordres du capitaine Griffith, fut emporté par le courant fort loin ſous le vent le 15 du mois dernier. L'on doit avoir apperçu de la Martinique la ſituation où il ſe trouvoit; & je penſe, que la vûe, que ces vaiſſeaux n'étoient pas en etat de regagner ce mouillage, a probablement porté l'ennemi à faire un mouvement; car Mr. d'Eſtaing, avec quatre autres officiers portant pavillon amiral & 15 vaiſſeaux de ligne, outre quelques bâtimens plus petits, après avoir préalablement pris à bord un nombre de troupes, ſortit de la baie du Fort-Royal le matin du 18 dans le tems que pluſieurs des vaiſſeaux à mes ordres, qui avoient été en croiſiere, étoient occupés à faire de l'eau au Cul-de-ſac, & que le capitaine Sawyer (commandant le Boyne, de 70 canons) avec trois vaiſſeaux de ligne & un de 50 canons, étoit au vent de la Martinique. Avec le reſte de nos forces je mis au large le moment même que l'eſcadre françoiſe fut découverte, & je fis toute la diligence poſſible pour la joindre: mais, quoiqu'égale en nombre & en forces aux vaiſſeaux que j'avois raſſemblés, elle rentra ſous la protection de ſes batteries, ſans laiſſer en mon pouvoir de

la forcer au combat. Le matin ſuivant je m'approchai de très-près du Fort Royal; & j'eus en plein la vue des batteries & des vaiſſeaux ennemis : mais le ſeul mouvement, que ceux-ci firent à notre approche, fut de ſe mettre ſous voile & de s'enfoncer davantage dans la baie. Je virai de bord en conſéquence, & je fis route vers cette place; mais un courant rapide ſous le vent tint l'eſcadre en mer durant pluſieurs jours. Les frégates, qui ſont en cette ſtation, ont été tenues en croiſiere au vent de la Barbade & entre les iſles ; mais aucune d'entre elles n'a fait une priſe d'importance, ſi ce n'eſt que la Venus s'eſt emparée le 6 du mois dernier, à la hauteur de St. Chriſtophe, après une chaſſe de pluſieurs heures, du Gouverneur Trumbull, armateur américain, de 20 canons & de 150 hommes d'équipage.

Le général Burgoyne aïant obtenu, dans la ſéance des communes du 18 Mai, qu'après l'ouïe des témoins dans l'affaire des freres Howe le comité examineroit également ſa conduite relativement à l'expédition du Canada, il prépara la voïe à ces recherches par un expoſé fort ample & détaillé qu'il fit de ſes opérations le 20 Mai; & le même jour l'on entama l'ouïe de ſes témoins : le premier fut le général Carleton, qui dans ſes interrogatoires montra autant de connoiſſances & d'expérience que de candeur & de probité. Quoique Mr. Burgoyne lui eût été préféré, d'une maniere peu reconnoiſſante pour les ſervices que Mr. Carleton avoit déja rendus, ce dernier fit en ſa faveur la dépoſition la plus favorable qu'il eût pu attendre de ſon meilleur ami. Les recherches furent continuées le 27 par l'examen du major lord Balcarras; le 1. Juin par celui du comte de

Harrington, qui a ſervi dans l'armée du général Burgoyne ſous le nom de vicomte Petersham; & enfin le 3 Juin par l'interrogatoire du lieutenant-colonel Kingſton, qui y a fait les fonctions d'adjudant-général. Les dépoſitions de ces officiers ont toutes été à la décharge de Mr. Burgoyne, en prouvant la néceſſité des différens partis, qu'il a été obligé de prendre, particulierement de paſſer la riviere de Hudſon, & enſuite de capituler à Saratoga. Cependant l'on en pourra juger avec plus d'impartialité, après l'ouïe des témoins produits par le lord Germaine, qui tâche, de ſon côté, de rejetter ſur le général la mauvaiſe iſſue de cette malheureuſe expédition.

Le 12 de ce mois, il arriva à l'hôtel de la compagnie des Indes un exprès venu à bord du Roi de Dannemarck, vaiſſeau de la compagnie des Indes danoiſe, qui a relâché aux dunes; il vient de la Chine & a touché à Ste. Hélene, d'où il eſt parti le 2 Avril. Cet exprès a apporté pour nouvelle que le vaiſſeau de la compagnie des Indes l'Oſterley, commandé par le capitaine Rogers, qui fit voile de Plymouth le 9 Février 1778, a été pris le 22 Février dernier à la vûe du cap de Bonne-Eſpérance, par deux frégates françoiſes, qui, après avoir mis à terre les paſſagers, ont conduit le vaiſſeau avec ſa cargaiſon dans l'iſle Mauritius. Ce bâtiment eſt un des plus riches qu'il y ait au ſervice de la compagnie, on l'eſtime à 300,000 liv. ſterl, dont la majeure partie à été aſſurée au

café de Lloyd à 15 pour cent ſeulement pour l'aller & le retour : les deux frégates qui s'en ſont emparées ſont celles qui ſortirent de Pondichery pendant que les flottes françoiſe & angloiſe en étoient aux mains au large de cette forteresſe.

FRANCE.

PARIS (*le 15 Juin.*) Mr. Turgot, dans ſon ſyſtême de liberté générale, avoit affranchi les manufactures du code des anciens réglemens. Il croïoit que les marchandiſes ne devoient ſe remarquer que par leur mérite intrinſeque, ou leurs autres qualités ſupérieures; qu'il falloit laiſſer établir la concurrence ſur ce pied; ce qui pouvoit, ſelon l'opinion des défenſeurs du régime réglementaire, ouvrir la porte à beaucoup d'abus & de fraudes. Mr. Necker a pris un milieu; il s'eſt attaché à conſerver les formes, marques & inſpections capables d'attirer la confiance des acheteurs & de favoriſer en même tems l'induſtrie, en donnant l'eſſor à tous les talens, mais de maniere que leurs productions, ſans être claſſées dans celles qui ſont approuvées, ſoient cependant diſtinguées des étrangeres. Telles ſont les vûes qu'il a fait paſſer en loi dans des *lettres-patentes du Roi concernant les manufactures*, en date du 5 Mai, & regiſtrées au parlement le 19 du même mois. Leur prolixité ne nous permet pas de les rapporter.

L'armée navale eſt partie le 3 depuis une

Digitized by Google

heure après-midi juſqu'à ſept ou huit heures du ſoir, excepté un vaiſſeau reſté en rade, pour attendre des troupes qui arrivent aujourd'hui. Il rejoindra auſſi-tôt l'armée mouillée à Bertheaume. Lors de ſon départ le vent étoit très-favorable, & l'eſt aujourd'hui encore plus. Elle n'eſt toujours que de 28 vaiſſeaux de ligne, les deux de Toulon & l'Ajax de l'Orient n'aïant pas joint : elle eſt accompagnée de 18 autres bâtimens plus légers, tant frégates que corvettes, cotters & lougres. Un ſeigneur eſpagnol & pluſieurs jeunes officiers de cette nation ſont embarqués ſur la flotte; & ce qui donne à penſer, c'eſt que nos officiers ont mis du rouge dans leurs cocardes, en ſigne d'alliance avec l'Eſpagne. Le vaiſſeau reſté en rade, eſt parti. Il eſt arrivé & parti ces jours-ci deux ou trois couriers extraordinaires. Les préparatifs de bâtimens de tranſport & de tous les acceſſoires, ſe continuent toujours avec vivacité ſur les côtes de Normandie & ſur une partie de celles de Bretagne.

On voit ici la liſte ſuivante de l'armée navale aux ordres de Mr. le comte d'Orvilliers :

Vaiſſeaux de ligne.

La Bretagne, de 110 canons, vaiſſeau-amiral de la premiere diviſion, monté par le comte d'Orvilliers, commandant en chef de la flotte; Mr. du Pleſſis Pargo, capitaine de pavillon : la Ville-de-Paris, de 106 canons, vaiſſeau-amiral de la ſeconde diviſion, Mr. de Guichen, chef-d'eſcadre; Mr. de Boades, capitaine de pavillon : la Couronne, de 86, vaiſſeau-amiral de la troiſieme diviſion, Mr. de la Touche-Tréville, chef-

d'eſcadre; Mr. de Rays, capitaine de pavillon: l'Auguſte, de 84, le vicomte de Rochechouart, chef-d'eſcadre; Mr. de Charité, capitaine de pavillon: le Saint Eſprit, de 84, le chevalier de Ternay, chef-d'eſcadre; Mr. de Medine, capitaine de pavillon: le Neptune, de 80, Mr. d'Hector; le Glorieux, de 74, Mr. de Beauſſet; le Conquérant, de 74, Mr. de Monteil, (tous trois chefs-d'eſcadre, mais n'ayant ſur la flotte que la qualité de capitaines): le Scipion, de 74, le comte de Chérizey; le Palmier, de 74, le chevalier de Réals; l'Intrépide, de 74, Mr. de Châteauvert; le Zodiaque, de 74, Mr. de la Porte Vezins; le Deſtin, de 74, le chevalier de Scillans; l'Hercule, de 74, le comte d'Amblimont; le Pluton, de 74, Mr. Deſtouches; l'Actif, de 74, Mr. de Baraudin; le Citoyen, de 74, le marquis de Nieul; le Bien-aimé, de 74, Mr. d'Aubenton; le Caton, de 64, Mr. d'Eſpinouſe; l'Eveillé, de 64, Mr. de Balleroy; le Solitaire, de 64, Mr. de Monteoler; l'Alexandre, de 64, Mr. de Trémignon; le Saint-Michel, de 64, Mr. de la Biochaye; l'Actionnaire, de 64, Mr. de l'Archantel; l'Indien, de 64, Mr. de la Grandière; le Prothée, de 64, Mr. de Coqueray; le Bizarre, de 64, Mr. de Saint-Rivoul; le Triton, de 64, Mr. de la Clocheterie, tous capitaines de vaiſſeau.

Frégates.

La Concorde, de 40 canons, cap. de Cardaillac; la Junon, de 40, de Marigny; la Terpſichore, de 40, Lombart; la Médée, de 40, de Kergariou; la Diane, de 40, de Chambertrand, la Gloire, de 40, de Bavre; la Bellonne, de 40, de Gonidec; la Belle-Poule, de 40, de Lamaria; la Surveillante, de 40, de Couëdic; la Senſible, de 36, Bidé de Chavagnac; l'Inconſtante, de 36, de Ravenel; l'Aigrette, de 36, de la Bretonnière; la Magicienne, de 36, de Bodès; l'Atalante, de 36, le baron de Durfort; l'Hermione, de 36, de Tréville; le Roſſignol & le Henri, de 26, l'Etourdie, de 24 canons.

Corvettes.

La Sylphide, de 24 canons, de la Morillière;

Digitized by Google

l'Hélene, de 20, de Montguyot; l'Ecureuil, de 18, de Breignoux; le Serin, de 18, Dumeſnil; la Favorite, de 12, de Kerſaint; la Curieuſe, de 12, de Morville; le Chaſſeur, de 12, de la Ville-Bouquais; l'Eſpiegle, de 12, du Dreſneuc, le Senegal, de 20 canons, priſe ſur les Anglois.

Cotters.

La Guêpe, de 18 canons, de Fougeraye; l'Expédition, de 16, de la Jaille; la Levrette, de 14, de la Bourdonnaye; le Serpent, de 14, Ancé de la Laune; le Pilote, de 14, de Clonard; le Mutin, de 14, de Roquefeuille; le Cerf, de 14, de Varage; le Huſſard, de 14, de Langle; la Chance, de 12, de Portloue; l'Alerte, de 8, du Chêne, & un de 6 canons.

Brûlots.

L'Eraſme, le Londres, le Hurt, l'Anna-Galey, le Sandwich, le Dashwood.

Total. Un vaiſſeau de 110, un de 106, un de 86, deux de 84, un de 80, douze de 74, & dix de 64 canons; en tout 28 vaiſſeaux de ligne; 18 frégates, 9 corvettes, 11 cotters, 6 brûlots & 2 galiotes; faiſant enſemble 74 bâtimens, montés de 3018 canons.

La veille du départ de la flotte, on a diſtribué à Breſt des copies de la lettre ſuivante, écrite par Mr. de Sartine au comte d'Orvilliers, de Verſailles, en date du 27 Mai.

Ce ſont des adieux que je vous fais, mon cher général: ce ſont des vœux pour vous, pour tous les officiers-généraux & pour toute l'armée. Cherchez l'ennemi au moment favorable; attaquez-le vigoureuſement, & vous le battrez: vous ſerez heureux; & je le ſerai de vos ſuccès. Vous m'annoncerez de bonnes nouvelles; j'aurai la ſatisfaction de les annoncer au Roi; il ſera content; je demanderai des graces; je les obtiendrai toutes: elles ſeront reçues avec reconnoiſſance, comme

elles ſeront envoïées avec empreſſement. Le pavillon françois triomphera ; & nous remercierons le Dieu des armées. Voilà, mon cher général, ce que j'eſpere pour la campagne qui va s'ouvrir : donnez-moi de vos nouvelles par toutes les occaſions poſſibles : Je les attends avec impatience. Vous connoiſſez, mon cher général, mon amitié pour vous, mon attachement pour le corps de la marine & mon zele pour la gloire de l'Etat.

On voit également l'état ſuivant de l'armée raſſemblée en Bretagne & en Normandie : le comte de Vaux, lieutenant-général, commandant en chef : lieutenans-généraux, le marquis de Langeron, le duc d'Harcourt-Lillebonne, le marquis de Lugeac : maréchaux-de-camp, les comtes de Rochambeau, de Caraman, de Melfort, le marquis de Cruſſol-d'Amboiſe, les comtes de Vaubecourt & de Wall : major-général, le comte de Puyſegur : aides majors-généraux, Mrs. de Zanthieu, de Laborie & de Chamolles : maréchal-général-des-logis, le marquis de Jaucourt; ſon adjoint, le marquis de Lambert : aides-maréchaux-des-logis, Mrs. de la Rozière, de Beville, de Bufferent, de Soulanges & le marquis de la Fayette : commandant de l'artillerie, Mr. de Villepatour : munitionnaire-général, Mr. de l'Iſle : Mr. de Veimerange, commiſſaire-ordonnateur, fera les fonctions d'intendant. L'armée ſera compoſée des 17 régimens ſuivans : Auſtraſie, Barrois, Beauce, Conty, la Couronne, Flandre, Limouſin, Lorraine, Maine, Normandie,

mandie, Orléans, Roïal, Roïal-Deux-Ponts, Saintonge, Savoie, Soiſſonnois & Touraine; de plus d'un bataillon du régiment de Toul, corps-roïal d'artillerie; 150 dragons de la Rochefoucault; 150 de Noailles; & du régiment provincial de Paris pour le ſervice de l'artillerie.

On apprend avec ſurpriſe, que dans une province d'Allemagne il ſe trouve deux abbaïes, dont les moines eſſaient de renouveller les querelles qui ont affligé l'Egliſe de France durant ce ſiecle & le précédant. Ils font leur lecture ſpirituelle dans la *Gazette eccléſiaſtique*, ſçavent par cœur toutes les atrocités qu'on y débite contre les prélats catholiques, parlent des décrets du St. Siege, reçus par l'Egliſe univerſelle, à peu-près comme les convulſionnaires, & tâchent de relever leur ignorance par une ſuffiſance qui ne ſert qu'à la faire connoître davantage (a).

La Fontaine a dit, il y a long-tems, *mieux vaut goujat debout, qu'empereur enterré.* Cet axiome s'eſt ſur-tout vérifié hier à la premiere repréſentation d'*Agatocle*, tragédie poſthume de Mr. de Voltaire; il n'eſt point

---

(a) Il en eſt des héréſies comme de toutes les erreurs qui prennent leur ſource dans la corruption du cœur & de l'eſprit. Lorſque l'autorité ne veille plus à les tenir dans le néant, elles ſe reproduiſent avec audace, & levent la tête plus haut que jamais. On peut les appeller comme l'hydre de Lerne *reparabile monſtrum.*

d'écolier débutant au théâtre, dont la tragédie n'eût attiré plus de monde : non ſeulement le concours a été très médiocre à l'ouverture de la ſalle ; mais des parties ont reſté long-tems vuides ; & l'amphithéâtre même n'a jamais été parfaitement rempli. Le parti de ce grand homme, ſi actif à cabaler pour lui de ſon vivant, a perdu beaucoup de ſon ardeur, & n'a fait que d'impuiſſans efforts, pour ſoutenir la piece qui en avoit grand beſoin. —— Les francs maçons de ce roïaume ſont bien éloignés de craindre des perſécutions ; mais depuis les réjouiſſances qu'ils ont faites de ce que ceux de Naples n'ont pas ſuccombé à la leur, il eſt ſurvenu une grande méſintelligence entre-eux. La loge des *neuf-ſœurs*, où Mr. de Voltaire a été déifié par une ſuperbe apothéoſe, ſe trouve malgré cela interdite pour d'autres cauſes, & elle ne peut plus envoïer ſes députés à celle du *Grand-Orient*, ſiége principal du grand-maître, Mgr. le duc de Chartres. La mere-loge écoſſoiſe eſt réduite au même ſort en itérative. Un de leurs plus terribles griefs eſt d'avoir pouſſé la licence ſcandaleuſe juſqu'à avoir laiſſé introduire des profânes dans le myſtérieux ſanctuaire.

On débite publiquement une eſtampe que le fanatiſme philoſophique vient de faire graver. C'eſt le tombeau de Voltaire dans un cloître, auprès duquel viennent pleurer l'*illuſtre* d'Alembert repréſentant l'Europe, l'Impératrice de Ruſſie, repréſentant l'Aſie, Oronoco repréſentant l'Afrique, & Franklin

Digitized by Google

repréſentant l'Amérique : c'eſt l'univers philoſophique en deuil devant l'ombre de ſon cher pere. L'Ignorance, le bandeau ſur les yeux, vient un flambeau à la main effraïer ces foibles & tendres orphelins qui ſe troublent, s'effraient & paroiſſent s'écrier. Dans un jardin lointain on apperçoit le tombeau de Jean-Jacques. On ne ſçait ſi c'eſt de l'aveu de Catherine II, que ſon portrait ſe trouve au milieu d'êtres de l'eſpece de d'*Alembert*, *Franklin*, *Oronoco* : quoiqu'il en ſoit, il s'y trouve. D'Alembert en qualité d'*illuſtre* lui tourne le dos, & à l'aſpect de l'*Ignorance* qu'il ne s'attendoit pas trouver là, il tombe preſque ſur Catherine en arriere. Cette eſtampe a révolté beaucoup de monde : on a crié à l'impudence. Les gens ſenſés n'ont témoigné que de la pitié. —— On a trouvé depuis peu entre les mains d'un domeſtique d'une bonne maiſon de Paris un ouvrage impie de feu Fréret ; ce domeſtique ſommé de dire où il avoit pris ce livre, a confeſſé qu'il le tenoit de Mr. d'Alembert, qui en le lui mettant entre les mains lui avoit dit que *ſi ce livre l'amuſoit, il lui en donneroit un autre* (a). Qu'on diſe encore que la benigne philoſophie ne s'attache qu'aux grands & qu'elle néglige les petits.

(a) Cette anecdote eſt très-vraie. Le livre en queſtion (*Examen critique des apologies du chriſtianiſme*) eſt entre les mains d'un homme reſpectable & connu de tout Paris, & même de toute la France, qui m'a appris cette aventure, & m'a offert de me montrer le livre.

TABLE.

TURQUIE.	*Conſtantinople.*	345
	Smyrne.	346
RUSSIE.	*Pétersbourg.*	348
POLOGNE.	*Varſovie.*	352
ESPAGNE.	*Madrid.*	353
	Gibraltar.	356
PORTUGAL.	*Liſbonne.*	357
SUEDE.	*Stockholm.*	359
DANNEMARCK.	*Coppenhague.*	360
ITALIE.	*Rome.*	360
	Naples.	362
	Veniſe.	363
	Baſtia.	365
ALLEMAGNE.	*Vienne.*	366
	Berlin.	368
	Dreſde.	376
ANGLETERRE.	*Londres.*	377
FRANCE.	*Paris.*	384

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE

15. JUILLET

1779.

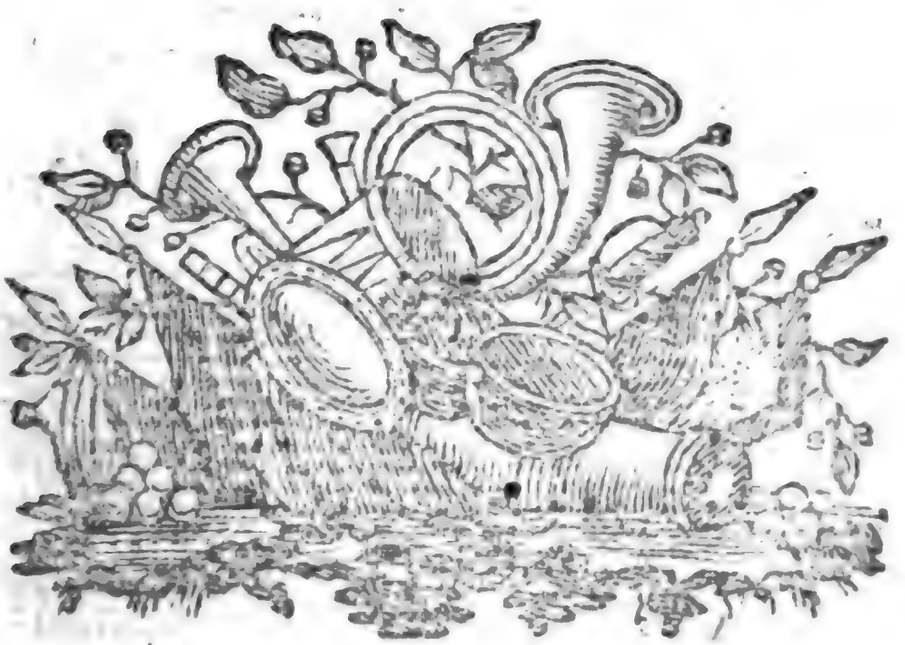

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

Avec Privilége de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

JOURNAL HISTORIQUE ET *LITTERAIRE*.

1. JUILLET 1779.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Examen impartial de pluſieurs Obſervations ſur la littérature. A Paris, chez Berton. 1779. 1 vol. in-8°.

PEut-on trop multiplier les ouvrages deſtinés à maintenir les régles du goût, à arrêter la décadence de la littérature, à empêcher ou du moins à reculer la révolution qui menace les ſciences? Les réflexions du P. Duparc ſont très-propres à opérer cet effet, mais les choſes ſont ſi avancées qu'on ne doit pas concevoir à cet égard des eſpérances trop flatteuſes. Nous avons déja vû en parlant des

premieres *Obſervations* de cet auteur, de la pureté & de la richeſſe de ſa latinité *, que le célebre Greſſet les regardoit comme un préſervatif contre les entrepriſes des novateurs, mais de l'efficacité duquel il ne falloit pas trop ſe flatter. Il leur appliquoit ce mot de Virgile :

* 15. Juillet, 1775, p. 81.

Si Pergama dextrâ
Defendi poſſent, etiam hac defenſa fuiſſent.
Eneid. 2.

Le P. Duparc ne s'eſt preſcrit aucun ordre dans les différentes réflexions qu'il fait ſur les ouvrages & les auteurs de ce ſiecle & du précédent. On remarque dans toutes une équité, une impartialité, une droiture d'eſprit, que la critique du jour, dégénérée en ſatyre & en violence, ſemble abſolument ignorer. Il y a un grand nombre de traits hiſtoriques & polémiques touchant Boſſuet, Maſſillon, Bourdaloue, Boileau, le Pere de la Neuville &c. L'éloge de celui-ci eſt conçu en ces termes. " Le P. de la Neuville raiſonne avec autant de force & de profondeur que le P. Bourdaloue. Son ſtile eſt auſſi vif & auſſi rapide que le ſien, & il a plus de coloris. Il a toute la véhémence & tout le pathétique des mouvemens qui entraînent & qui ſubjuguent dans celui-ci; mais il emploie plus ſouvent & beaucoup plus heureuſement que lui, ces mouvemens doux & tendres, qui pénétrent, qui s'inſinuent dans le cœur, & contre leſquels il eſt ſi difficile de tenir, même aux ames les plus dures. Impétueux, & pour ainſi dire, inſpiré comme Boſſuet, il s'éleve tout-à-coup à la plus grande

15. Déc. 1776, p. 549.

hauteur. Dans ces élancemens ſoudains, il accumule les images; il fait des tableaux vaſtes & immenſes; il parle le langage des Prophetes; il ſe répand en apoſtrophes vives & en métaphores hardies; il révele au pécheur ſes iniquités cachées par ces ſortes de penſées ou fines ou profondes auxquelles on ne s'attend point, & qui reſſemblent plutôt à de ſubites *illuminations*, qu'elles n'ont l'air d'avoir été enfantées par un eſprit purement humain. Il approfondit plus un ſujet que Maſſillon. Il a une auſſi belle imagination que lui, mais pas tout-à-fait autant de goût pour la modérer & pour la régler. Avec plus de brillant, avec plus d'éclat, il n'écrit ni avec autant de naturel, ni avec autant d'élégance & de correction. Il ne lui eſt point inférieur dans la peinture des mœurs. Je ſerois même tenté de croire qu'il a porté plus loin que lui cette partie eſſencielle de l'éloquence de la chaire. Le plus ſouvent en effet, Maſſillon, au lieu de peindre les mœurs, ne peint que les uſages de ſon ſiecle. Le P. de la Neuville peint l'influence des uſages ſur les mœurs, & non-ſeulement il connoit toute la corruption du monde, mais il remonte toujours à la ſource intérieure & ſecrette de cette profonde corruption. Son expreſſion n'eſt, en général, ni moins noble, ni moins pittoreſque, ni moins énergique que celle du P. de la Rue. Il a toute la fineſſe d'eſprit du P. de la Colombière, & preſque le même goût de piété douce & délicate, qui fait le plus grand charme des ſermons de ce Jéſuite. Il eſt quelquefois auſſi touchant &

auſſi tendre que Cheminais ; mais il s'en faut beaucoup qu'il parle ſa langue auſſi purement, & qu'il ait la même douceur & la même facilité de ſtile. En un mot, il me ſemble que le P. de la Neuville a raſſemblé dans lui ſeul les mérites divers de nos différens orateurs ſacrés. On croiroit, s'il m'eſt permis de m'exprimer ainſi, qu'il s'eſt emparé de tous les génies de ces grands hommes ; qu'il les a mêlés, qu'il les a fondus enſemble, pour n'en faire qu'un ſeul & même génie, qui ne fût le génie de perſonne, & qui fût le ſien „.

A la fin des *Obſervations* ſur la littérature, l'auteur a placé une oraiſon latine ſur l'art militaire, dont le but eſt de prouver qu'il faut autant d'eſprit & de génie à la guerre que dans le ſein des arts pacifiques. Cette oraiſon avec les notes multipliées qui la commentent, eſt une eſpece de traité de tactique qui renferme de grandes leçons & de grands exemples. L'auteur y déploie une grande connoiſſance de l'hiſtoire, ſur-tout des guerres que les François ont ſoutenues contre les nations rivales de leur gloire, des victoires qu'ils ont remportées, des défaites qu'ils ont eſſuïées. L'hiſtoire grecque, romaine, carthaginoiſe y eſt auſſi miſe en contribution. C'eſt ce grouppe de connoiſſances variées & néceſſaires aux jeunes ſeigneurs dont l'état attend les ſervices, qui a engagé Mr. l'abbé Creiſſent de la Mozeille à traduire cette harangue en françois ; l'analogie de ces leçons hiſtoriques avec les principes dont il a fait la baſe de l'éducation du jeune marquis d'Eſcars-Polignac, l'a décidé

Digitized by Google

s'occuper de cet ouvrage comme d'un moïen de mettre de nouveau ſous les yeux de ſon éleve, des maximes utiles embellies des traits de l'éloquence, de leur donner un nouveau prix & une impreſſion plus profonde. La traduction eſt fidele, claire, naturelle & élégante. Quant au texte original, on n'en peut rien dire de plus vrai ni de plus ſpirituel que ce que Greſſet a écrit à l'auteur à l'occaſion de ſes harangues ſur les Normands & ſur la naiſſance du Dauphin, qu'on voit dans le premier recueil d'*Obſervations*. " Vous conſervez la „ maniere de Coſſart & ſa langue. Ce ne ſera „ ſurement pas votre faute, ſi le petit jardin „ d'antitheſes, ſi ridiculement à la mode au„ jourd'hui, continue à prévaloir, & ſi on „ laiſſe toujours les pieces d'or de Ciceron pour „ les oboles de Seneque „

Tout ce que l'on pourroit déſirer du P. Duparc, c'eſt un peu plus de préciſion. Ce volume qui atteint 510 pages pourroit être reſſerré dans un eſpace beaucoup plus étroit, ſi l'auteur ſe preſſoit davantage d'arriver au but de ſa critique, & s'il n'avoit pas copié un grand nombre de paſſages fort longs & très-connus. —— Dans la partie hiſtorique il ſe trouve quelques légeres inexactitudes. Par ex. perſonne ne reconnoîtra les champs de bataille de Ramillies & de Neerwinde à ces traits : *Caſtra tùm fluviorum altitudine tùm nemorum objectu ſtabilita*. Il n'y a ni forêts ni grands fleuves dans le terrein où ces batailles ſe ſont données. —— Il dit qu'à Neerwinde le Prince d'Orange fut battu parce qu'*il n'avoit pas laiſſé aſſez*

de terrein pour faire ſes évolutions. La vraie cauſe de cette défaite, eſt que le front n'avoit été fortifié que par de ſimples abattis (a).—— Dans une des notes, le P. Duparc réfute victorieuſement le chevalier Folard qui traite de ſuperſtition l'invocation des Saints relativement au ſuccès d'une bataille ; il eſt étonnant que le ſçavant critique n'ait point obſervé combien une aſſertion de cette nature contraſtoit avec le génie de Folard, qui adreſſoit de ſi ferventes prieres à St. Paris, & qui paſſoit pour être un des plus habiles jongleurs du cimetiere de St. Médard (b).

(a) Je raconterai à cette occaſion une anecdote peu connue, mais dont je ſuis sûr, l'ayant appriſe par des ſeigneurs du pays très-inſtruits de ce qui regardoit cette bataille donnée ſur leurs terres, & dans les châteaux deſquels les officiers-généraux avoient pris leur logement. " Le maréchal de Luxembourg repouſſé à la droite & à la gauche des alliés, fut inſtruit par le curé de Laer d'un endroit où le retranchement n'étoit pas achevé & qui étoit maſqué par des abattis. Le duc lui dit : *Mr. le curé, ſi vous dites vrai, vous êtes évêque en France.* L'avis du curé fut prouvé très vrai ; mais le curé ne parut plus, écraſé ſans doute par l'impétuoſité des aſſaillans, auxquels il montroit le chemin ,,.

(b) Voyez *Recueil de littérature, de philoſophie & d'hiſtoire.* Amſterdam 1730, p. 129.

Digitized by Google

Examen de l'évidence intrinſeque du chriſtianiſme. Par Mr. Soame Jenyns, ecuïer, membre du parlement & un des lords directeurs du commerce &c,

Second Extrait.

Après avoir donné à ſes trois propoſitions touchant l'excellence de la doctrine évangélique, toute l'étendue qu'exigeoit le parfait développement d'une matiere ſi importante, Mr. Jenyns conclut que ce ne peut être là que l'ouvrage de la divinité; & cette conſéquence eſt ſi évidente par elle-même, qu'il n'eſt preſque point néceſſaire de la faire appercevoir; car, ſi l'Evangile n'eſt pas l'ouvrage des hommes, il faut, pour en expliquer l'exiſtence, avoir recours à des lumieres & à une ſageſſe que l'humanité ne comporte pas. " C'eſt proprement le même argument que celui par lequel on prouve que cet univers eſt l'ouvrage d'une main inviſible. Nous voïons avec admiration les cieux, la terre & ce qu'ils contiennent; nous contemplons avec étonnement la délicateſſe de ces inſectes trop petits pour être apperçus par la ſimple vûe, & ces immenſes planetes dont l'orbite eſt trop vaſte pour notre imagination. Nous ſentons que ces choſes ne peuvent pas être l'ouvrage des hommes; d'où nous concluons avec raiſon qu'elles ont été faites par un créateur tout-puiſſant.

Ici nous voions un ſyſtême de religion & de morale entierement nouveau, & très-ſupérieur à tout ce qui avoit été publié auparavant; & qui étant au-deſſus de la portée de l'eſprit humain, n'a pu être l'ouvrage de la ſageſſe ou de l'artifice des hommes. N'eſt-il donc pas évident, ſelon cette maniere de raiſonner, que nous avons le même droit de conclure que ce ſyſtême doit tirer ſon origine du même Etre tout-puiſſant & tout ſage? „

La divinité de l'Evangile une fois établie, Mr. J. fait obſerver que tout ce qui regarde ſon établiſſement, la maniere dont il a été propagé dans le monde, les obſtacles qu'il a anéantis, les effets qu'il a produits &c, ſont parfaitement aſſortis à un ouvrage dont Dieu ſe déclare l'auteur. " Ces perſonnes, en ſi petit nombre, & ſi mépriſables en apparence, auroient-elles été capables, dans le cours de quelques années, de répandre leur religion dans preſque toutes les parties du monde alors connu, malgré les barrieres que leur oppoſoient la cupidité, l'avarice, les plaiſirs, l'ambition, & les préjugés religieux ſans contredit les plus forts de tous? Auroient-ils pu, ces hommes ſi abjects, triompher du pouvoir des princes, des intrigues des états, de la force de la coutume, de la fureur du zele aveugle, de l'influence des prêtres, des argumens des philoſophes, de l'éloquence des orateurs, & cela ſans aucun ſecours ſurnaturel? Un homme qui peut croire que ces *faits*, ſi contraires à ce que nous ſçavons devoir arriver, en vertu des diſpoſitions du cœur humain, ſe ſont

paſſés ſans aucune intervention ſurnaturelle, un tel homme a beaucoup plus de foi qu'il n'en faut pour croire la religion chrétienne, & il demeure *incrédule* par pure *crédulité* „.

La révolution opérée par l'Evangile ne peut être bien appréciée que par la conſidération des déſordres incroïables auxquels s'abandonnoient les plus ſages peuples de la terre, déſordres de tous les genres, en uſage & en honneur chez les grands & les petits, les philoſophes & les idiots, les profânes & les prêtres des fauſſes divinités " Il n'eſt pas aiſé de déterminer juſqu'à quel degré le chriſtianiſme a réformé le genre humain; parce que les atrocités qui ſe commettoient avant ſon établiſſement, ſe trouvent, par le laps des tems, ſi éloignées de notre vûe, qu'à peine ſont-elles viſibles; mais celles qui ſont les plus giganteſques, ſe voient encore dans l'hiſtoire comme des échantillons qui peuvent nous ſervir pour juger du reſte. Dans ces tems-là les guerres ſe faiſoient avec une cruauté & une férocité inconnues à préſent; les villes & les nations entieres étoient détruites par le fer & par le feu; des milliers de vaincus étoient cloués à des pieux ou empalés, pour avoir eſſaïé de défendre leur patrie, leurs perſonnes & leurs familles.—— La vie des nouvaux-nés étoit entierement à la diſpoſition de leurs parens, qui avoient la liberté de les élever ou de les expoſer, en les laiſſant périr par le froid ou la faim, ou dévorer par les oiſeaux & les bêtes; cette inhumanité n'étoit ni punie ni blâmée. —— Les gladiateurs étoient expoſés à s'égorger les uns

les autres par centaines ſur les théâtres pour l'amuſement des aſſemblées compoſées de ce qu'il y avoit de plus poli & de plus diſtingué : & quoique dans les commencemens on n'y emploïât que des criminels, dans la ſuite les perſonnes du plus haut rang & même des dames des plus illuſtres familles s'enrôlerent dans cette honorable liſte de combattans. —— Dans pluſieurs occaſions, des ſacrifices de victimes humaines étoient commandés. —— Aux funérailles des riches & des grands, une partie de leurs eſclaves étoit miſe à mort, comme des victimes agréables à l'ame du défunt. —— Il ſe commettoit les obſcénités les plus infâmes dans une partie du culte de la religion; les impudicités les plus abominables étoient publiques, on n'y attachoit pas la moindre infamie; elles étoient même célébrées par les poëtes.... Ces horribles abominations diſparurent, & parmi ceux qui embraſſerent les premiers le chriſtianiſme, à peine trouvoit-on un ſeul vice. Tel etoit le degré de piéte, de charité, de tempérance, de patience & de réſignation de ces premiers convertis, qu'ils ſembloient à la lettre avoir été régénérés & purifiés de toutes les imperfections & les ſouillures de la nature humaine „.

La réflexion que fait Mr. J. ſur la prudence de la foi, ſi je puis parler de la ſorte, eſt pleine de juſteſſe, & forme une eſpece de conviction qui agit autant ſur le cœur que ſur l'eſprit, en montrant combien il eſt raiſonnable, & de plus combien il eſt heureux d'adhérer à la doctrine du chriſtianiſme. " Il

n'y a point de *crime* à croire la révélation, & il n'y a point de *danger*. Il n'y a point de crime, parce qu'on ne peut point être coupable d'acquieſcer à une évidence capable de convaincre les meilleurs & les plus ſages d'entre les hommes : car après tout, ſi elle étoit fauſſe, la Providence auroit permis aux hommes de ſe tromper les uns les autres, par le plus utile de tous les buts. C'eſt pourquoi il ſeroit certainement plus méritoite de la croire par un penchant à la foi & à la chariré qui croit tout, que de la rejetter avec mépris, par un eſprit d'opiniâtreté & de préſomption „„ —— " Il n'y a point de danger à croire, parce que ſi le chriſtianiſme eſt une fable, c'eſt une fable dont la croïance eſt le ſeul principe qui peut retenir les hommes dans une pratique conſtante & uniforme de vertu & de piété, & qui peut les ſoutenir dans la détreſſe, dans la maladie & à l'heure de la mort „.

L'ouvrage finit par quelques objections, auxquelles l'auteur répond d'une maniere qui ſatisfait preſque toujours. Mais, quand les réponſes ne m'ont pas paru aſſez concluantes, ou qu'elles ont paru ſuppoſer des principes haſardés, j'ai cru pouvoir, ſans rien altérer dans le texte de l'auteur, ſuppléer à ces défauts par des notes, dont je ſoumets l'exactitude & ſurtout l'orthodoxie au jugement des théologiens éclairés.

Raiſonnirtes Verzeichniß aller Kupfer und Eiſenſtiche, ſo durch die geſchickte Hand Albrecht Dürers ſelbſten verfertiget worden. Ans Licht geſtellt von H. S. Hüsgen. C'eſt-à-dire, *Catalogue raiſonné de toutes les eſtampes gravées ſur le cuivre & ſur le fer de la main propre d'Albert Durer, mis au jour par H. S. Hüſgen.* A Francfort & à Leipzig. 1778. 1 volume *in*-8°.

L'Objet principal de l'auteur de ce petit ouvrage étant de donner un catalogue exact des gravures ſur cuivre & ſur fer d'Albert Durer, il a négligé de rapporter les circonſtances de la vie de cet homme célebre. Il ſe contente de raſſembler dans ſon avertiſſement les témoignages que diverſes nations ont donnés du cas qu'elles faiſoient de ſes tableaux & de ſes eſtampes, & de rendre compte des précautions qu'il a priſes pour réuſſir dans ſon deſſein.

L'accueil diſtingué qu'on a fait au catalogue des eſtampes de Rembrandt, dreſſé par Mr. Gerſaint, l'a engagé à ſuivre le même plan, perſuadé que le ſien en ſeroit d'autant plus utile aux amateurs des gravures de Durer, avec cette différence, qu'aux épreuves avec divers changemens, que Gèrſaint rapporte, il a ſubſtitué toutes les copies qui ont éte faites d'après Durer, lequel n'a jamais retouché ce qui étoit ſorti de ſes mains. Pour rendre cette

Digitized by Google

œuvre complette, Mr. Hüſgen a fait uſage du catalogue qu'il a formé lui-même, auquel il manque peu de choſes, & il a encore conſulté ceux de ſes amis & celui de la bibliotheque publique de Francfort, qui ne lui ont pas été inutiles. Enfin il n'a pas négligé de tirer d'Arend, Knorr, Schœber (qui avoient déja traité de cette matiere) & de quantité de catalogues de ventes faites en Hollande, tout ce qui pouvoit en quelque ſorte contribuer à ſa perfection. L'auteur ne ſe diſſimuloit pas le danger qu'il y avoit de ſe tromper ſur l'originalité de quelques eſtampes de Durer; mais il redoubloit alors de ſoins & d'attention pour les diſcerner : dans les cas douteux, il prenoit les avis des connoiſſeurs, &, lorſqu'ils n'étoient pas d'accord ſur une piece un peu équivoque, il prenoit le parti de l'exclure de la liſte des originaux; de ſorte qu'on peut être aſſuré qu'il ne s'y eſt rien gliſſé qui ne ſoit véritablement une production de ce maître.

Les gravures ſur fer d'Albert Durer ſont une ſingularité qui nous paroit mériter d'être remarquée. On ne conçoit pas la raiſon qu'il a eue de préférer, dans quelques-unes de ſes eſtampes, une matiere auſſi ingrate (ne fût-ce que par la rouille à laquelle elle eſt plus ſujette qu'aucun autre métal) au cuivre qui ſe prêtoit ſi bien à la délicateſſe de ſon burin. Mr. Hüſgen n'en admet que ſept de cette eſpece; quoiqu'il avoue que la plupart des amateurs y en joignent encore cinq autres, qu'ils regardent comme originales; mais il s'excuſe

ſur ce qu'elles ne portent pas ſa marque. A ce propos je ſouhaiterois qu'il eût pris la peine de nous dire quelles ſont les marques caractériſtiques auxquelles on diſtingue les gravures ſur fer des autres, puiſqu'elles ſont preſque toutes rares, en faveur de ceux qui n'en ont jamais ouï parler. On répondra peut-être qu'on en avertit à chacune de ces pieces, & qu'elles ſont déſignées par les ſujets & par les meſures de façon à ne pas s'y méprendre. Mais c'eſt-là un détail trop ample pour que je puiſſe en occuper mes lecteurs.

Voici la diviſion des claſſes qu'on a ſuivie dans ce volume & le nombre de pieces reconnues pour originales, qui ſe trouvent dans chacune. I. Ancien Teſtament. 2. II. Nouveau Teſtament. 27. III. Vierges. 16. IV. Apôtres 5. V. Saints. 12. VI. Portraits. 6. VII. Sujets de fantaiſie. 32. En tout, 100 eſtampes.

Mr. Hüſgen invite, à la fin de ſon avertiſſement, les curieux & les connoiſſeurs de faire joindre à ſon livre quelques feuillets de papier blanc, ſur leſquels ils puiſſent ajouter ce que le haſard leur feroit rencontrer d'originaux ou de copies, qui auroient échappé à ſes recherches, afin que toutes ces additions réunies puiſſent un jour mettre un amateur de l'art en état de publier un catalogue des ouvrages d'Albert Durer, auquel il n'y ait rien à déſirer. En conſéquence de cette invitation de Mr. Hüſgen, un de mes amis * m'a communiqué l'article ſuivant :

* Mr. le B de Cler, de Liege.

" Il

« Il m'a paru qu'on pouvoit concourir plus efficacement aux désirs de Mr. Hüsgen, en insérant dans les Journaux les découvertes relatives à cet objet.

Au 3e. feuillet de l'avertissement, il n'est fait mention que d'un seul artiste du nom de Wierx, dont on fait le plus grand éloge : je crois devoir jetter quelque jour sur ce passage. On connoit trois Wierx : Jérôme, Jean & Antoine. Ils étoient freres & Flamands de nation. Le premier avoit pour marque IR. W., dont les deux premieres lettres jointes sans point, étoient celles des deux syllabes de Jérôme : le second, IH. W., dont IH, aussi non séparées par un point, signifient Jehan, lequel, suivant la date de sa belle copie d'Adam & Ève, est né l'an 1550 (a). Quelques copies fixent la naissance d'un Wierx en 1549; une autre en 1553, & une en 1554. Une de ces dates est sans doute pour Jérôme, & une pour Antoine; mais il faut qu'il y en ait un quatrieme dont le nom de baptême n'est pas connu.

Voici la description d'un sujet que je ne trouve pas dans le catalogue. C'est la Ste. Vierge assise sur un assemblage de mauvaises planches mêlées de gazon, tenant l'Enfant Jesus du bras droit. Elle a la tête & le corps enveloppés d'une large draperie, & le front ceint d'un fil de perles pareil à celui du n°. 36. St. Joseph est à sa gauche avec une grande barbe & la tête nue, appuyé sur un bloc de pierre, sur lequel on voit dans l'ombre le monogramme d'Albert Durer, sans année. Derriere la Vierge, sur la

---

(a) *Je suis surpris que Mr. Heineken (Nachrichten-von-Künstlern &c. T. I, p. 381.) attribue cette marque à Jérôme. S'il avoit confronté la date de la copie que je viens de citer, où le nom de Jean Wierx est écrit tout au long, avec celle de la Nativité (n°. 3), qui est la même, avec sa marque IH. W. & le même âge, il auroit évité cette erreur.*

droite, est une figure de femme debout, également enveloppée d'une grande draperie qui lui couvre la tête : elle tient de la main droite quelque chose qu'on pourroit prendre pour un gobelet plein de lait. Il y a derriere celle-ci deux hommes, dont l'un plus jeune, la tête découverte regarde la Vierge ; l'autre, plus âgé, a sur la tête un chapeau dont le rebord a la forme d'un bourreler, & regarde, sans sçavoir pourquoi, fixément vers la gauche. La largeur est de 6 pouces & demi : la hauteur doit avoir au moins 7 pouces & demi, mon estampe ayant été un peu trop rognée par le haut. Je dois avertir ici que je prends toutes mes mesures sur le pied de France.

N°. 2. J'ai cette piece bien conditionnée : elle differe cependant dans les mesures : elle a 5 pouces 5 lig. de hauteur, & seulement 5 pouces 1 ligne de largeur. Mr. Hüsgen ne trouvera pas mauvais que je lui fasse observer que ce sujet ne peut être celui de Juda & Thamar. Pendant tout le tems que cette femme fut avec Juda son beau-pere, elle demeura voilée, afin qu'il ne la reconnut pas. Celle qui est representée ici, ne l'est pas ; les gages que Juda donna à Thamar pour assurance du chevreau qu'il lui avoit promis, ne se mettent guere dans une bourse, & le bâton, qui en étoit un & qu'il tenoit à la main, ne paroit pas même dans l'estampe. Il me semble qu'il seroit plus convenable de la placer parmi les sujets de fantaisie, sous le titre de *vieillard libertin*, ou quelque autre approchant.

N°. 32. J'en ai deux copies du même côté sans marque de copiste, avec un distique qui commence ainsi : *Qui mare, qui terras* &c. Mais l'une n'a que les rayons qui environnent la Vierge ; & dans l'autre ces rayons sont entourés de nuages. J'en ai une troisieme, qui differe de la premiere en ce qu'elle est plus belle du côté contraire, & moins haute de deux lignes & demie.

N°. 36. Copie d'un des Wierx du même côté que l'original, mais la marque de Durer & l'année 1512 sont en bas à droite. On lit tout

en haut à droite Æ 12, & à gauche 1566.

N°. 40. J'en ai une copie pareille à celle de la lettre A. du catalogue, excepté qu'entre les deux troncs d'arbres à gauche on voit la marque IR., que je crois être celle de Jérôme Wierx, qui n'aura pas ajouté le W. faute de place.

N°. 42. Copie du ſens contraire avec cette inſcription : *Vitam datam per Virginem, gentes redemptæ, plaudite. W. R. exc.* Elle n'eſt pas ſi belle que celle de la lettre A.

N°. 43. Copie du même côté, qui paroit être d'un des Wierx; car on voit à côté de la petite table qui contient la marque de Durer, en petit caractere Æ. 12.

N°. 46 = 50 J'ai ces cinq copies de Jean Wierx : elles ſont toutes ſans exception marquées IH. W. Æ. 17. & le S. Simon, n°. 49, n'eſt pas du ſens contraire.

N°. 74. La juſtice eſt répréſentée ici par une figure d'homme & non pas de femme : ſes cheveux annelés & courts en ſont la preuve. Ajoutez à la marque de la copie Æ. 13.

N°. 76. J'ai ce n°. en ſens contraire ſans marque de copiſte. Celle de Durer eſt en bas à gauche, le D. à rebours dans l'A.

N°. 77. Ancienne copie du côté contraire, auſſi ſans marque de copiſte & ſans année, au-deſſus de celle de Durer.

N°. 78. Copie du même côté que l'original, marquée IHVE, auſſi belle que celle de la lettre A. du catalogue. Autre copie moins belle, ſans marque du graveur : celle de Durer & l'année ſe voient en haut à droite. Elle eſt du même côté que l'original.

N°. 86. Belle copie d'un des Wierx, du ſens contraire, ſans le monogramme de Durer : à la place de l'année 1505, il a mis 1564 ; & ſur un bout de la maſure à droite on lit Æ. 15.

J'étois tenté de dire un mot de deux copies des Wierx, dont les originaux ne ſont pas dans le catalogue ; l'une eſt un petit St. Antoine debout avec ſon cochon ; & l'autre, qui eſt très-belle, eſt une dame enceinte conduite par un

payſan, chapeau bas, à la deſcente d'une montagne, & accompagnée de ſa ſuivante &c. Mais la marque de Durer n'y paroiſſant pas, je n'ai pas voulu m'y arrêter, pour ne pas ſortir du plan de Mr. Hüſgen.

Œuvres de Paſcal. nouvelle édition. A la Haye, chez Detune; à Liege, chez Lemarié. 1779. 5 vol. in-8°.

LEs ouvrages de Paſcal ſont trop connus pour que je m'occupe à en faire un détail raiſonné. Je ne puis néanmoins m'empêcher d'obſerver qu'il n'y a guere que ſes *Penſées* qui paroiſſent devoir ſurvivre aux dégats du tems. La vogue de ſes *Lettres provinciales* eſt fort affoiblie depuis la deſtruction des Jéſuites, & la ceſſation des diſputes entre les moraliſtes ſevères ou relâchés. C'étoit néanmoins le ſeul ouvrage de Paſcal dont on parut s'occuper après ſes *Penſées*. Ce dernier ouvrage, quoique peu étendu, quoique dépourvu de liaiſon & d'ordre, eſt rempli d'une force de raiſons qui en aſſure la vogue, tandis que la vérité ſera en honneur. Si on excepte certaines idées myſtiques & alambiquées, des obſcurités de langage ou de raiſonnement, & ſur-tout les froids *égoïſmes*, dont cet auteur, ſingulierement épris de lui même, a défiguré l'enſemble de tant d'excellentes réflexions *, on peut aſſurer à Paſcal une place diſtinguée entre les apologiſtes du chriſtianiſme.

* 1. Juillet 1770, p. 15. ---- 1. Janv. 1774, p. 7.

Cette édition eſt bien ſoignée, & ornée de toute l'élégance typographique; mais ce qui ſemble particulierement la diſtinguer, c'eſt l'intérêt que Mr. d'Alembert a paru y prendre. Le chef de la ſecte philoſophique s'intéreſſer aux œuvres de Paſcal, cela peut paroître un myſtere de politique. Mais l'*égoïſme* eſt ſuſceptible de tant de formes, ſes vûes ſont ſi compliquées, ſes moïens ſi variés, qu'il n'eſt pas toujours poſſible de bien fixer le but de ſes opérations. Quoiqu'il en ſoit, les vers qu'on lit au bas du portrait, qui eſt à la tête de l'ouvrage, ſont de la façon de ce fameux géometre, proſateur & poëte. Preſque tous les Journaliſtes ſe ſont exhalés en admiration; il eſt bien juſte que nous les admirions auſſi.

Il joignit l'éloquence au talent d'Uranie;
Mais bien-tôt à Dieu même immolant ſon génie,
Il vengea de la foi l'auguſte obſcurité.
O toi! Religion, dont la ſévérité
Enleva ce grand homme à la philoſophie,
Permets du moins qu'il en ſoit regretté.

Paſcal écrivoit bien, ſon ſtile eſt coulant, net, intéreſſant, élégant; mais l'*éloquence* n'en fait certainement pas la qualité diſtinctive; les matieres même ne la comportoient pas. On dira bien *l'éloquent Bourdaloue, l'éloquent Boſſuet;* mais on s'exprimeroit d'une maniere peu caractériſtique, ſi on diſoit *l'éloquent Paſcal.* —— *Le talent d'Uranie* regarde

proprement l'aſtronomie ; Paſcal n'étoit que géometre ; nous ne liſons pas qu'il ſe ſoit beaucoup occupé de la région des aſtres, ni qu'il y ait fait de nouvelles découvertes. —— *Mais bien-tôt à Dieu même immolant ſon génie.* Ce *mais* marque un genre d'oppoſition entre *l'éloquence & le talent d'Uranie* d'un côté, & *Dieu* de l'autre. Cependant l'éloquence & l'aſtronomie ſont des ſciences particulierement propres à brillanter la gloire du créateur. Ce *mais* exige donc ici une explication grammaticale, de laquelle peut-être tout le monde ne ſera pas également ſatisfait. —— *Il vengea de la foi l'auguſte obſcurité.* Les penſees de Paſcal n'ont pu ni dû étouffer ſon *génie* ; elles ne forment pas un ouvrage incompatible avec l'uſage de ſes talens. *Immoler ſon génie*, pour former un petit recueil de penſées, même excellentes & profondes ; c'eſt preſque du galimatias. —— *La ſévérité de la religion*, qui *enleve les grands hommes à la philoſophie*, prouve donc enfin ce que nos graves docteurs n'ont pas encore voulu avouer ; 1°. Qu'il y a entre *la philoſophie*, c'eſt-à dire, le philoſophiſme du jour, & la religion, une oppoſition bien marquée, & qu'on ne peut en aucune façon appartenir à l'une & à l'autre ; 2°. Que cette philoſophie n'eſt pas bien *ſévere*, que ſes maximes ſont diamétralement oppoſées à celles de la *ſévere* doctrine de l'Evangile, & que le poëte, pour faire un contraſte d'épithetes bien aſſorties à la choſe, auroit dû dire, *à la* molle *philoſophie.* —— Si la religion oppoſée à la

philoſophie, à pour elle *Dieu* & *l'auguſte obſcurité de la foi*, que faut-il penſer de la philoſophie ? N'eſt-ce pas dire bien clairement qu'elle eſt l'ennemie des vérités divines & de tout ce que *Dieu* a caché dans l'*auguſte* ſecret de ſa ſageſſe ? —— *Permets au moins qu'il en ſoit regretté.* Pourquoi la religion approuveroit-elle les *regrets* de ſon ennemie ? Ces *regrets* ſont inſenſés. Le ſeul parti que les philoſophes puiſſent prendre au gré de la religion, c'eſt de ſuivre l'exemple de Paſcal, & point du tout de le *regretter*. Mais de plus, pourquoi la philoſophie *regretteroit*-elle Paſcal ? —— Ou bien c'eſt un lâche qui l'a abandonnée pour s'attacher au fanatiſme, ou c'eſt un homme de bien qui a dédaigné l'erreur pour s'attacher à la vérité. —— Dans le premier cas, Paſcal ne mérite aucun *regret*. Dans le ſecond, la philoſophie ne peut lui en donner, ſans s'avouer amie de la ſéduction & du menſonge.

Et c'eſt le grand d'Alembert qui, dans ſix vers, nous offre ce grouppe d'abſurdités, de contradictions & d'extravagances! c'eſt grand papa II de la philoſophie, qui nous apprend à verſifier & à raiſonner de la ſorte! Augurons delà quel ſera dans peu d'années l'état de notre littérature, formée ſur de tels modeles (a).

(a) J'apprends en ce moment que Mr. Linguet a fait auſſi des remarques ſur cette fameuſe épigraphe; quoique je ne les ai pas lues, & qu'en ce

Proſpectus brevior operis, quod *Acta Sanctorum* inſcribitur; quodque, annis aliquot interruptum, Auguſtiſſimæ Mariæ-Thereſiæ, Imperatricis-Reginæ Apoſtolicæ, auſpiciis continuabitur. Bruxellis, Typis Cæſareo-Regiis. 1779.

C'Eſt à la piété, à la bienfaiſante magnificence de Marie-Théreſe, qu'on doit la continuation de ce vaſte ouvrage. Les ſçavans du jour ne comprennent pas qu'on puiſſe s'intéreſſer à l'hiſtoire des Saints, que leur chef appelle poliment des *gredins*; mais les vertus de ces *gredins* ſemblent acquérir une nouvelle conſidération par la frivolité des vertus philoſophiques, & plus encore par les vices de tous les genres qui ſe couvrent de ce maſque impoſteur. Depuis qu'il eſt reconnu, d'après les vaines tentatives des incrédules, qu'on ne peut former des hommes de bien, de bons citoïens, des ſujets fideles, ſans les grandes maximes de la religion;

---

ce moment je ne ſois pas à même de les voir, je ne doute pas qu'il n'y ait mis toute la force & la juſteſſe de ſa critique, & qu'après avoir lu ſes obſervations, on puiſſe ſe diſpenſer de lire les miennes. Cependant, puiſque tous mes lecteurs ne liſent pas les *Annales*, je crois pouvoir laiſſer ſubſiſter cet article, même après celui de Mr. Linguet.

l'hiſtoire des Saints ſi riche en grands exemples, ſi propre à donner des leçons pratiques à tous les ordres de la ſociété, doit nous être plus précieuſe que jamais.

MM. de Bie, de Bué & Hubens avec quelques chanoines réguliers de l'abbaïe de Coudenberg, ont conſacré des connoiſſances & des talens reconnus à conſommer un deſſein, dont l'interruption donnoit aux vrais ſçavans le plus vif déplaiſir. Ils eſperent pouvoir publier le IVe. tome du mois d'Octobre durant le cours de l'année 1780. On y remarquera la même érudition, le même diſcernement qui diſtinguent les tomes précédens. Les vrais actes ſeront préſentés avec tous les caracteres de l'authenticité, & les faux rejettés avec cette modération, cette critique modeſte & honnête, qui, en dédaignant le fruit de ces pieuſes tromperies qu'on croïoit autrefois permiſes, ne ſe répand point en reproches contre les écrivains plus édifians que judicieux, qui ajouterent aux traits de l'hiſtoire, ceux de leur imagination (a).

(a) On ne peut diſconvenir qu'il n'entre un peu d'humeur dans le zele qui anime certains hiſtoriens contre les alterateurs des légendes. Si un écrivain profâne dénature l'hiſtoire de ſon héros dans un poëme, un drame, un roman, nous n'y trouvons rien de révoltant, & nous ne plaignons pas la vérité d'être aſſociée au menſonge; mais, ſi un moraliſte chrétien a pris quelques traits dans le tableau général des vertus, ou des évènemens ſurnaturels, pour l'ajouter au portrait d'un Saint, nous regardons cette

Je remarquerai en paſſant qu'indépendamment des *Acta Sanctorum*, il eſt infiniment avantageux à l'Europe littéraire, d'avoir une ſociété auſſi verſée dans la connoiſſance des anciens titres, que l'ont toujours été les Bollandiſtes. Déja depuis leur rétabliſſement, ils ont répandu la lumiere ſur des cauſes graves & compliquées, où la juriſprudence ne trouvoit point dans les reſſources qui lui ſont propres, les moïens de porter un jugement aſſuré (a). Dieu veuille que les menées obſcures qui creuſent les fondemens des établiſſemens utiles, ſur-tout quand ils tiennent à l'honneur de la religion, ne viennent pas à bout de renverſer celui-ci!

---

cette addition comme une impoſture odieuſe. On dira que les moines ont prétendu n'être qu'hiſtoriens. Eh! que nous importe ce qu'ils ont prétendu? Qui nous a inſtruits de leur intention? Qui nous empêche de conſidérer les legendes altérées, comme des drames ou de pieux romans, de nous édifier par les traits vrais ou fabuleux qu'ils nous préſentent, tout comme nous nous paſſionnons pour les héros d'Homere, de Sophocle & de Corneille?

(a) J'ai ſous les yeux une petite brochure intitulée *Diſſertation ſur l'authenticité de la charte de fondation de l'abbaye d'Auchy, de l'an* 1079, où l'on voit l'avis raiſonné des Bollandiſtes, auquel les diplomatiſtes de Paris ont entierement adhéré, & qu'on peut regarder comme un jugement préliminaire d'un procès entre l'abbaye de St. Bertin & celle d'Auchy, pendant au conſeil des dépêches du Roi Très-Chrétien.

Proſpectus operis, quod inſcribetur *Analecta belgica, ad XVII provinciarum Belgii ac ditionum interjacentium hiſtoriam diluci-dandam pertinentia &c.* Antuerpiæ, typis J. Grangé.

DEpuis long-tems on n'a propoſé d'ouvrage plus utile aux provinces que nous habitons. La dégradation générale du genre hiſtorique, l'altération malicieuſe des faits qui conſtituent les annales des nations d'Europe, font attendre avec impatience la publication de ces *anecdotes belgiques*, qui ſerviront à maintenir & à rétablir le récit véritable d'une infinité de faits intéreſſans. Peut-être arrivera-t-il par ce moïen, que les Belges auront conſervé leur hiſtoire, tandis que la paſſion, la partialité, les préjugés dominans, le dépériſſement des maximes antiques, la haine de la religion & des hommes qui l'ont défendue, auront traveſti en romans philoſophiques les faſtes de tous les peuples (a). L'abbé Ghesquiere, ci-devant aſſocié aux Bollandiſtes, s'eſt chargé de cet ouvrage patriotique; l'érudition, la critique éclairée, la ſageſſe & l'incorruptibilité de ſes maximes répondent du ton qui régnera dans cette hiſtoire. Incapable de ſacrifier aux idoles du

(a) 15. Août 1778, p. 561.

tems, il ne peut regarder qu'avec un mépris parfait la foibleſſe qui court après les menſonges de vogue, pour ſe fabriquer une célébrité éphémere & toujours ignominieuſe aux yeux des gens inſtruits. On verra les grands hommes noircis par des calomnies atroces, reprendre, ſous ſa plume, les traits de l'honneur & de la vertu; les événemens ſe montrer ſous les vrais points de vûe où ils doivent être enviſagés; la cauſe des révolutions découverte dans des combinaiſons où les écrivains du jour affectoient de ne pas la voir; enfin la marche ſimple & impoſante de l'hiſtoire, ſubſtituée aux petites phraſes & aux petits moïens de tant de pédans, que l'ignorance décore du nom d'hiſtoriens.

Lettre à l'Auteur de ce Journal

CE que vous avez dit à deux repriſes contre la préſcription des cauſes criminelles en France, m'engage à vous donner connoiſſance d'un paſſage remarquable de Mr. Muyard de Vouglans, qui nous inſtruit parfaitement ſur cette matiere dans ſes Inſtituts au droit criminel, *imprimés à Paris en* 1757. *Voici comme s'exprime cet auteur juſtement célebre.* P. 3, c. 4, §. 4. " *Suivant la diſpoſition* " *du droit, toutes ſortes de crimes peuvent* " *être effacés par le laps d'un certain tems*

„ *qu'on appelle* préſcription (a). *Cette diſpoſi-*
„ *tion, continue cette auteur, eſt fondée ſur*
„ *deux motifs également favorables, qui l'ont*
„ *fait adopter par notre juriſprudence* (b) ;
„ *l'un tiré de la charité chrétienne qui fait*
„ *préſumer le pardon de l'injure par le ſilen-*
ce qu'a gardé celui, qui avoit intérêt de s'en
„ *venger* (c) ; *l'autre fondé ſur les principes*

(a) Quand j'ai avancé que la préſcription en matiere criminelle n'exiſtoit pas, je me ſuis fondé non-ſeulement ſur les raiſons qui me ſembloient s'oppoſer à ce qu'elle fût adoptée par une légiſlation ſage ; mais j'ai tâché de m'en inſtruire dans des auteurs qui certainement devoient être informés de tous les genres de préſcriptions qui ont lieu en France. J'ai conſulté les immortels encyclopédiſtes, j'ai ouvert ce grand *dépôt des connoiſſances humaines*, j'ai lu l'article *Préſcription*, tout long qu'il eſt, avec une attention bien ſoutenue, j'y ai trouvé des *préſcriptions* ſans fin, mais point un mot de la *préſcription* des crimes. Mon erreur étant la même que celle des profonds auteurs de cet article, je m'en rapporte à eux pour ma juſtification.

(b) Perſonne n'adhere plus volontiers que moi aux aſſertions de Mr. de Vouglans ; je ſuis bien loin de méconnoître ſes lumieres, ſon équité, la ſageſſe & la ſureté de ſes principes, ſon chriſtianiſme raiſonné & réfléchi * ; mais le reſpect que j'ai pour cet illuſtre magiſtrat, ne doit pas m'empêcher de regarder comme inſuffiſantes les raiſons qu'il allegue en faveur de la préſcription criminelle.

* Voyez le Journal du 15 Juin 1776 p. 259.

(c) La juſtice, ou la punition légale du crime ne ſe régle pas ſur les vûes de la charité chrétienne. —— Le ſilence le plus abſolu, le pardon le plus ſincere de la part de l'offenſé ne doivent

„ *de l'humanité même, qui fait toujours pen-*
„ *cher en faveur de l'accuſé, & ne permet*
„ *pas qu'on le puniſſe de nouveau pour un*
„ *crime qu'il a déja ſuffiſamment expié par*
„ *les fraïeurs continuelles dont il a été agité*
„ *pendant un tems conſidérable* (a). *A quoi*
„ *l'on peut ajouter, dit cet auteur, l'eſpece*
„ *d'impoſſibilité où ſe trouveroit cet accuſé*
„ *de ſe procurer après un ſi long-tems, les*
„ *témoins & les preuves néceſſaires pour ſa*
„ *juſtification* (b). *Cependant comme il y a*
„ *de certains crimes ſi atroces de leur na-*
ture

---

doivent pas influer ſur les opérations des juges. —— Pourquoi une perſonne aſſaſſinée ſeroit-elle cenſée avoir pardonné? Son *ſilence* eſt le ſilence de la mort qui ne prouve rien moins que le pardon. —— Ce n'eſt ni l'offenſé ni ſes parens qui ſont cenſés vouloir être vengés; c'eſt le miniſtere public qui doit *venger* les loix & les droits de la ſociété générale.

(a) Dans un aſſaſſin, dans un monſtre nourri de carnage & de ſang, les *frayeurs* ſont-elles aſſez vives pour tenir lieu de ſupplice. —— Ces *frayeurs* peuvent-elles exiſter dans un homme aſſuré qu'après quelques années d'exil, il jouira dans le ſein de ſa patrie du fruit de ſon crime; qu'il goûtera dans la plus grande ſécurité les exploits de ſa baſſe jalouſie, de ſa vile cupidité, ou de ſa brutale vengeance?

(b) L'*impoſſibilité* ou l'accuſé ſe trouve de ſe juſtifier après un certain laps de tems, eſt en général égale à celle où ſes accuſateurs ſont de le convaincre; & cette compenſation ſemble devoir laiſſer à la juſtice toute ſon activité, ſans qu'il en réſulte à l'égard de l'accuſé aucune eſpece de tort.

Digitized by Google

» *ture que leur impunité ne pourroit manquer d'entraîner des conſéquences extrémement dangereuſes, & que l'on n'eſt préſumé avoir ceſſé de les pourſuivre, que par l'ignorance ou l'impoſſibilité où l'on étoit d'en acquérir la preuve, on a cru devoir les excepter de cette régle générale : ces crimes, dit l'auteur, ſont ceux de lezе-Majeſté au premier chef & le duel* (a) ».

(a) Je vois par ce paſſage que le dictionnaire de Trévoux ſe trompe en exceptant le ſeul duel, & qu'il auroit dû excepter de préférence le crime le plus énorme comme le plus direct contre le fondement de la ſociété. Mais il y a bien d'autres délits qui entraînent *des conſéquences extrémement dangereuſes*, & qui par-là paroiſſent, ſuivant l'illuſtre magiſtrat lui-même, devoir être exclus de toute préſcription ; comme ils le ſont effectivement chez preſque tous les peuples du monde. —— Du reſte je ſuis bien loin de vouloir rabaiſſer la ſageſſe de la légiſlation françoiſe en général, ou de lui préférer celle des nations étrangeres. Je hais de tout mon cœur ces réformateurs, qui vont recueillir de prétendues lumieres chez les Ruſſes & les Chinois pour inſulter aux uſages de leur patrie. Mais il n'y a pas de code de loix ſi ſage qui ne renferme des réglemens défectueux ; & je crois que l'article en queſtion eſt de ce nombre.

Les *Huitres* ſont le mot de la derniere Enigme.

AU ſein du triſte hiver s'opere ma naiſſance ;
Chez moi regnent les jeux, les feſtins & la danſe ;
Souvent dans mon déclin, quelle oppoſition !
Chez les ſages mortels, je mets l'affliction ;
Plus court & plus mauvais que ceux de mon eſpece,
J'en précéde pluſieurs malgré leur droit d'aîneſſe ;
Pour ménager la place à tous mes ſucceſſeurs,
On m'allonge, on m'abrége, en dis-je aſſez, lecteurs ?
On s'arme contre moi ; chacun tremble & friſſonne ;
Triſte, rude, cruel, je n'épargne perſonne.
Mais quelque tems après, le plus fier des héros
Vient me donner la mort dans le ſein du repos.

LOGOGRIPHUS.

Hoſpitium modicum complector tenuia ſeptis;
Complector totum, ſublato vertice, mundum.

☞ *Mes correſpondans & ſouſcripteurs me permettront de donner ici deux avis.* 1°. *Que lorſqu'ils veulent faire inſérer quelque choſe dans ce Journal, il faut affranchir les lettres.* 2°. *Que je ne puis faire uſage de rien qui tienne aux maximes du jour, ou qui ſe reſſente d'une certaine liberté, fût-il même exprimé avec décence. Ils ne doivent pas s'affliger de ce refus ; ils trouveront aſſez de Journaliſtes qui s'empreſſeront de les ſatisfaire.*

NOUVELLES

Digitized by Google

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 25 Mai.*) Il y a quelques jours qu'il s'eſt manifeſté un nouveau feu au bout du canal; 50 maiſons ont été la proie des flammes. En peu de ſemaines il y a eu trois incendies dans le même quartier de la ville. Mais enfin le Ciel nous a donné de la pluie qui étoit déſirée depuis ſi long-tems; elle continue encore. Le prix de la viande n'a point encore diminué; mais il n'y a pas heureuſement de maladies. —— Il a été défendu aux ſujets de l'empire ottoman de porter des feredgies, eſpece de manteaux fourrés.

On a célébré ici dans l'égliſe allemande ſous la direction des PP. Trinitaires la fête de St. Jean Nepomucene qui avoit attiré un grand concours de monde, indépendamment de l'archevêque-vicaire du patriarche, de l'archevêque de Naxos & du patriarche de Caldée; tous demandent du ſecours dans leurs miſſions, & ſe plaignent de ce que les ouvriers ſont ſi rares actuellement dans la vigne du Seigneur. Ils ont d'autant plus beſoin de ce ſecours que les Arméniens ſchiſmatiques recommencent leurs perſécutions contre les Catholiques.

La Porte vient de recevoir l'agréable nouvelle que la ville de Baſſora, dont les Perſes s'étoient empares après un long ſiége, a été reconquiſe par les armes ottomanes, & qu'il s'eſt élevé en même tems une guerre civile dans le roïaume de Perſe. —— Les avis d'Afrique mandent que 800 eſclaves travaillent journellement dans le port d'Alger pour en agrandir le baſſin qui ſera ſous la protection de neuf batteries de canon, & où toute la flotte algérienne ſeroit en ſureté dans le cas d'un bombardement.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le* 12 *Juin.*) Le manifeſte par lequel S. M. l'Impératrice a notifié la naiſſance du Prince nouveau né eſt conçu en ces termes :

Nous Catherine II, Impératrice & Autocratrice de Toutes-les-Ruſſies &c, faiſons ſavoir par la préſente à tous nos fideles ſujets : que par l'heureuſe délivrance de S. A. I. Madame la Grande-Ducheſſe notre chere belle-fille, arrivée le 27 Avril dernier, le Souverain Arbitre de l'univers a daigné nous accorder la ſatisfaction inexprimable de voir le ſecond de nos petits-fils, auquel on a donné le nom de Conſtantin. Nous reconnoiſſons encore dans ce favorable événement avec la plus vive gratitude, la providence de l'Etre ſuprême qui diſpoſe du ſort des empires & qui, par ce nouvel accroiſſement de de notre Maiſon impériale, a bien voulu lui donner, ainſi qu'à tout notre empire en général, cette nouvelle marque de ſa faveur divine. En notifiant cet événement à nos fideles ſujets, nous ſommes intimément perſuadée, qu'ils uniront leurs vœux ardens & unanimes à ceux que nous adreſſons à l'Auteur de tous les biens pour la conſervation du

Prince nouveau-né, l'augmentation de la gloire de notre Maiſon, & le ſalut de la patrie. Nous ordonnons en outre, à nos ſuſdits ſujets dans tous les cas où il ſera néceſſaire, de donner invariablement, tant en parlant, que dans tous les actes ou écrits quelconques, le nom de Conſtantin Paulowitſch, à S. A. I; & de le publier dans toute l'étendue de notre domination.

Fait à Zarskoe-Zelo, le 3 Mai 1779, la 17. année de notre regne.

Sa Majeſté a fait remettre dernierement au ſénat dirigeant, une ordonnance relative au commerce des grains de cet empire, laquelle eſt de la teneur ſuivante.

" Notre intention étant de donner plus d'activité au commerce des grains dans toute l'étendue de notre empire, & d'animer les cultivateurs à s'appliquer de plus en plus à la multiplication de ce produit ſi néceſſaire, Nous avons trouvé convenable d'ordonner de prélever à l'avenir ſur les grains de Ruſſie, exportés du port de Riga, les mêmes droits auxquels ſont aſſujettis, ſuivant le tarif de Riga, les grains de la Livonie, de la Ruſſie-Blanche, de la Courlande & de la Pologne, lorſque ces derniers ſont exportés du même port; anéantiſſant en même tems & ſupprimant pour toujours les droits de douane établis en 1757 par le tarif de Pétersbourg. Cette branche de commerce ſera donc par la ſuite exempte de toutes les entraves qui, par le paſſé, l'avoient gênée ſous pluſieurs dénominations, telles que billets de paſſage, obligations des négocians &c. Cependant, afin que cette libre exportation de grains, gracieuſement accordée par cet édit, ne puiſſe occaſionner aucune diſette parmi nos ſujets, nous recommandons à la prévoyance des gouverneurs-généraux, ou de ceux commis à cet effet, d'exhorter les habitans de leurs gouvernemens reſpectifs, de réſerver en tout tems dans leurs greniers & magaſins, une quantité de grains ſuffiſante pour

leur propre ſubſiſtance, & capable de faire face à tous cas quelconques, impoſſibles à prévoir ,,.

En conſéquence de cet édit, le ſénat-dirigeant a, dès le 24 Mai, expédié les ordres néceſſaires.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le 14 Juin.*) Le Roi a donné le palatinat de Pomerelle, vacant par la réſignation du comte Prétenderasky, à Mr. Los, ſtaroſte de Wismica, l'un des trois candidats qui lui avoient été préſentés par le conſeil-permanent. —— Le prince Czartoryski a donné le 4 un grand feſtin pour célébrer la 50e. année depuis qu'il a le commandement des gardes de la couronne à pied.

Des ſcélérats qui ont maſſacré & volé le général Puget, ſont arrêtés : on a trouvé ſur eux des bijoux pour la valeur de 2000 ducats —— Le comte Leoſreptyki, archevêque & métropolitain de Kiow, ainſi que de toute la Ruſſie-polonoiſe, eſt mort d'un coup d'apoplexie.

ESPAGNE.

MADRID (*le 12 Juin.*) Le comte de Florida-Blanca, premier-miniſtre d'état, ſe trouvant indiſpoſé depuis quelque tems, fut attaqué le 22 Mai d'une colique ſi violente, qu'on commença à craindre pour ſes jours. Cependant après cette criſe la maladie a pris

un tour plus favorable; & on le croit hors de danger, quoiqu'il ſe paſſera encore quelque tems, avant qu'il puiſſe reprendre les fonctions pénibles de ſa place. Voici la relation qui a été publiée aujourd'hui, concernant la deſtruction du dernier des quatre corſaires algériens, bloqués à Tanger.

Dom Juan de Araoz, capitaine de vaiſſeau & commandant d'une eſcadre de chebecs, entra le 24 Mai au mouillage de St. Roch avec trois chebecs, avec leſquels il étoit reſté ſur la côte d'Afrique, après avoir détaché le St. Louis & les frégates pour porter l'avis, publié en dernier lieu. Par une lettre de ce commandant le Roi a reçu la nouvelle, que Mr. d'Araoz ayant été informé par le gouverneur d'Alhucemas, deux heures après s'être ſéparé des navires ſus-mentionnés, qu'il mouilloit un pinque algérien de 8 canons vis-à vis du Penon, il reſolut à cauſe du calme d'aller le joindre à force de rames & à la remorque; entrepriſe qui lui réuſſit ſi bien, que le matin ſuivant il ſe trouva à la vûe du corſaire, & que, quoique ce dernier fît beaucoup de chemin, le chebec *el Valenciano* le coupa, de ſorte qu'il lui fût impoſſible de ſe tirer de la baie des Pêcheurs. Il fut donc forcé à 6 heures du ſoir à ſe laiſſer échouer ſur la côte, à 7 lieues à l'oueſt du Penon. L'équipage ſauta précipitamment à terre, dès que Dom Joſeph Salazar, commandant du chebec, ſe fut approché du pinque; ce qu'il ne put faire néanmoins ſans courir lui-même le plus grand danger. A la premiere bordée il abattit les mâts de trinquet & de miſaine de l'Algérien; il briſa ſa chaloupe & toute la proue du bâtiment même. Ce ravage ſubit engaga le Reis à mettre le feu au navire. Le chebec le Daim, ſurvenu en même tems, cauſa par ſes décharges beaucoup de perte à l'équipage barbareſque, qui ſe tenoit ſur la plage. Ce Corſaire étoit le dernier de ceux que le commandant de nos chebecs a tenus bloqués dans le dé-

troit, en s'expoſant lui-même à des fatigues continuelles & à des périls multipliés. Enfin par ſon zele, ſon activité & ſa valeur, il a réuſſi dans la deſtruction totale de l'eſcadre ennemie ; exploit d'autant plus difficile que, vû la ſituation de la côte, les Algériens ne ſe ſont pas laiſſés battre ſans faire les derniers efforts, auxquels ils étoient réſolus, & ſans s'approcher de ſi près du rivage, que les chebecs du Roi ont couru grand riſque de périr, particulierement dans la derniere attaque, pendant laquelle une mer fort groſſe & un vent orageux & contraire obligerent nos chebecs à mouiller durant toute la nuit, en danger d'échouer eux-mêmes ſur la côte d'Afrique, ainſi que Dom Juan de Araoz l'expoſe plus amplement dans ſa dépêche au Roi.

Le 24 Mai dernier, un courier extraordinaire porta à Dom de Villoa, commandant la flotte eſpagnole à Cadix, l'ordre ſuivant :

" Eu égard aux hoſtilités qui ont éclaté entre la France & l'Angleterre, le Roi m'ordonne de prévenir V. E, de faire partir au plutôt 32 vaiſſeaux de ligne, 10 frégates & autres bâtimens néceſſaires pour protéger le commerce de ſes ſujets & pour faire des évolutions en mer ,,. Le 27, un ſecond courier extraordinaire porta au même commandant l'ordre précis d'appareiller le 2 Juin au plus tard. On ne doute pas que les hoſtilités entre nous & les Anglois ne commencent au premier jour.

GIBRALTAR (*le 25 Mai.*) Le Maure, Hadgi-Abdelerim Aragon, qui arriva ici le 17 de Tétuan, pour emmener les ſommes, que le Roi de Dannemarck & la république de Veniſe païent annuellement au Roi de

Maroc, & qui étoient déposées ici en dollars du Mexique, a rapporté, que son Souverain feroit publier dans peu le renouvellement de l'amitié entre lui & S. M. Catholique. L'on a aussi reçu des copies d'une lettre, que le Monarque africain a adressée aux Etats Généraux des Provinces unies : il leur y marque en substance, " que Mr. „ Blount, leur consul-général, étoit digne „ de leur confiance par sa façon honnête „ d'agir, sa droiture, & son intelligence „ dans tout ce qui est relatif à son consu„ lat ; qu'il désiroit en conséquence, qu'il „ fût le négociateur entre lui & Leurs Hau„ tes-Puissances, avec lesquelles il conti„ nuoit, de sa part, de vivre en bonne har„ monie & en paix „. Il a envoïé ordre aux ports de Tétuan, de Tanger & de Larache de ne plus y admettre à l'avenir aucun corsaire algérien.

Les avis de la côte de Barbarie portent de plus, que S. M. Marocaine s'est beaucoup radoucie dans les dispositions séveres, qu'elle avoit fait paroître à l'occasion des dernieres révoltes, qu'il y a eu dans ses états: elle a rendu moins rigoureuse la détention de ses deux fils Muley-Guiadguid & Muley-Abderahman ; & elle a permis à la mere du premier de le voir dans sa prison. Les mille Maures de Tanger, qui devoient passer à Ste. Croix de Barbarie, ont reçu contre-ordre ; & ils sont restés tranquilles dans la premiere de ces places, où on leur fournit des secours en argent & en habits aux frais

du Monarque. La même grace a été faite à ceux qui avoient eu ordre de ſe rendre à la cour de Mequinez; &, comme il y a parmi eux de très-bons cavaliers, le Roi leur a fait donner 200 chevaux. L'on croit, qu'en général il traitera les Maures avec douceur, juſqu'à ce qu'il ait retiré de Tétuan les ſommes qu'il y avoit amaſſées. Il a tiré 3000 hommes de cette nation de Tanger, Larache & Salé, pour aller châtier la peuplade des Arabes de Shahuguia, dont pluſieurs ſe ſont répandus ſur les chemins, particulierement ſur celui de Salé à Maroc, pour faire le métier de leurs compatriotes, les Bédouins, & détrouſſer les paſſans.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le 6 Juin.*) Nous avons ici une grande quantité d'hermites de toutes les nations; par ordre de S. M. on vient d'en arrêter un de cette troupe, & de l'enfermer dans les priſons du Saint Office, parce qu'il alloit prêchant par-tout que la peſte, la faim & la guerre devoient ſe réunir en cette ville; mais que par amour pour lui Dieu n'envoïoit pas ces fléaux. Sa miſſion a eu ſi peu de ſuccès que tous juſqu'aux enfans lui jettoient des pierres quand il prêchoit.

L'irréligion qui gagne tous les roïaumes, commence à ſe faire ſentir également dans celui-ci. Les livres répandus ſous le miniſtere

tere du marquis de Pombal ont engendré, ſur-tout dans les jeunes gens & la nobleſſe du ſecond ordre une eſpece de fanatiſme, capable d'occaſionner les plus grands déſordres. Dans l'égliſe du village de Palmella, à une lieue de St. Ubès, des perſonnes juſqu'ici inconnues ont porté l'abomination, juſqu'à renverſer par terre les hoſties conſacrées & à les fouler aux pieds. L. M, toute la cour & le public gémiſſent également de l'énormité de ce ſacrilege; & l'on prend les précautions néceſſaires pour en découvrir les auteurs. En conſéquence, il a été expédié des ordres dans toutes les places frontieres de ne laiſſer paſſer perſonne ſans paſſeport; la riviere eſt garnie de gardes, qui viſitent exactement tous les allans & venans; & il a été mis un *embargo* ſur tous les navires. La cour a pris, à cette occaſion, le grand deuil pour neuf jours. Les tribunaux & miniſtres étrangers en ont été informés & s'y ſont conformés. S. M. a auſſi fait publier un placard par lequel il eſt promis une récompenſe de 2500 piaſtres à celui qui pourra découvrir les coupables; & ſi c'eſt un noble qui les faſſe connoître, Sa Maj. le récompenſera conformément à ſon état. Les noms de ceux qui les dénonceront ſeront tenus ſecrets. Après le grand deuil, il y aura une grande proceſſion de pénitens, laquelle ſe rendra de l'égliſe patriarchale au couvent de Notre-Dame-des-Graces, & à laquelle Sa Maj. aſſiſtera en perſonne à pied,

ainſi que tous les eccléſiaſtiques de cette capitale (a).

SUEDE.

STOCKHOLM (*le* 10 *Juin.*) Le Roi eſt revenu le 2 de ce mois de Carelscrona à Ulrichsthal, où la Reine, le Prince-roïal & la ducheſſe de Sudermanie ont reçu Sa Majeſté.

L'on a fait ces jours-ci l'ouverture de la maiſon d'éducation, que les officiers du régiment des gardes ont établie à l'occaſion de la naiſſance du Prince-roïal : les fonds, qu'ils avoient d'abord contribués entr'eux, pour la formation de cet inſtitut, ſe ſont augmentés ſucceſſivement par la libéralité de pluſieurs donateurs : le ſénateur comte Charles-Frédéric de Scheffer y a ajouté récemment une ſomme de 416 écus, envoïée par une dame de qualité de Paris; & le préſident baron de Celſing y a remis 150 écus, recueillis entre les Suédois établis à Conſtantinople. Un autre établiſſement, inſtitué à la même occaſion, eſt une ſociété de gens de lettres, qui s'occupent à améliorer

(a) Ce n'eſt peut-être pas tant par l'atrocité de ce fait qu'il faut juger des progrès du fanatiſme philoſophique, que par la confiance avec laquelle certains folliculaires ont tourné en dériſion le zele que L. M. Portugaiſes ont montré à cette occaſion. — Autres exploits ſemblables du philoſophiſme 1. Nov. 1775, p. 641. — 15 Juin 1779, p. 304.

les livres élémentaires emploïés en Suede à l'éducation de la jeuneſſe, ou à en compoſer de nouveaux. On ſouhaite qu'ils réuſſiſent mieux que la plupart de gens qui s'occupent aujourd'hui de cette ſorte de travail ; & qui veulent mettre en préceptes les choſes dont ils ignorent eux-mêmes l'exécution.

DANNEMARCK.

COPPENHAGUE (*le* 19 *Juin.*) L'eſcadre du Roi, raſſemblée dans notre port, a commencé à ſe diviſer, pour croiſer en différens parages. Les vaiſſeaux de guerre le Droit-d'indigénat & la Wagrie, & la frégate la Chriſtianſoë ſont entrés dans la mer du Nord ; & la frégate la Moen a mis à la voile pour les Indes-occidentales. L'eſcadre ſuédoiſe, à bord de laquelle ſe trouve le duc de Sudermanie, a mouillé le 8 dans le golfe dit Kiœger Bugt. Deux vaiſſeaux de guerre ruſſes de 70 canons avec 4 frégates de la même nation, chacune de 30 canons, & une corvette, venus de Pétersbourg, aïant mouillé le 21 Mai dans le Sund, ont auſſi paſſé dans la mer du Nord. Cette eſcadre, qui ſera renforcée de 3 frégates, eſt deſtinée à croiſer dans cette mer & la mer-blanche, pour la protection du commerce, conformément au plan concerté entre les trois Puiſſances ſeptentrionales.

Le duc de Sudermanie, qui avoit envoïé le comte de Cronſtierna à notre cour, pour lui annoncer ſon arrivée avec l'eſcadre ſué-

doiſe

doiſe près de Dragoe, a été complimenté, à ſon débarquement, au nom de L. M. & de la famille roïale, par le comte de Reventlau, chambellan du Roi & député du college de l'amirauté. Son Alteſſe roïale eſt accompagnée du lieutenant-colonel de Cœllenberg & des majors comte Horn & baron Fleetwood. Tous nos officiers de terre & de mer ont eu l'honneur de la ſaluer. Elle a vû nos chantiers, les vaiſſeaux du Roi & tout ce qui appartient au département de la marine. L'eſcadre, à bord de laquelle ce Prince ſe trouve, eſt compoſée des vaiſſeaux de ligne, la Sophie-Madeleine, le Roi Adolphe-Fréderic, le Vaſa, la Sophie-Albertine, le Fréderic-Adolphe, le Duc Ferdinand de Brunſwick; & des 4 frégates, l'Aigle-noir, le Prince-Guſtave, le Sprengtporten & le Trolle.

ITALIE.

ROME (*le* 10 *Juin.*) Le jour de la Fête-Dieu, le cardinal Albani, doïen du ſacré-collége, ſuppléa le Pape à la proceſſion qui ſe fit ſelon l'uſage; cependant il a été intimé pour le 8, en préſence du Saint-Pere, une congrégation conſiſtoriale, à l'effet d'y diſcuter différentes matieres qui doivent être propoſées dans un conſiſtoire que l'on croit être très-prochain. —— Le Pape a fixé au 11 l'examen des évêques qui doivent être propoſés dans le conſiſtoire qui aura lieu le 14. —— La ſemaine derniere, il s'eſt tenu

devant le cardinal secretaire d'état une congrégation particuliere, composée de plusieurs autres cardinaux & prélats, pour obvier à la cherté du foin : sur quoi il fut publié un édit portant défense à qui que ce soit de mettre les bestiaux dans les prairies, & ordonnant d'attendre une seconde fénaison, sous peine de 500 écus d'or pour ceux qui seront trouvés en contravention. Néanmoins il sera permis de faire des saignées dans les prairies pour y amener l'eau, mais sans s'écarter du sens de l'édit.

Dans une conférence tenue en présence du Pape par le cardinal Palotta, vice-trésorier, Mr. Pretis, présidant des chemins, & quelques experts; il a été résolu que, pour abréger & faciliter la route de Naples depuis ici jusqu'à nos frontieres, on ne passera plus par Marino & la Fajola; mais qu'on fera un nouveau chemin par la vallée de Riccia & Genzano, qui aboutit à celle de Velletri & delà dans l'ancienne voie appienne, rendue nouvellement praticable au moïen des travaux qu'on y a faits en desséchant les marais pontins. Mr. Pretis est chargé de l'exécution de ce plan. —— Le projet d'introduire les eaux du lac de Trasimene dans la Chianne, & d'en former un canal utile pour les états de Sa Sainteté & pour ceux du Grand-Duc de Toscane, avance beaucoup; & nous apprenons de Pérouse que les commissaires des deux Souverains, agissant de concert, ont applani toutes les difficultés relatives à l'exécution de ce plan; de sorte qu'on se

flatte de voir commencer inceſſamment le travaux.

On vient d'apprendre que le navire ſuédois, à bord duquel Mgr. Serlupi avoit fait embarquer à Lisbonne ſes équipages avec deux domeſtiques, a été pris par un corſaire françois, qui a prétendu que la cargaiſon étoit pour le compte des Anglois, & l'a conduit dans un des ports de l'iſle de Corſe avec les bagages du prélat, qui ſe trouvant par bonheur en ce moment à Paris, pourra prouver qu'ils ne ſont pas de nature à être pris, & les recouvrera vraiſemblablement.

Le courier de Madrid nous a apporté la nouvelle que Mgr. Jérôme Fabri Ganganelli, neveu de feu Clément XIV, ablégat apoſtolique pour porter la barette à S. E. Mgr. le cardinal Delgado, a été frappé d'apoplexie le 24 Mai, & qu'il a ſurvécu peu d'heures à cet accident.

Nous apprenons de Naples que le 23 du mois dernier le Véſuve fit une nouvelle éruption du côté d'Ottajano, où la lave peut faire moins de ravages : cette éruption eſt accompagnée d'un grand bruit, & ne laiſſe pas que d'inquiéter le peuple.

Les lettres de Corſe ne parlent que des établiſſemens utiles qui ſe forment dans cette iſle, depuis qu'elle eſt ſous la domination françoiſe : ce ſont des manufactures, des édifices publics, des fontaines : pluſieurs commerçans ont établi une pêcherie de thon,

& l'agriculture s'augmente & ſe perfectionne de tous côtés.

Les ex-jéſuites de cette capitale ont reçu, il y a quelque tems, une eſpece de conſolation, relativement à la fameuſe affaire du P. Piſani; fort ſemblable à celle qui éclata, il y a pluſieurs années, à Bruxelles à l'égard du P. Janſens. Un jeune homme d'environ 20 ans, nommé François Monterumiſi, ſe trouvant dangereuſement malade à l'hôpital dit de Saint-Jaques en cette ville, a fait appeller un notaire & deux témoins pour, en leur préſence, déclarer avoir dit faux, tant en juſtice qu'extrajudiciairement, à l'occaſion du tranſport des effets du feu promoteur de la foi Mgr. Piſani en 1772. Il avoit dépoſé qu'un ſac de papiers à lui conſigné par le P. Piſani, Jéſuite, chargé par ſon frere de pourvoir à ſa ſucceſſion, étoit un ſac de cédules porté par lui au dit P. Piſani alors au collége romain. Cette imputation aïant été faite en préſence des domeſtiques du promoteur, fut rapportée par eux au prélat Alfani, juge délégué en cette affaire, qui aïant fait citer le dit François Monterumiſi, alors entre 12 & 13 ans, en reçut la dépoſition, qu'il lui fit confirmer par ſerment, & en conſéquence tarda peu à répéter au collége romain 35000 livres païables ſur le champ, ſans l'avoir appellé en cauſe, pour être la dite ſomme verſée dans les fonds d'un frere à Malthe, en faveur duquel le P. Piſani travailloit, après en avoir extrait les épices ordinaires. Or c'eſt cette accuſation

cuſation que François Monterumiſi déclare, pour la décharge de ſa conſcience, avoir été faite par lui fauſſement, & veut que, pour rendre au P. Piſani, alors Jéſuite, toute la réputation qu'il pourroit avoir perdue par ſa fauſſe imputation, l'acte de ſa rétractation ſoit juridiquement dreſſé, & pour la ſatisfaction des perſonnes inſtruites du fait.

Cet acte a été paſſé au lit du malade par Pierre Parion, notaire, adminiſtrateur de l'étude de feu Marc Queſſa, le 6 Octobre 1778, les témoins ſouſcrits dans le dit acte, ſont Mrs. Pierre-Jérôme Jocatoio, prêtre & préfet du dit hôpital, & Cyr de Paoli du roïaume de Naples, également prêtre au ſervice du dit hôpital. Le dit François Monterumiſi, après l'acte a déclaré extrajudiciairement, que pour prix d'une telle imputation, il reçut d'un *quidam* quatre ſequins, comme auſſi les autres domeſtiques, qui ne furent témoins que du ouï dire de l'autre.

BOLOGNE (*le* 11 *Juin.*) Depuis la violente ſecouſſe de tremblement de terre reſſentie le 4 de ce mois, il en ſurvint dans la nuit ſuivante quatre autres aſſez fortes. La déſolation étoit à ſon comble. La plus grande partie des gens aiſés s'étoient réfugiés en d'autres villes & lieux, où l'on n'a point reſſenti ce fléau; les artiſans & citadins dormoient preſque tous à la campagne. Au moment que l'on ſe croïoit délivré de toute fraïeur, on reſſentit hier à neuf heures du matin une autre violente ſecouſſe ſemblable à celle du 4: cette der-

nière a occaſionné la chute de pluſieurs cheminées, de nouvelles crevaſſes dans les voûtes des égliſes, & dans les maiſons; mais perſonne heureuſement n'a été bleſſé. Toute cette journée on n'a rien éprouvé de ſemblable; le ciel a été pourtant fort trouble, & vers le ſoir il s'eſt élevé un vent très-impétueux. Aujourd'hui le tremblement continue encore. Les villes voiſines ne ſe ſont point apperçues, ou du moins bien foiblement, de ces tremblemens de terre; ce qui prouve que le foïer du paroxiſme eſt exactement ſous Bologne (a).

PAYS-BAS

BRUXELLES (*le 30 Juin.*) L'Impératrice-Reine a diſpoſé de l'évêché de Gand, vacant par la mort de Govard-Gerard van Eerſel, en faveur du prince Ferdinand-Marie de Lobkowitz, évêque de Namur, & S. M. a accordé celui de Namur à Mr. Albert-Louis de Lichtervelde, prévôt du chapitre de la cathédrale de Gand. — On apprend de Malines, que le magiſtrat de la ville ſe propoſe de donner, le 4 & le 5 Juillet, une fête & une cavalcade à Son Emin. le comte de Franckenberg,

(a) Il eſt très-remarquable que le foïer de ces fermentations ſouterraines ſoit preſque toujours ſous quelque grande ville, telles que Lisbonne, Smyrne, Conſtantinople &c. 1. Octobre 1778, p. 190.

kenberg, à l'occaſion de ſon élevation au cardinalat. Depuis que leur paſteur a été revêtu de la pourpre romaine, les Malinois n'ont ceſſé de témoigner la part qu'ils prenoient à cet événement. Les Peres de l'Oratoire ont exprimé le ſentiment général de ce diocéſe dans une paſtorale latine que leurs écoliers ont eu l'honneur de réciter devant le prélat, & qui a été rendue publique (a).

*** Comme il pourroit arriver que quelques places de profeſſeur d'humanités vinſſent à vaquer bientôt dans l'un ou l'autre des colléges-royaux aux Pays-Bas, & qu'il eſt conforme d'ailleurs aux vûes du gouvernement de connoître & d'avoir en tout tems des ſujets propres pour l'enſeignement, prêts à remplacer ceux qui par promotion ou autrement viendront à quitter leur place; il a été réſolu d'indiquer un concours dans l'appartement de la commiſſion royale des études, qui eſt dans l'hôtel du conſeil-privé à Bruxelles. Ce concours commencera le lundi 30 du mois d'Août, & ſera continué pendant tout le

(a) Dans un voyage que j'ai fait depuis peu en Brabant, cette piece m'eſt tombée entre les mains. Je l'ai lue avec plaiſir comme un des derniers fruits des muſes latines, preſque par-tout agoniſantes. On y voit une grande pureté de langage, des idées nobles exprimées avec la naïveté de l'Idile, des comparaiſons ingénues & pittoreſques, des images riantes & variées. Cela ſent encore les bonnes études. L'éloge de feu Mgr. de Boſſu-d'Alſace, un des plus illuſtres prélats de ce ſiecle, y eſt adroitement mêlé au tableau des vertus du nouveau cardinal. L'auteur de cette piece eſt auſſi habile panégyriſte qu'il eſt bon poëte.

Digitized by Google

cours de la ſemaine. Tout le monde pourra s'y préſenter muni de témoignages de conduite & de vertu, ſans diſtinction d'état, & les étrangers auſſi bien que les regnicoles. Les profeſſeurs actuellement employés dans les colléges & penſionnats royaux, ou ailleurs, qui déſireront de changer de domicile, ou de monter d'une claſſe inférieure a une ſupérieure, pourront s'y preſenter de même, munis de bons certificats, & en apportant le livre des thêmes ou des devoirs qu'ils auront dictés à leurs écoliers pendant l'année, avec une note écrite de leur main, touchant la méthode générale d'enſeignement qu'ils auront ſuivie & les ſuccès qu'elle aura eus.

LA HAYE (*le* 30 *Juin.*) Les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe ont été aſſemblés le 23 & le 24. —— Sur la préſentation de S. A. S. Mgr. le Prince-Statthouder, Leurs Hautes-Puiſſances ont fait une très-nombreuſe promotion dans le militaire.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le* 20 *Juin.*) Depuis la concluſion de la paix, L. M. I. ont fait remettre aux Hongrois la 4e. partie du don gratuit qu'ils avoient accordé de leur propre mouvement pour la continuation de la guerre. Le prince Kaunitz, chancelier d'état, a écrit à tous les miniſtres étrangers qui réſident près notre cour, la lettre ſuivante.

»Monſieur, *Leurs Majeſtés Impériales, par une ſuite de la bonté & de la confiance dont elles ont toujours daigné m'honorer, & voulant que j'aie l'honneur de leur continuer encore mes très-humbles ſervices, au lieu de m'accorder la grace de ma retraite, que j'avois cru pouvoir me permettre*

de leur demander, à préſent que la paix & la tranquillité ſont rétablies, viennent de m'accorder en échange celle de me donner comme vice-chancelier de tous les départemens confiés à mes ſoins, Mr. le comte Philippe de Cobenzl, qui tout récemment a eu l'honneur d'être leur miniſtre plénipotentiaire aux conférences de Teſchen, pour me ſoulager dans mon travail & me mettre par-là en état de pouvoir conſerver encore les différens emplois dont je me trouve honoré. Ce miniſtre en conſequence ſera autoriſé dorénavant à écouter tout ce que Mrs. les ambaſſadeurs & miniſtres des cours étrangeres, accrédités à la cour impériale & royale, jugeront à propos de lui confier en affaires relatives à mes différens départemens; & ce qu'il aura l'honneur de leur dire de ſon côté, ils pourront le regarder comme dit par moi-même. J'ai l'honneur de vous informer, Monſieur, de tout ce que ci-deſſus, & d'être &c. Vienne, le 22 Mai 1779.

(Signé) Kaunitz Rittberg.

La cour impériale augmentée depuis quelques jours de la préſence de L. A. R. Mgr. l'Archiduc Maximilien, Madame l'Archiducheſſe Chriſtine, & Mgr. le Duc de Saxe-Teſchen, jouit encore à Laxembourg des plaiſirs de la belle ſaiſon.

L. M. Impériales & Roïale Apoſtolique ont accordé gracieuſement à Mr. le baron de Thugut ſon rappel de la place d'internonce à Conſtantinople, qu'il a occupée juſqu'ici avec diſtinction pendant pluſieurs années, & elles ont nommé à cette dignité Mr. d'Herbert, conſeiller aulique actuel au département des affaires étrangeres. Ce miniſtre doit ſe mettre en route pour ſa deſtination vers le milieu du mois prochain.

Le 11, le concours fut très-grand pour

Digitized by Google

voir paſſer les beaux régimens de Jean Paſſy & de Kœnigſeck, qui alloient au camp tracé à Minkendorf, peu éloigné de Laxembourg, & qui ſera compoſé d'environ 20,000 hommes. Le même jour, les arquebuſiers qui ſont avec les Croates donnerent des preuves de leur adreſſe, en tirant à un but érigé dans la forêt de Laxembourg, & 12 d'entr' eux obtinrent chacun une médaille d'or.

Le beau régiment des huſſars de Nadaſti a paſſé ſous nos murs, aïant à ſa tête le lieutenant feld-maréchal Nadaſti ſon chef. Ce régiment qui fut érigé en 1688 par le comte Adam de Czobor, s'eſt toujours diſtingué par des actions héroïques, & fut donné en 1743 au comte François de Nadaſti, qui en a ſoutenu la gloire : la famille roïale a été charmée de le voir avec quelques eſcadrons du louable régiment de Lobkowitz dragons & des grenadiers de Bender.

S. Exc. Mr. le baron Charles d'Ellrichſhauſen, général d'artillerie, colonel d'un régiment d'infanterie, commandant général du marcgraviat de Moravie, commandeur de l'Ordre militaire de Marie-Thereſe, étant mort le 9 aux bains dont il attendoit ſa guériſon, ſon corps fut dépoſé le 12 à Marienſchantz, près duquel l'Empereur veut, dit-on, faire élever un obéliſque pour honorer la mémoire de ce brave guerrier. Il eſt plus que vraiſemblable que le neveu du Baron de Ried, qui a fait ſous lui la campagne en qualité de capitaine de ſon beau

regiment de grenadiers, héritera de ſes biens qui ſont conſidérables.

Au palatinat de Zips dans la Haute-Hongrie, il y a une grande campagne qui brûle depuis plus de 15 jours ; la fumée qui en ſort, ſent le charbon de terre. Cette campagne a pris feu d'elle-même & juſqu'ici il n'y a pas eu moïen de l'éteindre (a).

BERLIN (*le* 20 *Juin.*) Le Roi eſt paſſé de Potzdam à ſon château de Sans-Souci, où S. M. jouit d'une parfaite ſanté. Le lieutenant-général de Buddenbrok & le baron de Riedeſel l'y ont ſuivi ; le dernier retournera à ſon ambaſſade vers la fin de ce mois. Le bruit court que le général de Hordt a demandé ſa démiſſion, & qu'il rentre au ſervice de Suede, où on le deſtine à être, dit-

on,

(a) Ces ſortes de phénomenes ont ſouvent fait appréhender des volcans. Je connois une ville où la conſternation fut générale, lorſqu'on vit fumer une montagne voiſine. Je crois cependant que cette crainte n'eſt pas généralement fondée. Pour qu'un ſol prenne feu, il ſuffit que la culture des terres ou d'autres cauſes laiſſent à découvert des pyrites, qui s'embraſent par l'action de l'air & de l'eau ; mais lorſqu'ils ne s'étendent pas bien profondément en terre, & qu'ils ne communiquent pas avec d'autres matieres inflammables, il n'en peut jamais réſulter de volcan. On voit entre Luiano & Pietra-mala, dans la Toſcane, une flamme aſſez grande & claire, qui ſubſiſte depuis bien des années, ſans apparence de volcan. Les petites pluies l'attiſent, les très grandes l'éteignent, mais elle renait avec plus de force.

en, généraliſſime des troupes ſuédoiſes & gouverneur de Stralſund; ce qui demande pourtant confirmation.

Le Roi a fait appeller le lieutenant-général de Ramin, gouverneur de cette réſidence. Le Prince-héréditaire de Brunswig eſt retourné à Brunswig. Les miniſtres au département des finances ont rendu à S. M, ſelon l'uſage, leur compte annuel. Le 11 le corps d'artillerie eſt revenu de Siléſie avec les colonels de Holzendorf & de Hœfer. Les canons arrivés par eau, ont été dépoſés à l'arſenal. —— S. M. a diſpoſé de quelques régimens, dont les chefs à raiſon de leur âge & de leurs infirmités ne peuvent plus ſervir, & S. M. a accordé celui de Lettow au colonel de Pfuhl; celui de Kleiſt au colonel de Rodig, & celui de Britzke à Mr. de Gaudi. Le 17, le Prince Henri eſt parti avec toute ſa ſuite pour Reinsberg, où Son A. R. paſſera la ſaiſon de l'été.

Dresde (*le* 18 *Juin.*) L'armée pruſſienne a déja évacué entierement la Saxe. L'armée électorale ſaxonne conſiſte actuellement en 5153 hommes de cavalerie, en 15950 d'infanterie, & en 3138 hommes des corps d'artillerie, du génie, des chaſſeurs & des compagnies de garniſon : faiſant en tout 24241 hommes. —— L'Electeur a nommé trois inſpecteurs-généraux de l'armée qu'il veut conſerver, ſçavoir deux pour l'infanterie & un pour la cavalerie; les inſpecteurs de l'infanterie ſont Mrs. de Bennigſen & & le comte d'Anhalt, lieutenans-généraux;

l'inſpecteur de la cavalerie eſt Mr. de Benkendorf, lieutenant-général. —— Le produit de la quête faite le 6 de ce mois en cette ville pour le ſoulagement des places frontieres qui ont ſouffert pendant la guerre, monte à trois mille écus; S. A. S. en a donné 6 mille pour ſa quote-part. Le Roi de Pruſſe y contribue conſidérablement; les différens campemens de l'armée du Prince Henri pendant la guerre avoient fait eſſuïer aux cultivateurs une perte évaluée à dix-huit mille écus; ce Monarque vient d'en aſſigner 30 mille: le ſurplus qui eſt de 12 mille doit être emploïé à ſecourir les habitans des places frontieres qui ont eu le plus à ſouffrir.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le 25 Juin.*) Le 16 de ce mois, le vicomte de Weymouth informa la chambre des pairs, que dans la matinée même, il avoit reçu des mains de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, un manifeſte du Roi ſon maître, qui lui ordonnoit de quitter l'Angleterre, & contenoit d'ailleurs des expreſſions alarmantes & hoſtiles; ajoutant, qu'en conſéquence il préſenteroit le lendemain à la chambre un meſſage de la part de Sa Majeſté; le miniſtre finit par la motion ordinaire, afin que tous les pairs fuſſent convoqués le lendemain, ce qui fut réſolu.

Le même jour, le lord North notifia cet événement aux communes.

Le lendemain 17, les pairs étant aſſemblés,

blés, le lord Weymouth préſenta le meſſage du Roi au chancelier qui en fit la lecture. En voici la teneur.

Meſſage du Roi.

GEORGE ROI.

" *L'Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne ayant délivré un papier au lord vicomte de Weymouth, & lui aïant ſignifié qu'il avoit reçu ordre de ſa cour de quitter immédiatement l'Angleterre, Sa Majeſté a cru néceſſaire d'ordonner qu'une copie de ce papier fût miſe ſous les yeux de ſon parlement comme étant un objet de la plus haute importance pour ſa couronne & pour ſon peuple : Sa Majeſté déclarant en même tems qu'en conſéquence de cette déclaration hoſtile, elle s'eſt trouvé obligée de rappeller ſon Ambaſſadeur de Madrid* „.

" *Sa Majeſté déclare de la maniere la plus ſolemnelle que ſon déſir de préſerver, de cultiver la paix & un commerce amical avec la cour d'Eſpagne a été uniforme & ſincere; que ſa conduite à l'égard de cette Puiſſance n'a pas été guidée par d'autres motifs, par d'autres principes que ceux de la bonne foi, de l'honneur & de la juſtice; & c'eſt avec la plus grande ſurpriſe que Sa Majeſté remarque les prétextes qui ſervent de fondement à cette déclaration, vû que quelques-uns des griefs énumérés dans ce papier ne ſont jamais venus à la connoiſſance de Sa Majeſté, ſoit par repréſentation de la part du Roi Catholique, ſoit par aucun autre avis qui eût pu lui parvenir d'ailleurs; vû enfin, que dans tous les cas où il lui a été*

porté des plaintes, elles ont été traitées avec la plus grande attention, & l'on s'eſt occupé ſur le champ du redreſſement „.

" *Sa Majeſté a la confiance la plus ferme dans ſa fidele chambre des pairs, & ne doute pas qu'elle ne s'empreſſe de concourir avec le zele & l'eſprit public qu'elle a ſi ſouvent éprouvés, à ſeconder S. M. dans la réſolution qu'elle a priſe de développer tous les efforts & toutes les reſſources de la nation, pour réſiſter aux atteintes hoſtiles de la cour d'Eſpagne & les repouſſer; elle ſe flatte qu'au moïen des bénédictions qu'il plaira à Dieu de répandre ſur la droiture de ſes intentions & l'équité de ſa cauſe, elle ſera en état de faire avorter les entrepriſes dangereuſes, que ſes ennemis pourroient faire contre l'honneur de ſa couronne, le commerce de ſon roïaume, les droits & les intérêts communs de tous ſes ſujets* „.

La lecture du meſſage étant finie, le lord Weymouth préſenta la piece ſuivante au clerc de la chambre, qui la lut à haute voix.

Manifeſte de l'Eſpagne.

" Le monde entier a été témoin de la noble impartialité du Roi dans la conduite qu'il a tenue au milieu des diſputes élevées entre la cour de Londres, ſes colonies américaines & la France : indépendamment de cela, Sa Majeſté ayant appris que l'on déſiroit ſa puiſſante médiation, en a généreuſement fait l'offre volontaire, & les Puiſſances belligérantes l'ont acceptée; c'eſt même dans cette vûe ſeule, que Sa Majeſté Britannique a envoyé un vaiſſeau de guerre dans l'un des ports d'Eſpagne.

Le Roi a pris les meſures les plus efficaces pour amener les Puiſſances déſunies à un accommodement

commodement également honorable pour toutes les parties; il a proposé des moyens sages, propres à écarter toutes les difficultés, & à prévenir les calamités de la guerre; mais, quoique les propositions de S. M, particulierement celles contenues dans son *ultimatum*, fussent conformes à celles que la cour de Londres elle-même avoit paru, dans d'autres tems, regarder comme propres à produire un accommodement; quoique dans toute leur étendue elles fussent aussi modérées, elles ont été rejettées d'une maniere qui indique le peu d'inclination que sent le cabinet britannique, à rendre la paix à l'Europe & à conserver l'amitié de S. M; & en vérité, la conduite que ce cabinet a tenue à l'égard de S. M. dans le cours de la négociation, n'a eu pour objet que de la traîner en longueur pendant plus de huit mois, quelquefois sous de vains prétextes, d'autres fois en donnant des réponses qui ne concluoient rien, tandis que pendant cet intervalle de tems le conseil britannique faisoit au pavillon espagnol des insultes portées à un point incroyable, commettoit des excès sur les territoires du Roi, saisissoit la propriété de ses sujets, fouilloit & pilloit leurs vaisseaux, faisoit feu sur plusieurs qui ont été obligés de se défendre; on a porté les choses jusqu'à ouvrir & mettre en pieces des régistres & des lettres appartenantes à la cour, & trouvés à bord des paquebots de S. M; les états de Sa Majesté en Amérique ont été menacés, & la cour britannique a eu recours à l'extrémité effrayante de susciter les nations indiennes, appellées Chatcas, Cherokees & Chicackas, contre les habitans innocens de la Louisiane, qui eussent été victimes de la barbarie de ces sauvages, si les Chatcas eux-mêmes n'eussent été sensibles aux remords, & n'eussent révélé toutes les atteintes de la séduction britannique.

Les Anglois ont usurpé la souveraineté de Sa Majesté sur la province de Darien & sur la côte de Saint-Blas; & le gouverneur de la Jamaïque a donné à un Indien rebelle, une commission de capitaine-général de ces provinces; les droits de

Sa Majeſté ont été récemment violés dans la baie d'Honduras, où les Anglois ont commis des actes d'hoſtilité contre les Eſpagnols dont on a empriſonné les perſonnes & ſaiſi la propriété ; il y a plus, la cour de Londres a négligé de remplir la ſtipulation faite relativement à cette côte par l'article XVI du dernier traité de Paris.

Ces griefs ſi nombreux, ſi récens, & d'une nature ſi ſérieuſe, ont été en différens tems des ſujets de plaintes portées au nom du Roi, & détaillées dans des mémoires délivrés à Londres aux miniſtres de Sa Majeſté Britannique, ou communiqués à eux par l'ambaſſadeur d'Angleterre à Madrid ; mais, quoique dans les réponſes données à ces plaintes, on ait juſqu'à préſent employé les expreſſions de l'amitié, Sa Majeſté n'a encore obtenu d'autre ſatisfaction que celle de voir réitérer les inſultes dont on s'étoit plaint en ſon nom, & qui avoient été portées au nombre de cent.

Le Roi, avec la ſincérité & la candeur qui caractériſent Sa Majeſté, a formellement déclaré à la cour de Londres, dès le commencement de ſa conteſtation avec la France, que la conduite de l'Angleterre ſeroit la régle qui dirigeroit les conſeils de l'Eſpagne.

Sa Majeſté a déclaré auſſi à la cour britannique qu'auſſi-tôt que ſes diſputes avec celle de Verſailles ſeroient arrangées, il ſeroit abſolument néceſſaire d'arranger celles qui s'étoient déjà élevées ou qui pourroient s'élever dans la ſuite entr'elle & l'Eſpagne ; dans le plan tranſmis à l'ambaſſadeur ſouſſigné, le 28 Septembre dernier, & que ledit ambaſſadeur preſenta au miniſtre britannique vers le commencement d'Octobre ; plan dont il fut immédiatement fourni copie au lord Grantham ; Sa Majeſté declaroit en termes exprès aux Puiſſances belligérantes, que, vû les inſultes faites a ſes ſujets & les atteintes portées à ſes droits, elle ſe verroit dans la neceſſité indiſpenſable de prendre un parti décidé dans le cas où la négociation, au lieu d'être conduite avec ſincérité, ſeroit rompue, ou ne produiroit pas ſon effet.

Les outrages faits à Sa Majeſté par la cour de Londres n'ayant point ceſſé, & cette cour ne marquant aucune intention de les réparer, le Roi a réſolu & ordonné à ſes ambaſſadeurs de déclarer que l'honneur de ſa couronne, la protection qu'il doit à ſes ſujets & ſa dignité perſonnelle ne permettent plus qu'il ſouffre la continuation de ces inſultes, ou qu'il néglige plus long tems de ſe procurer la reparation de celles qu'il a déja reçues; & que dans cette vûe, malgré les diſpoſitions pacifiques de Sa Majeſté, malgré même l'inclination particuliere qu'elle a toujours eue & toujours profeſſée de cultiver l'amitié de Sa Majeſte Britannique, elle ſe trouve dans la néceſſité deſagréable de faire uſage de tous les moyens que le Tout-Puiſſant lui a donnés, de ſe faire elle-même la juſtice qu'elle a ſollicitée en vain.

Se repoſant ſur la juſtice de ſa cauſe, Sa Majeſté eſpere qu'elle ne ſera reſponſable ni à Dieu ni aux hommes, des ſuites de cette réſolution, & que les nations étrangeres s'en formeront une idée convenable, en comparant le traitement que Sa Majeſté a reçu du miniſtere britannique avec celui qu'elles ont éprouvé elles-mêmes, lorſqu'elles ont eu affaire à ce même miniſtere „.

(*Signé*) Le marquis D'ALMODAVAR.

Londres, le 16 Juin 1779.

La lecture du meſſage du Roi, & du manifeſte de l'Eſpagne étant finie, le vicomte de Weymouth fit, à l'ordinaire, la motion ſuivante. " Qu'il ſoit preſenté une humble adreſſe à Sa Maj. pour la remercier de ſon gracieux meſſage &c „. Le lord Abingdon & le duc de Richmond ſe ſont levés pour faire des corrections à l'adreſſe, mais elle paſſa tout ſimplement.

Pendant que le vicomte de Weymouth annonçoit le manifeſte à la chambre des

pairs, un orage terrible s'élevoit dans celle des communes : le lord North, chargé d'annoncer à Meſſieurs ce que le vicomte de Weymouth notifioit aux Seigneurs, eut à peine prononcé le mot *Manifeſte*, que Mr. Burke s'écria —— *Le voilà donc connu ce ſecret plein d'horreur!* Quiconque a entendu le Kain prononcer ce vers glaçant, peut ſe former une idée de l'exorde de Mr. Burke.

" Le voilà donc délivré ce manifeſte ! le preſtige eſt donc diſſipé ! O Ciel ! Meſſieurs ſe rappellent-ils du moins avec quelle legéreté le miniſtre a traité juſqu'au dernier moment les inquiétudes qu'on lui marquoit ſur le compte de l'Eſpagne, combien lui & ceux de ſon parti ont affecté de regarder cet événement comme improbable ; avec quelle hauteur, quel mépris offenſant ils paroiſſoient nous écouter lorſque nous leur parlions de la poſſibilité d'une guerre avec l'Eſpagne ; avec quel dédain ils en rejettoient juſqu'à l'idée ! Bon Dieu ! on les voyoit ſe glorifier, triompher de ce que nous leur paroiſſions ſi ignorans, ſi inſenſés. " Mais bonnes gens que vous êtes, nous diſoit-on, nous répétoit-on, avec le ſourire de la commiſération hautaine, ne voyez-vous pas, ne ſentez-vous pas qu'il n'eſt point de l'intérêt de l'Eſpagne de s'unir à nos ennemis ; que l'Eſpagne ayant elle-même des colonies précieuſes, elle n'aura pas la démence de donner un exemple auſſi dangereux que le ſeroit l'acte de ſecourir des colons rebelles ,,. Tel a été le langage conſtant & invariable du gouvernement : Oh ! Meſſieurs, combien avons-nous été déçus ! Combien avons-nous paſſé de nuits à rêver de la foi eſpagnole, & juſqu'au dernier moment les miniſtres n'ont ceſſé de proclamer, la trompette à la bouche, que l'Eſpagne ſeroit ruinée ſi elle entroit en guerre avec nous : ce qui eſt excellent à remarquer, c'eſt qu'ils connoiſſoient mieux les intérêts de l'Eſpagne que l'Eſpagne ne les connoit elle-même ; ils prennent la peine de rédiger le ſyſtême politique

litique de la Maiſon de Bourbon, & de lui enſeigner, ce qu'il eſt de ſon intérêt de faire, ou bien ce qui lui ſeroit préjudiciable; attention d'autant plus marquée de leur part, qu'ils ne ſçavent pas conduire leurs propres affaires. Enfin le moment de criſe, le moment annoncé eſt arrivé : oh! Meſſieurs, quelle nuit longue, quelle nuit obſcure, quelle triſte & funeſte nuit a été cette ſeſſion entiere & quel moment choiſit-on pour y mettre un terme? celui où nous nous trouvons avoir à la fois ſur les bras la France, l'Eſpagne & l'Amérique! quelle ſera l'excuſe des miniſtres....

Ici, l'orateur crut être en droit d'appeller Mr. Burke à l'ordre, & lui ſignifia que s'il n'avoit point de motion à faire, il ne pouvoit pas le laiſſer continuer.

Une motion; une motion, continua Mr. Burke, *oui, j'aurois une motion à faire; ce ſeroit de décréter le miniſtre* (déſignant le lord North).

A ces mots il s'éleva de toutes les parties de la chambre un cris confu de, *faites la motion*, *faites la motion*; Mr. Burke aïant eſſaïé de reprendre ſon diſcours, l'orateur revint à la charge & appella encore l'honorable membre à l'ordre, ce qui fut preſque généralement blâmé; on prouva à l'orateur qu'il n'avoit pas le droit d'interrompre aucun membre; Mr. Burke reprit donc la parole & continua ainſi.

" Quelque criminels que puiſſent être les miniſtres, qui nous ont précipités dans cet abyme de calamités; quelque ſcandaleuſe, quelque honteuſe que puiſſe être la maniere avec laquelle ils en ont impoſé au public; notre premier devoir eſt de voler à l'aſſiſtance

ſtance de S. M, & de la ſeconder dans les efforts qu'elle pourra faire pour nous tirer du mauvais pas où nous ſommes. Je me flatte que demain lorſque nous prendrons en conſidération le meſſage du Roi : je verrai tous les eſprits réunis, qu'étouffant pour le moment le juſte reſſentiment dont doit les animer la conduite de ceux qui nous ont réduits à cette ſituation funeſte, Meſſieurs n'oublieront pas qu'ils ſont *Bretons*, qu'ils marcheront au-devant du danger avec une fermeté mâle ; j'eſpere enfin, que le développement de nos efforts répondra à l'importance extrême du motif qui exige de nous ce développement ; c'eſt pour diſpoſer les eſprits à mieux recevoir les impreſſions que notre ſituation doit naturellement faire ſur eux que je vais faire une motion différente de celle que l'on attend de moi. Je demande *que la chambre ſe forme immédiatement en comité pour prendre en conſidération l'état de la nation.* Avant de nous embarquer dans une guerre contre la Maiſon de Bourbon, il eſt naturel que nous conſidérions la nature & l'étendue des moïens qui nous mettront en état de ſoutenir cette guerre, & ce qui doit nous occuper avant toute autre choſe, c'eſt de calculer de ſang froid & avec impartialité ſi nos miniſtres actuels ſont des hommes à qui l'on puiſſe confier avec ſureté la conduite de cette nouvelle guerre„. *La motion fut ſecondée par Mr. David Hartley, & appuïée par quelques membres,*

bres, *entr'autres par le colonel Barré qu'il eſt curieux d'entendre* „.

" Il eſt, dit-il, une circonſtance inconcevable, qui me paſſe, & dont il faut que Meſſieurs ſoient inſtruits; j'ai rencontré le noble lord au moment où il entroit dans la chambre; il a paſſé près de moi, & je déclare ſur mon ame, que le manifeſte d'Eſpagne étoit, dans ce moment-là bien loin de ma penſée, car le ſourire de la ſatisfaction animoit ſes traits & ſon maintien; en vérité je ne crois pas lui avoir jamais remarqué plus de ſérénité, plus d'enjouement; pas un trait dans ſon viſage qui n'annonçât la jubilation; je prends Dieu à témoin que dans le moment même, j'ai cru de bonne foi qu'il accouroit pour nous communiquer quelque joïeux événement, quelque nouvelle victoire propre à illuſtrer les annales de l'adminiſtration : j'avouerai que je ne penſois pas qu'il fût dans la nature humaine de porter cet air de ſérénité, dans un tems ſi marqué par les calamités publiques, & j'en ſoupçonnois moins que tout autre le noble lord, auteur de ces mêmes calamités „.

" Je ne me rappelle pas, répondit le lord North, ſi lorſque je ſuis entré dans la chambre, je ſouriois ou non; ce que je ſçais c'eſt que l'air de triſteſſe & d'abattement ne convient point dans les tems de danger; un Anglois doit ſentir en Anglois, & ne pas ſe laiſſer abattre aiſément; il eſt vrai que l'ambaſſadeur d'Eſpagne a délivré un manifeſte;

il eſt vrai encore que ce manifeſte eſt d'une nature très hoſtile ; la traduction en ſera faite aujourd'hui, & demain elle ſera préſentée à la chambre ; mais, encore une fois il ne faut point ſe laiſſer abattre : il y a long-tems que cet événement a été prévû ,,.

Sur l'avis certain qu'on a eu de la ſortie de la flotte de Breſt, l'amirauté envoïa le 13 un exprès de Portsmouth, pour rappeller le contre-amiral Edwards, qui étoit parti le 11 avec ſa petite eſcadre deſtinée pour Terre-neuve, aïant ſous ſon convoi les vaiſſeaux de la compagnie des Indes & pluſieurs autres bâtimens marchands. En conſéquence ils revinrent le 15 à Sainte-Hélene, d'où ils ont remis avant-hier à la voile avec la grande flotte de l'amiral Hardy, qui, ſur les ordres réitérés de la cour, a extrémement preſſé ſon départ, étant ſortie de Spithead ſans ſe mettre à la rade de Sainte-Hélene. Le Prince Guillaume-Henri, troiſieme fils du Roi, s'étoit embarqué le 14 ſur le Prince-George, vaiſſeau de 90 canons, monté par le contre-amiral Digby. L'on avoit d'abord porté la flotte de l'amiral Hardy à 28 vaiſſeaux de ligne, 6 frégates, 5 brûlots & une chaloupe de guerre. Aujourd'hui l'on dit qu'elle ſera forte de 33 vaiſſeaux de ligne, partagés en 3 diviſions, dont voici le tableau :

Diviſion de l'avant-garde.

La Reine de 90 canons, capitaine Innis ; la Défenſe de 74, cap. Simonds ; le Berwick de

74, cap. Stuart; le Duc de 90, cap. Douglas; le Royal-George de 100, vice-amiral Darby, commandant de la diviſion; Colpoys, capitaine de pavillon; l'Union de 90, cap. Dalrymple; l'Alexandre de 74, cap. lord Longford; l'Alfred de 74, cap. Boine; l'Intrépide de 64, cap.....; le Culloden de 74, cap. Balfour; la Réſolution de 74, cap. ſir Chaloner-Ogle. *Frégates :* l'Embuſcade de 32, le Triton de 28 (pour répéter les ſignaux). *Brûlots :* l'Infernal & le Pluton. *Cotter :* le Hazard.

Diviſion du centre.

L'Invincible de 74 canons, cap. Laforey; le Courageux de 74, cap. lord Mulgrave; le Cumberland de 74, cap. Peyton; le Vaillant de 74, cap. Goodall; le Namur de 90, cap. Fielding; la Victoire de 100, amiral ſir Charles Hardy, commandant en chef; Kempenfelt, capitaine de pavillon; le Foudroyant de 84, cap. Jervis; le Monarque de 74, cap. Duncan; le Tonnant de 74, cap. Walſingham; le Ramillies de 74, cap. Moutray; le Terrible de 74, cap. ſir William-Bickerton. *Frégates :* le Lézard de 28, le Milford de 28, l'Apollon de 32 (pour les ſignaux). *Brûlots :* le Boutefeu & l'Incendiaire. *Cotters :* le Milan & l'Hirondelle.

Diviſion de l'arriere-garde.

Le Shrewsbury de 74 canons, cap. Robinſon; l'Amérique de 64, cap. Thompſon; le Hector de 74, cap. Hamilton; le Centaure de 74, cap. Nott; l'Egmond de 74, cap. Allen; la Bretagne de 100, contre-amiral ſir John Lockart-Roſs; Pole, capitaine de pavillon; le Prince-George de 90, contre-amiral Dygby, commandant de la diviſion; Patten, capitaine de pavillon; le Londres de 90, cap. Cornish; le Bienfaiſant de 64, cap. Mac-Bride; le Triomphe de 74, cap. Ph. Affleck; le Bedfort de 74, cap. Edm. Affleck. *Frégates :* le Porc-épi de 28, l'Andromede

de 28 (pour les ſignaux). *Brûlot :* le Salamandre. *Cutter :* la Peggy.

Cette flotte ſeroit ſupérieure à celle de Breſt (dont nous avons donné le tableau dans le dernier Journal), celle-ci ne devant être forte que de 28 vaiſſeaux de ligne, même après la jonction des vaiſſeaux, la Bourgogne & la Victoire, venus de Toulon, parce qu'alors le Zodiaque de 74 & le Bizarre de 64 s'en détacheront pour eſcorter des convois marchands : mais cette perte ſera amplement compenſée par la réunion de 12 vaiſſeaux de ligne eſpagnols, conformément à l'article V du *Pacte de famille*. En voici l'état, tel qu'on l'a publié : le Phœnix de 80 canons, commandé par dom Felix Teſada ; la Foudre de 80, par dom Manuel Guiral ; le Saint-Nicolas de 80, par dom Ventura Moreno ; le Saint-Raphaël de 70, par dom Juan del Poſtigo ; le Saint-Paul de 70, par dom Carlos de Villa ; le Saint-Damaſe de 70, par dom Franciſco de Borſa ; le Saint-Eugene de 70, par dom Antonio Damonte ; le Diligent de 70, par dom Antonio Albornoz ; le Velaſco de 70, par dom Santiago Munoz ; le Saint-Iſidore de 64, par dom Juſto Salafranca ; le Septentrion de 64, par dom Antonio Oſorno ; le Ruſé de 60, par dom Ignace Dugué ; outre 4 frégates, 1 brûlot &c. Comme ce détachement des forces eſpagnoles formera une quatrieme diviſion de la flotte alliée, forte alors de 40 vaiſſeaux de ligne, il

eſt apparent que la cour a été inſtruite de cette jonction future, lorſqu'elle manda inopinément, dans le courant de Mai, le chevalier Roſs de l'Ecoſſe, pour commander la flotte en qualité de quatrieme amiral.

FRANCE.

PARIS (*le* 30 *Juin.*) Il vient d'être publié des lettres patentes du Roi, données à Verſailles le 25 Mars & enregiſtrées en parlement le 23 Avril, *portant une ceſſion à Monſieur, à titre d'inféodation, des terreins & emplacemens dépendans du palais du Luxembourg, leſquels le Roi s'étoit reſervés, par édit du mois de Décembre dernier, pour en jouir par Monſieur à titre de fief, avec faculté de ſe jouer de la totalité du dit fief par toutes les aliénations & accenſemens, qu'il croira devoir faire des dits terreins & emplacemens.* —— Arrêt du conſeil du 21 Avril dernier, *concernant les priviléges, franchiſes, & exemtions des prépoſés, commis, & emploïés des fermes de Sa Majeſté, adminiſtrations, & régies.* Par cet arrêt, qui confirme tous les dits priviléges, franchiſes, &c. le Roi veut, " que les prépoſés, commis & autres emploïés, aïant ſerment en juſtice, puiſſent exercer leurs emplois ſans „ aucune incompatibilité avec toutes eſpe- „ ces d'offices ou charges, ſoit de juges, „ avocats, notaires, procureurs, greffiers, „ & autres gens de pratique & de loi, à „ l'exception ſeulement des juges, qui con-

„ naiſſent des droits des dites fermes; que „ toutes autres perſonnes, même les no- „ bles, puiſſent les exercer ſans déroger à „ la nobleſſe; & que les enfans des dits „ prépoſés ne ſoient point ſujets à la mili- „ ce: Ordonne S. M. que les dits emploïés „ ſoient & demeurent ſous ſa protection & „ ſauvegarde „. Un arrêt confirmatif de tant de prérogatives ne préſage point la ſuppreſſion des fermes; projet ſouvent annoncé, mais dont l'exécution entraineroit nombre de difficultés. —— Arrêt du conſeil d'état, donné à Verſailles, le 5 de ce mois, dont voici la teneur:

" Le Roi s'étant fait repréſenter l'arrêt de ſon conſeil du 27 Avril dernier, portant augmentation de quinze pour cent de droits ſur les denrées & marchandiſes de Hollande, entrant dans tous les ports du roïaume, Sa Majeſté a remarqué que par l'article III d'icelui, elle a excepté de cette diſpoſition, les drogues propres à la teinture, la garance, les chanvres en maſſe, les laines non filées, les ſuifs, la ſoude, l'arcanſon ou poix réſine, le brai ou goudron, les mâts & bois propres à la conſtruction, & les cordages: Et S. Maj. conſidérant que, pour remplir abſolument les vûes qui ont dicté l'augmentation du droit dont il s'agit, il convenoit de borner l'exception aux ſeules proviſions navales; ſur quoi, ouï le rapport du Sr. Moreau de Beaumont, conſeiller d'état ordinaire, & au conſeil roïal des finances, le Roi étant en ſon conſeil, en interprétant

ſerprétant l'article III de l'arrêt du 27 Avril dernier, a ordonné & ordonne, qu'à compter du premier Juillet prochain, l'arcanſon ou poix réſine, le brai & le goudron, les mâts & bois propres à la conſtruction, & les cordages, jouiront ſeuls du bénéfice du dit article III; & que les autres objets énoncés dans le dit article acquitteront les droits portés par l'article premier du dit arrêt. Fait au conſeil d'état du Roi Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le 5 Juin 1779.

(*Signé*) DE SARTINE.

Il a été ajouté aux 17. régimens, chacun de deux bataillons, (nommés dans notre dernier journal) cinq autres régimens; ſçavoir, ceux du Roi, de Navarre, de Béarn, de Roïal-Vaiſſeaux, & d'Orleans; ce qui fera en tout 44. bataillons. La cavalerie ſera compoſée des régimens de dragons de Meſtre-de-Camp, du Roi, Roïal-Lorraine, Monſieur, Penthièvre, Noailles, la Rochefoucault; &, vû cette augmentation, le Roi a nommé encore trois maréchaux-de-camp pour ſervir à cette armée: ce ſont le duc du Châtelet, le duc d'Ayen, & le comte de Durfort. Tous les officiers & ſoldats du régiment de milices de Paris aïant eu ordre d'être aſſemblés le 15 à St. Denys, ſous peine aux contrevenans d'être punis ſelon la rigueur des ordonnances, Mr. le lieutenant général leur y a notifié l'ordre de ſe mettre en marche pour leur deſtination, qui eſt de ſervir l'artillerie à la même armée.

Par un nouvel état des troupes prêtes à s'embarquer, leur totalité eſt de 62 mille hommes; Mr. le comte de Vaux eſt parti d'ici le 23 pour le Havre. Il eſt queſtion d'établir le quartier-général de l'armée à Rouen; d'après les préparatifs on préſume qu'il y aura 4 embarquemens à la fois, à St. Malo, à Granville, au Havre & à Dunkerque. Il eſt certain que pluſieurs officiers-généraux & autres ont cherché avant de partir des domeſtiques qui ſachent parler anglois & irlandois; les aumôniers des régimens ont ordre de prendre des habits ſéculiers.

Il eſt décidé qu'il y aura un camp en Flandre, commandé par Mr. le comte de Chabo-la-Balafre : Mrs. les comtes d'Apchon & de Coigny, le marquis de Bouzols, le prince de St. Maurice, fils du prince de Montbarey, y ſont emploïés. On aſſure que malgré tout ce qu'a pu faire l'évêque de Liége pour s'y oppoſer, nous établiſſons des magaſins dans ſa principauté. Le corps de troupes formé de ce côté, peut indiquer aux Hollandois le parti qu'ils ont à prendre & contribuer à l'embarquement de Dunkerque.

Quand on a informé le Roi d'Angleterre que ſon roiaume étoit menacé d'une invaſion formidable, il a répondu qu'il ſe mettroit à la tête de ſes troupes. Il dit auſſi qu'il aime mieux renoncer à ſa couronne & ſe retirer à ſon électorat que de légitimer la révolte de ſes ſujets américains, en reconnoiſſant leur indépendance.

Digitized by Google

Il a été parlé dans notre dernier journal de l'embarquement de quelques particuliers inconnus ſur la flotte du comte d'Orvilliers : l'on apprend aujourd'hui, que, lorſque la réunion des deux flottes fut réſolue entre les cours de Verſailles & de Madrid, la premiere, déſirant de prévenir la mesintelligence & la jalouſie trop communes entre des forces alliées, choiſit pour cet effet Mr. de Beſſière, qui, aïant été ſecretaire d'ambaſſade en Eſpagne du tems du marquis d'Oſſun, connoit parfaitement la langue, les mœurs, & le caractere de la nation eſpagnole, dont il a acquis l'amitié & l'eſtime ; que, ſous prétexte d'un voïage en Languedoc, il s'eſt rendu ſecrettement à Breſt au moment que l'armée alloit appareiller, & s'eſt embarqué ſur le vaiſſeau-commandant, chargé de conſeiller le comte d'Orvilliers ſur la maniere de ſe conduire avec les Eſpagnols, ainſi que de la correſpondance générale de l'expédition avec le comte de Maurepas.

Suivant les lettres de Breſt, la frégate la Gloire, qui a laiſſé le 21 Mai Mr. de la Motte-Piquet à 50 lieues au ſud du cap Finiſterre, cinglant à pleines voiles vers les petites Antilles, doit aller joindre l'armée dont elle fait partie, auſſi-tôt qu'elle ſera hors du baſſin où elle a été miſe, pour être doublée en cuivre. Les vaiſſeaux la Bourgogne & la Victoire de Toulon, attendus depuis ſi long-tems à Breſt, pour ſe joindre à l'armée du comte d'Orvilliers, & ſans leſquels il avoit été forcé de partir, y étoient enfin arrivés peu après ſon départ. Ils

avoient été 55 jours dans leur traverſée, avoient beaucoup de malades qu'ils ont mis à terre, & grand beſoin de ſe refaire; on eſpere qu'ils ſeront en état de joindre l'armée navale, lorſque celle-ci reviendra ſur les côtes. Ces deux vaiſſeaux avoient rencontré le 25 Mai Mr. de la Motte-Piquet au ſud du cap Finiſterre, luttant contre les vents, & on a ſçu par eux que la frégate la Blanche, commandée par Mr. de la Galiſſonniere a combattu contre le vaiſſeau anglois le Jupiter, de 50 canons, & l'a forcé d'abandonner une priſe faite d'un navire de ſon convoi, tandis que l'eſcadre & la plus grande partie des vaiſſeaux marchands étoient éloignés; & que notre frégate n'a pas perdu un ſeul homme, au moïen de ſes ſçavantes manœuvres. —— Les Anglois confirment que notre frégate la Conſolante, s'eſt emparée près du cap de Bonne-Eſpérance d'un vaiſſeau anglois venant du Bengale, ou de la Chine, chargé très-richement tant en eſpeces qu'en marchandiſes; & que la Pourvoïeuſe s'eſt auſſi emparée d'un vaiſſeau de la compagnie des Indes angloiſe, eſtimé 800,000 livres. Ces deux priſes ont été conduites à l'iſle de Bourbon.

Par la vive oppoſition du chapitre de l'égliſe cathédrale de Digne aux arrêts du conſeil que le cardinal de la Roche-Aymon a fait rendre pour réunir cet évêché à celui de Senez, Mr. du Caylard, ſon évêque, cru inſtigateur de ce projet, en a eſſuïé tant de déſagrémens qu'il a pris le parti de donner

Digitized by Google

ſa démiſſion, & Mr. l'abbé de Beauſſet, grand-vicaire de l'archevêché d'Aix, a été établi adminiſtrateur de l'évêché de Digne juſqu'à ce que le ſiége épiſcopal ſoit rempli. Ce grand-vicaire ſe conduit, écrit-on, avec une honnêteté auſſi propre à calmer tous les eſprits irrités, qu'à tarir la ſource de tous les libelles publiés en Provence contre Mr. l'évêque de Digne & contre l'abbé du Caylard ſon neveu, auquel il a procuré par ſon abdication une abbaïe de 15 mille livres; mais quoique le chapitre de Senez s'oppoſe auſſi très-fortement à la dite réunion & que des juriſconſultes aient démontré que ce bouleverſement étoit contraire à toutes les régles canoniques, il paroit qu'elle aura lieu tôt ou tard pour des raiſons dont l'importance eſt reconnue de l'adminiſtration & de Mr. l'évêque d'Autun. Il y ſera ſeulement procédé par d'autres formes que celles que le feu cardinal de la Roche-Aymon avoit trop-légérement adoptées.

Le célebre avocat Gerbier vient encore de s'attirer des applaudiſſemens dans une cauſe qu'il a plaidée pour un bâtard, à qui des héritiers collatéraux vouloient enlever un legs de ſix cents mille livres. Il a ſoutenu que les ſimples bâtards ſont capables de recevoir des dons & des legs particuliers; que la légitimation les rend habiles à recevoir des legs univerſels, & que même ils le ſont lorſque les héritiers préſomptifs y conſentent. Or le mineur, âgé de neuf ans qu'il défendoit, a été légitimé par le Prince.

ce. Mr. Caſſe ſon pere, ſecretaire du Roi, aïant fait une fortune conſidérable aux iſles, & n'aïant laiſſé pour héritiers préſomptifs qu'une ſœur âgée de 70 ans & des nieces mariées à de pauvres artiſans, a pu équitablement diſpoſer du quart de cette fortune en faveur de ſon fils naturel, & même donner encore vingt mille livres de rente à une mulâtre & à ſes trois enfans, malgré le vice de leur origine. Sur les concluſions de Mr. Seguier, l'arrêt a déclaré les oppoſans à la validité du legs non recevables dans leurs demandes, & a ordonné l'exécution du teſtament de Mr. de Caſſe.

On voit ici circuler une lettre fort ſinguliere d'un curé, adreſſée à un Journaliſte. Elle rappelle le triomphe de Mr. de la Clocheterie, capitaine de la *Belle-Poule*.

" *On a bien raiſon, Monſieur, de rendre par-tout hommage à la* Belle-Poule. *Les perſonnes les plus diſtinguées ſe font honneur d'en orner leurs têtes. Pour moi, j'ai cru devoir l'élever juſqu'aux nues. Elle repoſe honorablement ſur la cime de mon clocher. Cette place éminente s'accorde très-bien avec le nom du héros qui la commande. J'eſpere que Mr. de la* Clocheterie, *qui a l'art de vaincre les plus grands obſtacles, aura celui d'enchaîner dans ſes voiles les vents & les tempêtes; mon égliſe n'a donc plus rien à craindre, aïant un ſi puiſſant protecteur; mais je ne puis, ſans votre ſecours, lui marquer publiquement ma reconnoiſſance: je vous prie donc, Monſieur, de la conſigner dans votre Journal,*

nal, ainſi que ma lettre. J'ai l'honneur d'être &c.

Signé Latouche, directeur de l'égliſe de St. Martin de Morlaix.

P. S. *C'eſt ſur le clocher de ma paroiſſe, qu'on a ſubſtitué la* Belle-Poule *à un coq qui croïoit avoir le droit excluſif d'y habiter toujours* „. (a)

Le ſieur Pignol de Rocreuſe, ſous-lieutenant du régiment d'Agénois, parti de Breſt le 3 Mai ſur le navire les Trois-Henriettes, de la Rochelle, avec 200 hommes de recrue qu'il devoit conduire dans les colonies ſous le convoi de Mr. de la Motte-Piquet, alloit mouiller en rade de l'iſle d'Aix, lorſque dans la nuit du 4 au 5 le navire fut jetté dans le pertuis d'Antioche, détroit entre l'iſle de Rhé au nord, & l'iſle d'Oléron au midi; l'équipage y perdit auſſi-tôt tout eſpoir de ſalut, & paſſa la plus cruelle nuit, pendant laquelle les lames de la mer enleverent pluſieurs ſoldats. Le jeune ſous-lieutenant conſerva lui ſeul aſſez de ſang froid pour en impoſer aux mouvemens de déſeſpoir qui agitoient toute

(a) Un jour un homme me demanda très-gravement pourquoi on mettoit ſur les clochers des coqs plutôt que des poules. Comme j'avouois mon ignorance, il me dit qu'il n'y avoit d'autre raiſon, ſinon que les poules venant à pondre, les œufs couroient un trop grand danger. Il paroit que Mr. le Recteur de l'égliſe de St. Martin n'a pas réfléchi ſur cet inconvenient.

la recrue ainſi que les matelots; & à la pointe du jour appercevant une chaloupe de pilote mouillée au large, il oſa, malgré les briſans & la houle des flots, ſe jetter à la nage pour aller s'en emparer: 168 hommes de ſa troupe, encore vivans, dûrent la vie à cette chaloupe qu'il ramena à travers les plus grands dangers. Sur le compte que le prince de Montbarey a rendu au Roi de cette action, Sa Majeſté a accordé à cet officier une commiſſion de capitaine, & deux mille écus de gratification. Les habitans de l'iſle d'Oléron l'avoient reçu avec le reſpect qu'inſpire un bienfaiteur de l'humanité; & on ne doit pas oublier ce trait de ſenſibilité généreuſe de la compagnie des chaſſeurs du régiment d'Enghien, détachée près du rivage où aborda la chaloupe. Les ſoldats, qui dans le naufrage avoient perdu tout ce qu'ils avoient, trouverent chez les officiers & les chaſſeurs, qui ſe dépouilloient à l'envi pour ſecourir ces infortunés, les ſecours qu'ils auroient pu attendre de leurs propres freres.

Le navire la Dauphine eſt arrivé de l'iſle de France; un officier qui a fait le trajet ſur ce bâtiment, eſt chargé de préſenter au roi les premieres muſcades du jardin de Monplaiſir où ſont les arbuſtes d'épiceries. Quant aux girofliers, ils ont rapporté 500 cloux la premiere année; 5000, la ſeconde, & plus de 100,000 la troiſieme. Le ſurplus proſpere en proportion.

Digitized by Google

Morts.

Philippe-Joſeph, prince regnant de Salm-Kirbourg, Wildgrave de Dhaun, Rhingrave de Stein, Landgrave d'entre la Moelle & le Rhin, comte de Renneberg &c, grand-veneur héréditaire de l'Empire, chevalier de l'Ordre de l'Aigle-blanc, eſt mort à Paris le 7 Juin, dans la 70e. année de ſon âge.

Le docteur Guillaume Warburton, évêque de Gloceſter, célebre par d'excellens ouvrages ſur le chriſtianiſme, & par ſa querelle, avec Mr. de Voltaire, eſt mort le 11 Juin dans ſon diocéſe.

Hugues-François-Charles comte d'Eltz-Kempenich, prévôt & jubilaire de la métropole de Maïence, prévôt du chapitre de Minden, chanoine capitulaire de la métropole de Treves & de St. Alban à Maïence, prévôt de la collégiale impériale de Pechwarat dans la Baſſe-Hongrie, & de celle de Notre-Dame à Erfurt, & ſtatthalter du païs d'Eichsfeld &c, eſt mort à Maïence le 27 Juin, âgé de 78 ans.

TABLE.

TURQUIE.	*Conſtantinople.*	423
RUSSIE.	*Péterſbourg.*	424
POLOGNE.	*Varſovie.*	426
ESPAGNE.	*Madrid.*	426
	Gibraltar.	428
PORTUGAL.	*Liſbonne.*	430
SUEDE.	*Stockholm.*	432
DANNEMARCK.	*Coppenhague.*	433
ITALIE.	*Rome.*	434
	Bologne.	438
PAYS-BAS.	*Bruxelles.*	439
	La Haye.	441
ALLEMAGNE.	*Vienne.*	441
	Berlin.	444
	Dreſde.	445
ANGLETERRE.	*Londres.*	446
FRANCE.	*Paris.*	459
	Morts.	46

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE

1. AOUT

1779.

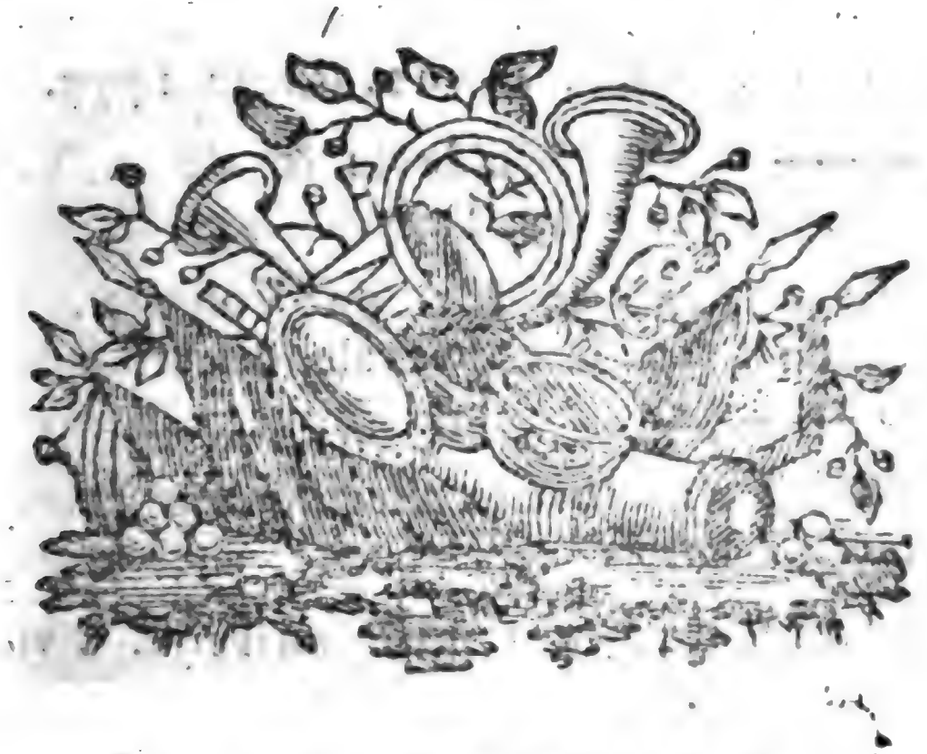

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

Avec Privilége de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

Suite des Livres nouveaux qui ſe trouven chez l'Imprimeur de ce Journal.

CONſolation (la) du Chrétien dans le différentes circonſtances de la vie, pa Mr. l'abbé Roiſſard. 2. vol. in-8°. *Liege* 1778.

Cours de Prônes à l'uſage des Curés de la campagne. 2 vol. in-8°. *Liege* 1778.

Cours de Rhétorique, ou introduction à l'éloquence de la chaire & du barreau. In-8°. *Liege* 1779.

Hiſtoire des révolutions de l'Empire romain, pour ſervir de ſuite à celle des révolutions de la République, par Mr. Linguet. 2 vol. in-12. *Liege* 1777.

——— de la Moldavie & de la Valachie. In-12. Jaſſy 1777.

Henriade (la) de Mr. de Voltaire, par Mr. de Caux de Cappevale. In-8°. Deux-Ponts 1772.

Diſquiſitio de tollendis Regularium exemptionibus In-8°.

Prickartz *Theologia moralis univerſa.* 8 vol. in-12. Col.

JOURNAL HISTORIQUE ET *LITTERAIRE.*

1. AOUT 1779.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Apologie de l'état religieux, dans laquelle on prouve que les Ordres & les Congrégations régulieres ſont très-utiles à la ſociété & à l'état &c. A Liege, chez Pinsmays. 1779. 1 vol. in-12. de 300 pages.

SAlvien, ſçavant & pieux prêtre d'Afrique, obſervoit il y a 12 ſiecles, que le mépris ou la haine de l'état religieux croiſſoit à meſure que la religion dépériſſoit parmi les peuples, pour faire place à une altiere & mor-

gante philoſophie (a). Régle de proportion établie ſur l'ordre naturel des choſes, & ſur l'*incompatibilité de ſervice de Dieu*, comme dit l'Evangile, *avec celui de Mammone*. Car ſi la loi de Dieu eſt un joug inventé par les prêtres, ſi l'exiſtence de cet Etre adorable, n'eſt qu'un préjugé auſſi frivole qu'univerſel ; quel cas peut-on faire des hommes qui ont eu la bonacité de renoncer à toutes les poſſeſſions de la terre, pour s'occuper du culte du Créateur, & ſe préparer la jouiſſance de l'immortalité ? " C'eſt, dit l'auteur, la prétendue philoſophie qui s'efforce de déshonorer & de détruire l'état religieux. Elle ne peut le ſouffrir, parce qu'il eſt un obſtacle à l'exécution de ſes projets. Elle a auſſi contre le chriſtianiſme une haine profonde & implacable. Elle voudroit en effacer juſqu'aux traces, en abolir la mémoire. Elle n'oublie rien pour déshonorer ſes miniſtres, pour exciter contr'eux le mépris & la haine des peuples. Elle met ſur leur compte la plupart des crimes & des malheurs qui ont troublé & ſouillé la terre. Elle les repréſente ſans ceſſe comme des hommes plongés dans l'ignorance, dominés par les plus dangereux préjugés, comme des fanatiques ou des ambitieux, toujours appliqués à ſubjuguer les eſprits par les terreurs de la ſuperſtition, toujours prêts à ſoutenir par la violence, leurs

(a) Voyez ce paſſage remarquable, dans le compte que j'ai rendu de l'*Eſſai ſur le Monachiſme*, 15 Avril 1776, p. 552.

opinions ou leurs intérêts. Ses déclamations séditieuſes, ſes principes impies ont déja perverti une infinité de perſonnes de tout âge, de tout ſexe, de tout rang; & il eſt bien à craindre que l'averſion & le mépris pour les miniſtres de l'Egliſe ne ſoit bientôt une diſpoſition dominante & univerſelle dans la nation „.

Mais en reconnoiſſant la haine auſſi naturelle que pleinement conſtatée des philoſophiſtes contre l'état religieux, en faiſant obſerver dans preſque tout le cours de cet ouvrage les ſuites & les funeſtes conſéquences des fureurs de ce parti inquiet & puiſſant, il a la conſolation de découvrir des ſentimens diamétralement oppoſés dans les Princes qui ſont à la tête des gouvernemens catholiques. En diminuant en quelques endroits le nombre des religieux multipliés au-delà de l'intention des fondateurs ou des beſoins des fideles, les Souverains n'ont pas prétendu préparer leur anéantiſſement. On voit au commencement de cette Apologie un paſſage bien remarquable tiré d'un édit de Louis XV, donné au mois de Mars 1768. *Nous avons*, dit ce Monarque, *la ſatisfaction de voir dans notre roïaume un nombre conſidérable de religieux offrir le ſpectacle édifiant d'une vie réguliere & laborieuſe.... Ils ne ceſſent de rendre à la ſociété les ſervices les plus importans, par l'exemple de leurs vertus, par la ferveur de leurs prieres, par les travaux du miniſtere auxquels l'Egliſe les a aſſociés, &c.*

L'auteur examine enſuite les rapports que les religieux vivant ſuivant l'eſprit de leur in-

ſtitut, attachés à la priere, aimant la retraite, adonnés aux bonnes études, peuvent avoir avec les mœurs publiques. " Y a-t-il rien de plus utile ou de plus néceſſaire à une nation, que la pureté des mœurs? Elles peuvent tenir lieu des loix & de tous les autres appuis : mais nulle autre reſſource ne peut remplacer ce puiſſant reſſort. Les mœurs ſont pour un état, ce que le ſang eſt pour le corps humain. Sont-elles eſſenciellement viciées ; il ne faut plus s'attendre qu'à des accidens funeſtes, à des déſordres, à des malheurs. Un roïaume ſans mœurs eſt un état perdu, ou ſur le penchant de ſa ruine. Ainſi, pour juger ſi telle inſtitution eſt néceſſaire ou inutile, ſalutaire ou nuiſible à l'état, il faut voir quelle eſt ſon influence ſur les mœurs publiques. Si elle eſt capable de les amollir & de les corrompre, elle eſt, par cela ſeul, & ſans autre diſcuſſion, un fléau public qui doit attirer l'attention & réveiller le zele du gouvernement. On ne doit rien oublier pour en délivrer promptement la ſociété : telle eſt, par exemple, la nouvelle philoſophie .... Mais ſi cette inſtitution a ſur les mœurs une influence heureuſe, ſi ſes bons effets ſont manifeſtes, peut-on conſentir à ne pas la conſerver avec le plus grand ſoin? Or ſi l'on s'applique à faire fleurir parmi les religieux le goût des bonnes études, l'amour de la retraite, & une partie au moins de leur premiere ferveur, on doit s'en promettre la plus favorable impreſſion ſur les mœurs publiques. Les monaſteres ſitués dans tous les lieux du roïaume, ſeront comme un précieux levain

propre à échauffer & à élever toute la pâte. Leurs avis particuliers, leurs exhortations publiques, ſoutenues par leurs exemples & leurs prieres, purifieront la maſſe de la nation de tant de vices qui la corrompent & la déshonorent : ils rameneront parmi nous les vertus que l'impiété décrie & bannit, & deſquelles néanmoins dépend la paix & la félicité des empires (a) „.

Je ne ſçais ſi tout le monde ſentira également la juſteſſe & la force de cette obſervation ; mais pour moi, j'avoue que j'en ſuis tout pénétré, que je ne connois, que je ne ſens rien de plus vrai. Non, il n'y a rien qui faſſe

(a) Lorſqu'on examine pourquoi la population eſt en général plus grande dans les pays catholiques que dans les proteſtans ; p. ex. en France qu'en Angleterre, dans les Pays-Bas autrichiens qu'en Hollande, en Italie qu'en Suede &c ; pourquoi elle eſt déchue depuis la réforme dans tous les pays qui l'ont embraſſée, au point que la Suede autrefois ſi peuplée, n'a aujourd'hui que deux millions d'ames &c ; quand, dis-je, on eſſaie de réſoudre cette queſtion, on ne manque pas d'obſerver que le célibat eccléſiaſtique contribue infiniment à la population, en mettant des ſœurs & des freres en état de ſe marier avec avantage, en empêchant de nombreuſes familles, mais peu riches, d'embraſſer un célibat involontaire &c : mais ſans rien déroger à cette obſervation, dont je reconnois la ſolidité, j'oſe aſſurer que la pompe & le ſpectacle de la religion, le nombre & les vertus des miniſtres des autels, en faiſant une impreſſion extrémement avantageuſe aux mœurs, maintiennent & nourriſſent la population qui s'affoiblit toujours à meſure que le libertinage s'accroît.

faſſe une impreſſion plus vive ſur l'eſprit du peuple, qui ait une influence plus favorable aux mœurs publiques, que les maiſons religieuſes, où regnent la ſubordination, la charité, le contentement; où les Chrétiens du ſiecle trouvent des lumieres & des exemples; où l'office de l'Egliſe ſe fait avec une décence & une pompe digne de Dieu, dans de beaux temples, dans leſquels ce grand Nom, invoqué avec reſpect, avec toute l'énergie des cantiques inſpirés & les charmes de l'harmonie, conſole les ames pieuſes des blaſphêmes que les philoſophes accumulent contre lui dans toutes les plages de la terre où ils dogmatiſent impunément (a).

Je m'attends bien que tout cela paroîtra un peu fanatique; mais j'ai la conſolation de partager cette humiliante qualité avec le grand Voltaire; & qui ne ſe glorifieroit pas d'être aſſocié à un tel homme dans quelques circonſtances

(a) Cette ſeule conſidération ſuffit pour juſtifier l'exiſtence des monaſteres, & les rendre chers aux Chrétiens. Tandis que les enfans du ſiecle ſe liguent contre Dieu & ſes oracles, des hommes retirés du monde, ſe dévouent excluſivement à ſes louanges, chantent ſes grandeurs ſept fois par jour, & offrent le Sacrifice éternel avec toute la majeſté de la religion. La piété qui dépérit à vûe d'œil & dont on n'apperçoit preſque plus de veſtige ſur la terre, ſubſiſte encore dans le ſein de ces paiſibles retraites, & ſemble proteſter contre la proſcription générale que la philoſophie a décernée contre elle. C'eſt aſſurément ce que les amis de Dieu ne peuvent voir avec indifférence.

Digitized by Google

stances que ce fût, excepté peut-être à son dernier repas*. Or Mr. de V, qui le croiroit ? envisageoit les maisons religieuses, sur-tout celles où la vertu étoit alliée avec l'étude, d'une maniere tout aussi superstitieuse que moi. On en jugera par deux lettres adressées à Dom Calmet, qu'il me sera permis de transcrire ici. Elles n'ont pas été imprimées que je sache, sinon dans l'*Année littéraire* *; il y a toute apparence qu'on ne les verra pas dans les *Œuvres complettes* du grand homme ; les éditeurs ne paroissant pas d'humeur à les y insérer.

* 1. Juill. 1778, p. 388. --- 1. Août 1778, p. 537.

* 1778. n. 36. p. 61. -- En ce moment on me montre la premiere dans le *Dict. anti-phil.* édit. de Paris 1775. t. 2. p. 271.

Je préfere, Monsieur, la retraite à la cour, & les grands hommes aux Rois. J'aurois la plus grande envie de venir passer quelques semaines avec vous & vos livres, il ne me faudroit qu'une celluie chaude ; & pourvû que j'eusse du potage gras, un peu de mouton & des œufs, j'aimerois mieux cette heureuse & saine frugalité, qu'une chère roïale. Enfin, Monsieur, je ne veux pas me reprocher d'avoir été si près de vous & de n'avoir point eu l'honneur de vous venir voir. Je veux m'instruire avec celui dont les livres m'ont formé, & aller puiser à la source. Je vous en demande la permission, je serai un de vos moines. Ce sera Paul qui ira visiter Antoine. Mandez-moi si vous voudrez bien me recevoir en solitaire. En ce cas je profiterai de la premiere occasion que je trouverai ici pour venir dans le séjour de la science & de la sagesse. J'ai l'honneur d'être avec une estime respectueuse, &c.

Lunéville le 16 Février 1748.

Autre au même, datée de Plombieres le 15 Juillet 1755.

La lettre dont vous m'honorez, augmente mon regret d'avoir quitté votre reſpectable & charmante ſolitude, je trouvois chez vous bien plus de ſecours pour mon ame, que je n'en trouve à Plombieres pour mon corps. Vos ouvrages & votre bibliotheque m'inſtruiſoient plus que les eaux de Plombiéres ne me ſoulagent. On mene d'ailleurs ici une vie un peu tumultueuſe, qui me fait chérir encore davantage cette heureuſe tranquillité dont je jouiſſois avec vous.

Les vûes que porte l'auteur ſur les moïens de maintenir ou de rétablir l'eſprit de régularité parmi les religieux, de multiplier & de fortifier les vertus dans un champ particuliérement dévoué à leur culture, ſont pleines de lumieres & de choſes. Mais il me ſemble qu'entre les différentes obſervations qu'il fait ſur cette matiere, entre différens moïens qu'il ſuggere pour aſſurer le but qu'il ſe propoſe, il y a un expédient tout ſimple pour conſerver ou pour rétablir les religieux, ſinon dans leur ancien état de ferveur & d'auſtérité, au moins dans un état de décence, de ſageſſe, de piété, de zele, aſſorti à la ſainteté & à l'excellence de leur vocation. Cet expédient n'eſt pas le ſeul qui puiſſe procurer cet effet déſirable, mais il eſt celui ſans lequel les autres, quelque ſpécieux qu'ils puiſſent être, reſteront dans une inutilité parfaite. Et quel eſt-il? Peut-on le demander quand on eſt inſtruit de l'influence fatale de la philoſophie

irréligieuſe ſur l'état entier de la ſociété? " On ſe plaint de toutes parts que les principes ſe perdent, que les vertus gravées dans le cœur de nos peres, ne ſont plus que dans la bouche de leur indigne poſtérité ; que la bonne foi, la probité, le déſintéreſſement ont ſouffert dans tous les états des altérations conſidérables, ou ont même été remplacés par les vices contraires; que les liens de la ſociété ſe relâchent de jour en jour; que l'égoïſme s'empare de toutes les ames; que la dépravation des mœurs n'a plus de bornes : & l'on veut que les inſtituts religieux ne perdent rien de leur premiere intégrité au milieu de cette infection générale ; qu'ils ſoient inacceſſibles à l'activité de ces principes dévorans qui dénaturent tous les établiſſemens ; qu'ils réſiſtent au torrent qui emporte tout le corps politique; qu'ils conſervent leur eſprit, leur régularité, leur ferveur, & ſoient toujours les mêmes, tandis que tout, autour d'eux, s'altere, ſe dégrade, ſe corrompt! ".

Je ſçais que l'on ne peut fermer ſi exactement l'entrée des maiſons à cette peſte inſinuante, qu'il n'en pénetre quelque ſouffle ſuffiſant pour y laiſſer l'empreinte de ſa malignité. Mais on peut rendre le mal beaucoup moindre qu'il n'eſt communément, & affoiblir ſes effets au point que la ſainteté de l'état monaſtique ſubſiſte dans la généralité des individus qui le compoſent. J'ai connu des nonnes qui aux ouvrages de St. François de Sales, dont la lecture leur étoit preſcrite par leurs régles, avoient ſubſtitué les ouvrages

d'Helvetius, de Voltaire, de Jean-Jacques. Il eſt aiſé de s'imaginer dans quel état les têtes de ces pauvres filles furent réduites en très-peu de tems. Mais l'on ſe tromperoit beaucoup ſi on bornoit les funeſtes effets de ce genre de lecture au ſexe foible qui admire & adopte tout ce qu'il lit ; les religieux s'en reſſentent également, & ne donnent que trop de preuves de la révolution qui en eſt le fruit tout naturel. Ces regrets, ce déſeſpoir dont pluſieurs dans ces dernieres années ont expoſé l'effraïant tableau aux yeux des tribunaux, pour recouvrer une liberté dont ils avoient fait le ſacrifice ſolemnel aux pieds des autels ; ce retour plein de foibleſſe & de lâcheté vers le monde qu'ils avoient dédaigné, ſont l'effet pur & ſimple de la philoſophie. Car pourquoi dans d'autres tems, dans d'autres ſiecles, ces repentirs ont ils été ſi rares, & ſont devenus aujourd'hui ſi communs ? pourquoi ſous le pontificat du dernier Pape plus de 8000 religieux ont demandé à rentrer dans la licence du ſiecle qu'ils avoient abjurée, tandis qu'à peine on trouve quelques exemples d'une telle demande dans la longue ſuite des ſiecles antérieurs?

Ce ſeroit encore une erreur bien fatale à la gloire de la vie monaſtique, de croire qu'il n'y a que les livres abſolument mauvais & expreſſément défendus qui peuvent produire ces tragiques impreſſions. J'oſe dire que les moins mauvais, ſont les plus funeſtes. Ils n'ont point cet abord hideux que la vertu repouſſe ſans peine, pour peu qu'il lui reſte d'énergie. Un mal plus grand c'eſt cet amas de brochures, de ſéches diatribes, de journaux de tout genre,

où par une ſuite de l'inconſéquence inſéparable du libertinage d'eſprit, il y a de bonnes choſes entre pluſieurs mauvaiſes ; où ſans ratifier les blaſphêmes de la philoſophie, on éleve juſqu'aux nues les talens & les perſonnes de ſes chefs ; où ſans approuver les principes de l'impiété, on applaudit à des conſéquences plus ou moins éloignées ; où ſans attaquer directement le culte de Dieu, on mine ſourdement ſes autels en décriant ſes miniſtres, en flétriſſant la dignité de leur état, en affoibliſſant par degré le goût de la ſainteté & de la vertu.

Voilà les ouvrages qui perdent les religieux par une impreſſion très-légere dans les détails de ſes cauſes, mais qui à force d'être répétée, acquiert une conſiſtance & une profondeur, dont les meilleurs eſprits, & les ames les plus décidément vertueuſes ne peuvent empêcher les effets ni éluder les conſéquences..... Le moïen de ſe complaire dans la continence, la retraite, la mortification, lorſque les grands principes qui avoient ſervi de baſe à des ſacrifices multipliés, commencent à paroître des illuſions ? lorſque la haine, & le mépris plus redoutable encore que la haine, qui aſſiégent les monaſteres au dehors, ont pénétré enfin dans l'intérieur & perſuadé aux religieux qui ſe regardoient comme les *concitoïens des Saints & les amis de Dieu*, qu'ils ne ſont que des *gredins* avilis par la ſuperſtition & l'inertie ? .... Après cela les philoſophes ſont les premiers à crier contre le déſordre des monaſteres, à nous faire des portraits hideux du dégoût & du déſeſpoir qui y germent dans le ſilence, ou qui éclatent au dehors par des

Cives Sanctorum & domeſtici Dei.

ſcandales. Lâches & déteſtables incendiaires, ils crient *au feu*, voïant l'édifice en proie aux flammes qu'ils ont eux-mêmes allumées.

L'auteur dans différens endroits de cette Apologie remarque que ce ne ſont pas les ſeuls cloîtres que cette calamité dévaſte; qu'elle donne à tout le corps politique des ſecouſſes qui menacent de l'anéantir. " Tous les principes s'alterent viſiblement dans l'eſprit des peuples. La foi s'éteint : l'impiété étend ſur nos contrées ſon ombre mortelle. Les liens qui attachent les hommes à la religion & à la patrie, tombent les uns après les autres. On voit germer de toutes parts des ſyſtêmes hardis, des erreurs funeſtes. Les anciennes maximes ſur la fidélité & la ſubordination ſont mépriſées comme une ſuperſtition & un reſte de préjugés que la lumiere de la philoſophie eſt venue diſſiper. La nation eſt, dans l'ordre moral & politique, comme un corps naturel à qui l'on a donné quelque funeſte breuvage. Le poiſon circule dans les veines : il pénetre de jour en jour plus avant : il attaque déja les principes même de la vie : il porte de toutes parts le ravage & la mort. Le mal eſt d'autant plus dangereux, qu'il eſt moins ſenti & moins connu. Le malade eſt tombé dans la ſtupeur. Mais ſa conſtitution eſt vigoureuſe, & le principe meurtrier qui aſſoupit aujourd'hui & jette les membres dans l'engourdiſſement, produira peut-êrre un jour des convulſions terribles. Dans cette fermentation générale, à quels malheurs ne devons-nous pas nous attendre ? „

" Les maximes de la nouvelle philoſophie,

ſont fauſſes ſans doute & pernicieuſes : mais il n'eſt pas moins vrai qu'elles ſont accueillies avec empreſſement ; qu'elles aigriſſent les eſprits ; qu'elles les diſpoſent à voir ſans émotion les plus violentes entrepriſes contre les miniſtres de la religion, à les déſirer même, à y applaudir d'avance, à ſouffrir impatiemment les délais. Quand une fois ces nouveaux ſyſtêmes auront perverti les différentes claſſes des citoïens, que la multitude dans tous les états ſera animée de l'eſprit qui tranſporte les fanatiques apôtres de la philoſophie ; que deviendra dans ce royaume la religion avec ſes miniſtres ? L'intervalle qui nous ſépare de ce terme fatal, ne paroit pas conſidérable. Les anciens principes luttent encore, quoique foiblement, contre les funeſtes innovations de l'incrédulité ; mais les meſures que l'on prend pour affermir ceux-là, n'ont aucune proportion avec la chaleur & le zele qui s'efforcent de faire prévaloir celles-ci. La digue s'entr'ouvre de toutes parts, & nous ſommes menacés d'une inondation générale „.

" On s'endort dans une entiere ſécurité ; on voit ſans inquiétude & ſans effroi tous les principes ſe perdre ou ſe corrompre, l'irréligion, fiere de ſes ſuccès, devenir de jour en jour plus entreprenante. Qu'on examine avec quelque attention le terme d'où nous ſommes partis, il y a vingt-cinq ou trente ans, & celui où nous nous trouvons aujourd'hui. Cette comparaiſon eſt vraiement effraïante ; l'eſpace que nous avons parcouru eſt immenſe ; une impulſion ſecrette, formée par le concours de pluſieurs cauſes, a viſiblement déplacé le corps politique.

litique. Nous avançons à grands pas vers la liberté & la lumiere, diſent nos eſprits forts: nous courons vers l'abime, diſent les hommes ſages & religieux; ſi quelque reſſource inattendue ne ſuſpend le mouvement qui nous entraine, nous tomberons juſqu'au fond du précipice „.

" Dans tous les temps il y a eu des abus & des déſordres; mais on en gémiſſoit, on les avouoit du moins, on ſentoit le beſoin d'une réforme. On ne ſuivoit pas toujours ce que la religion enſeigne ou preſcrit, mais on conſervoit du reſpect pour elle. Les paſſions ſouilloient les mœurs, mais elles épargnoient les principes. Mais aujourd'hui le mal a bien fait d'autres progrès; la regle elle même eſt attaquée, traitée de préjugé, mépriſée comme un joug inutile. Un vil épicuréiſme, déguiſé ſous des noms moins honteux, a remplacé dans la plupart des cœurs les principes de religion. Les ames dépravées par l'incrédulité ſe reſſerrent dans le cercle étroit de l'intéret perſonnel; la probité s'écroule avec la religion; les vertus ſociales ne ſont plus qu'un vain nom; le zele pour le bien public eſt devenu non-ſeulement rare, mais preſque ridicule; l'humanité que prêchent nos faux philoſophes a éteint tout patriotiſme. Ce n'eſt pas aſſez pour eux d'inſpirer une entiere indifférence pour l'état où la Providence nous a fait naître, & pour le Souverain qui le gouverne; ils ſement encore des principes de révolte; ils ne voient dans les Rois que d'adroits uſurpateurs, que la force ſeule a élevés ſur le thrône, & que la force auſſi peut en faire deſcendre

cendre. Ils répandent avec une activité incroïable ces dangereuſes maximes, que c'eſt du peuple, & non de Dieu, que le Monarque tient ſon autorité; qu'il n'eſt que le ſerviteur & le mandataire de ſa nation; qu'elle eſt en droit de lui demander compte de ſon adminiſtration; de révoquer une commiſſion paſſagere; de punir par la deſtitution, non-ſeulement les prévarications, mais la ſeule négligence (a) de ſon repréſentant; de le chaſſer du thrône, de tranſporter à un autre la couronne, ſuivant ſes intérêts ou ſes caprices „.

"Si l'on continue à diſſimuler les progrès & les ravages de l'incrédulité; ſi l'on ſouffre qu'elle renverſe les maximes ſaintes qui érigeoient aux Souverains un thrône inébranlable dans la conſcience de leurs ſujets; ſi on laiſſe germer dans les eſprits naturellement amoureux de l'indépendance, des ſyſtêmes hardis & ſéditieux, il ne reſtera bientôt plus, pour contenir les peuples dans l'obéiſſance, d'autre frein que la force & la terreur. Mais la force, quand elle eſt ſeule, eſt la plus foible des barrieres: c'eſt une digue qui ne ſuſpend un moment le torrent, que pour donner lieu, quand elle eſt rompue, à de plus grands ravages & à une inondation plus générale.... *Il s'eſt élevé au milieu de nous, diſoit,*

(a) Dictionnaire univerſel des Sciences, &c. ou Bibliotheque de l'Homme d'Etat & du Citoyen, Diſcours préliminaire, pages 36, 42, 43, 44; & tom. I. pages 113, 137, 152, 153; Ouvrage propoſé par ſouſcription par le ſieur Panckoucke, dont les deux premiers tomes ſe diſtribuent.

il y a quelques années le miniſtere public (a), *une ſecte impie & audacieuſe ; elle a décoré ſa fauſſe ſageſſe du nom de philoſophie ; ſes partiſans ſe ſont érigés en précepteurs du genre-humain. D'une main ils ont tenté d'ébranler le thrône, de l'autre ils ont voulu renverſer les autels. Leur objet étoit d'éteindre la croïance, de faire prendre un autre cours aux eſprits ſur les inſtitutions religieuſes & civiles ; & la révolution s'eſt, pour ainſi dire, opérée. Les proſélytes ſe ſont multipliés ; leurs maximes ſe ſont répandues ; les royaumes ont ſenti chanceler leurs antiques fondemens : & les nations étonnées de trouver leurs principes anéantis, ſe ſont demandé par quelle fatalité elles étoient devenues ſi différentes d'elles-mêmes..... Ils ſe ſont acharnés à détruire la foi, à corrompre l'innocence, à étouffer dans les ames tout ſentiment de vertu.... Cette ſecte dangereuſe a emploïé toutes les reſſources ; & pour étendre la corruption, elle a empoiſonné, pour ainſi dire, les ſources publiques. Enfin la religion compte aujourd'hui preſqu'autant d'ennemis déclarés que la littérature ſe glorifie d'avoir formé de prétendus philoſophes : & le gouvernement doit trembler de tolérer dans ſon ſein une ſecte ardente d'incrédules, qui ſemble ne chercher*

(a) Réquiſitoire de Mr. Séguier, avocat-général au parlement, toutes les chambres aſſemblées le 18 Août 1770.

Digitized by Google

qu'à ſoulever les peuples ſous prétexte de les éclairer.... L'anarchie & l'indépendance ſont le gouffre affreux où l'impiété cherche à précipiter les nations : & c'eſt ſans doute pour remplir ce funeſte projet, qu'elle s'occupe depuis long-tems à dénouer nœud à nœud tous les liens qui attachent l'homme à ſes devoirs... Elle eſt convaincue d'être autant l'ennemie des peuples & des Rois, que de Dieu même „.

Réflexions ſur les progrès du paganiſme parmi les Chrétiens modernes. Londres 1778. 1 vol. in-8°.

PLus d'une fois j'ai eu occaſion d'obſerver la renaiſſance du paganiſme dans preſque tous les genres *. L'harangueur le plus froid ne parle que d'autel, de temple, d'adoration, lorſqu'il s'agit de l'éloge de quelque grand ſeigneur ou de quelque littérateur à prétention. L'auteur de ce traité s'attache particulierement à obſerver le goût païen dans la peinture, la ſculpture, le jardinage & l'architecture. Mais une choſe qu'il eût pu obſerver encore, & qui étoit digne de tout ſon zele, c'eſt que les égliſes, même celles des Catholiques, commencent à prendre une forme qui contraſte ſinguliérement avec l'architecture emploïée juſqu'ici aux ſanctuaires des Chrétiens. Il n'y a pas long-tems que j'ai vû une de ces égliſes modelées ſur le nouveau genre. Bâtiment ſomptueux

* 15. Mai 1778, p. 88.

mais dont l'aſpect fait regretter les ſommes qu'il a abſorbées. Ornemens bizarres & déplacés, vaſes cinéraires & autres ſymboles du paganiſme, goût antique ridiculement mêlé avec le moderne; peu de jour, ſur-tout aux deux extrémités de la croiſée (a), qui peuvent ſervir de caves; efforts pénibles pour anéantir toute apparence de voûte; des parquets dignes de l'imagination d'un enfant &c. Voilà ce qui diſtingue cette égliſe qui tient quelque choſe des anciens temples de Junon & de Bacchus, quelque choſe des ſalles modernes d'*opéra*, & qui dans ſon enſemble ne reſſemble à rien.

Je ne puis m'empêcher de dire à cette occaſion quelque choſe de l'architecture grecque & romaine, qu'on regarde comme le non plus outre, & qui ſert de baſe aux opérations de ces novateurs. L'ancien goût étoit ſimple & noble, j'en conviens, mais l'imitation doit en être réglée. Je ne ſçais ſi nos Rois ſeroient fort contens de leurs appartemens, s'ils étoient exactement les mêmes que ceux de L'Empereur Claude. Mais pour les égliſes, il y a encore bien d'autres réflexions à faire. La ſtructure des temples étoit aſſortie à l'idée des dieux qu'on y invoquoit. Qu'un Bacchus fût honoré dans un réduit obſcur & meſquin, cela eſt en ordre. Mais on auroit tort d'y prendre le

(a) Je me ſers de ce terme pour exprimer la partie transverſale d'une égliſe. Mr. Daviler (*Dict. d'architecture*) l'emploie dans le même ſens. Mr. Patte préfere de dire *bras de la croix*.

Digitized by Google

deſſein des temples du Dieu vivant. Je m'attends bien que les protecteurs de ce nouveau ſyſtême, vont m'accabler par des raviſſemens, des extaſes d'admiration à l'égard du Panthéon. Mais admirer n'eſt pas toujours raiſonner. Le Panthéon eſt ſans doute un édifice juſtement eſtimé par ſes proportions, précieux par ſon antiquité, remarquable par l'abondance de jour qu'il reçoit par une ſeule ouverture. Vainqueur de tant de ſiecles & de tant d'événemens deſtructifs, il peut être conſidéré comme un édifice unique dans le monde. Mais comparez-le à St. Pierre de Rome, à Ste. Juſtine de Padoue, à St. Urſe de Soleure, vous ſentirez ſans peine combien notre architecture, en fait de temples, eſt au-deſſus de celle des Romains. Il n'eſt guere poſſible d'entrer dans St. Pierre ſans être frappé au même moment, & de la majeſté du temple, & de la ſainte pompe de la religion chrétienne, & de la grandeur du Dieu qu'on adore dans ce vaſte & ſuperbe édifice. Dans le Panthéon vous ne ſentez que le ſtérile reſpect de l'antiquité.

A cela ajoutez, que nos yeux ſont faits à la forme des temples chrétiens, ſoit gothiques ſoit modernes. On ne peut entreprendre de rétablir le goût des temples anciens, ſans rappeller l'idée d'un Jupiter, d'un Neptune, de cette foule de dieux impurs & méchans, & des abominations qui conſtituoient leur culte. Or ce n'eſt pas là l'idée qui doit ſe préſenter à l'eſprit du chrétien lorſqu'il adore l'Eternel. C'eſt pourquoi l'Egliſe s'eſt éloignée avec tant de ſoin de tout ce qui tenoit aux modes païen-

nes, même par une ſimple apparence, ne voulant pas, même dans la ſtructure des murs de ſes temples, établir *une eſpece de rapport*, comme parle l'Apôtre, *entre Jeſus-Chriſt & Bélial.* Mais depuis que le chriſtianiſme s'éteint ſous nos yeux, faut-il s'étonner ſi l'horreur de ce rapport s'affoiblit, au point de deſſiner la demeure du vrai Dieu ſur celle des monſtrueux phantômes du Polythéiſme ?

Une réflexion plus ſimple que tout cela, eſt que la décadence du goût doit naturellement ſe faire ſentir dans l'architecture comme dans les autres ſciences. Sous prétexte d'imiter les anciens, on fait des colifichets qui ne ſont ni anciens ni modernes, qui aïant quelque choſe de tous les genres, n'appartiennent à aucun, & ſerviront de monument à nos folies .... Aprés avoir dévaſté l'hiſtoire, la poëſie, l'éloquence, &c, la deſtructive philoſophie laiſſera ſa meurtriere empreinte ſur les murailles même & les pierres :

Mors etiàm ſaxis, marmoribuſque venit. Auſon.

Cours de rhétorique, ou introduction à l'éloquence de la chaire & du barreau. A l'uſage des colléges. Par le F. P. L. S. Aug. préf. du coll. de Huy. A Liege, chez Anne-Catherine Baſſompierre. 1779. 1 vol. de 216 pages.

L'Auteur annonce ſon ouvrage avec un ton ſi éloigné de la ſuffiſance & de la pédanterie qui ſont aujourd'hui de mode, qu'on en conçoit d'abord une idée avantageuſe. " En pré-„ ſentant, dit-il, ce petit ouvrage aux collé-„ ges, je ſuis bien éloigné de m'en dire le „ créateur : ce ſeroit me parer ſottement des „ plumes que j'ai arrachées à plus de vingt „ rhéteurs tant anciens que modernes. Je ne „ m'attribue de ce livre que l'enſemble, le „ choix de quelques exemples & le dévelop-„ pement de quelques préceptes „.

Il eſt facile de juger par la lecture de l'ouvrage, qu'à ce ton de modeſtie l'auteur joint l'application, le diſcernement, & les connoiſſances néceſſaires, pour enſeigner à ſes éleves l'art oratoire. Ce qui diſtingue cette nouvelle rhétorique, c'eſt le grand nombre d'exemples en proſe & en vers, qui expriment les mouvemens oratoires d'une maniere plus intelligible que tous les préceptes. Si l'auteur a préféré la langue françoiſe, quoiqu'elle ne ſoit pas regardée comme la langue des colléges, " ce n'eſt pas, dit-il, qu'à l'exemple des ré-„ formateurs

„ formateurs littéraires, je veuille dépriſer la „ langue latine : au contraire je ne ceſſe de „ dire à nos écoliers qu'elle eſt une langue „ reſpectable par ſon grand âge, qu'elle a été „ la langue des héros qui ont aſſujetti l'uni- „ vers à leur empire, & que par un ſort en- „ core plus glorieux, elle eſt devenue la lan- „ gue de la religion & des ſciences. Tout mon „ deſſein a été de me faire entendre d'un plus „ grand nombre „.

Je ne voudrois pas cependant que cette raiſon de préférer l'enſeignement en langue françoiſe fût généralement goûtée. Bientôt le latin, qui ne ſe reſſent déja que trop du ſyſtême de ces *réformateurs*, ſeroit pour la jeuneſſe une langue abſolument étrangere. Je ſouhaiterois auſſi que l'auteur eût moins multiplié les citations en vers. Je ſçais que la poëſie eſt également ſuſceptible des figures oratoires, mais je crains que ce grand nombre d'exemples, ne contribue à nourrir le goût déja trop répandu de cette éloquence guindée, de ce langage exalté & précieux, qui eſt venu remplacer la mâle & vigoureuſe éloquence des Ciceron & des Bourdaloue.

Si quelque rhéteur chagrin & cauſtique s'aviſoit de critiquer cet ouvrage, il n'y auroit rien à ajouter à la réponſe que l'auteur lui a faite d'avance. " J'ai fait ce que j'ai pu, à la „ plus grande gloire de Dieu & pour la proſ- „ périté du collége ſur-tout, auquel j'ai con- „ ſacré mes foibles ſervices. Si quelqu'un veut „ me critiquer, je le prie de mettre plutôt „ lui-même une main plus habile à l'ouvrage:

„ dès qu'il s'agit de l'instruction de la jeu-
„ nesse, le travail n'est indigne de personne „

Dictionnaire universel de commerce. 10 volumes in 4°.

Proposé par souscription.

CE Dictionnaire n'est pas celui de Savary réimprimé. Depuis que cet ouvrage a paru, le commerce de toute l'Europe a changé, si ce n'est dans toutes les parties, du moins dans le plus grand nombre; de maniere qu'en suivant le dictionnaire de Savary on est exposé à se tromper souvent. Les rédacteurs de celui que nous annonçons, ont adopté le plan donné par l'abbé Morelet; mais quant au fond seulement, & non quant à la forme; ils ne feront rien imprimer que d'après les mémoires qui leur seront envoyés par les négocians, dont plusieurs instruits de leur projet, se sont déja empressés à leur en envoyer.

A la tête de chaque volume, on donnera une carte. Aux articles des monnoies on trouvera une table de leur valeur relativement à toutes les nations; & il en sera de même des poids, des mesures & des aunages. Aux articles des principales villes de commerce, on trouvera les maisons de banque & de commerce, & le prix actuel des denrées, comparé aux prix qu'elles valoient anciennement. Tout ce qui a rapport à la jurisprudence du commerce sera traité. Aux articles *Assurance*, *Assureur*, *Lettre de change*, &c. on trouvera ce qui se décide dans les tribunaux des différentes nations, relativement à ces points.

On ne demande aux souscripteurs que de s'engager à prendre les volumes au fur & à mesure qu'ils paroîtront. Le prix de chaque volume sera de 6 flor. 5 sols 4 den. argent courant de Brabant, ou de 12 livres de France en feuilles, pris à Bruxelles, chez J. L. de Boubers, imprimeur-libraire, rue d'Assaut, chez lequel on souscrit,

ſcrit, ainſi que chez tous les principaux libraires de l'Europe. Ceux qui n'auront pas ſouſcrit payeront chaque volume 15 liv.

Le même jour que j'ai reçu ce *proſpectus*, on m'a adreſſé le ſuivant.

Proſpectus *d'une nouvelle édition du* Dictionnaire univerſel de commerce, *par Savary, en 9 volumes in-4°, à deux colonnes, propoſée par ſouſcription chez du Villard fils & Nouffer, imprimeurs-libraires, à Geneve, & pour laquelle on ſouſcrit chez F. J. Deſoer, imprimeur-libraire, à Liege & à Spa.*

" Il ſeroit inutile de faire un nouvel éloge de cet ouvrage intéreſſant. Sa rareté, malgré les diverſes éditions qui s'en ſont faites en très-grand nombre, en France, à Geneve & à Coppenhague, prouve ſuffiſamment ſon mérite, & combien ſon utilité eſt généralement reconnue ,,.

" S'il reſtoit quelque choſe à délirer en ſa faveur, ce ſeroit ſans doute qu'il fût plus portatif & par-là même plus aiſé à manier; & c'eſt ce qui nous a fait préférer le format in-4°. pour l'édition que nous en avons commencée. Nous eſpérons qu'elle ſera d'autant mieux accueillie du public, qu'elle réunira cet avantage avec celui d'être moins chere que les précédentes, quoique plus agréable, mieux exécutée, & plus conſidérable par un grand nombre d'ajonctions qui nous ont été fournies par de grands négocians, & ſur-tout par le ſoin que nous avons pris, de la ſoûmettre à la réviſion d'une perſonne autrefois dans le commerce & qui, depuis quelques années, uniquement appliquée à la littérature, s'eſt chargée de faire avec l'attention la plus ſcrupuleuſe, la confrontation de tous les articles de Mr. Savary, avec les mêmes articles couchés dans la *grande Encyclopédie*, & fournis (à ce que l'on prétend) par des négocians de la plus haute capacité *,,.

Cet avertiſſement ſuffit pour faire fortement

* jugement contradictoire de Mr. Diderot. Avril 1773, p. 242.

ſoupçonner les rédacteurs d'avoir barbouillé le *Dictionnaire* de Savary (ouvrage eſtimable par des vûes sûres & ratifiées par l'expérience), de toutes les idées philoſophiques du jour; idées auſſi creuſes par rapport à l'exécution que ridicules par le ton exalté qui les énonce. Défigurer les vieilles & bonnes choſes, voilà notre talent & notre gloire.

Lettre de Mr. l'abbé Gheſquiere à l'auteur de ce Journal.

Bruxelles, le 19 Juin 1779.

J'Ai été fort ſurpris, Monſieur, de voir paroître dans le dernier volume du Journal de Liege (Eſprit des Journaux), *une lettre ſur* l'origine de l'imprimerie, *que j'avois eu l'honneur d'adreſſer le* 12 *Août* 1778 *à Mr. l'abbé Turberville-Needham, directeur de l'académie impériale & roïale de Bruxelles* (a).

(a) Cette *Lettre ſur l'origine de l'imprimerie* préſente de grandes recherches, une critique honnête & modeſte, un diſcernement sûr. En répandant des lumieres ſur l'hiſtoire de l'imprimerie, l'auteur éclaircit un grand nombre d'autres articles dignes de l'attention des Sçavans. Pour moi qui n'aime point à avoir de différent avec les gens auxquels ce nom vient de droit, je les pri-

Comme je n'ai aucune relation, pas même indirecte, avec ces Journaliſtes, & que j'ignore leurs noms & leur demeure, je n'ai pu leur communiquer la lettre *dont il s'agit; je ne ſçais comment elle eſt tombée en leurs mains, & pourquoi ces Meſſieurs ont jugé à-propos de la publier ſans ma participation, & dans un tems ſi éloigné de ſa date.*

Sans vouloir faire des recherches à cet égard, je ne puis que déſapprouver cette publication, & déſavouer même la lettre, telle qu'elle a paru dans le dit Journal. J'y trouve les textes originaux, que j'ai rapportés, défigurés en plus d'un endroit; quelques notes, auxquelles je n'ai pu ſonger le 12 *Août* 1778; *pluſieurs fautes, auxquelles je n'aurois*

---

prie de me pardonner la réflexion ſuivante : " A-t-on eu tant de raiſon de ſe diſputer la gloire de cette invention? Eſt-elle réellement auſſi importante, auſſi utile qu'on la croit? Sommes-nous, depuis cette découverte, meilleurs chrétiens, meilleurs citoyens? Pour moi, je trouve que c'eſt l'époque des dernieres héréſies & de la fauſſe philoſophie. . . . Eſt-il bien certain que les ſciences en ont profité? On a fait quelques découvertes; mais ne les eût-on pas faites auſſi bien ſans la typographie, ainſi que tant d'autres qui ont précédé l'exiſtence de cet art? Les erreurs n'ont-elles pas plus circulé que les vérités? Les connoiſſances humaines n'ont-elles pas perdu en profondeur ce qu'elles ont gagné en ſuperficie? . . . L'art d'écrire s'eſt affoibli; & tel qu'il étoit alors, on peut dire qu'il s'eſt perdu. . . . L'uſage de copier perpétuoit la connoiſſance des originaux, aujourd'hui preſqu'entierement inconnus &c. "

rois pas fait grace, ſi j'avois eu la moindre part à l'impreſſion. Enfin j'y vois un paſſage, qui à la vérité m'appartient, mais que je n'aurois pas manqué de rectifier, avant de permettre que mon écrit fût rendu public. Il y a quelque tems, que je ſuis informé, à n'en pouvoir plus douter, que le Boëce *françois, imprimé à Bruges, chez Colard Manſion, n'eſt point de l'année* 1457, *mais de l'an* 1477, *& que la notice, qu'un littérateur, d'ailleurs fort habile, m'avoit donnée en* 1773 *de ce même* Boëce *exiſtant chez les Céleſtins-lez-Louvain, eſt fautive dans une de ſes dates. Mais il reſte toujours vrai que, dès l'année* 1477, *les caracteres mobiles & de fonte ne paſſoient plus à Bruges pour un ſecret merveilleux, comme je l'ai dit dans ma lettre.*

Voici quelques fautes d'une moindre conſéquence à corriger dans ma lettre, telle qu'on l'a imprimée à Liege : Pag. 236, lig. 1. *en avoit eu exemplaire*, liſez *en avoit eu un exemplaire.* —— *ibid.* l. 23. *moule*, liſez *moulé.* —— p. 237, l. 22. *fût*, liſez *fût.* —— p. 239, l. 1. *entreprît*, liſez *eût entrepris* —— p. 241, l. 11. MCCCCLXXVI, liſez MCCCCLXXVII. *Et ajoutez cette note :* " Le „ *Boëce* françois des Céleſtins-lez-Louvain, & „ celui de la cathédrale de Tournay portent „ l'an MCCCCLXXVII „. —— p. 242, , l. 3 de la note, *vœr bœcken*, liſez *voer boecken.* —— p. 243, l. 9. *ou magaſin*, liſez *ou un magaſin*, —— p. 245, l. 6. *Boeekvercoopers*, liſez *Boeckvercoopers.* —— *ibid.* l. 9. *Betaelem*, liſez *betaelen.* —— *ibid.* lig. dern. & *celà malgré*, liſez & *celà d'abord malgré.* —— p. 247, l. 1. *Boeckwrkoopers*, liſez *Boeckverkoopers.* —— *ibid.* l. 2. *Boeckbinder*, liſez *Boeckbinders.* —— *ibid.* l. 27. *ſaxiſſetque*, liſez *ſanxiſſetque.*

xiſſetque. —— p. 248, l. 26. *qu'en* 1557, liſez *que vers la fin de* 1557. —— p. 252, l. 19. *très-ſimple*, liſez *comme très-ſimple*. —— p. 255, l. 3. *heeſt*, liſez *heeft*. —— *ibid.* l. 8. *pour autant*, liſez *autant*. —— p. 256, l. 29. *ſavent trop bien, combien*, liſez *ne ſavent que trop, combien*. —— Effacez toute la note, qui ſe trouve au bas des pages 256 & 257, non pas, parce qu'elle eſt fauſſe, mais parce qu'on pourroit s'en offenſer. —— p. 257, l. 15, *poſſédois*, liſez *poſſede*. —— p. 258, l. 16. *ſe ſont*, liſez *ſe ſoient*. —— p. 259, l. 26. XVIe, liſez XVe.

* 15. Mai 1779, p. 98.

L'Auteur des *Lettres hollandoiſes* * avertit qu'il publiera dans peu l'*Obſervateur françois à Amſterdam*, ou *Lettres ſur l'état préſent de la république des ſept Provinces-unies, relativement à ſes forces, à ſon commerce, à ſes mœurs & à ſes intérêts politiques, avec des notes & des remarques hiſtoriques, critiques & politiques de l'éditeur, ornées de cartes, de plans & d'eſtampes.*

Le premier volume paroîtra inceſſamment; on y trouvera une carte très-utile à ceux qui voudront voyager en Hollande.

TOut le monde ſçait qu'il ne faut qu'une ſimple régle de proportion, pour déterminer la hauteur d'une tour par le moyen de ſon ombre, lorſqu'on peut avoir la facilité de la meſurer (a): mais

(a) *On plante perpendiculairement un bâton, dont la hauteur eſt connue : on meſure très-exactement la longueur de ſon ombre, ainſi que celle de l'ombre de la tour ; on dit enſuite par analogie, l'ombre du bâton eſt à la hauteur de ce dernier comme la longueur de l'ombre de la tour eſt à la hauteur que l'on cherche ; ce qui ſe trouve en multipliant*

mais il n'en eſt pas de même lorſqu'un obſtacle invincible, tel qu'un foſſé rempli d'eau, ou un terrein eſcarpé rempli de brouſſailles, empêche d'en approcher; je crois donc que l'on me ſçaura bon gré de rapporter ici un moyen très-ſimple pour réſoudre ce problême.

On aura un bâton diviſé en un très-grand nombre de parties égales, que l'on plantera dans le voiſinage de la tour, le mieux à plomb qu'il ſera poſſible, un jour que le ſoleil donnera ſur la tour : on plantera enſuite deux petits piquets; ſçavoir l'un à l'extrémité de l'ombre de la tour, & l'autre à l'extrémité de l'ombre du bâton. Cette opération étant faite, on attendra quelques heures & l'on répétera le même travail, c'eſt-à-dire que l'on plantera d'abord un nouveau piquet à l'extrémité de l'ombre de la tour, & un ſecond piquet à l'extrémité de l'ombre du bâton. Cela étant fini, on meſurera exactement la diſtance qui ſe trouve entre les deux piquets plantés aux deux endroits où s'eſt terminée l'ombre de la tour, dans les deux tems différens, & la diſtance qui ſe rencontre entre les deux piquets plantés aux deux extrémités des deux projections de l'ombre du bâton ſur le terrein.

On ſuppoſe que la premiere diſtance ſoit de vingt-ſix pieds, & la ſeconde de douze; & on fera cette ſimple analogie : Comme la diſtance qui ſe trouve entre les termes de deux ombres produites par le bâton, eſt à la hauteur de ce dernier; ainſi la diſtance renfermée entre les termes de deux ombres produites par la hauteur de la tour, eſt à cette même tour. Si le bâton a cinq pieds de haut, on dira : Douze ſont à cinq pieds comme vingt-quatre pieds ſont à dix, qui eſt la hauteur cherchée.

---

pliant le ſecond terme par le troiſieme, c'eſt-à-dire, le nombre de pieds & de pouces contenu dans la hauteur du bâton par celui de pieds & de pouces renfermés dans la longueur de l'ombre de la tour; & en diviſant ce produit par le premier terme de la proportion, qui eſt la longueur de l'ombre du bâton, on aura la hauteur de la tour que l'on cherche.

J. L. de Boubers, imprimeur libraire à Bruxelles, diſtribue actuellement le 6e. tome de l'*Encyclopédie de juriſprudence*. Ce volume qui eſt de 600 pages, contient les articles relatifs à l'étude du droit, depuis *Apoſtille* juſqu'à *Aſcendant*. Comme j'ai parlé pluſieurs fois de cet ouvrage *, je ne m'y arrêterai pas davantage.

* 1. Juin 1779, p. 185.

Le *Mois de Février* fait le mot de l'Enigme françoiſe ; & *Corbis* du Logogriphe latin.

UNe triple priſon me retient enfermé,
Dès le premier moment que je reçois la vie.
Il faut pour en ſortir que ma mere aſſervie,
Paſſe ſous le tranchant d'un homme bien armé.
Petit pendant ma vie, ainſi qu'en ma naiſſance,
La nature me donne une telle puiſſance
Que je puis produire un géant.
Il l'eſt à mon égard, quand il a reçu l'être :
Et quoiqu'il ſoit mon fils, par un retour changeant,
Chaque année en ſes bras on croit me reconnoître :
Je blanchis dès mes premiers jours
Et noircis quand j'avance en âge.
Il faut que je le ſois pour me mettre en uſage ;
En vain auparavant on cherche mon ſecours.
M'arrachant des bras de mon pere
Etant encore caché dans le ſein de ma mere.

LOGOGRIPHUS.

Optima ſemper ero ſanis mortalibus eſca ;
At me tolle caput, me canis unus amet.

NOUVELLES

Digitized by Google

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le* 10 *Juin.*) Le Sr. Thier, major au ſervice de l'Impératrice de Ruſſie, eſt arrivé ici le 25 Mai avec la ratification de l'acte d'accommodement entre S. M. Imp. & la Porte. Cet officier a remis, de la part de ſa Souveraine, au comte de Saint-Prieſt, ambaſſadeur de France, les marques de l'Ordre de St. André, enrichies de brillans pour la valeur de 50 mille écus au lion, & trois lettres de change de 5 mille écus chacune, pour ſervir à l'achat d'une bague ou de quelque autre bijou: il a pareillement apporté pour Mad. la comteſſe de St. Prieſt une bague ornée d'un gros brillant, qu'on évalue à 15 mille écus, & à Mr. de Stachieff, envoïé de l'Impératrice, la conceſſion d'une terre, réverſible à ſes enfans, contenant mille païſans & produiſant un revenu de 6 mille roubles par an.

Muſtapha-Aga, Kiaja-Bey (lieutenant du Grand-Viſir) a été dépoſé le 27 du mois dernier, & remplacé par le Teskangi (premier ſecretaire des requêtes).—— On apprend que le Capitan-Bacha a continué aſſez heureuſement ſa marche juſqu'à Serrès en

Macedoine, où s'etant informé à ſon arrivée auprès de cette ville, ſi les proviſions néceſſaires pour ſon armée étoient prêtes, & aïant reçu une réponſe négative, il avoit fait venir auprès de lui deux des principaux habitans pour leur demander compte de leur déſobéiſſance, ceux-ci avoient eu la hardieſſe de lui dire qu'ils avoient beſoin de leurs bleds pour leurs propres troupes; ce qui avoit tellement fâché le Capitan-Bacha qu'il fit décapiter ſur le champ ces deux rebelles. Cette exécution a occaſionné un combat fort meurtrier entre les troupes du Capitan-Bacha & les rebelles; mais cependant l'avantage eſt reſté du côté des premieres. Vingt deux têtes de Serrès & 16 de Salonique ont été envoïées ici, où on les a expoſées, ſuivant l'uſage, à l'entrée du ſerrail.

L'objet qui fixe l'attention du gouvernement, & dont il s'occupe aujourd'hui, c'eſt d'aviſer aux moïens de réprimer le luxe prodigieux qui regne dans l'habillement des dames turques. En effet elles pouſſent ſi loin la fureur de briller dans leurs vêtemens, que telle d'entr'elles ne craint pas de dépenſer 300 piaſtres pour un jakas (eſpece de manteau qui ſe porte ſur le terradgé, vêtement ordinaire) ſur leſquels les dévotes font broder des ſentences entieres de l'alcoran, tandis que d'autres moins ſcrupuleuſes, le font couvrir de deviſes galantes & amoureuſes. Mais, comme les plus ſages ordonnances ne produiſent aucun effet ſalutaire, lorſqu'on

Digitized by Google

néglige de veiller à leur exécution; c'eſt le Grand-Viſir lui-même qui s'eſt chargé de vaquer au maintien de celle établie contre le luxe. A cet effet il parcourt les rues de la capitale, & lorſqu'il y rencontre quelque contrevenante aux ordres de S. H, il leur fait couper ſans miſéricorde, leurs robes ſur le corps même; & pour épouvanter & contenir ceux qui emploient leur miniſtere à la propagation du luxe, ce miniſtre condamna dernierement à être pendu, un tailleur convaincu d'avoir donné à l'un de ces jakas plus de longueur que ne le permettoit l'ordonnance. Déja même cette ſentence étoit ſur le point d'avoir ſa pleine exécution, lorſque le Grand-Viſir cédant aux inſtances d'un des principaux négocians, qui intercéda pour le malheureux tailleur, fit un ſigne au bourreau, au moment où il étoit prêt d'attacher le patient à la potence, de le ſuſpendre ſeulement par les aiſſelles, faveur inutile, puiſque la fraïeur ſeule de la mort, le fit expirer à l'inſtant même.

Extrait d'une lettre de Raguſe, du 30 Mai.

" Les nouvelles que nous avons de la Morée, cette malheureuſe contrée, théâtre preſque continuel de troubles & de maſſacres, n'annoncent que l'horreur & la déſolation. D'un côté la flotte turque, aux ordres de Gazzi-Haſſan, Capitan-Bacha, s'avance vers ce païs; de l'autre, il eſt me-

nacé d'être bientôt occupé par les troupes aſiatiques qui étoient juſqu'ici cantonnées dans la Bulgarie, & qui ſont ſous le commandement d'Abdulah, Bacha d'Iſmaël, ainſi que par d'autres corps européens, raſſemblés par le Beglierbey de Romélie & par le Bezagdé de Zetuni. Ces diverſes troupes ſont en pleine marche, partie vers Jamina, & le reſte ſur Lariſſa, où doit ſe faire la réunion générale, d'une armée qui paroîtra bien formidable, s'il eſt vrai que le ſeul objet de la Porte ſoit de châtier & de ſoumettre les Albanois turcs (a) qui habitent

(a) On appelle Albanois turcs ou Arnautes, ceux qui habitent le continent, & généralement Dulcignotes ceux qui font des courſes & des déprédations ſur mer, pour les diſtinguer des Albanois chrétiens, & qui n'ont aucune part à cette révolte, & qui occupent avec les premiers, ou dans des cantons ſéparés, les deux conſidérables provinces de l'Albanie & de l'Epire qui portoient autrefois ce dernier nom, ſi célebre dans l'hiſtoire. Ces peuples, déja fameux dès les tems les plus reculés, ſont les mêmes qui ſous les ordres de l'illuſtre Scanderberg, donnerent tant d'occupation au deſtructeur de l'empire grec; & qui ayant été vaincus après la mort de leur chef, ne furent cependant jamais ſoumis. On ſçait que les Arnautes ont toujours été les troupes les plus belliqueuſes dans les armées turques. A l'égard des Albanois chrétiens, ils deſcendent de ceux qui, dans les deux derniers ſiecles, ſervirent avec tant de gloire les Rois d'Eſpagne, ſous leur célebre général Giorgio Barta & autres chefs; qui ont ſervi ſi ſouvent & avec tant de réputation la république de Veniſe; & les mêmes enfin qui s'étant rangés en grand nombre

bitent la Morée. Ceux-ci, dont on fait monter le nombre à 20 mille, tous gens guerriers & déterminés, prennent en attendant des mesures pour se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Mais pour n'être pas accablés par la cavalerie turque, ils ont abandonné les plaines & se sont retirés dans les montagnes, où il leur sera plus facile de se défendre. Tout est également en armes sur les confins de l'Albanie; les Monténegrins entr'autres se tiennent sur leurs gardes, de même que les Dulcignotes, parce que le bruit court que le Capitan-Bacha se propose de tourner aussi ses forces contre Dulcigno, & de détruire de fond en comble cette ville qui sert d'asyle aux pirates. Quoiqu'il en soit de la venue du grand-amiral turc dans la Mer-adriatique, ce qui paroit contraire à un des articles le plus essenciel du traité de Passarowitz de 1718, la république de Venise prend, à tout événement, des précautions pour mettre ses frontieres & ses domaines à l'abri de toute surprise „.

P. S. " Un moment avant le départ de la barque courriere, nous recevons la nouvelle qu'une forte division de la flotte ottomane est déja arrivée à Napoli de Romanie;

---

nombre sous les drapeaux russes, ont donné tant de preuves de leur bravoure dans la dernière guerre que la Russie a faite à la Porte dans nos contrées.

nie ; que les troupes qu'elle avoit à bord ont fait auſſi-tôt une deſcente à quelques milles de cette derniere place ; mais qu'à peine elles avoient pris terre, qu'elles ont été attaquées par un corps de rebelles albanois, qui les ont battues, miſes en fuite, leur ont tué une centaine d'hommes, en ont fait un plus grand nombre priſonnier, & leur ont enlevé tous leurs bagages. Après ce petit avantage, qui n'a fait qu'accroître l'audace des rebelles, ils ont dévaſté, pillé & brûlé pluſieurs villages & maiſons de plaiſance du Bacha de Napoli de Romanie; & ſe ſont poſtés de façon qu'ils ne laiſſent ſortir perſonne de cette derniere ville „.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le* 20 *Juin.*) La cour eſt déterminée à entretenir un miniſtre près du Séréniſſime Electeur Palatin, & ſon choix eſt fixé ſur le comte Iwan de Golowkin, conſeiller d'état. L'Impératrice a donné un édit, portant établiſſement d'une banque à Irkuzk en faveur de la Sibérie & autres endroits plus éloignés ; & un autre pour rappeller les déſerteurs. —— On apprend de Twer, de Novogorod, de Pleskow & autres villes de ces gouvernemens qu'on y a fait de grandes réjouiſſances pour la naiſſance du grand-Prince Conſtantin Pawlowitſch.

Les trois Puiſſances ſeptentrionales ont réſolu d'exécuter chacune ſéparément & ſans

Digitized by Google

concert formel les mesures, qu'elles jugeront propres & convenables pour maintenir la liberté de la navigation dans les mers voisines de leurs états. Le baron de Nolken, envoïé de Suede, a envoïé à Stockholm la réponse définitive, que notre cour lui avoit donnée, ainsi qu'au ministre danois, sur la communication qu'ils lui avoient faite de la part de leurs Souverains. Par cette réponse l'Impératrice persiste dans les principes & les moïens, qu'elle avoit proposés ci devant, déclarant qu'*elle ne s'oppose point à ce que les deux cours fassent telles autres dispositions, qu'elles jugeront les plus propres aux circonstances.* Il étoit en effet fort difficile de concilier les vûes de notre cour avec celles de Sa Maj. Danoise. Dans le mémoire où elle les expose, ainsi que les raisons qui la mettent dans l'impossibilité absolue d'embrasser le plan proposé par la Russie, elle allegue, "que ce plan differe essenciellement du contenu du mémoire, remis le 28 Septembre à Mr. de Sacken, & de la premiere proposition d'une convention, à conclure entre la Russie & le Dannemarck, à l'effet de protéger d'un commun accord la sûreté des côtes des trois roïaumes & le commerce de leurs sujets respectifs; vû que le dit plan n'a point pour objet principal *la sûreté de la navigation & du pavillon des Puissances contractantes & de leurs sujets*, mais en général celle *des vaisseaux de toutes les nations*; que d'ailleurs l'on n'y suppose point une uniformité de mesures, en voulant que les

croiſieres des eſcadres reſpectives ſoient ſéparées, & ne s'étendent qu'aux parages directement voiſins des côtes de leurs états reſpectifs; & qu'on y exige du Dannemarck, qu'il éloigne de la Mer du nord tous les corſaires, de quelque nation qu'ils ſoient „. Les principaux motifs, qui ne permettent point au Roi de Dannemarck de donner les mains à ces meſures, ſont : " I. l'impoſſibilité de les exécuter, vû que l'étendue de la Mer ſeptentrionale ne permet point de juger de la deſtination des vaiſſeaux, qui y naviguent depuis le cap Nord juſqu'à Archangel, & qu'il eſt impraticable de la reconnoître. II. Le manque de raiſons juſtificatives envers les Puiſſances belligérantes, attendu que la cour de Dannemarck ſe croit bien en droit de protéger ſes propres vaiſſeaux & ceux de toute autre Puiſſance neutre, qui a déclaré ſuivre les mêmes principes qu'elle; mais qu'elle ne peut nullement (ſans contrevenir aux traités les plus ſolemnels, qui ſubſiſtent entre elle & les dites Puiſſances belligérantes) ſe charger de défendre le pavillon de l'une contre l'autre, ni ceux des autres nations neutres contre elles. III. La contrariété qu'il y auroit entre cette conduite & la déclaration, que S. M. Danoiſe a faite plus d'une fois, qu'elle continueroit de traiter & de recevoir les armateurs tant françois qu'anglois & leurs priſes dans les ports de la Mer du Nord de la même maniere que dans les guerres précédentes; de ſorte qu'il eſt impoſſible, que ſes miniſtres

aux cours de Verſailles & de Londres y faſſent une déclaration uniforme à celle de la *Ruſſie*, ni que cette Puiſſance-ci faſſe mention dans la ſienne des côtes & des ſujets du Dannemarck „.

Cependant, malgré des inconvéniens auſſi graves, " S. M. Danoiſe (eſt-il dit dans le même mémoire) déſirant de procéder dans cette affaire conformément au ſyſtême de tout ſon regne, & de donner à l'Impératrice une nouvelle preuve de l'amitié, dont elle fait profeſſion à ſon égard, a réfléchi mûrement ſur les moïens les plus propres, qui lui reſtoient pour ſe conformer autant que poſſible aux intentions de cette Souveraine, & combiner ſes propres diſpoſitions avec celles de la Ruſſie. Dans cette vûe elle ordonnera à quelques uns de ſes vaiſſeaux de guerre de croiſer ſur les côtes de tous ſes états dans la Mer ſeptentrionale & de ſe porter juſqu'au cap Nord, pour y prêter la main à la croiſiere établie depuis le cap par S. M. Impériale; chargeant en même tems le commandant de ſes vaiſſeaux de défendre les côtes qui appartiennent à la Ruſſie, & les vaiſſeaux des ſujets de cet empire, de la même maniere que les vaiſſeaux danois, dans toutes les mers ſeptentrionales, ſans permettre qu'on les inſulte ni les inquiete ſous quelque prétexte que ce ſoit; d'exiger même ſatisfaction de tous les excès, qui ſe commettroient envers eux, ſans demander à cet égard aucune réciprocité, quoique Sa Maj. Danoiſe oſe l'eſpérer de l'amitié de l'Impératrice, à l'équité & aux lumieres de

laquelle elle s'en rapporte entierement, pour régler définitivement cet objet „.

Le prince Démetrius de Gallitzin a écrit à l'académie impériale une lettre, par laquelle il lui fait part d'un nouveau phénomene d'électricité. Il y dit, que de huit œufs couvés pendant neuf jours, il en avoit pris quatre qu'il avoit électriſés chaque jour une demi-heure; qu'après cette expérience continuée pendant 12 jours, il étoit ſorti de ces œufs quatre pouſſins tout noirs, tandis que les autres n'avoient pu éclorre qu'au bout de 20 jours & ſe trouvoient tout blancs. Quelques expériences ſemblent prouver que l'électricité contribue au développement d'un germe & accélere la tranſpiration; mais on étoit bien éloigné de ſoupçonner qu'elle fût capable de développer le fœtus à travers une coque d'œuf. L'expérience répétée par pluſieurs curieux n'a pas réuſſi.

POLOGNE.

Varsovie (*le 28 Juin.*) Les comtes Oxenſtierne & Sparre, ſeigneurs ſuédois, ont eu ces jours-ci l'honneur d'être admis à la table du Roi au château d'Ujazdow.——— Mr. le baron de Rewitzky, miniſtre de L. M. I, va s'abſenter d'ici pour quelque tems par congé de ſa cour.

Mr. Blanchet, miniſtre de Pruſſe, a remis au conſeil-permanent une note, par laquelle il ſe plaint de ce qu'un huſſar des armées du Roi ſon maître a été maltraité

Digitized by Google

par un gentilhomme polonois, pour n'avoir pas voulu païer au paſſage d'un pont; l'affaire n'eſt pas encore finie, mais on lui a promis la *ſatisfaction* qu'il déſire, quoique le huſſar étranger ait été dans le cas de païer. —— Mr. Axt, qu'on attend d'un jour à l'autre & qui vient relever ce miniſtre, pourra la finir. Mr. Romanus, général des troupes ruſſes en Pologne, aïant fait l'acquiſition d'un terrein près d'Ujazdow, nos politiques en veulent conclure qu'il pourroit encore y reſter long-tems.

ESPAGNE.

MADRID (*le 20 Juin.*) Des préparatifs immenſes, longs & coûteux, nous annonçoient depuis long-tems que le miniſtere vouloit prévenir les inconvéniens de la derniere guerre, & ne pas attendre que les Anglois euſſent fatigué notre allié naturel. Il a été expédié au marquis d'Almodavar un ordre de faire une déclaration de guerre à l'Angleterre. Notre grande flotte n'étoit pas encore, il eſt vrai, partie le 8 de la baie de Cadix; mais elle n'y étoit retenue que par les vents contraires, & l'eſcadre du Ferrol eſt allée déja ſe joindre à la flotte françoiſe. Il a été envoïé ordre dans tous les départemens de la marine d'armer tout de ſuite tous les bâtimens de guerre qui s'y trouvent, & de les tenir prêts à mettre à la voile au premier ſignal. Enfin il a été défendu d'admettre dans nos ports aucune priſe amenée par des navires anglois.

Le brigadier de marine dom François de Ciſneros eſt paſſé en toute diligence de Cadix à Carthagene, pour y prendre le commandement d'une eſcadre, compoſée de 2 vaiſſeaux de ligne, le Saint-Jean-Baptiſte & le Saint-Janvier, de 2 bombardes, de 4 galiotes & de 4 chebecs, que dom Araoz a ramenés dans ce port. Cette eſcadre eſt deſtinée à croiſer devant les ports d'Afrique, dont les états nouvellement alliés de nos ennemis, pourroient troubler notre commerce dans la Méditerranée : cette eſcadre prend pour quatre mois de vivres.

Les vaiſſeaux la Malaguena & la Notre-Dame du Roſaire, venant de la Vera-Cruz, ſont entrés le 9 de ce mois dans le port de Cadix avec un chargement de 997,732 écus forts en or & en argent; 6439 arobes & deux livres de cochenille; 1482 arobes de graines; 1779 d'anis; 28 millares de vanille; 1508 arobes de jalap; 624 de poudre d'ellebore; 4840 cuirs tannés; 1760 coudées de bois de cédre & autres marchandiſes : le tout évalué à 1,715,823 écus forts.

La hourque du Roi la Spécieuſe, chargée de bois de Cumana, entrée dans le même port, rapporte qu'étant près des Bermudes, un corſaire anglois la viſita, & enſuite deux frégates de 18 & de 20 canons; que près des Terceres elle fut viſitée par la frégate l'Abante, capitaine dom Antoine Ecoſſois, qui lui a enlevé tous ſes papiers, à l'exception de ſon régiſtre qui étoit caché. Il vient

entrer auſſi un vaiſſeau américain, dont on ne ſçait pas encore le nom.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le 15 Juin.*) La proceſſion ſolemnelle de pénitence que la Reine avoit fixée au 28 du mois dernier en réparation de la profanation commiſe en l'égliſe de Palmella, s'eſt faite au dit jour avec une grande pompe & un nombreux cortege de perſonnes de tout rang. L. M, ainſi que la famille roïale & toute la cour en deuil, ont accompagné cette proceſſion, & le jour ſuivant aſſiſterent à une Meſſe qui fut chantée dans la patriarchale. Le même jour, le cardinal-patriarche fut ſacré par le nonce du Saint-Siége. L. M. & la famille roïale ſe trouverent encore à cette cérémonie avec toute la cour.

On continue de faire toutes les recherches poſſibles pour découvrir les chefs d'une troupe de brigands qui infeſtent ce roïaume: il ſe paſſe peu de jours que l'on n'entende parler de quelque vol ou de quelque meurtre qu'ils ont fait. Sa Majeſté a ordonné de tirer ſur nos frontieres un cordon, qui ſera formé par les régimens de province. Il a été expédié des couriers à Madrid pour requérir le Roi Catholique d'en faire autant ſur ſes frontieres. Enfin on doit faire ſubir ces jours-ci les ſupplices les plus rigoureux à ceux de ces bandits qui ont été arrêtés; & le cardinal d'Acunha, en ſa qualité de

grand-inquiſiteur, a fulminé l'excommunication contre tous ceux qui, aïant connoiſſance des auteurs du ſacrilége commis à Palmella, ne les dénonceroient pas au-plutôt.

Le 21 du mois dernier, il eſt entré dans le Tage un vaiſſeau venant d'Aſie & 6 navires de l'Amérique-ſeptentrionale. Leurs cargaiſons ſont conſidérables. Le premier a apporté de la porcelaine de la Chine, des étoffes peintes dans le dernier goût, & qui imitent parfaitement le ſatin. Les autres ont amené du coton, du riz, du cacao & de l'huile de poiſſon pour le compte de la compagnie, & pour celui des particuliers 60 mille caiſſes de cacao, 20 mille balles de coton & du café de Moka.

DANNEMARCK.

COPPENHAGUE (*le* 30 *Juin.*) Le baron de Roſencrone, envoïé du Roi de Pruſſe en cette cour, eſt revenu de Berlin, & Mr. le chambellan de Bertough, notre réſident en Pologne, eſt arrivé de Varſovie. Le 27 il eſt ſorti du Sund 90 vaiſſeaux, au nombre deſquels ſe trouvent l'eſcadre ſuédoiſe, & dix navires anglois qui ont fait voile pour la Mer du nord. Il y a encore aujourd'hui dans le Sund 70 navires anglois, avec une frégate de leur nation, qui doit les eſcorter.

L'inoculation des bêtes à cornes a ſuccédé dans ce roïaume à celle des moutons *. Elle ſe fait par-tout avec la plus grande ardeur,

* 15 Mai 1779, page 144.

& on ſe flatte qu'elle garantira ces animaux *utiles* de tout genre de maladies (a).

ANGLETERRE.

LONDRES (*le* 10 *Juillet.*) Il vient d'arriver un changement aſſez conſidérable dans quelques places du gouvernement. Mr. Wedderburne, procureur-général, a donné le 2 Juillet ſa démiſſion, pour ſuccéder, à ce que l'on croit, à la place de ſecretaire d'état, vacante par la mort du comte de Suffolk: l'on aſſure que le comte Gower, appuïé des ſeigneurs connus ſous le nom du parti de Bedford, l'avoit déſirée pour le comte de Carliſle, ſon gendre, tandis que mylord Mansfield & ſes adhérens tâchoient de la faire tomber au vicomte Stormont: mais la recommandation de mylord North a prévalu enfin, dit-on, en faveur de Mr. Wedderburne. Pour dédommager mylord Carliſle, il ſuccédera, ajoute-t-on, au comte Talbot, grand-maître de la maiſon du Roi, qui ſe retire avec une penſion; & il ſera remplacé, comme tréſorier de la maiſon de S. M, par le lord Charles Spencer: la place, que celui-ci occupoit au bureau de l'amirauté, a été

(a) D'où il faut conclure que non-ſeulement l'inoculation préſervera la race humaine de la petite-vérole, mais encore de toutes les maladies poſſibles. Peut-être eſt-elle cette médecine univerſelle, ſi long-tems & ſi inutilement recherchée.

donnée à ſir Richard Worſley ; & celle, qu'avoit ce dernier à la table du Tapis-verd (chargée de la direction de la maiſon du Roi) , paſſe à Mr. Bamber Gaſcoyne , auquel Mr. Edouard Gibbon, auteur d'un ouvrage ſur la république romaine, ſuccede en qualité d'un des commiſſaires du commerce. Le docteur Yorke, frere du comte de Hardwicke, a été transféré de l'évêché de Saint-David à celui de Gloceſter , vacant par la mort du docteur Warburton ; & le ſiége, qu'il occupoit, a été conféré au docteur Warrren.

Au milieu de nos diviſions politiques, l'eſprit public ſe ranime par le danger qu'on croit nous menacer. Les récompenſes, que la compagnie des Indes promet à ceux qui s'enrôlent volontairement dans la marine du Roi, ſont de 3 guinées aux premiers deux-mille matelots experts; de 2 guinées aux premiers deux-mille matelots ordinaires; & d'une guinée & demie aux premiers deux-mille gens de terre qui s'offriront. La ville de Liverpool, au nom de laquelle Mr. Bamber Gaſcoyne préſenta le 2 au Roi une adreſſe relative aux circonſtances actuelles, a pareillement aſſigné dix guinées à chaque matelot expert, & cinq guinées à chaque matelot ordinaire, qui s'enrôlera chez elle pour le ſervice du Roi. Les villes de Bath, de Kingſton-ſur-Hull, d'Exeter, d'Yarmouth, d'Edimbourg &c, ont ſuivi cet exemple, en offrant des gratifications plus ou moins grandes pour le même objet. Le maire

de

de la ville de Briſtol convoqua le 26 la corporation, pour lui propoſer de préſenter au Roi une adreſſe ſur la conjoncture préſente; mais, tous les membres Whigs s'étant retirés, les autres ne ſe trouverent point en nombre ſuffiſant pour prendre une réſolution de cette nature. Cependant les marchands de la même ville, aïant depuis tenu une aſſemblée, ont arrêté de préſenter une adreſſe en leur nom particulier, & d'ouvrir une ſouſcription pour équiper des bâtimens, qui ſerviront à la protection de leur propre commerce. La ville de Weſtminſter en a ouvert une autre pour la levée d'un régiment à ſes dépens. Le Roi aïant agréé la même offre, que lui a faite le duc de Rutland, ce ſeigneur prit le 2 congé de S. M, & partit le lendemain pour aller effectuer ſa levée. Il n'y a que le comte de Derby, neveu du général Burgoyne, dont S. M. n'ait pas accepté les ſervices en cette occaſion. Mr. Thomas Liſter levera trois compagnies de chevaux-légers dans les comtés d'York & de Lancaſter.

Le Roi a rendu une ordonnance pour rappeller tous les matelots ſujets de la couronne britannique, qui étoient paſſés au ſervice étranger; & l'on aſſure que notre cour a fait déclarer aux miniſtres de Naples & de Genes, que certaines démarches dont on s'apperçoit dans les états de leurs Souverains, les feroient conſidérer comme ennemis de l'Angleterre. —— S. M. vient de rendre en ſon conſeil une ordonnance qui

régle la diſtribution proportionnelle entre les officiers & les équipages des vaiſſeaux de guerre & armateurs, du produit des captures qu'on fera ſur les Eſpagnols pendant qu'on ſera en guerre.

Voici la traduction du diſcours que le Roi adreſſa aux deux chambres du parlement, le 3 Juillet 1779, lors de la clôture de la ſéance actuelle.

Mylords & Meſſieurs,

Les ſervices multipliés & eſſenciels que vous m'avez rendus ainſi qu'à votre païs durant le cours de votre longue aſſiduité en parlement, demandent mes plus ſinceres remercimens.

J'ai vû avec une entiere approbation le zele que vous avez manifeſté pour le ſoutien & la continuation de la guerre juſte & néceſſaire dans laquelle je ſuis engagé, & je ne ſuis pas moins ſenſible à votre attention pour l'état préſent de mon roïaume d'Irlande: mon affection paternelle pour tout mon peuple me rend ſincérement inquiet pour le bonheur & la proſpérité de toutes les parties de ma domination.

Juſqu'à préſent les événemens de guerre n'ont pas donné raiſon à la cour de France de triompher des conſéquences de ſon injuſtice & violation de la foi publique; & j'eſpere que par une vive & heureuſe opération des forces que vous avez miſes entre mes mains, cette ambitieuſe Puiſſance ſera réduite à ſouhaiter de n'avoir pas, ſans provocation

ou ſujet de plaintes, inſulté l'honneur & uſurpé les droits de ma couronne.

Je vous ai déja informé de la démarche hoſtile qui a été dernierement faite par la cour d'Eſpagne. Quelque couleur que l'on puiſſe entreprendre de donner à cet injuſte procédé, je ſçais bien que je n'ai rien à me reprocher : auſſi il en eſt réſulté les démonſtrations les plus éclatantes de la loïauté & affection de mon parlement envers ma perſonne & le gouvernement, pour leſquelles je vous réitere mes remercimens les plus ardens; & je conſidere comme un heureux préſage du ſuccès de mes armes, que le ſurcroît de difficultés ſerve ſeulement à augmenter le courage & la conſtance de la nation, & à encourager & unir mon peuple pour la défenſe de ſon païs, & de toutes les choſes qui lui ſont cheres. La ſaiſon avancée de l'année demande que je vous accorde quelque éloignement des affaires publiques, & je le fais avec la moindre répugnance, puiſque, en vertu des pouvoirs dont je ſuis revêtu par la loi, je puis avoir l'aide de vos conſeils & aſſiſtance dans quinze jours, en cas que quelque événement m'oblige de vous aſſembler avant le tems ordinaire.

Meſſieurs de la Chambre des Communes,

Les diverſes & grandes opérations de la guerre ont inévitablement occaſionné des dépenſes extraordinaires, & augmenté le fardeau des impôts ſur mon fidele & bien-aimé peuple; ce qui me donne les plus ſinceres regrets : je ne puis aſſez vous remercier de la confiance que vous mettez en moi.

& de la bonne volonté & du zele publie avec leſquels vous avez accordé les grands ſubſides pour l'année courante.

Mylords & Meſſieurs,

Il eſt impoſſible de parler de la continuation de la rébellion dans l'Amérique-ſeptentrionale ſans le chagrin le plus profond; mais nous avons donné de telles preuves indubitables de notre ſincere diſpoſition à mettre une fin à ces troubles, que je dois encore eſpérer que les malicieux projets des ennemis de la Grande-Bretagne ne prévaudront pas longtems contre l'intérêt évident de ces malheureuſes provinces, & qu'elles ne perſiſteront pas aveuglément à préférer une liaiſon dangereuſe & qui n'eſt pas naturelle avec une Puiſſance étrangere, à la paix & à la réunion avec la mere-patrie.

Enſuite le chancelier, par ordre du Roi, prorogea le parlement au 5 Août prochain.

Dans une aſſemblée générale, que la compagnie des Indes tint le 30 Juin, elle approuva la déclaration d'un dividende de 4 pour cent pour la demi-année, arrêtée dans ſon aſſemblée du 23 Juin, ainſi que les autres réſolutions priſes ce jour-là, en conſéquence deſquelles le chevalier Guillaume James, préſident, & Mr. Guillaume Devaynes, vice-préſident de la direction, préſenterent au Roi le 2 Juillet une adreſſe conçue en ces termes:

Nous les fideles ſujets de Votre Majeſté, la compagnie-unie des marchands d'Angleterre, commerçant aux Indes-orientales, demandons la permiſſion, dans ce tems d'alarme générale, d'exprimer nos ſentimens de zele & d'affection envers la perſonne de V. M, & ſon gouvernement. Dans un moment où l'on menace notre commerce de ſa ruine, & où une inſulte contre cette iſle paroît

poſſible, c'eſt le devoir de tous les ſujets de Votre Majeſté, mais particulierement des grandes ſociétés commerçantes, de déployer les meilleurs moyens qu'elles ont pour renforcer cette défenſe importante & conſtitutionale, la puiſſance navale de ces royaumes; laquelle, à ce que nous nous aſſurons, ſera ſupérieure ſur les forces combinées de la Maiſon de Bourbon en Europe, malgré les différens ſervices requis dans des parties lointaines de l'empire. Comme un petit témoignage de notre vif deſir d'avancer cet interêt eſſenciel de notre patrie par un ſecours immédiat d'hommes, nous avons offert des gratifications à ceux qui s'engageront volontairement à ſervir ſur la flotte de Sa Majeſté; & en même tems, afin que nous puiſſions contribuer de notre aide à ſa force future, nous avons réſolu de faire conſtruire, à nos propres frais & avec toute la célérité poſſible, trois vaiſſeaux de guerre de 74 canons avec leurs mâts & leurs vergues, & nous prions Votre Majeſté de les accepter gracieuſement dès qu'ils ſeront achevés.

Quel que ſoit le jugement que la poſtérité pourra porter de la malheureuſe conteſtation avec nos co-ſujets en Amérique, il ne ſçauroit ſe former qu'un ſeul ſentiment concernant la conduite de ces Puiſſances, qui, prétextant des torts, leſquels n'ont jamais exiſté, & affectant le patronage des droits, qu'elles ne ſentent ni n'entendent, ne peuvent avoir qu'un ſeul but; celui de ſatisfaire leur propre ambition au milieu des embarras de l'empire britannique. Le ſuccès, qui pallie quelquefois l'injuſtice, n'a pas accompagné juſqu'ici leurs armes. Nous avons vû les ennemis de Votre Majeſté chaſſés des Indes: nous avons vû leur commerce preſqu'entierement détruit par les efforts animés des ſujets de Votre Majeſté en Europe & en Amérique; & nous nous aſſurons que la vigueur de nos compatriotes ſera proportionnée à chaque nouveau danger. Que ceux qui ont conſpiré la ruine de la Grande-Bretagne, vantent le nombre de leurs peuples, de leurs flottes, de leurs armées! Ils ne ſçavent pas apprécier l'énergie d'une nation libre, unie par l'affection & ardente à la défenſe de ſes droits les plus chers;

énergie qui, à ce que nous oſons eſpérer, parviendra enfin, ſous la bénédiction de la Providence, à faire échouer les deſſeins perfides de tous les ennemis de Votre Majeſté.

Le 12 au matin, il arriva un exprès de l'amiral Hardy; il a apporté la nouvelle, que la frégate l'Embuſcade, de 32 canons, s'eſt emparée le 23 Juin de la corvette l'Hélene, de 14 canons, que les François avoient ci-devant priſe ſur nous: l'on a appris, par ſon moïen, qu'une diviſion de 8 vaiſſeaux de ligne & de quelques frégates avoit reçu le 4 Juin l'ordre de mettre à la rade du Ferrol; & que le 12 elle avoit joint le comte d'Orvilliers à la hauteur de ce port. Quoique par cette réunion la flotte combinée ſoit de beaucoup ſupérieure à celle du chevalier Hardy, cet amiral, continuant ſa croiſiere à la hauteur d'Oueſſant, étoit réſolu à ne point éviter le combat. Les vaiſſeaux le Tonnant de 74 & l'Intrépide de 64 canons ont remis le 22 à la voile de Portsmouth pour le joindre. Le Culloden de 74 eſt déja à la rade de Sainte-Hélene pour le ſuivre, & fera le trente-unieme vaiſſeau de la grande flotte. L'on travaille avec ardeur à l'armement de quelques autres vaiſſeaux. Celui de la Réſolution, de 74, eſt déja preſqu'achevé.

L'amiral Hardy, qui commande notre grande flotte, ci-devant lieutenant de l'hôpital de marine à Greenwich, aſſembla ſes officiers avant de mettre à la voile, & leur adreſſa (dit-on) un diſcours, dont voici la traduction:

Digitized by Google

Meſſieurs, il eſt vrai qu'on m'a tiré des invalides, & que depuis ſeize ou dix-ſept ans, que je ſuis (comme on dit) ſous la remiſe, j'ai eu le tems d'oublier mon métier; mais j'ai heureuſement bonne mémoire, & mon ancienne théorie me ſuffira pour bien remplir mes devoirs envers mon Roi & mon païs les jours que je n'aurai pas la goutte. Je ne doute pas que chacun de vous ne s'évertue à me ſoutenir non-ſeulement devant l'ennemi, mais auſſi devant un conſeil de guerre. En conſéquence, ſi on n'obéiſſoit pas à mes ſignaux, même quand on ſeroit abîmé par le feu de l'ennemi, je n'attendrois pas cinq ou ſix mois pour caſſer l'officier qui auroit manqué, fût-il lord de l'amirauté, aimant mieux qu'on lui caſſe ſes vîtres à Londres & la tête à Portsmouth qu'à moi; & cela pour le bien du ſervice dans lequel nous voilà tous embarqués.

La goëlette le Sprightly entra le 3 Juillet à Portsmouth, venant de Sainte-Lucie, d'où elle étoit partie le 14 Mai, aïant à bord le lieutenant Bowen avec des dépêches de l'amiral Byron : mais, aïant rencontré le 23 Juin l'armateur le Triomphe, il avoit paſſé ſur ce bâtiment, dans l'eſpérance de faire plus promptement le trajet. Cependant, l'armateur n'étant pas encore arrivé, la cour n'a point reçu les lettres dont cet officier étoit chargé; & l'on ſçait ſeulement par le rapport du maître de la goëlette, qu'après une canonnade entre les deux flottes, ſans beaucoup de dommage de part ni d'autre,

le comte d'Eſtaing étoit rentré à la Martinique avec 17 vaiſſeaux de ligne & 12 frégates; & que Mr. Byron étoit retourné à la rade de Sainte-Lucie avec 22 vaiſſeaux de ligne, 3 chebecs de 50 canons, & 5 frégates. La goëlette avoit traverſé la flotte de l'amiral Hardy le 27 Juin, à 16 lieues à l'oueſt de Scilly.

La gazette de la cour a publié l'extrait d'une lettre du chevalier Clinton au lord Germaine, datée de New-York le 21 Mai & portant, que, *le vent contraire aïant détenu le paquebot, il profitoit de l'occaſion pour lui envoïer les copies des lettres, qu'il avoit reçues le même matin du général-major Mathew & ſir George Collier, avec les états des vaiſſeaux, munitions & magaſins déja détruits dans la baie de Cheſapeak; que les opérations avoient été bien conduites & le ſuccès très-complet.* Outre les deux lettres du général Mathew & de ſir George Collier au chevalier Clinton, qui ſuivent cet extrait, le gouvernement fit encore inſérer dans ſa gazette du 26 deux extraits de lettres, que le chevalier Collier avoit écrites directement à l'amirauté & envoïées par le lieutenant Wickey. Voici le premier de ces extraits.

A bord de l'Arc-en-ciel, à la hauteur de Portsmouth le 17 Mai 1779.

Ayant concerté avec ſir Henri Clinton, commandant en chef des forces du Roi en Amerique, les moyens les plus probables pour mettre obſtacle au commerce des ſujets rebelles de Sa

Majeſté, nous jugeames une deſcente en Virginie de la plus grande utilité pour cet objet & pour d'autres. En conſéquence je fis voile de New-York le 5 du courant avec les vaiſſeaux du Roi le Raiſonnable (de 64) & l'Arc en-ciel (de 44 canons), ainſi que les chaloupes la Loutre, le Diligent & le Haerlem, la galiotte le Cornwallis, pluſieurs armateurs particuliers, & 22 bâtimens de tranſport, ayant à bord les grenadiers & les compagnies-légeres des gardes, le 42. régiment, les volontaires-royaux d'Irlande, & le régiment heſſois du Prince Charles, le tout aux ordres du général-major Mathew.

Notre trajet fut ſi heureux, que le quatrieme ſoir après notre départ la flotte mouilla entre les bas-fonds de la pointe de Willoughby en Virginie; & le jour ſuivant de bon matin elle remonta la riviere d'Elizabeth, laiſſant le Raiſonnable dans la rade de Hampton, parce que ce vaiſſeau, tirant trop d'eau, n'auroit pu s'avancer ſans courir de grands dangers. Lorſque le reflux & un calme obligerent de nouveau la flotte à mouiller, nous n'étions pas au-delà de 6 milles de l'endroit déſigné pour la deſcente. Comme je ſouhaitois de ne point laiſſer à l'ennemi le tems de ſe préparer & de recevoir des renforts, la premiere diviſion de troupes s'embarqua ſur des bateaux plats, précédée & couverte par la galere, le Cornwallis, & par deux chaloupes canonnieres, ayant chacune un canon de ſix livres à chaque bout: elle débarqua ſans oppoſition à la Glèbe, à 2 milles & demi du fort & à trois milles de la ville de Portsmouth. Une briſe favorable y porta les bâtimens peu après; & le débarquement du reſte des troupes ſe fit avec la plus grande célérité. A l'exception d'un petit nombre de coups de canon, que le fort tira contre l'Arc-en-ciel, mais dont la diſtance prévint l'effet, les rebelles ne firent aucune réſiſtance: ils abandonnerent les ouvrages avec précipitation, laiſſant leurs drapeaux déployés; & les troupes du Roi en prirent poſſeſſion dès le même ſoir. Par cette reddition l'ennemi perdit pluſieurs vaiſſeaux & bâtimens dans le havre,

qui tomberent entre nos mains : il en brûla lui-même pluſieurs autres, parmi leſquels deux gros navires françois, chargés (à ce que l'on rapporte) de mille barils de tabac. Nous trouvames dans les chantiers une très-grande quantité de munitions navales de different genre : je donnerai ordre de les embarquer ſur les bâtimens de tranſport, pour l'uſage du chantier de carène de S. M. à New-York.

Après que les poſtes néceſſaires eurent été établis, & qu'on eut pris poſſeſſion de Portsmouth & de Norfolk, un détachement de l'armée marcha à Suffolk, & detruiſit les proviſions ſalées, qui étoient deſtinées pour l'armée de Mr. Washington. L'on ne peut fixer avec certitude la quantité, qu'il y en avoit; mais on la porte à cinq mille barils. En général l'ennemi à ſouffert très-conſidérablement, puiſqu'outre la perte qu'il a faite en proviſions navales, en tabac, en melaſſes & autres marchandiſes, nous avons déja détruit & pris, depuis notre entrepriſe dans la baie de Cheſapeak, pas moins de 130 bâtimens, parmi leſquels il y a un vaiſſeau armé de 24 canons, preſqu'entierement brûlé par l'ennemi même; un autre de 36 canons, qui étoit ſur les chantiers non encore achevé; un de 18, un de 16 & trois de 14 canons, tous deſtinés à croiſer contre le commerce britannique.

J'ai l'honneur d'envoyer ces dépêches aux ſeigneurs de l'amirauté par le ſieur Wickey, mon premier-lieutenant, officier de mérite & digne que je le recommande à ces ſeigneurs.

Dans ſa lettre au chevalier Clinton, datée à Portsmouth en Virginie le 16 Mai, le général-major Mathew rend lui-même compte de ſon expédition en ces termes.

MONSIEUR,

Après un paſſage très-heureux de 4 jours, nous entrames entre les caps de Virginie le 8 du courant:

tant : des vents contraires empêcherent juſqu'au
10 notre débarquement. A environ trois heures
après-midi l'armée mit pied à terre à la Glèbe
ſur la rive occidentale de la riviere d'Elizabeth,
juſtement hors la portée du canon du fort. A
meſure que les troupes débarquerent, la colon-
ne ſe mit en mouvement pour inveſtir le fort :
l'ennemi, s'appercevant qu'on alloit lui couper
la retraite, l'évacua avant que nous pumes être
rendus à la branche méridionale de la riviere
d'Elizabeth. Les états, que j'ai l'honneur de
mettre ci inclus, feront voir la quantité d'artil-
lerie & de munitions, priſes dans le fort & la
ville. Après avoir occupé l'un & placé des gar-
des dans l'autre, je campai ſur deux lignes, la
droite portant ſur le fort, la gauche ſur le bras
méridional. Le 11, les compagnies de flanc des
gardes prirent une poſition forte à 10 milles en
front de l'aile droite ; les volontaires d'Irlande
en prirent une également forte à ſept milles en
front de l'aile gauche : le centre de la ligne étoit
couvert par un marais impénétrable. Le 12, les
gardes prirent à nuit cloſe le chemin de Suffolk
qui étoit à 18 milles, & y arriverent au point
du jour : la ville fut abandonnée à la hâte, &
l'on y détruiſit quelques navires, un magaſin
très-conſidérable de proviſions, des approviſion-
nemens pour l'uſage de la marine & deux ca-
nons : la quantité de ces divers objets eſt con-
ſtatée, Monſieur, par les états. Mr. Barrett, vo-
lontaire, & un homme de l'infanterie légere ont
été bleſſés. Les volontaires d'Irlande ont eſſuyé
quelques légeres eſcarmouches dans leſquelles ils
ont peu ſouffert. L'ennemi a perdu 24 hommes,
tant morts que bleſſés & priſonniers. Je ſuis ac-
tuellement occupé à ſuivre les inſtructions de
V. E ; je ſuis très fondé à croire que je ſerai ſe-
condé par un nombre conſidérable d'habitans.

J'ai l'honneur d'être, &c.

EDW. MATHEW.

Copie d'une lettre de ſir George Collier

au général ſir Henri Clinton, datée à bord du Raiſonnable, le 16 Mai 1779.

MONSIEUR,

Ayant quitté New-York le 5 du courant avec les vaiſſeaux de guerre & les tranſports que je commande, je m'avançai vers le lieu de notre deſtination avec les vents les plus propices, & le quatrieme jour, à compter du moment où nous avions appareillé, nous découvrimes les caps de Virginie : la flotte jetta l'ancre pour cette nuit, entre les ſables près de la pointe de Willoughby; à peine avoit-on fini, que l'orage le plus terrible dont je me rappelle avoir jamais vû d'exemple, ſurvint avec des éclats affreux de tonnerre, accompagnés d'éclairs, de vent & de pluie; mais il ne dura qu'une demi-heure, & tous les vaiſſeaux eurent le bonheur de n'être pas jettés ſur la côte : au lever du ſoleil, nous découvrimes dans la rade d'Hampton quelques vaiſſeaux & navires rebelles ayant les voiles larguées, leſquels, ſitôt que la marée le permit, leverent l'ancre & gagnerent en remontant les rivieres Elizabeth & James; notre flotte leva l'ancre auſſi & peu de tems après, le Raiſonnable jetta l'ancre dans la rade d'Hampton, la quantité d'eau qu'il tiroit ne permettant pas convenablement qu'il ſe portât plus loin; je paſſai ſur le champ mon guidon à bord du Rainbow & je remontai la riviere Elizabeth avec la flotte juſqu'à ce que le vent contraire & le reflux nous euſſent obligés à jetter l'ancre.

Le lendemain matin, la mer étant calme, les vaiſſeaux ne purent profiter du retour de la marée pour avancer, parce que le canal eſt trop étroit & trop embarraſſé, & comme l'endroit où l'on ſe propoſoit d'effectuer la deſcente n'étoit éloigné que de 5 ou 6 milles, le général déſirant qu'il n'y eût point de tems perdu, embarqua la premiere diviſion ſur les bateaux plats, & couvert par la galere la Cornwallis, & deux bateaux portant à chacune de leurs extrémités une piece

de 6 livres de balle, continua de remonter & prit terre ſans oppoſition à la Glebe qui eſt environ à 3 milles de diſtance de la ville de Portsmouth. On tira du fort quelques coups de groſſe artillerie ſur la galere, mais, ſans effet, vû la diſtance : un vent frais, favorable s'étant élevé mit les vaiſſeaux en état de remonter, même avant que la premiere diviſion eut gagné le rivage, & ſur le champ on débarqua avec la plus grande diligence le reſte des troupes, l'artillerie de campagne, &c.

Le général Mathew rendra mieux compte à V. E. des mouvemens que l'armee fit enſuite : les rebelles continuoient de tenir leur pavillon arboré ſur le fort, ce qui nous fit conjecturer qu'ils ſe propoſoient de faire quelque defenſe, mais nous n'attendions pas qu'ils en fiſſent beaucoup ; cependant pour ne pas leur laiſſer le tems de conſtruire de nouveaux ouvrages, ou d'attendre qu'ils fuſſent renforcés par d'autres troupes rebelles, il fut convenu entre le général & moi que le Rainbow remonteroit devant le fort avec la marée du matin, & que les troupes l'attaqueroient en même tems du côté de la terre ; mais l'ennemi nous en épargna la peine en l'évacuant le ſoir même ; alors, nous primes poſſeſſion ſans la moindre oppoſition du fort & de la ville de Portsmouth, ainſi que de Norfolk qui eſt ſitué ſur le côté oppoſé de la riviere.

L'ennemi en abandonnant Portsmouth a perdu pluſieurs vaiſſeaux & navires qui ſont tombés entre nos mains, il en a brûlé lui-même quelques-uns & entr'autres deux grands navires françois que l'on dit avoir eu en chargement mille tonneaux de tabac.

Imaginant qu'un plus grand nombre de navires rebelles avoit remonté la riviere, je détachai pour les pourſuivre la galere la Cornwallis, 2 bateaux à canons, 4 bateaux plats armés & fournis de monde, & 4 armateurs qui avoient demandé à recevoir mes ordres, ſous le commandement du lieutenant Bradley aſſiſté par les lieutenans Hitchcock & Johnſon : ils ont très-bien réuſſi dans leur entrepriſe ; & pris ou brûlé un

grand nombre de navires ennemis dont pluſieurs étoient ſur les chantiers prêts à être lancés. Au nombre des priſes ſe trouve le Blackſnake armateur rebelle de 14 canons qui après avoir été canonné par les bateaux à canons fut emporté à l'abordage avec perte de quelques rebelles : de notre côté nous n'eumes que deux hommes bleſſés.

J'avois détaché quelques petits vaiſſeaux ſous la direction du capitaine Creyk de l'Otter pour remonter le bras principal de la Cheſapeak dans le tems où j'entrerois dans la riviere Elizabeth ; les mouvemens de cette petite eſcadre ont été ſi judicieux que l'ennemi a été conſidérablement haraſſé & mis en état de détreſſe ; elle a détruit pluſieurs navires & en a pris d'autres parmi leſquels il s'en eſt trouvé deux chargés d'environ 200 tonneaux de tabac.

Le Raiſonnable reſtant en ſtation devant la ville d'Hampton avec quelques patachés armées, bloque ce port, & la navigation de la riviere James ; on prend déja ſoin avec ſuccès de celle d'Elizabeth ; & la petite eſcadre du cap. Creyk rend aux navires rebelles l'entrée & la ſortie de la Cheſapeak preſqu'impraticables, à moins qu'ils ne s'expoſent à être pris.

J'ai actuellement informé V. E. des détails de nos opérations militaires, juſqu'à ce moment ci ; nos ſuccès & l'apparence des choſes ſurpaſſent infiniment tout ce que nous pouvions nous promettre de plus heureux, & s'il y a quelque fond à faire ſur les comptes divers qui ont été rendus au général & à moi, on peut ſe livrer à l'eſpoir le plus flatteur de voir la majeure partie de cette province rentrer dans l'obéiſſance envers ſon Souverain. Le peuple ſemble porter juſqu'à l'importunité le déſir de voir arborer l'étendard-royal, & l'on nous donne les aſſurances les plus poſitives que les habitans de tous les états s'y rendront.

Vous êtes, Monſieur, un trop bon juge de la très-grande importance du paſſage que nous occupons actuellement, pour qu'il ſoit néceſſaire que je m'étende beaucoup ſur ce ſujet, permettez-moi

tez-moi cependant, en ma qualité d'officier de mer, d'obſerver que ce port de Portſmouth offre aux vaiſſeaux un aſyle extrémement sûr contre l'ennemi, & qu'il ne peut être forcé même par des forces très-ſupérieures; l'attelier de la marine eſt vaſte & infiniment commode, il contient une proviſion conſidérable de bois de conſtruction prêt à être employé & une grande quantité d'autres approviſionnemens.

D'après ces conſidérations jointes à beaucoup d'autres, je ſuis d'opinion qu'il eſt très-eſſenciel pour le ſervice de S. M, que ce port reſte entre nos mains, vû qu'il me paroit être d'une conſéquence & d'un avantage beaucoup plus réels qu'aucun autre qui ſoit actuellement en la poſſeſſion de la couronne en Amérique; en s'aſſurant de celui-ci, tout le commerce de la Cheſapeak eſt anéanti, par conſéquent les reſſorts (nerfs) de la rébellion détruits.

Je me flatte & j'eſpere, Monſieur, que vous verrez cet objet ſous le point de vûe important ſous lequel je le vois, & que vous donnerez les ordres pour que nous recevions ici les renforcemens qui pourront vous paroître néceſſaires, afin de nous mettre en état de pourſuivre & de tirer parti des avantages que nous avons acquis avec tant de bonheur.

Comme le général Mathew ſe propoſe de vous écrire par ce bateau expédié exprès, je laiſſerai à ſa plume le ſoin de vous informer de la deſtruction des magaſins conſidérables qui étoient dans Suffolk (deſtinés à l'armée rebelle) par un détachement des troupes du Roi aux ordres du colonel Garth. Avant que je ferme ma lettre, permettez-moi de vous exprimer combien je ſuis ſatisfait du choix des officiers qu'il vous a plu nommer pour co-opérer avec moi dans cette expédition. On ne peut donner trop d'éloges au général Mathew à raiſon de ſon attention & de ſon zele infatigable pour le ſervice du Roi; & j'ai du plaiſir à vous rendre compte de l'harmonie parfaite & de la bonne intelligence qui regnent entre les officiers de terre & de mer de Sa Majeſté. J'ai l'honneur, &c.

G. Collier.

Après cela on lit un état détaillé des approviſionnemens, vaiſſeaux, &c. &c., pris par les troupes de Sa Majeſté.

ITALIE.

ROME (*le* 30 *Juin.*) Pour empêcher les indécences que ſous le vain prétexte de prendre le frais & profiter de la roſée, on a coutume de faire ici la nuit du 23. au 24. de ce mois, fête de St. Jean-Baptiſte, on a renouvellé l'ordonnance qui défend aux perſonnes de l'un & de l'autre ſexe de ſortir cette nuit-là des portes de la ville & d'aller dans des lieux inhabités, tels que Monteteſtaccio, dans des vignes ou dans des jardins, ſous quelque prétexte que ce ſoit, qui puiſſent cauſer du ſcandale, & donner ſujet de croire que l'on continue d'y faire des ſottiſes comme par le paſſé; ſous peine, en cas de contravention, pour les hommes, d'être punis publiquement de trois coups d'eſtrapade, & de payer cinquante écus d'amende, & d'autre châtiment arbitraire ſelon la qualité des perſonnes; & pour les femmes, ſous des peines griéves & mêmes corporelles.

Le 28, le Pape ſe rendit par le grand eſcalier, communément nommé l'eſcalier de Conſtantin, à l'égliſe cathédrale du Vatican. Après le ſervice divin, le St. Pere, en habits pontificaux, ſe fit porter dans une chaiſe vers l'endroit, où, ſuivant l'uſage, S. S. reçut la haquenée que S. M. Sicilienne eſt accoutumée

accoutumée de faire préſenter chaque annee au St. Pere. Cette cérémonie s'eſt exécutée avec la plus grande ſolemnité par le cardinal Marc-Antonio Colonna, qui en même-tems remit au Pape une lettre de change de douze mille ducats, après quoi le St. Pere fut reconduit à ſon appartement.

Aujourd'hui, le Pape s'eſt rendu à l'égliſe de St. Pierre, & de-là s'eſt fait conduire au Quirinal pour y paſſer la belle ſaiſon.

NAPLES (*le 22 Juin.*) Leurs Majeſtés revinrent ici mercredi matin avec la famille roïale de Caſtella-mare. Le même jour le Roi fit un tour en Mer avec la flotille de ſes galiotes, ſuivi des deux chebecs & du pinque de Tripoli qui a été pris. Il dina à Molegliglio, d'où il vit défiler les eſclaves turcs avec leur capitaine à la tête, & fit faire enſuite l'exercice aux volontaires de la marine. Il y avoit à bord de ce pinque quatre eſclaves chrétiens, dont deux ſont de Trieſte. S. M. a ordonné que quand ils voudront retourner dans leur païs, on les y renvoïe à ſes dépens, & que s'ils veulent reſter au ſervice de ſa marine, on les y reçoive, comme il eſt arrivé à deux autres nés ſujets de ce roïaume. Le capitaine, ou rais, a été transféré dans la fortereſſe de Capoue, & enſuite on a procédé à la vente des autres eſclaves, dont il y a trois Maures.

La cour vient d'apprendre que trois des chebecs du Roi aux ordres de Mrs. Coral, Mendin & Vaillé, ont pris le 15 de ce mois un nouveau corſaire tripolitain, dont l'équi-

page eſt de 75. Turcs, & le rais ou capitaine eſt Dulcignote. Ils ont conduit la priſe à Otrante, laquelle paſſera de-là à *Meſſine*, pour y faire la quarantaine & d'où on la ramenera enſuite à Naples.

On vient auſſi de recevoir la nouvelle qu'une des frégates du Roi, montée de 36 canons, a rencontré dans les eaux de Sicile une autre frégate corſaire de Mahon de 38 canons, qui arbora pavillon algérien. Alors la nôtre mit le pavillon françois & lui dit d'amener: celle-ci s'approcha, lui donna toute ſa bordée & prit auſſitôt le pavillon anglois; le combat fut engagé pendant cinq heures: le Mahonois fut ſi maltraité par notre feu qu'il amena. Notre commandant fit priſonnier le capitaine de la frégate mahonoiſe avec tout l'équipage qu'il a conduit à Trapani pour y attendre les ordres de la Cour. —— Les deux chebecs qui ont été à Lungone & à Génes, où ils ont débarqué les gardes marines deſtinées à paſſer en Angleterre, ſont rentrés.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le 30 Juin.*) Les régimens warasdins de Creuz & St. George ſe trouvant dernierement au camp de Laxembourg, où ils firent l'exercice en préſence de la cour impériale, l'Empereur y diſtingua & gratifia de 600. florins le capitaine Legrad au régiment de Creuz, qui à la tête de ſa compagnie, enleva dans l'affaire de Dietersbach

8 drapeaux aux Pruſſiens, dont le colonel Heilzberg reſta ſur la place avec ſon aide de camp. —— Le comte de Hartig, ci-devant miniſtre de cette cour à celle de Munich, eſt parti d'ici pour aller reſtituer à l'Electeur Palatin tous les fiefs de l'empire dont les troupes autrichiennes avoient pris poſſeſſion. —— L'Archiduc Maximilien continue de ſe rétablir, au point que Son Alteſſe roïale ſe promene journellement à pied dans les jardins du palais impérial.

Le Séréniſſime Electeur Palatin a notifié à l'Impératrice qu'en conſidération des ſervices que lui a rendus le Baron de Ritter pendant pluſieurs années, tant comme envoïé en cette cour que dans l'affaire de la ſucceſſion de Baviere, il l'avoit nommé miniſtre intime d'état & de conférence, en lui conſervant pourtant ſon ancien poſte. Cette auguſte Souveraine voulant auſſi de ſon côté faire connoître à S. A. S. Elect. ainſi qu'à ce digne miniſtre, ſa ſatisfaction ſur cette récompenſe qu'il a ſi bien méritée, lui a remis elle-même dans une audience très-gracieuſe la patente de ſa nouvelle dignité. S. M. I. a accordé le beau régiment d'Ellrichshauſen au général-major comte François de Kinsky. D'un autre côté on apprend de Munich que pluſieurs perſonnes y ont éprouvé l'inſtabilité de la fortune. De ce nombre ſont les conſeillers-privés barons d'Obermayer & de Lori, l'un directeur du département fiſcal, l'autre référendaire-privé de celui des affaires étrangeres. L'on ajoute,

que dix-ſept perſonnes y ont été arrêtées, comme ſuſpectes d'avoir entretenu des correſpondances illicites & communiqué des documens ſecrets. On ignore le motif de la diſgrace éclatante du ſecretaire-privé & tréſorier de la Ducheſſe-douairiere de Baviere. Cet Officier, qui avoit joui également du plus grand crédit près du feu Duc Clément, époux de cette princeſſe, dont il étoit chargé de diſtribuer les aumônes ſecrettes, fut inopinément arrêté la nuit du 10 Juin, & tranſporté le 11. de bon matin en chariot, ſous une eſcorte militaire, à la fortereſſe de Rothemberg. On apprend encore de Munich, que toutes les douanes ont été abolies dans la Baviere, à l'exception de celles qui ſont établies ſur les frontieres.

On voit dans le public des extraits d'une lettre, que l'impératrice-Reine a écrite le 2 Juin au Duc Ferdinand de Brunswick, pour lui témoigner avec combien de joie elle avoit appris par la voix unanime tant des officiers, qui avoient été priſonniers, que des habitans de Troppau & de Jægerndorff, les preuves multipliées de bonté, d'humanité & de généroſité, que le prince-héréditaire de Brunswick & le prince Frédéric, ſon frere, avoient données pendant leur ſéjour en ces villes, & qui avoient fait oublier aux malheureux habitans les calamités de la guerre. Ainſi S. M. prie le Duc Ferdinand, s'il n'y trouve point d'inconvénient, d'aſſurer les deux princes de ſa reconnoiſſance & des ſentimens, qu'une conduite auſſi belle avoit

inſpirés à S. M. pour leurs perſonnes. Un tel témoignage doit être d'autant plus agréable pour le Duc Ferdinand, que les deux princes, ſes neveux, ont appris ſous lui dans l'avant-derniere guerre à allier les qualités du guerrier illuſtre à celles de l'homme généreux & du citoyen.

Le 16 de ce mois vers les 9 heures du matin le magaſin à poudre, ſitué à l'extrémité du fauxbourg de Lichtersthal, a ſauté en l'air avec un fracas épouvantable. Cette exploſion à coûté la vie à vingt-huit ſoldats de l'artillerie occupés à ſéparer les cartouches arrivées de l'armée, ainſi qu'à deux ſoldats de la garde, & à une quantité de perſonnes du voiſinage dont les maiſons ont été les unes renverſées & les autres fort endommagées; par la même exploſion grand nombre de fenêtres & de vîtres ont été caſſées dans les fauxbourgs voiſins & autres plus éloignés. L'Empereur aïant deviné la cauſe d'une telle exploſion accourut auſſitôt de Laxembourg pour donner ſes ordres qui eurent le meilleur effet. Le malheur auroit été plus grand ſi ce magaſin eût été plus profond & vouté intérieurement, ou s'il n'avoit pas été beaucoup plus élevé que le fauxbourg auquel il touchoit.

DRESDE (*le 4 Juillet.*) On regarde comme quelque choſe d'extraordinaire, & qui doit fournir matiere à réflexion, de ce que " dans un eſpace de 14 heures de tems, „ vingt-un couriers, les uns venant de la „ Pologne, & les autres des états de S. M.

„ Pruſſienne, aient paſſé par Groſſenhayn, „ ſans que cependant on ſache leurs deſti- „ nations reſpectives „.

Notre Séréniſſime Electeur à nommé trois inſpecteurs généraux de l'armée qu'il veut conſerver, ſçavoir, deux pour l'infanterie & un pour la cavalerie. Les inſpecteurs de l'infanterie ſont Mrs. de Benningſen & le comte d'Anhalt, lieutenans-généraux; l'inſpecteur de la cavalerie eſt Mr. de Benkendorff, lieutenant-général.

Le produit de la quête faite en cette ville pour le ſoulagement des habitans des places frontieres qui ont ſouffert pendant la guerre, monte à environ treize mille écus; S. A. S. en a donné ſix mille pour ſa quote-part.

BERLIN (*le 6 Juillet.*) Le Roi a fait ces jours-ci une promotion dans l'armée: Les généraux-majors de Lettow & de Brietzke aïant obtenu leur retraite, à cauſe de leur grand âge, avec une penſion de 1500 thaler, Sa Maj. a conféré le régiment d'infanterie, qu'avoit le premier, au colonel de Pfuhl; celui du ſecond au colonel de Gaudi; le bataillon de grenadiers de Leſtwitz au colonel de Rodig: ces trois colonels ont été avancés en même-tems au grade de général-major, ainſi que le colonel de Holtzendorff, chef de l'artillerie. Le prince regnant d'Anhalt Cœthen a été déclaré général-major de cavalerie. Les veuves des généraux de Wierbitzky & de Seelhorſt ont obtenu des penſions, l'une de 300, l'autre de 200. écus. Le colonel de Trotſchke, commandant

dant du régiment de Woldeck, qui a deja reçu pluſieurs marques de l'eſtime de notre Monarque, vient encore d'être gratifié du bailliage de Curtzig dans la Nouvelle-Marche, de 500. écus de revenu. Le Roi a fait préſent de ſon portrait en buſte & d'un magnifique ſervice de table de porcelaine au prince Charles de Heſſe-Caſſel, qui ſe trouve depuis quelque tems à notre cour.

Le Roi a nommé lieutenant-général Son Alteſſe-roïale le prince de Pruſſe. —— Le baron de Riedeſel, nommé depuis peu ambaſſadeur de Sa Majeſté auprès de la cour impériale, continue de reſter à Sans-Souci. Toutes les apparences donnent ſujet de croire qu'il ſubſiſte encore des objets importans à régler entre notre cour & celle de Munich, où l'on prétend que le duc des Deux-Ponts ſe trouve intéreſſé. C'eſt ce que ſemblent faire conjecturer les allées & venues des couriers, que l'on remarque être très-fréquentes depuis peu, ainſi que les conférences entre les miniſtres de Sa Majeſté & ceux de l'Electeur Palatin & du duc des Deux-Ponts.

PAYS-BAS.

La Haye (*le 14 Juillet.*) Il paroit ici copie d'une note remiſe le 2 de ce mois par Mr. le duc de la Vauguyon, ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrétienne, à Mr. le conſeiller-penſionnaire des Etats d'Hollande, dont voici le contenu.

Sa Majeſté informée de la réſolution que les Etats d'Hollande ont priſe le 24 Juin, a chargé ſon ambaſſadeur auprès des Etats-Généraux de déclarer qu'elle ſuſpendoit juſqu'au 1er Août, en faveur de la Hollande excluſivement, les effets des arrêts de ſon conſeil du 26 Janvier, du 27 Avril & du 5 Juin; qu'en conſéquence tous les habitans de la dite province pourroient jouir juſqu'à la dite époque, des exemptions & avantages accordés excluſivement juſqu'ici à ceux d'Amſterdam & de Harlem, pourvu qu'ils ſe muniſſent d'un certificat du commiſſaire de la marine à Amſterdam, où de l'agent de la marine de Rotterdam; qu'elle a fait connoître ſes intentions à cet égard à toutes les amirautés de ſon roïaume, & qu'auſſitôt que les convois illimités auront été expédiés, elle ſe propoſe de faire remettre aux habitans de la dite province les ſommes qui en vertu des dits arrêts auront été perçues par les prépoſés de ſes fermes.

S. M. ſe perſuade que ce nouveau témoignage de ſon affection fera de plus en plus connoître l'équité de ſon ſyſtême, qui ne tend qu'à maintenir la proſpérité des Etats-Généraux, pourvu qu'ils ne s'écartent pas de l'impartialité abſolue qu'ils ſont ſi intéreſſés à obſerver. Elle ordonne à ſon ambaſſadeur d'annoncer en même tems, que ſi à l'époque du 1er Août les effets de la neutralité de la république ne ſont pas aſſurés par la protection efficace des convois illimités, conformément aux loix de l'équité publique & aux ſtipulations des traités, les dits arrêts du 26

Janvier, du 27 Avril, & 5 Juin, recommenceront à être exécutés, ſans qu'il ſoit beſoin d'une nouvelle déclaration de Sa Majeſté.

FRANCE.

PARIS (*le 15 Juillet.*) Le Roi, dans les projets les plus vaſtes n'oubliant jamais les égards dûs à l'humanité, a écrit le 5 Juin au duc de Penthievre, amiral de France, la lettre ſuivante :

Mon Couſin,

Le déſir que j'ai toujours eu d'adoucir, autant qu'il ſeroit en moi, les calamités de la guerre, m'a fait porter les yeux ſur cette claſſe de mes ſujets qui ſe conſacre au commerce de la pêche, & qui n'a pour ſubſiſtance que les ſeules reſſources que ce commerce lui préſente ; j'ai penſé que l'exemple que je donnerois à mes ennemis, & qui ne peut avoir d'autre principe que les ſentimens d'humanité qui m'animent, les détermineroient à accorder à la pêche les mêmes facilités, auxquelles je conſentirois à me prêter. En conſéquence je vous fais cette lettre pour vous dire, que j'ai donné ordre à tous les commandans de mes bâtimens, aux armateurs & capitaines de corſaires, de ne point inquiéter juſqu'à nouvel ordre les pêcheurs anglois & de ne point arrêter leurs bâtimens, non plus que ceux qui ſeroient chargés de poiſſon frais, quand même ce poiſſon n'auroit pas été pêché à bord de ces bâtimens, pourvû toutefois qu'ils ne portent aucune arme offenſive, & qu'ils ne ſoient pas convaincus d'avoir donné quelques ſignaux qui annonceroient une intelligence ſuſpecte avec les bâtimens de guerre ennemis. Vous ferez connoître mes intentions aux officiers des amirautés & à tous ceux qui ſont ſous vos ordres ; & la préſente n'étant à d'autre fin. Je prie Dieu, mon couſin &c.

Le 28 du mois dernier, le Roi, accompagné de Monſieur & de Mgr. le comte d'Artois, ſe rendit vers les cinq heures de l'après-midi à la plaine de Marly, où S. M. paſſa en revûe les 4 compagnies de ſes gardes-du-corps. Le Roi, Monſieur & Mgr. le comte d'Artois, après avoir paſſé dans les rangs, virent défiler en colonnes, par eſcadrons & par quatre, les 4 compagnies: elles paſſerent devant la Reine, qui s'étoit rendue à cette plaine, accompagnée de Madame, de Madame la comteſſe d'Artois & de Madame Eliſabeth de France. Le Roi accorda le même jour une place de commandeur dans l'Ordre de Saint-Louis à Mr. de Priſye, l'un des aides-majors-généraux des gardes du-corps. —— Il ſe répand généralement un bruit qui promet à la nation un double ſujet de joie. On aſſure que la Reine & Madame ſont enceintes en même tems, & que cet heureux événement ſera déclaré dans peu.

Mr. le chevalier de la Luzerne, miniſtre-plénipotentiaire du Roi près des Etats-unis de l'Amérique, eſt parti ſecretement, il y a dix ou douze jours, pour ſe rendre à Philadelphie. Il s'eſt embarqué à l'Orient ſur la même frégate américaine qui a ramené Mr. de la Fayette en France, & dont le capitaine, très-eſtimé, ſera probablement chargé de ramener Mr. Gerard. Cette frégate eſt eſcortée de quatre ou cinq navires armés. Le Roi d'Eſpagne envoie auſſi (dit-on) un miniſtre auprès de ces Etats, con-

voïé

voïé par deux vaiſſeaux partis du Ferrol ; & on *le* dit chargé de cinq millions de piaſtres *pour le* congrès, auquel il ne manque que *de l'*argent.

Le 5 de ce mois il eſt arrivé à Breſt 23 navires partis de Saint-Domingue le 15 Mai; leur cargaiſon eſt eſtimée douze à quinze millions. Ils étoient eſcortés par les frégates l'Amphitrite & le Triton, dont l'une a coulé à fond un corſaire anglois dans un combat ſingulier. Le prince de Montbarey eſt parti le 9 pour aller au Havre & à Saint-Malo.

Ce n'eſt peut-être qu'à cauſe des meſures qui ſe ſont priſes dans le port du Havre & ailleurs pour l'embarquement, qu'il a été tant écrit que notre gouvernement & probablement celui d'Eſpagne avoient mis un *embargo* ſur les vaiſſeaux hollandois; maintenant on aſſure qu'il eſt déja levé, s'il a été mis, parce que les Etats-généraux ont enfin conſenti à ſigner une parfaite neutralité : ſoit qu'ils aient été déterminés par quelque cour, ou par la ſeule politique, il paſſe pour très-conſtant qu'un ſecretaire de Mr. le duc de la Vauguyon, notre ambaſſadeur à la Haye, a apporté ces jours-ci la ſignature de leur parfaite neutralité ; ce qui ne peut qu'abréger la guerre : car, ſi une fois elle s'engage par terre, on ne peut plus prévoir juſqu'où elle entraînera les Puiſſances de l'Europe. On ignore à Breſt où eſt notre armée navale : c'eſt par la voïe de l'Eſpagne, *qu'on* a ſçu qu'elle avoit été jointe par 8

vaiſſeaux & 2 frégates, ſortis du Ferrol ſous les ordres de dom Antonio de Arce, chef d'eſcadre. —— Notre camp de Flandre paroit ne pas devoir s'éloigner des côtes. Ce qu'on a débité des magaſins qu'on formoit dans le païs de Liege, eſt deſtitué de tout fondement, ainſi que le prétendu projet d'aſſiéger Maſtricht, & d'autres inventions des oiſifs ſpéculateurs.

La corvette du Roi l'Epervier, commandée par le capitaine de Capellis, lieutenant de vaiſſeau, a apporté la nouvelle du ſuccès de l'expédition faite contre les forts James & de Benſe ſitués ſur les rivieres de Gambie & de Siérra-Leona, en Afrique, par une diviſion de frégates, détachées des forces aux ordres du marquis de Vaudreuil, capitaine de vaiſſeau. Cette diviſion, compoſée des frégates la Réſolue & la Nymphe, commandée par le chevalier de Pontevez-Gien, & le chevalier de Sainneville, capitaines de vaiſſeau; de la corvette l'Epervier, & de la goelette la Gorée, commandées par le ſieur Alary, lieutenant de frégate, fit voile de la rade du Sénégal le 3 Février, ſous le commandement du chevalier de Pontevez. Le 11, elle arriva devant le fort James, ſitué ſur l'iſle de ce nom dans la riviere de Gambie. Il ne fit aucune defenſe & ſe rendit à diſcrétion. La garniſon étoit peu nombreuſe; on trouva dans la place 48 pieces de canon, 3 mortiers, différens effets d'artillerie & des munitions de guerre; on s'empara de 17 bâtimens de

différentes grandeurs, qui étoient dans le port, & qui étoient chargés de Négres, de dents d'éléphans & d'autres effets deſtinés pour la traite.

La goelette la Gorée, aïant eu ordre de remonter la riviere juſqu'à trente lieues au-deſſus du fort James, s'empara des comptoirs & magaſins anglois établis ſur les deux rives, & dont les naturels du païs avoient déja détruit une partie.

Cette expédition faite, le chevalier de Pontevez appareilla le 6 Mars avec ſa diviſion, & ſe porta ſur les iſles de Los, ſituées près l'embouchure de la riviere de Sierra-Leona, s'empara & détruiſit un comptoir établi ſur une de ces iſles; 5 canons & un mortier qui le protégeoient, furent encloués & jettés à la mer.

Le 12, la diviſion donna dans la riviere; les ennemis avoient établi depuis peu une batterie de 12 pieces de canon ſur la partie de l'iſle de Taſſo; la corvette l'Epervier s'entreverſa devant la batterie, qu'il commença à canonner; les François mirent pied à terre & la batterie fut abandonnée; on encloua, on culbuta les canons dans la mer, la batterie conſtruite en bois fut brûlée.

Le chevalier de Pontevez fit prendre poſſeſſion de l'iſle de Bobs, ſituée près l'autre rive du fleuve; tandis qu'il faiſoit la reconnoiſſance de l'iſle de Benſe, les ennemis avoient élevé une nouvelle batterie ſur la pointe du S. O. de l'iſle, a l'oppoſé de l'endroit où eſt bâti le fort; quatre bâtimens,

dont deux corſaires, la protégeoient & défendoient l'approche du fort, mais ils furent bientôt obligés d'aller s'échouer dans le haut de la riviere; & le 7 au matin la Réſolue & la Nymphe, s'approcherent & s'emboſſerent devant le fort. La canonnade dura environ un quart-d'heure. Le fort ceſſa ſon feu & amena ſon pavillon. Les François prirent poſſeſſion du fort & de l'iſle de Benſe, qui leur furent remis par le commandant, pour la compagnie angloiſe, & les navires qui s'y trouverent, furent pris & amarinés. La garniſon étoit compoſée de 12 hommes libres & de 95 Noirs.

Des goelettes furent expédiées pour aller détruire les petits établiſſemens formés en différens endroits, après en avoir enlevé les effets.

On procéda les jours ſuivans à la démolition du fort. On fit crever 35 canons de différens calibres qui en compoſoient l'artillerie, & on fit jouer pluſieurs mines : un canonnier aïant mis imprudemment le feu à une derniere mine chargée, y fut enſeveli, & le ſieur de Barras la Villette, lieutenant de vaiſſeau, commandant en ſecond la frégate la Réſolue, fut emporté par l'exploſion. Tout a été détruit & brûlé ſur l'iſle de Benſe.

Les bâtimens dont les frégates ſe ſont emparées dans cette ſeconde expédition; ſont, la Junon, doublée en cuivre, de 14 canons de ſix, & de 8 pierriers; la Providence, de 16 canons de ſix & de 4 de deux. Le Tom,

de 12 canons de quatre ; l'Hereford, de 6 canons de quatre : tous les quatre aïant des lettres de marques. Le sloop la Liberté, de 10 canons de trois ; le brigantin l'Edoward & Jean, de 18 canons de quatre, & les goelettes le Sadé, la Jenny & le Dauphin.

Le navire la Junon a été expédié pour la France, avec un chargement d'environ 800 dents d'élephans, du bois de teinture & une caisse contenant des effets précieux ; & il est arrivé à l'Orient avec la corvette l'Epervier, qui l'escortoit. Les navires la Providence & l'Hereford, ont été expédiés pour Saint-Domingue, sous l'escorte de la frégate la Nymphe, avec environ 600 Noirs & différens effets de commerce, provenant des prises faites. Tous les bâtimens qui ne pouvoient être utiles au service du Roi, ont été détruits. Ces opérations étant terminées, la frégate la Résolue a quitté la riviere de Sierra-Leona ; & le chevalier de Pontevez a fait route pour se rendre à sa destination ultérieure.

Dans le dernier Journal p. 394 & suiv. au lieu *de la Neuville*, lisez *de Neuville*. —— P. 396, l. 27, *en contribution*, lisez *à contribution*. —— P. 413, l. dern, *ai*, lisez *aie*. —— P. 414, l. 25, *on puisse*, lisez *on ne puisse*. —— P. 440, l. 29, *Idile*, lisez *Idylle*. —— P. 467, l. 31, *couroient*, lisez *courroient*.

TABLE.

TURQUIE.	*Constantinople.*	501
RUSSIE.	*Pétersbourg.*	506
POLOGNE.	*Varsovie.*	510
ESPAGNE.	*Madrid.*	513
PORTUGAL.	*Lisbonne.*	513
DANNEMARCK.	*Coppenhague.*	514
ANGLETERRE.	*Londres.*	515
ITALIE.	*Rome.*	532
	Naples.	533
ALLEMAGNE.	*Vienne.*	534
	Dresde.	537
	Berlin.	538
PAYS-BAS.	*La Haye.*	539
FRANCE.	*Paris*	541

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE

15. AOUT

1779.

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

Avec Privilége de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

Suite des Livres nouveaux qui ſe trouvent chez l'Imprimeur de ce Journal.

ANnales du regne de Marie-Thereſe Impératrice-Douairiere &c. &c. &c, dédiées à la Reine par Mr. Fromageot; nouv. édit, augmentée depuis 1771 juſques & compris la paix de Teſchen. In-12. 1779.

Cauſe célebre contenant l'aſſaſſinat commis en la perſonne de Mlle. Warrimont de la ville de Viſez au païs de Liege. In-12. 1779.

Mémoire de l'Avocat Sartorius, pour ſervir de ſuite à la cauſe célebre de Henri-Euſtache Sartorius, ſon frere, exécuté le 3 Mars 1779. In-12. 1779.

Nouveau Dictionnaire hiſtorique de tous les hommes qui ſe ſont fait un nom par le génie, les talens, les vertus, les erreurs &c, avec des tables chronologiques, par une ſociété de gens de lettres; quatrieme édition, conſidérablement augmentée, & purgée des fautes qui défiguroient les précédentes. 6 gros vol. in-8°. 1779.

Dictionnaire univerſel des ſciences, moral, économique, politique & diplomatique, ou Bibliotheque de l'homme d'état & du citoyen. 8 vol. gr. in-4°.

Digitized by Google

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

15. AOUT 1779.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Hiſtoire de l'Egliſe, dédiée au Roi par Mr. l'abbé de Berault-Bercaſtel, chanoine de l'égliſe de Noyon. A Paris, chez Moutard 1778; à Liege, chez Orval-Demazeau.

L'Auteur de cette nouvelle Hiſtoire de l'Egliſe craint que l'annonce même de ſon ouvrage ne le faſſe proſcrire comme inutile & ſuperflu, par des lecteurs perſuadés, que nous ne pouvons rien avoir de mieux que ce que des auteurs eſtimés ou par leur érudition ou par l'élégance du ſtile nous ont

donné ſur cette matiere ; mais il ſe raſſure en comptant avec raiſon ſur le ſuffrage d'un grand nombre de perſonnes éclairées, " qui déſirant un ouvrage qui tienne le milieu entre l'Hiſtoire de Mr. l'abbé Fleury, & celle de Mr. l'abbé de Choiſy, applaudiront au deſſein de remplir leur vœu : c'eſt-à-dire, de donner une hiſtoire de l'Egliſe, moins étendue que celle de Fleury, plus inſtructive & moins ſuperficielle que celle de Choiſy ; de raſſembler, dans un ouvrage d'une étendue mitoïenne, les avantages particuliers de nos différentes hiſtoires de l'Egliſe, d'en retrancher les ſuperfluités, les traits qui ſont défectueux, ou par eux-mêmes, ou par la maniere de les préſenter, les diſcuſſions trop détaillées & qui tiennent proprement à la critique, de mettre enfin cette hiſtoire, par ſa juſte proportion, ſa méthode & ſa ſimplicité à la portée des fideles qui aiment à connoître leur religion dans ſes principes ".

A en juger par le plan de l'auteur & par la lecture des quatre premiers volumes, je le crois fondé à ſe promettre de ſon travail le plus grand ſuccès. L'eſprit d'ordre & de méthode diſtingue Monſieur l'abbé de Bérault : on le reconnoit particulierement dans la diviſion qu'il a ſuivie ; d'abord en quatre parties principales, dont la premiere comprend les ſix premiers ſiecles, qu'on nomme, avec raiſon, *les ſiecles de lumiere & de faveur*. La ſeconde renferme les ſiecles ſuivans, nommés *ſiecles d'ignorance* : dénomination cependant qui doit être appréciée & réduite à ſes juſtes bornes. Ces tems, comme l'auteur ne ceſſe d'en avertir, ne doivent être regardés comme

Digitized by Google

ténébreux que par comparaiſon à des tems plus heureux ; car dans ces ſiecles l'Epouſe de Jeſus-Chriſt ne fut pas moins ſurement guidée par l'Eſprit ſaint que dans ſes jours les plus ſereins & les plus brillans. C'eſt même à travers les ténebres que la direction céleſte eſt, à quelques égards, le plus viſiblement marquée. Dans la troiſieme partie ſont compris les ſiecles XIIe, XIIIe. & XIVe, qu'on appelle *ſiecles de relâchement*, mais en emploïant les mêmes modifications. Dans la quatrieme enfin, le reſte des tems juſqu'à celui où nous vivons, & qu'on peut appeller, en deux ſens bien différens, *ſiecles de réforme*. Chacune de ces parties eſt enſuite ſous-diviſée de maniere que chaque tome & chaque livre finit à une époque remarquable. Les quatre volumes que l'auteur vient de publier, ne terminent pas encore la premiere partie. Ils embraſſent l'eſpace de tems écoulé depuis l'établiſſement de l'Egliſe, à la deſcente du St. Eſprit ſur les Apôtres, juſqu'à la décadence de l'empire d'occident, en 423; ce qui forme treize livres, dont les ſommaires fort détaillés & numérotés ſont placés à la tête des volumes. A la fin on trouve des tables chronologiques & critiques des Papes, des Empereurs, des ſectaires, des écrivains eccléſiaſtiques, des principaux conciles, &c. Tout l'ouvrage comprendra 18 tomes.

La maniere de l'auteur eſt parfaitement aſſortie à la nature d'une hiſtoire de l'Egliſe, dont la vérité, la ſimplicité, l'onction, doivent former le caractere, à l'excluſion de ce brillant

verbiage, devenu d'une mode ſi générale, qui au lieu de préſenter les faits, ne tend qu'à étonner le lecteur par des tableaux d'imagination, ou à l'égarer par des réflexions puiſées dans les erreurs dominantes. " Tout doit être noble, dit très-ſagement l'auteur, mais ſimple dans un ſujet ſaint. Je ſçais que pour édifier plus ſurement, il faut ſe faire un devoir, & ſi l'on veut, un art de plaire; mais toujours ſelon les loix de la vérité, de la ſimplicité & de la ſévere raiſon. Un lecteur judicieux ſent, à la ſeule maniere d'écrire, ſi on cherche à l'amuſer, ou ſi l'on tend à lui être utile. Il ne convient pas ſans doute, qu'un auteur ſous prétexte de piété, s'abandonne à la négligence : ſon ſtile doit être exact & correct; mais il faut qu'il ſoit naturel & ſage. Quel que ſoit le penchant de notre ſiecle vers l'enflure & les rafinemens de toute eſpece; quelle que ſoit dans le païs des lettres l'épidémie de l'épigramme, ou de la maxime; de l'énergie guindée, ou de l'afféterie puérile; en un mot, du faux brillant des penſées, & de la nouveauté peu naturelle des expreſſions : la contagion n'a pas tellement prévalu dans un tems ſi voiſin du plus beau ſiecle de notre littérature, que des lecteurs, même chrétiens, puiſſent dédaigner un ouvrage où ils ne retrouveront pas le vernis emprunté des corrupteurs du goût & des ennemis de la religion ,,.

On ſçait avec quel acharnement les philoſophiſtes ſe ſont attachés à déprimer les grands hommes, à meſure qu'ils élevoient les monſtres

ſtres que la haine publique avoit pourſuivis à travers une longue ſuite de ſiecles, juſqu'à l'époque de la malheureuſe révolution que nous voïons ſe former dans les idées humaines, & qui malgré les efforts des gens de bien & des vrais littérateurs, eſt hélas ! preſque conſommée. Mr. l'abbé de B. combat avec autant de force que d'avantage cette déteſtable corruption de l'hiſtoire. On ſera charmé de voir dans ſon ouvrage les Conſtantin, les Théodoſe, les Julien &c, remis à la place d'où la ſecte du jour les avoit tirés pour ſouſtraire les uns à l'admiration, les autres à l'indignation de la poſtérité. Du reſte, les tableaux que Mr. B. trace des hommes célebres, ſont ſimples; c'eſt un grouppe de faits plutôt qu'un aſſemblage de couleurs combinées ſuivant le goût du peintre. " Jamais Prince, dit l'auteur en parlant de Conſtantin, ne fut plus regretté du peuple & des troupes. Tout le palais retentit de cris & de gémiſſemens. Ses gardes & ſes domeſtiques déchirerent leurs vêtemens avec une douleur, dont ces ſignes ſouvent de pur uſage dans l'antiquité, n'étoient ici qu'une foible expreſſion. On rapporta ſon corps à Conſtantinople, & tous les habitans de cette grande ville, qu'il avoit toujours traités en enfans plutôt qu'en ſujets, ne parurent en effet qu'une famille nombreuſe qui venoit de perdre le meilleur des peres .... La mémoire de cet Empereur, quoiqu'un peu ternie à divers égards, eſt juſtement en bénédiction dans l'Egliſe, pour la droiture de ſes intentions, & pour mille biens ſolides dont il l'a comblée. Les Grecs l'ont mis

ſolemnellement au nombre des Saints, & font ſa fête le vingt-unieme jour de Mars, avec celle de Ste. Hélene ſa mere. On jugea ſagement que le baptême avoit effacé des fautes de ſurpriſe, ſi difficiles à prévenir dans les conjonctures où ſe trouva ce grand Prince „.

Le portrait de Théodoſe, également défiguré par les barbouilleurs modernes, eſt ici rétabli dans tout ſon luſtre; les couleurs détrempées dans la haine du chriſtianiſme & des vertus qu'il a produites, s'anéantiſſent ſous le pinceau de l'auteur, qui leur en a ſubſtitué de plus vraies & de mieux aſſorties à la nature des objets dont il trace l'image. " Aurelius-Victor, en le comparant à Trajan, l'idole & la merveille des Romains, ajoute qu'il en eut toutes les bonnes qualités, ſans en avoir les défauts; qu'il étoit comme lui grand & bien fait, les mêmes traits de viſage, le même air de majeſté, les yeux tout à la fois doux & vifs, l'humeur gaie, l'eſprit affable & populaire, plein de bonté pour tout le monde, & accueillant particulierement les ſçavans, pourvû qu'ils ne fuſſent point ſatyriques; enfin d'une valeur invincible, d'une ardeur infatigable & d'une vigilance à l'abri de toute ſurpriſe. Mais il eut en averſion les vices de Trajan, pourſuivit le même auteur, ſpécialement l'amour du vin, & des choſes honteuſes. Il porta la pudeur juſqu'à exclure des feſtins, par une loi formelle, les perſonnes immodeſtes, où ſeulement trop parées. Il étendit la tempérance juſqu'aux paſſions ſubtiles de l'eſprit, telle que la vaine gloire & l'ambition;

ne faiſant la guerre, tout habile qu'il y étoit, que quand il s'y trouvoit forcé; affectant de blâmer en chaque rencontre Sylla, Marius, & tous ces génies audacieux, ſi généralement exaltés, auxquels il vouloit s'impoſer une ſorte de néceſſité de ne vouloir jamais reſſembler. Il déteſtoit encore davantage les traitres & les ingrats; comme tous ſes procédés à l'égard de Valentinien l'ont ſi bien fait voir „.

Le courage avec lequel l'auteur combat la morgue inſultante qui diſtribue les réputations contre tous les témoignages de l'hiſtoire, paroit encore mieux dans l'idée qu'il nous donne des héros & des idoles de cette ſecte impérieuſe dont le vulgaire n'oſe contredire les déciſions. Il paroit que l'abbé de B, en s'oppoſant ſi généreuſement à cet empire de menſonge, s'eſt dit avec S. Victor : *Confondez ces tyrans de la littérature & de l'hiſtoire, couvrez de l'ignominie du crime les ſcélérats qui l'ont aimé, & honorez les hommes vertueux qu'une cabale puiſſante oſe déprimer après quinze ſiecles de gloire.* Julien l'apoſtat, le ſecond des hommes, ſelon le fameux Voltaire, eſt peint ici avec tous les traits d'un fantaſque, d'un hypocrite, d'un Prince ſuperſtitieux & méchant. " Il n'eſt point de Prince, dont on ait plus diverſement parlé que de Julien. Les Païens l'ont élevé juſqu'aux nues, & quelques Chrétiens l'ont peut-être exceſſivement rabaiſſé. Outre l'oppoſition d'intérêts entre ces juges divers, c'eſt que Julien avoit en effet un de ces caracteres équivoques & faux, qui ſont très-difficiles à ſaiſir.

Confunde tyrannum, & quos deprimit, ele-

Il faiſoit parade d'une élévation d'ame, égale ou ſupérieure à celle des plus illuſtres philoſophes; & donnoit dans les ſuperſtitions les plus ridicules. Il ſe vantoit d'avoir quitté le chriſtianiſme par force de raiſon; & ſe livroit ſans réſerve aux plus abſurdes extravagances du polythéiſme. Il affectoit un mépris extrême pour les fideles, & les propoſoit pour modeles à ſes pontifes. Il vouloit paſſer pour humain, bienfaiſant, doux & modéré, avare du ſang même le plus vil; & il projettoit de ne plus garder de meſures avec les Chrétiens qui faiſoient la meilleure partie de l'empire, d'égaler l'Empereur Dece dans ſa fureur contre eux, s'il ne pouvoit le ſurpaſſer. Il choiſiſſoit même dans toutes les religions des victimes de ſes ſacrifices homicides, & de ſa déteſtable nécromancie. Ainſi malgré ſa vaine oſtentation de bienfaiſance, on a cru aſſez généralement qu'il étoit né cruel, & qu'il n'avoit quelque empire ſur ſes penchans que par ſon étude à les contraindre ſous le regne de Conſtance, afin de ſe conſerver la vie „.

Aux lumieres de l'hiſtoire Mr. l'abbé joint celles de la littérature & de la bonne critique. On en conviendra ſans peine en liſant le jugement qu'il porte de différens ouvrages des ſaints Peres, de l'analyſe qu'il en fait, du caractere qu'il en trace en peu de mots; caractere dont l'exacte vérité ſe fait ſentir à quiconque s'eſt occupé de la lecture de ces anciens docteurs de l'Egliſe. Je ſuis fâché de ne pouvoir en multiplier les exemples; je m'arrêterai à l'idée qu'il donne des ouvra-

ges

ges de St. Athanaſe, cet invincible défenſeur de la divinité de Jeſus-Chriſt. " Quant à ſes écrits, Photius, le meilleur critique des écrivains de ſa langue, y trouve avec une diction nette, facile, abondante, une force & une fineſſe inimitables. Tout ce qu'il avance & qu'il préſente ſous le jour le plus avantageux, porte ſur une logique ſolide, & en même tems ſuſceptible de termes nobles & des ornemens de la haute éloquence. Mais ſon plus grand art conſiſte à cacher l'art même; & rien ne paroit ſi ſimple & ſi naturel, que les traits les plus victorieux. Il s'inſinue dans les eſprits, couvert de ſes moïens qui font diſparoître ſa perſonne : ce n'eſt pas l'auteur, c'eſt la raiſon même qui domine le lecteur; & celui-ci ſe trouve perſuadé, ſans s'être apperçu qu'on le voulût faire; docteur & orateur d'une ſageſſe extrême, d'un goût exquis, d'une juſteſſe unique dans l'expreſſion, par-tout il proportionne exactement le tour du diſcours au ſujet qu'il traite, & aux perſonnes qui l'écoutent ,,.

La notion générale que l'auteur nous donne des ouvrages des Peres, relativement aux différentes erreurs, qu'ils ont combattues, ſuivant l'ordre des tems où elles ont paru, ſuffit pour rendre chere aux fideles la mémoire de ces ſçavans défenſeurs de la foi, & pour leur donner une haute idée de la ſageſſe qui régloit la compoſition de leurs écrits polémiques. " Nous avons vû les Athanaſe, les Baſile, les Grégoire de Nazianze, les Ambroiſe, les Hilaire conférer à la confeſſion de la divinité du Verbe, & du St. Eſprit, tout le jour dont ces profonds

fonds myſteres étoient ſuſceptibles, deſcendre & s'arrêter au point convenable de ces terribles profondeurs, réprimer la témérité des novateurs profânes qui vouloient franchir ces bornes ſacrées, réprouver leur intempérante & fauſſe ſageſſe, anathématiſer juſqu'à la nouveauté de leurs expreſſions, établir des notions & conſacrer des termes qui ſans analyſer la nature incompréhenſible de l'Etre divin, ni ſa maniere incomparable de ſubſiſter en trois Perſonnes, en conſtatoient la réalité & l'exiſtence. Nous allons voir les Jérôme, les Auguſtin, les Fulgence confondre par la même méthode les ennemis du regne de Jeſus-Chriſt dans les ames, c'eſt-à-dire, de la grace qui eſt le prix de ſon Sang, le fruit de ſon Incarnation & de ſa Rédemption, l'eſprit vivifiant de ſon Corps myſtique, ou de ſon Egliſe. Les Céleſtin, les Cyrille, les Léon nous apprendront enſuite, combien de formes différentes peut emprunter la même erreur : malgré toute la ſubtilité de Neſtorius & d'Eutychès, dans les inventions de ces faux ſages, dans leurs expreſſions peu importantes en apparence, ils nous feront reconnoître & abhorrer toute l'impiété d'Arius, l'anéantiſſement de nos plus auguſtes myſteres & le renverſement de toute l'économie du chriſtianiſme „.

Depuis que le vrai ſçavoir a dégénéré en pédanterie académique, & l'éloquence en verbiage, on a vû le bel eſprit s'élever contre les ouvrages des Peres, exagérer les défauts émanés des ſiecles où ils vivoient, & les dépouiller de la conſidération, que la religion &

les ſciences leur avoient aſſurée. Mr. de B. réfute cette injuſtice en obſervant que ces défauts ſont compenſés par des beautés inconteſtables, & que les ſaints Peres, dont les écrits ſe reſſentent le plus de la barbarie des ſiecles, ſont fort au-deſſus des auteurs profânes qui ont écrit dans le même tems. " En nous inſtruiſant en des matieres ſi relevées & ſi épineuſes, ces grands hommes, ces beaux génies, ſans en excepter ſaint Grégoire, Pape, qui vécut dans un ſiecle déja barbare, ne laiſſeront pas de plaire à tout eſprit juſte, à tout eſtimateur du vrai beau, comme du ſolide & de l'utile. Si nous ne trouvons pas dans leurs écrits cette maniere compaſſée qui s'attache à l'ordre idéal des choſes, ſouvent peu intéreſſantes; nous y découvrirons ces procédés judicieux & délicats, qui s'accommodent aux diſpoſitions de ceux à qui l'on parle & qui ſont la vraie marche de l'éloquence. Si leur élocution ſe reſſent du défaut de leur ſiecle, toujours ils intéreſſeront par le choix de la matiere, par la chaleur du ſentiment, par la beauté des images: au moins paroîtront-ils incomparablement plus ſenſés & plus agréables que tous les écrivains profânes du même-tems. C'eſt-ce qu'on remarquera juſque dans les troubles de l'occident, & dans les Peres, auxquels ils cauſerent le plus d'embarras & laiſſerent le moins de loiſir,, ...

" Quelle force de raiſon dans leurs écrits! quelle étendue & quel choix d'érudition! quelles graces même & quelle éloquence! Que les Peres latins & la plupart des grecs, ſi l'on

veut, s'énoncent moins purement que les orateurs de Rome & d'Athenes ; ils n'en paroîtront pas moins éloquens, ſi l'on ſçait diſcerner l'éloquence de l'élocution, qui n'en eſt que l'écorce. Toujours on leur verra choiſir les raiſons les plus fortes & les plus frappantes, les préſenter avec ordre & dans un beau jour, uſer de vives images, de tours heureux, de figures grandes & animées, rendre en un mot leur diſcours touchant & perſuaſif, & même beaucoup plus agréable que ceux de tous les écrivains de leur tems. Quelle différence, par exemple, de la maniere vaine, affectée, puérile de Libanius, au ſens exquis & preſſé, à la juſteſſe, à l'énergie, au véritable atticiſme de ſaint Baſile, & même à l'abondance un peu aſiatique, mais toujours ſolide & intéreſſante de ſaint Jean-Chryſoſtome! Quelle différence ne remarque-t on pas, à travers la rouille même de l'occident, entre le pédantiſme de Symmaque, & l'aménité *naturelle*, la ſimplicité noble & naïve de ſaint Ambroiſe! „.

Quoique M^r. de B. ne place les réflexions qu'avec beaucoup d'économie, & que ſa maniere de préſenter les faits ſemble ſuffire pour les faire naître dans l'eſprit du lecteur ; il fait appercevoir à travers les révolutions les *plus* naturelles les rapports de l'hiſtoire avec les vûes de Dieu, avec les deſſeins de la Providence, avec les effets que le Chrétien éclairé devoit naturellement attendre de l'arrangement & de la diſpoſition des choſes, deſſinés par un Etre

ſage & juſte; l'art ou plutôt la juſteſſe d'eſprit avec laquelle l'auteur ſaiſit le réſultat des événemens, découvre des vûes profondes, dignes d'être aſſociées à celles de Boſſuet dans ſon inimitable diſcours ſur l'hiſtoire.

Il y a à la tête du 4e. volume, un diſcours ſur le premier âge de l'Egliſe, où l'éloquence marche de concert avec la religion, la ſageſſe, l'équité, la fineſſe & la force du raiſonnement. J'en parlerai à la premiere occaſion. En attendant je crois pouvoir aſſurer que ce commencement de l'ouvrage de M^r. de B, ne trompera perſonne, que le mérite s'en ſoutiendra juſqu'à la fin. La modeſte érudition de l'auteur, la ſureté de ſes principes, ſon éloignement du bel eſprit & ſon peu de prétention à la faveur de la ſecte dominante, me ſont des garans sûrs de ſa perſéverance, & du contraſte que cette hiſtoire formera avec celle de l'inconſéquent M^r. du Creux *. Jamais on n'aura dit avec plus de vérité & une application plus juſte:

Quantò rectiùs hic, qui nil molitur ineptè! H. a. p.

* 1. Nov. 1777. p. 316, & autres cités là-même.

Remarques de Mr. Wales ſur la relation que Mr. Forſter a donnée de ſon voïage autour du monde. A Londres 1778. 1 vol. in-8°.

DEpuis long-tems on n'entend plus rien de Mrs. Banks & Solander, ces fameux obſervateurs, qui ont rempli le monde du bruit

de leurs découvertes, ſans qu'il en ait paru réfulter un raïon de lumiere de plus *. Pour nous dédommager de ce ſilence, on nous entretient aujourd'hui des querelles de M^r. Wales & de M^r. Forſter qui ont auſſi fait le tour du globe, mais qui paroiſſent avoir vérifié mieux que perſonne le fameux proverbe:

* 15 Sept. 1774, p. 324.

Rarement à courir le monde,
On devient plus homme de bien.

M^r. Forſter avoit mis dans ſa relation pluſieurs choſes qui naturellement devoient déplaire à M^r. Wales, & qui de plus devoient donner de ces expéditions ſcientifiques des idées peu favorables; il avoit montré qu'on ne pouvoit ſe fier en aucune façon aux relations même qui paroiſſent les plus authentiques; celle de Cook * en particulier lui avoit paru récuſable, parce qu'elle " avoit été mutilée & in-
„ terpolée par ordre de la cour; ce qu'il pré-
„ tend prouver par l'omiſſion de l'attaque d'un
„ fort portugais, faite par le capitaine Cook,
„ lors de ſon premier voïage „.

* 1. Août 1778, p. 483.

M^r. Wales entreprend de réfuter M^r. Forſter & le fait avec une violence bien propre à aliéner la confiance des gens qui cherchent à s'inſtruire par la lecture de ces voïages célebres. La conduite de Mr. Forſter, telle que Mr. W. la repréſente, n'eſt aſſurément pas celle d'un homme dont les découvertes devoient éclairer l'Europe. " Vous ne ceſſiez,
„ dit M^r. Wales, de lever les yeux au ciel,
„ de frémir, de vous plaindre des juremens

„ des

„ des matelots; & cependant vous étiez dans
„ l'uſage vous-même de jurer plus que tous
„ vos marins enſemble, à tout propos & pour
„ la moindre bagatelle; auſſi les gens de l'é-
„ quipage que vous aviez ſcandaliſés, étoient-
„ ils fort étonnés de votre colere contre les
„ matelots jureurs „.

L'idée que Mr. W. nous donne des connoiſſances & du diſcernement de ſon antagoniſte, n'eſt pas plus favorable. " Les habitans
„ d'Uliaten, eſpece de ſauvages fort groſſiers,
„ ſe jouerent ſingulierement de la crédulité
„ de Mr. Forſter, qui rapporte de bonne foi,
„ d'après eux, quelques prétendues obſerva-
„ tions d'hiſtoire naturelle. Ils s'apperçurent
„ que Mr. F. rejettoit toutes les plantes qui
„ n'avoient point de fleurs; ils lui en appor-
„ terent, auxquelles ils avoient attaché des
„ fleurs priſes d'autres plantes. Mr. F. fut
„ pleinement leur dupe, & prit ces plantes
„ pour des jeux de la nature „.

" Les détails, dit ailleurs M. W, en adreſſant
„ la parole à Mr. F, que vous avez donnés
„ ſur l'iſle d'Otaheiti ſont complettement faux;
„ des récits auſſi romaneſques conviennent-
„ ils dans une relation de voïage? D'ailleurs,
„ les aventures que vous ſuppoſez s'être paſ-
„ ſées entre les matelots & les belles Otaheï-
„ tiennes, n'ont rien d'intéreſſant; non plus
„ que d'autres ſcènes que vous euſſiez dû vous
„ diſpenſer d'obſerver, & que rien ne vous
„ engageoit à rapporter. Ce que vous racon-
„ tez au ſujet de la religion des Uliatéens,

„ ſeroit plus curieux, ſi tout cela étoit mieux
„ conſtaté : vous n'avez aucune connoiſſan-
„ ce de la langue du païs ; comment préten-
„ dez vous expliquer les opinions religieuſes
„ des habitans ? „.

Ce qu'il y a de remarquable c'eſt que ces deux voïageurs conviennent que les Otaheïtiens, que Banks & Solander nous repréſentent comme des peuples heureux & ſages, ſont une race corrompue & abominable, victime des débauches honteuſes & brutales. " Je ſuis, dit M^r. W,
„ de votre avis au ſujet de la date du mal
„ vénérien parmi ces nations ; je penſe comme
„ vous, qu'elles en étoient attaquées long-
„ tems avant l'arrivée des Anglois & des Fran-
„ çois dans ce païs : je l'attribue auſſi à l'ar-
„ deur de ces inſulaires pour le plaiſir, à
„ leur négligence pour les ſuites de leurs ex-
„ cès dans ce genre ; & ſur-tout à la foibleſſe
„ des remedes qu'ils prennent, lorſqu'ils ſe
„ ſentent gangrénés de virus „. Il n'eſt pas à croire cependant que ces peuples aient perdu par-là l'eſtime & la conſidération des ſçavans voïageurs. Les antropophages même leur ont paru excuſables. " La vengeance, dit M^r.
„ Forſter, eſt la plus forte des paſſions chez les
„ barbares, moins ſoumis que les peuples ci-
„ vilisés au joug de la raiſon, & elle leur
„ inſpire un degré de fureur, capable de tous
„ les excès. Les peuples, qui les premiers ont
„ dévoré le corps de leurs ennemis, ſemblent
„ avoir voulu en anéantir juſqu'aux reſtes ;
„ trouvant peu-à-peu cette viande ſaine &
„ agréable, il ne faut pas s'étonner que cette

„ pratique ſoit devenue en uſage toutes les „ fois qu'ils tuoient des ennemis : puiſque „ l'action de manger de la chair humaine, „ quoique l'éducation puiſſe nous inſpirer un „ goût contraire, eſt certainement indiffé- „ rente en elle-même „.

C'eſt cependant de ces voïages, à ce que j'ai lu dans plus d'un livre, & exactement dans toutes les gazettes & journaux, que le dix-huitieme ſiecle doit tirer une grande partie de ſa gloire, & une des principales raiſons de ſa précellence ſur tous les ſiecles paſſés & à venir.

Ludus emblematicus in ſcutum gentilitium Eminentiſſimi Domini D. Joannis-Henrici comitis a Franckenberg, Cardinalis presbyteri, &c. Autore J. N. de Klugmann S. R. E. presbytero.

C'Eſt un hommage rendu par les muſes belgiques à l'illuſtre archevêque de Malines à l'occaſion de la pourpre romaine dont il a été revêtu. L'auteur qui s'exprime aiſément en latin & en flamand n'a peut-être rien à déſirer pour completter le ſuccès de ſon travail, ſinon de n'avoir pas choiſi un genre de compoſition plus ſimple & plus naturel, & de lui avoir préféré des combinaiſons pénibles & recherchées. Ce recueil ſe trouve à Malines chez Hanicq. 1 vol. in-4°. de 22 pag.

Ode préſentée à Son Eminence Monſeigneur le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, Primat des Pays-Bas &c. *, A Malines chez Hanicq.

* A l'occaſion de la fête dont j'ai parlé le 15. Juill. p. 440.

O Vous, dont les vertus à la pourpre romaine
Prêtent le ſeul éclat, qui puiſſe l'embellir;
Vous, pour qui mille mains s'empreſſent à cueillir
Les lauriers immortels qu'arroſe l'Hippocrene,
Et que le tems ne peut flétrir:
Au milieu de la pompe auguſte & triomphante
Qu'étale cet heureux ſéjour,
Goutez la vapeur innocente
De l'encens qui pour vous s'allume en ce beau jour,
Hommage pur que vous préſente
Un peuple inſpiré par l'amour.
Oui, c'eſt l'amour qui nous anime:
Sans artifice, ſans efforts
Ce tendre ſentiment s'exprime
Par l'yvreſſe de nos tranſports:
Tout ici, tout eſt ſon ouvrage,
Et pour ſe faire entendre aux yeux,
D'un ſpectacle majeſtueux
Il emprunte encor le langage.
La louange qu'on offre au vulgaire des grands
N'eſt qu'un tribut honteux d'hypocrites accens;
Par le cœur en ſecret l'offrande eſt combattue:
Le courtiſan bas & venal
Dans ſon avide eſpoir au rang la proſtitue;
C'eſt la hauteur du piédeſtal
Qui fait révérer la ſtatue.
Ici la nobleſſe du ſang,
Les dignités, l'éclat du rang
Ces vains, mais brillans avantages
Dont l'orgueil ſe laiſſe bercer,
N'entrent pour rien dans les hommages,

Digitized by Google

Dans les chants, que nos voix oſent vous adreſſer.

De la ſplendeur qui l'environne,
Sans craindre de vous offenſer,
Nous dépouillons votre perſonne:
En vous de plus nobles objets
Que cette impoſante ſurface,
Captivent tour à tour nos regards ſatisfaits:
Le Primat, l'Eminence à cet aſpect s'efface,
Et nous ne voyons à la place
Que vos vertus & vos bienfaits.
Puiſſiez-vous, pour combler le déſir de la Flandre
Nous déployer long-tems ce talent enchanteur,
Ce bel art que les grands de vous peuvent apprendre,
L'art de faire aimer la grandeur.

ON m'a fait voir dans les *Affiches de Metz* n°. 25 & 26, une eſpece de réponſe à ce que j'ai dit du cheval de Lunéville. Il en réſulte que les témoignages par leſquels j'ai combattu le récit fabuleux contenu dans les *Affiches*, ſont reconnus pour authentiques, qu'on ne peut leur en oppoſer aucun, dont on oſe nommer l'auteur, & que jamais rien ne fut plus complettement faux que *la vérification & l'admiration de ce fait par le corps entier de la Gendarmerie*, n°. 8. Cependant pour ne pas diſſimuler la force & la juſteſſe des obſervations qu'on vient de m'adreſſer, j'en tranſcrirai les principales.

1°. Que l'auteur des *Affiches* a *raconté cette hiſtoire uniquement comme ſinguliere & ſans y attacher la moindre importance*,

p. 194 (a). —— 2°. Qu'il perſiſte à prétendre que le mot *jumentum* doit ſe traduire par *jument*, parce que *ces miſeres ſont expliquées ainſi dans Deſpautere* p. 195 —— 3°. Que l'hiſtoire du cheval n'a pas été bien obſervée par les naturaliſtes & autres qui l'ont niée, puiſque bien de perſonnes n'ont pas obſervé la derniere éclipſe du ſoleil, p. 196. —— 4°. Que deux des certificats ne s'accordent pas exactement dans la meſure de la partie de la langue arrachée (b). —— 5°. Que le ſentiment établi dans les *Affiches* touchant l'inſtinct des bêtes *n'offuſquera jamais un homme de bon ſens*, p. 203 (c). —— 6°. Qu'une chienne a nourri un

(a) Il oublie qu'il a prétendu réfuter Mr. de Buffon, qui refuſe aux brutes *la penſée & la réflexion, la conſcience de leur exiſtence paſſée, la puiſſance qui produit les idées* &c; qu'il n'a pu concevoir comment l'homme *oſoit s'attribuer le droit de les tuer*; qu'il a mis en queſtion ſi la prétendue bienfaiſance du Peloton, n'étoit pas l'*effet du remords* &c. &c; & qu'il a fait de tout cela un argument contre les notions reſpectables de la diſtinction de l'homme & de la brute, notions qui tiennent, quoiqu'il en diſe, aux *fondemens de la ſocieté.*

(b) Comme s'il s'agiſſoit de cette puérile opération géométrique, & non pas d'un fait qui doit égaler les brutes aux hommes.

(c) Le *Syſtême de la nature*, l'*Eſprit*, l'*Homme-machine*, la *Philoſophie de la nature*, qui attribuent également aux brutes *la réflexion & la penſée*, ont *offuſqué* bien des *hommes*. Si ce n'étoient pas des *hommes de bons ſens*, où placer l'auteur des *Affiches*, qui adopte la même idée?

Digitized by Google

un petit cochon, p. 203 (a). —— 7°. Que Mr. la Foſſe a *plaiſanté & imité la ſcene de Scagnarelle*, p. 196; que je combats *à l'angloiſe*, p. 195, à la *Pandour*, p. 196; que je *ſinge l'amiral britannique*, p. 195; que *la foudre reſpecte mes lauriers*, p. 196; *que je ſuis environné de gloire comme le héros de la Manche*, p. 197; qu'il connoit ceux qui m'ont inſtruit de cette affaire, qu'il les *démaſquera*, p. 195; que ce ſont des hommes *atroces & odieux*, p. 196 &c. &c. (b). —— 8°. Que je ſuis un *vrai Prothée* qui change de nom ſuivant les circonſtances, p. 196 (c). —— Que

(a) Si cela prouvoit quelque choſe en faveur de l'hiſtoire de Lunéville, cela prouveroit également que les ânes machent l'avoine pour les mulets, auxquels l'auteur s'intéreſſe ſi vivement, n°. 16; or c'eſt-là néanmoins, ſi on en croit les naturaliſtes, ce qui n'eſt pas encore bien conſtaté.

(b) Que de gentilleſſes tout-à-fait ingénieuſes & ſpirituelles, & ſur-tout bien propres à démontrer la charité d'un cheval.... Ne dois-je pas me repentir de n'avoir point ſuivi l'avis qu'une vieille ſorciere donnoit à Horace :

Inſtat fatum mihi triſte, Sabella L. 1. Sat. 8.
Quod puero cecinit divinâ motâ anus urnâ:
Hunc neque dira venena, neque hoſticus auferet enſis,
Nec laterum dolor, aut tuſſis, nec tarda podagra;
Garrulus hunc quandò conſumet cumque. Loquaces,
Si ſapiat, vitet, ſimul atque adoleverit ætas.

(c) Je ne ſçais quelle appréhenſion de paroître dans le monde littéraire, m'a engagé à mettre ſur mes premiers ouvrages l'anagramme de mon nom

—— Que *j'inſulte à la cendre des grands hommes*, p. 202 ; que je traite Newton d'*imbécille*, p. 197 (a). —— 10°. Après m'avoir décoré du titre d'*âne*, de *bête*, de *ſtipendié* &c, l'on m'honore ici de celui de *pédant*, p. 195, de *corbeau*, p. 202 (b) ; en même tems on me prêche la *charité* & l'*humilité*, p. 195. La *civilité*, p. 194. *Le pardon des injures*, p. 195 (c).

Tel eſt le ſommaire de ſept pages d'impreſſion.

---

nom, que j'ai laiſſé ſubſiſter enſuite pour ne pas dérouter les lecteurs. La maniere dont le faiſeur d'*Affiches* me barbouille à cette occaſion, prouve qu'il ne me connoit pas.

(a) Qu'eſt-ce que les *grands hommes* ont à démêler avec *une querelle de bêtes*, comme l'Afficheur l'appelle. —— Newton, cité à l'occaſion des ânes, des mulets, & de l'écurie que l'auteur demande pour écrire ſes *Affiches*, n°. 16. Voilà d'heureux à propos. —— Du reſte il eſt inutile d'avertir qu'il eſt auſſi faux que j'aie traité Newton d'*imbécille*, qu'il eſt faux que j'aie nommé l'Afficheur *athée & matérialiſte*.... Si je devois relever toutes les impoſtures de ce genre, il faudroit commenter tous les mots de cette victorieuſe réponſe.

(b) Eſpece de promotion. L'*âne* ne perd rien à devenir *corbeau*. La liberté, l'agilité remplacent la lourdiſe & la ſervitude. —— Condamné à ronger, à diſſéquer la corruption & la pourriture, un critique chrétien tient effectivement un peu du *corbeau*.

(c) Ce *pardon des injures* vient là aſſez plaiſamment. En ſupprimant les injures, on n'eût pas été dans le cas de parler du *pardon*. Du reſte je ſuis de bonne compoſition, & après les premiers momens de ſenſibilité, ma mémoire eſt très-infidele dans le ſouvenir des *injures*.

Digitized by Google

ſion. Je ne me permettrai aucune réflexion ſur cette maniere d'écrire. Je ſouhaite pour la gloire de l'auteur, qu'elle faſſe des impreſſions utiles & lumineuſes dans le païs où il la met en uſage.

CEux qui ont lu les différens Journaux, où j'eſſaie de démontrer l'indiſpenſable néceſſité de maintenir la peine de mort pour des crimes graves (a), contre les efforts intéreſſés du philoſophiſme (b), ne ſeront pas fâchés d'apprendre quelques anecdotes ſur le fameux *Traité des délits & des peines*, que je viens de lire dans les *Annales politiques*.

Outre

(a) 15. Sept. 1778, p. 97, & autres là-même. 15. Janv. 1779, p. 94.

(b) *Je ne ſçais*, dit un de nos Sages modernes, *pourquoi on a inventé des ſupplices; on devroit pardonner tous les crimes dans ce monde, puiſqu'ils ne ſe pardonnent point dans l'autre* .... Sublime & profonde juriſprudence, qui met à leur aiſe tous les ſcélérats, mais ſur-tout ceux qui ne croient pas à cet *autre monde*. — L'antipathie des philoſophes contre les loix criminelles, comparée avec la maniere dont elles ſont enviſagées par le chrétien, forme un contraſte bien propre à exprimer la ſécurité de la vertu. "L'homme ſage, dit l'Ecriture, n'a garde „ de haïr les loix & la juſtice; il ne craint pas „ d'en être battu comme un navire dans la tem„ pête. L'homme ſenſé regarde la loi avec con„ fiance, & la loi veille à ſa ſécurité „. *Sapiens non odit mandata & juſtitias, & non illidetur quaſi in procellâ navis. Homo ſenſatus credit legi, & lex illi fidelis.* Eccli. 33.

Outre que ces Anecdotes ſont annoncées comme très-authentiques, elles ſont ſi conformes à tout ce que nous ſçavons déja des opérations des philoſophes, qu'il n'y a aucune raiſon de les révoquer en doute.

Quelque tems après l'affaire de Calas, les Encyclopédiſtes, armés de ſon ſupplice (a) *& profitant*

(a) Rien n'a tenu plus en garde les hommes circonſpects & impartiaux, que l'éclat que la philoſophie a fait dans cette affaire; rien n'a rendu plus remarquables les variations de la juſtice dans l'examen de cette cauſe célebre. On a vû ailleurs, par un raiſonnement invincible tiré des écrits de Mr. de V. lui-même, ce qu'on en pouvoit croire de plus raiſonnable *. —— Mais la choſe fût-elle telle que cette factieuſe ſecte l'a repréſentée, que s'enſuit-il delà contre les peines capitales? Parce que des juges de Toulouſe ont eu le malheur de ſe tromper, faut-il que dans tout l'univers les ſcélérats jouiſſent de l'impunité? —— On me permettra de dire à cette occaſion un mot de cet axiôme populaire, qu'*il vaut mieux abſoudre mille coupables que de punir un innocent.* Cette maxime, qu'on regarde comme revêtue de toute l'évidence poſſible, eſt-elle bien vraie, bien prudente & bien juſte? En relâchant mille aſſaſſins, vous aſſaſſinez trente mille innocens; vous expoſez la ſociété entiere; & ceux qui ne perdent pas la vie, perdent au moins la ſécurité..... S'il étoit vrai, comme il ne l'eſt pas, qu'on ne pût exterminer les ſcélérats, ſans ſacrifier un innocent ſur mille coupables, il faudroit regarder ce malheur comme inhérent à un bien eſſenciel & inſéparable de la conſervation de la ſociété. Chaque individu eſt cenſé ſouſcrire à courir ce danger ſi vague & ſi éloigné, pour ſe mettre à l'abri des dangers preſſans & certains; il doit même y ſouſcrire en conſidération de la ſociété générale, dont il eſt membre.

* 1. Nov. 1775, p. 644. -- 15. Janv. 1776, p. 108.

profitant de la circonſtance, mais ſans ſe compromettre, ſelon leur uſage, écrivirent à Milan au P. F..... Barnabite, leur banquier de crédit en Italie, & mathématicien digne de ſa réputation, que c'étoit le moment de lâcher une déclamation ſur la rigueur des peines & ſur l'intolérance; que la philoſophie italienne devoit fournir l'artillerie, & qu'eux, à couvert, la ſerviroient à Paris.

Le P. F..... la lettre du ſecretaire encyclopédiſte, Mr. de Condorcet, à la main, ſe rend chez le comte Pierre V.... ſénateur, où ſe tenoit l'aſſemblée littéraire qui a été long-tems connue en Italie ſous le nom de l'Aſſemblée du caffé. Il préſente ſes lettres de créance, & articule ſa miſſion.

L'aſſemblée ne ſe ſoucioit pas trop de cette invitation : cependant on la fit circuler. Le chevalier V...., l'un des hommes d'Italie qui a le plus de connoiſſances & d'imagination, fut le premier qui refuſa. Le comte C..., préſident actuel du conſeil ſuprême des finances & commerce du Milanois, le profeſſeur L.... tout ce qu'il y avoit de gens de lettres d'un vrai mérite dans cette ſociété, ſuivirent cet exemple. Enfin un homme, à qui perſonne ne s'étoit aviſé de ſonger, accepta, au refus commun, l'apoſtolat encyclopédique. Ce fut Mr. le marquis de Beccaria. Mille raiſons faiſoient tout craindre pour le travail dont il avoit la préſomption de ſe charger : on convint de l'aider, de lui fournir quelques idées, & une eſpece de canevas qu'il broderoit à ſa fantaiſie.

L'ouvrage fait, & jugé très-médiocre par-tout Milan, le P. F.... l'expédie à d'Alembert, qui répond qu'il l'a reçu comme un livre d'hommage, *mais qu'il n'a pu aller* juſqu'au bout. *Cependant, comme on n'oſoit pas le renvoïer, comme il étoit ſaupoudré de libertés plus qu'indécentes ſur les fondemens de tous les gouvernemens, ſur le pouvoir coactif en matiere de religion &c; & qu'après tout, il n'y avoit guere de nos philoſophes qui euſſent pu faire mieux, on chercha quelqu'enfant perdu de la ſecte, qui osât, à tout haſard, recrépir l'ouvrage italien, le traduire, l'élaguer, l'apoſtiller d'une préface louangeuſe, où l'on repréſenteroit cet avorton comme la production d'un génie bienfaiſant & ſublime, comme un modele rare de l'union de la raiſon à l'éloquence, inſpirées par l'humanité....*

L'abbé Morellet accepta la beſogne. Vous ſçavez ce qui en eſt advenu; & comme quoi cette charlatanerie réuſſit. Tous les bureaux philoſophiques de la France retentirent du nom de Beccaria; tandis qu'en Italie on ne revenoit pas d'étonnement de la fortune de cette rapſodie ſans méthode, ſans ordre, auſſi mal écrite que foiblement penſée.

D'autres circonſtances aiderent encore à cette fortune, & contribuerent à une célébrité dont tout le monde rioit à Milan, & dont on rougit aujourd'hui par-tout....

Ce fameux Traité, mis au nombre des claſſiques dans la juriſprudence & la philoſophie modernes, dont on s'eſt engoué ſans le comprendre

*prendre & ſans le lire, mépriſé de tous les gens de lettres en Italie, n'eſt donc redevable de ſon ſuccès qu'aux prôneries des Encyclopédiſtes, qui le connoiſſant déteſtable, ne l'ont pas moins vanté par lettres, par imprimés, par injures, par converſations, comme un ſupplément à l'*Eſprit des loix *& la quinteſſence de la juriſprudence criminelle.*

*Ce narré très-fidele démontre combien eſt uſurpée la renommée de l'ouvrage; mais l'ouvrage ſeul n'en eſt-il pas une autre preuve auſſi convaincante? Comment n'a-t-on pas tout d'abord ouvert les yeux ſur cette vérité ſenſible? Il y a entr'autres deux chapitres ſur l'*Interprétation des loix *& ſur* l'Eſprit de famille, *qui ſont en ſomme ce que Boileau appelle du* galimatias double, *& qui équivalent aux deux plaidoïers de Rabelais: tout ce qu'il y a de paſſable eſt pris de l'*Utopie *& de Monteſquieu, qui avoit puiſé dans Bodin &c.*

Quant aux principes de juriſprudence qui y ſont contenus, ce n'eſt pas ici le lieu de les apprécier; mais voici un fait curieux, & qui n'y eſt pas étranger. Un des abus contre leſquels l'auteur ſemble s'élever avec le plus de force, c'eſt la queſtion ou torture. La jeune marquiſe ſon épouſe étant tombée malade à Tourano dans le Lodeſan, terre du comte Calderari, ami du marquis, celui-ci y envoïa le docteur Moſcati, accompagné de dom Fidel Mainoni, médecin. Dans le vallon de Marignano ils furent attaqués & dépouillés par trois voleurs, dont le chef ſe nommoit Sartorello. Ils voulurent être indemniſés par

Mr. le marquis de Beccaria, dont les invitations avoient été la cauſe & l'objet de leur courſe. Il fit pourſuivre les voleurs : on arrêta le chef. On ſent bien qu'il nia : les témoins ne le reconnoiſſoient pas : on manquoit de preuves. Le marquis, juriſconſulte, philoſophe, ennemi de la queſtion, ne laiſſa pas un moment de relâche au capitaine de juſtice, qu'il n'eût fait appliquer Sartorello à la queſtion.

Obſervez que cette reſſource n'eſt preſque jamais emploïée dans la Lombardie. Une ancienne loi de Milan défend de donner la queſtion, excepté dans le cas 1°. *de* ſuper aliis & complicibus, *après l'arrêt de mort;* 2°. *lorſque l'accuſé ſe coupe & ſe contredit;* 3°. *en cas de contumace, c'eſt-à-dire, lorſque l'accuſé refuſe de répondre.*

Je ne dis pas que la queſtion ſoit une bonne choſe, parce que Mr. de Beccaria a jugé à propos de s'en ſervir, après l'avoir combattue (a)*; mais je crois, & tout le monde ſera de mon avis, que Mr. le marquis de Beccaria, profeſſeur en droit* humain *&c, a eu tort, ou de la combattre, ou de s'en ſervir.*

Voilà donc le ſecret de la réputation d'un de ces Meſſieurs *découvert : par celui-là qu'on juge du reſte.*,

Et crimine ab uno
Diſce omnes.

Le

(a) Jugement qu'il en faut porter. 1. Mai 1776. p. 11.

Digitized by Google

Le tems ſans doute en révélera bien d'autres : mais il ne les révélera pas tous, & c'eſt un très-grand mal.

On a trouvé depuis peu pour la vigne un engrais, qui ne communique aux raiſins aucun goût, ni aucune mauvaiſe qualité : il produit ſon effet dès la premiere année, dure 6 à 7 ans, & coute peu, avantages conſidérables que n'a pas le fumier. Cet engrais n'eſt autre choſe que les ongles ou ergots des pieds de derriere des moutons, que les marchands tripiers ont ſoin d'ôter, & qu'ils vendent ſix à ſept ſols le ſac. On en met une bonne poignée ſur les provins, ſans autre préparation ; & par ce moïen, très-facile & peu diſpendieux, on ſe procure une excellente récolte.

☞ A l'annonce de l'*Examen de l'Evidence du chriſtianiſme* (15 Juin, p. 237), ajoutez que ce livre ſe trouve à Bruxelles chez le Franc, & à Mons chez Bottin.

Le *Pepin* eſt le mot de la derniere Enigme ; & *Bos* celui du Logogriphe.

ON ne ſait pas, d'abord, ce que je ſuis;
Et, ſitôt qu'on le ſçait, je fuis.
Lecteur, en ce moment je ſuis en ta préſence
Tu penſes ſurement à moi;
Et cependant, étant connue pour toi,
Quoique toujours vivant, je perds mon exiſtence.
J'ai deux vertus : l'une eſt l'obſcurité
Qui me donne la vie, & l'autre eſt la clarté
Qui me donne la mort. Fort ſouvent on me trouve:
Mais ma poſſeſſion ne dure pas long-tems;
Car qu'on me blâme ou qu'on m'approuve
Je diſparois au même inſtant.
Sans moi jamais tu ne devines;
Et, pour te dire encore mieux,
Je ſuis, lecteur, devant tes yeux.
Faut-il encor que tu rumines?

LOGOGRIPHUS.

Sum nigra, tolle mihi cor, illicò mutor in album.

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 25 Juin.*) La ratification de la cour de Pétersbourg pour le traité d'accommodement avec la Porte, n'étant pas encore arrivée, le miniſtere ottoman commençoit à en marquer de l'inquiétude, lorſqu'un courier, expédié par le réſident de l'Impératrice près du Chan de Crimée, apporta ici le 14 de ce mois, un détail très-ample des diſpoſitions qu'on avoit déja faites dans la preſqu'iſle pour remplir exactement les ſtipulations du traité, & qui par conſéquent ne laiſſent aucun doute ſur les intentions de la Ruſſie à cet égard. Dans une aſſemblée des principaux Tartares, que Sahib-Guerai avoit convoquée, il avoit de nouveau été reconnu comme Souverain légitime & indépendant de la Crimée, conformément à la convention. Enſuite l'on avoit procédé à la nomination des députés, qui doivent venir demander au Grand-Seigneur, en qualité de Calife ou Chef-ſuprême de la loi ottomane, l'inveſtiture de la dignité de Chan pour Sahib-Guerai. Les troupes ruſſes ſe préparoient à ſortir de la preſqu'iſle en ſix diviſions, qui ſe ſuivroient

de façon que l'évacuation en ſeroit achevée dans trois mois, ſelon la teneur du traité.

La nouvelle de la mort de Kerim-Kan, auquel ſon fils aîné a ſuccédé comme Régent de Perſe, s'eſt confirmée, ainſi que la repriſe de Baſſora. La tranquillité paroit rétablie en Egypte; ce que l'on attribue à l'arrivée d'Iſmaël-Bacha, le même qui a occupé, il y a quelques années, le poſte de Reis Effendi. La bonne harmonie qui ſubſiſte entre ce Bacha & celui du Caire, fait eſpérer que le calme y continuera longtems. La Porte ſe flatte même que les contributions que l'on n'a pu y lever depuis 4 ou 5 ans à cauſe des troubles, ne tarderont point à être perçues & envoïées ici.

—— Iſmaël-Bey, qui a ci-devant combattu en Egypte avec tant de courage & de ſuccès pour le Grand-Seigneur, mais qui a été enſuite vaincu par ſes ennemis, étant mécontent de ce que ſes ſervices n'avoient pas été récompenſés aſſez promptement par la Porte, étoit d'intention de ſe rendre à Tripoli en Syrie, pour y former quelque projet; mais il a été prévenu dans ce deſſein, & il eſt actuellement renfermé dans un des châteaux des Dardanelles, dépouillé de ſes richeſſes & ſans ſçavoir quel ſera ſon ſort.

Nos lettres de Smyrne mandent que cette ville eſt à la veille d'éprouver une famine générale, s'il n'y arrive au plutôt des proviſions de l'étranger. Le nombre des ſauterelles s'eſt tellement accru dans les campagnes voiſines qu'on n'y voit plus de grains

ni de verdure, & que ces insectes voraces ont commencé à attaquer les vignes. —— Le commerce des nations européennes dans le Levant souffre beaucoup par la guerre entre la France & l'Angleterre, particulierement celui des François : les corsaires mahonois font sur eux grand nombre de prises dans la Méditerranée ; mais leur navigation n'a point de plus grand adversaire que le Tartare, capitaine Smith : ce bâtiment, muni de lettres de marque, la désole par la multitude des prises qu'il amene à Smyrne, d'une façon qui ne peut manquer d'engager quelque bâtiment de guerre françois à mettre fin à ses exploits.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le* 10 *Juillet.*) L'Impératrice ainsi que le Grand-Duc & Mad. la Grande-Duchesse de Toutes-les-Russies sont revenus le 4 de Czarsko-Zelo en cette résidence. Le 5 après-midi, on a lancé à l'eau en leur présence trois nouveaux vaisseaux de guerre, dont l'un est de 74 canons & les deux autres de 66 chacun, lesquels ont été nommés Constantin, Dawyd & Spiridon.

S. M. I. a chargé le comte Romanzow-Sadunayskoy, feld-maréchal de ses armées, & gouverneur-général de la Petite-Russie, de l'Ukraine & de Kursk, d'ériger ce dernier endroit en gouvernement & de le distribuer en XV cercles, conformément à l'or-

donnance du 18 Novembre 1775. S. M. I. a auſſi nommé chef de la commiſſion tant pour les bâtimens de cette réſidence que pour ceux des autres villes de l'empire, le prince Alexandre-Michailowitſch de Galitzin, feld-maréchal, ſénateur & chevalier de ſes Ordres.

Un courier, arrivé dernierement de Vienne, a apporté une tabatiere d'or richement garnie de brillans, que le comte de Kaunitz a remiſe au prince Repnin, comme une marque de la ſatisfaction, que l'Impératrice-Reine a des ſervices rendus par ce miniſtre en qualité de médiateur. Le chevalier de Corberon, chargé des affaires de France, a reçu du comte de Panin, au nom de notre Souveraine, une tabatiere d'or enrichie de diamans pour la valeur d'environ 1500 roubles & remplie de mille ducats, en récompenſe des peines qu'il a priſes durant la négociation de paix entre la Porte & la Ruſſie.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le 15 Juillet.*) Il eſt venu un ordre de Pétersbourg aux troupes ruſſes d'évacuer la Pologne & de retourner dans leur patrie. C'eſt en conſéquence que pluſieurs régimens de cette Puiſſance ſont déja rentrés en Lithuanie, & qu'on a vendu quelques-uns de leurs magaſins. —— Il s'eſt tenu une conférence à l'hôtel du réſident de Pruſſe pour terminer à l'amiable le différent ſurvenu entre la nobleſſe de la

Grande-Pologne, & la communauté évangélique.

Quelques païſans, en fouillant depuis peu dans la terre, ont trouvé un coffre avec de l'argent; quatre d'entr'eux l'aïant tranſporté ailleurs, ont diſparu peu après. On a pourtant encore continué cette fouille, & on en a tiré quelques milliers de médailles : elles repréſentent toutes Sigiſmond I, Roi de Pologne, & Albert, premier Duc de Pruſſe. Les autres païſans qui n'ont point partagé cette découverte, ont déclaré qu'il s'y trouvoit auſſi des pieces d'or. L'endroit où ces médailles ont été déterrées, appartient au colonel Oborski qui ſe donne toutes les peines poſſibles pour les retirer des mains de ces païſans.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 13 *Juillet.*) Le Roi & toute la famille-roïale revinrent le 3 du château d'Aranjuez en cette capitale. —— Il n'eſt ici queſtion & l'on n'entend pour ainſi parler que du projet de la priſe de Gibraltar; & comme l'on eſt convaincu que cette poſſeſſion angloiſe eſt imprenable par ſa force naturelle, & eſt d'ailleurs pourvûe d'une garniſon nombreuſe, & qu'elle ne peut être réduite que par la famine, l'on prend toutes les meſures poſſibles pour cette fin. En conſéquence, il a été défendu dans tout le roïaume ſous peine de mort d'y porter des vivres. L'armée d'obſervation a princi-

lement ordre de couper l'approviſionnement de vivres par terre ; & du côté de la mer une partie de l'eſcadre de Cadix bloque déja le port, pendant que deux navires de guerre de 70 canons, 2 frégates & 5 chebecs de 32 canons chacun & 7 galiotes ſont encore partis le 25 du mois dernier de Carthagene pour la même deſtination. Dom Barcelo a auſſi reçu ordre de partir inceſſamment de Cadix avec une diviſion de 7 vaiſſeaux de guerre de 70 canons chacun, 2 frégates, 2 chebecs, quelques galiotes & 3 bateaux plats, chacun avec une piece de 24 livres de balle pour aller ſeconder cette entrepriſe ; & en outre on aſſure, que l'autre diviſion de la flotte de Cadix a fait voile pour le cap St. Vincent, où elle attendra à cette hauteur l'eſcadre de Toulon, à laquelle elle doit ſe joindre.

Les gouverneurs & intendans de toutes les provinces de ce roïaume aïant reçu ordre d'arrêter tous les bâtimens anglois qui étoient dans leurs ports, cet ordre a été exécuté par tout, où il s'en eſt trouvé ; mais comme il n'y avoit aucun navire anglois dans le port d'Alicante, le gouverneur de cette place, y a fait mettre arrêt ſur toutes les maiſons & poſſeſſions tant du conſul que des négocians anglois, s'imaginant bonnement ſatisfaire par-là aux ordres de la cour. Sur les juſtes plaintes portées à la cour par les négocians au ſujet de cet arrêt, le Roi l'a d'abord fait lever, en recommandant au

ſuſdit gouverneur de ſe garder dorénavant d'outrepaſſer les ordres de Sa Majeſté.

Dom Raſael de Eſpana, premier-commis de la ſecretairerie des finances de Sa Maj., vient d'être exilé en ſon lieu natal près de Burgos.

Les banquiers de cette ville, ont prêté au Roi un million de piſtoles d'or, à cinq pour cent, & ont aſſuré Sa Majeſté qu'ils avoient encore à ſon ſervice des ſommes bien plus conſidérables. Mylord Grantham, ambaſſadeur de la Grande-Bretagne, n'a point encore profité de ſon paſſe-port pour partir. —— Cent pieces de canon & autant de mortiers ſont en marche vers nos côtes que l'on fortifie avec le plus grand ſoin. Huit mille hommes aux ordres du lieutenant-général baron de Leus formeront un camp ſur la côte de Grenade, & tireront un cordon des côtes de Catalogne juſqu'au détroit. On a été obligé de prendre de telles précautions, parcequ'on aſſure que les Anglois font tout l'imaginable pour exciter le Roi de Maroc, & les Puiſſances de l'Afrique à faire une invaſion dans ce roïaume, & conſéquemment une diverſion en leur faveur.

Le Roi a rendu une cédule roïale, par laquelle, conformément au décret roïal y inſéré, Sa Majeſté ordonne la ceſſation de toute communication, négoce & commerce entre ſes ſujets & ceux de ſa Majeſté Britannique. En voici la traduction.

Dom Carlos, par la grace de Dieu, Roi de Caſtille, de Léon, d'Arragon, des Deux-Siciles, de

Jéruſalem, de Navarre, de Grenade, de Tolede, de Valence, de Galice, de Majorque, de Séville, de Sardaigne, de Cardoue, de Corſe, de Murcie, de Jaën, des Algarves, d'Algeſire, de Gibraltar, des Iſles Canaries, des Indes Orientales & Occidentales, des Iſles & Terre-Ferme de l'Océan; &c. &c. &c. A ceux de mon conſeil, au préſident, & aux auditeurs de mes Audiences & Chancelleries; aux Alcaldes & Alguazils de mes Maiſon & Cour; aux Corrégidors, Aſſiſtans, Gouverneurs, Alcaldes-Majors & ordinaires, tant de la Couronne que des Seigneuries, Abbaïes & Ordres; & à toutes autres perſonnes, de quelque état, qualité, & condition qu'elles ſoient, dans les cités, villes, & lieux de mes Royaumes & Seigneuries : ſavoir faiſons : Que le 21 de ce mois j'ai jugé à propos d'adreſſer à mon Conſeil un décret, ſigné de ma main & conçu en ces termes.

Malgré le vif déſir que j'ai toujours eu de conſerver à mes fideles & bien-aimés ſujets l'avantage ineſtimable de la paix, & non-obſtant les efforts extraordinaires que j'ai faits dans tous les tems, mais particulierement dans les préſentes circonſtances critiques de l'Europe, pour obtenir un objet auſſi eſſenciel, portant juſqu'à l'extrémité ma modération & ma patience, je me ſuis vu enfin dans la dure néceſſité d'ordonner au marquis d'Almodovar, mon ambaſſadeur, de ſe retirer de la cour de Londres, en y laiſſant au miniſtere une déclaration, conçue dans les termes que porte la copie, remiſe à mon conſeil par mon premier-ſecretaire-d'état, attendu que j'ai trouvé que mon propre reſpect & l'honneur de ma couronne le demandoient ainſi. En même-tems j'ai fait écrire à mes ambaſſadeurs & miniſtres dans les autres cours la lettre, dont la copie conforme à l'original a auſſi été envoyée au dit tribunal. Le conſeil aura ſoin d'expédier les ordres & les avis néceſſaires, pour que tous mes ſujets ſoient informés de ma préſente réſolution royale, & qu'ils ceſſent toute communication, négoce ou commerce entre eux & les ſujets du Roi Britannique.

A Aranjuez, le 21 Juin. Adreſſé au Gouverneur du Conſeil.

Les copies de la déclaration & de la lettre, dont il eſt fait mention dans le décret ci-deſſus, ſont de la teneur ſuivante. (Ici s'enſuit le contenu de la déclaration inſérée dans le journal du 15 Juillet p. 448. Vient enſuite la lettre de S. M. Catholique à ſes ambaſſadeurs & miniſtres en païs étranger, dont voici la traduction).

Par la copie ci-jointe de la déclaration, que le marquis d'Almodovar, ambaſſadeur du Roi près de S. M. Britannique, doit remettre au miniſtere anglois, en ſe retirant de cette cour, vous verrez les motifs très-graves, qui ont porté S. M. à prendre cette réſolution, étant à la fin laſſe de ſouffrir des griefs ſi grands & ſi nombreux de la part du cabinet britannique & de la marine angloiſe, ainſi qu'il eſt indiqué dans la même déclaration. Vous pourrez faire de cette information tel uſage, que vous jugerez convenable; & pour qu'elle ſerve de nouveau témoignage de la juſtice & de la néceſſité indiſpenſable, qui guident S. M. en cette occaſion, il faut ajouter pour votre inſtruction encore trois particularités : I. Qu'en même-tems que la cour de Londres tâchoit d'endormir l'Eſpagne, en cherchant des délais & refuſant finalement d'admettre les propoſitions équitables & honorables, que S. M. lui avoit faites en qualité de médiateur, pour rétablir la paix entre la France, l'Angleterre, & les Provinces américaines, le cabinet britannique fit offrir clandeſtinement, par le moyen de ſes émiſſaires ſecrets, des conditions conformes en ſubſtance aux propoſitions de Sa Majeſté : II. Que ces conditions & ces offres ne furent point adreſſées à des perſonnes étrangeres ou indifférentes, mais directement & immédiatement au miniſtre des Provinces américaines,

caines, réſidant à Paris : III. Que le miniſtere britannique n'a rien négligé pour procurer, par beaucoup d'autres moyens, de nouveaux ennemis à Sa Majeſté, dans l'eſpérance ſans doute de diviſer ſon attention & les ſoins de ſa couronne. Dieu garde, &c.

Mon décret royal ci-deſſus inſéré ayant été publié dans mon conſeil, il en a ordonné l'exécution ; & pour cet effet il a fait expédier les preſentes. En conſéquence je vous ordonne à tous & a chacun de vous dans vos diſtricts & juriſdiction reſpectives, que d'abord que vous aurez reçu mon dit décret, & que vous aurez vu ma réſolution y contenue, vous l'obſerviez, l'accompliſſiez & l'exécutiez, & que vous la faſſiez obſerver, accomplir & exécuter en tout & par tout conformément à ſa teneur, donnant les ordres & faiſant les diſpoſitions convenables, afin qu'il conſte à tous mes ſujets de ma ſuſdite détermination royale, & qu'ils ceſſent toute communication, négoce & commerce, entre eux & les ſujets du Roi Britannique : Car telle eſt ma volonte ; & à la copie imprimée de la préſente cédule, certifiée par Dom Antonio Martinez Salazar, mon ſecretaire, greffier des réſolutions, & le plus ancien écrivain de la chambre & du gouvernement de mon conſeil, la même foi ſera ajoutée qu'à l'original.

Donné à Aranjuez le 22 Juin.

(Signé) MOI LE ROI.

(Plus bas étoit) Moi, D. Juan-Franciſco de Laſtiri, ſecretaire du Roi, notre Seigneur, ai écrit la préſente par ſon ordre.

(Signé de plus) D Manuel-Ventura Figueroa. D. Manuel de Villafane D. Manuel Doz. D. Raymundo de Irabien. D. Blas de Hinojoſa.

Regiſtre. D. Nicolas Verdugo.

Outre la cédule roïale rendue le 22 Juin par le Roi en ſon conſeil, Sa Majeſté a rendu le 26 de ce mois une autre cédule, *par laquelle elle défend toute communication & commerce entre ſes ſujets & ceux du Roi de*

Digitized by Google

la Grande-Brétagne, fixant en même tems le terme dans lequel ces derniers doivent ſortir de ſes états, & qu'on doit ſe défaire des effets & manufactures d'Angleterre. Cette cédule a paru ne faire pas ſur le peuple une impreſſion de joie, elle a été reçue avec froideur & un mécontentement aſſez marqué. Cependant les ordres du Roi s'exécutent. Trois patrons convaincus d'avoir voulu entrer dans le port de Gibraltar, ont été pendus ſur le champ. Enfin toute communication eſt rompue non ſeulement avec Gibraltar, mais encore avec les autres poſſeſſions angloiſes. Il n'y a plus de change de Cadix ſur Londres; & ceux qui écrivent ou reçoivent des lettres de Londres, ſont condamnés à mort. Des maiſons de Cadix & d'autres villes d'Eſpagne ont paſſé des pleinspouvoirs à des maiſons d'Amſterdam, pour régler leurs affaires avec des maiſons en Angleterre.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le* 30 *Juin.*) A l'occaſion des troubles actuels ſurvenus en Europe, Sa Majeſté la Reine a donné des ordres pour que l'on eût à équiper au plutôt pluſieurs vaiſſeaux & frégates de guerre. Le prince di Raffadale, miniſtre de la cour de Naples, a tenu, au nom du Roi Catholique, ſur les fonts de baptême le fils, dont l'épouſe du comte Fernan-Nugnez, ambaſſadeur d'Eſpagne, étoit accouchée.

Il eſt entré dans le Tage deux vaiſſeaux,

venans des Indes, avec une riche cargaiſon, évaluée à trois millions de cruzades, & qui conſiſte en porcelaine, étoffes de ſoie, en toiles de coton très-fines & bien aſſorties, comme auſſi en pluſieurs effets de prix, & en galanteries à l'uſage des Chinois. Il arriva auſſi le même jour de Para & autres endroits de l'Amérique cinq navires chargés de ſucre, de riz, de café, d'indigo, de bois, & de 80 mille cruzades en or pour le compte de quelques uns de nos négocians. —— Le comte d'Abon, colonel au ſervice du Roi Très-Chrétien, arrivé ces jours-ci, a eu l'honneur d'être préſenté à Leurs Majeſtés par le chargé des affaires de France. La Reine lui a offert l'Ordre de Chriſt, dont elle a daigné le décorer de ſes propres mains.

Le ſort du marquis de Pombal apprendra à la poſtérité à reſpecter les propriétés d'un chacun. La juſtice, dont il avoit arrêté le cours pendant ſon miniſtere, revendique ſes *droits* ſous des Souverains auſſi équitables que ceux qui nous gouvernent. Le ſiége-patriarchal qui tendoit à ſa ruine, & que l'ex-miniſtre avoit réduit à peu de membres, en ne remplaçant pas ceux qui mouroient & en retenant le revenu des prébendes vacantes, reprend enfin ſon ancienne ſplendeur, depuis qu'il a dû reſtituer à cette égliſe les biens qu'elle tenoit de la munificence de nos Rois. C'eſt en conſéquence de cette reſtitution, que notre pieuſe Reine vient de faire revivre 32 prébendes dans la patriarchale, en y nommant 10 principaux, 12

Digitized by Google

monſignori & 4 chanoines. Quarante procès que ce vieillard a encore actuellement ſur les bras, pourront lui inſpirer un entier détachement des biens de la terre, s'il les rend comme il les a pris. On joue cruellement avec lui *au roi dépouillé*. Chacun a droit de demander juſtice des vexations ſi fréquentes ſous ſon miniſtere deſpotique. La compagnie des fabriquans en ſoie répéta 20 mille florins qu'il lui devoit, & les a obtenus. Les intendans des bâtimens & des aquéducs lui avoient remis en ſequeſtre quelques maiſons pour la ſomme de 40 mille florins, il doit la leur payer. Les mêmes réclament encore 80 millions de reis, ou 200 mille florins qu'ils lui ont avancés, ſans que l'on ſache l'emploi qu'il en a fait. Le marquis qui avoit ſi bien arrondi ſa terre d'Oeyras, a le chagrin de voir des particuliers lui diſputer pluſieurs arpens qui étoient à ſa bienſéance & qu'il n'avoit jamais païés. Il a dû reſtituer 150,000 florins aux directeurs généraux des chaſſes-marées, & aux PP. Carmes pluſieurs milliers de florins qu'il avoit empruntés ſans intention de les rendre. Enfin le directeur de la monnoie doit rentrer en poſſeſſion du palais que le frere de l'ex-miniſtre lui avoit enlevé. On s'attend auſſi à ſçavoir bientôt l'emploi qu'il aura fait des biens des Ex-Jéſuites de ce roïaume qui paſſoient pour être fort riches.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le 16 Juillet.*) Samedi dernier,

nier, le Roi alla voir la ſtatue équeſtre de Guſtave-Adolphe faite en bronze & jettée au moule par le chevalier Meyer qui en a la direction, & Sa Maj. lui en témoigna la plus grande ſatisfaction. Ce qu'il y a de remarquable dans ce chef-d'œuvre, c'eſt que le ſocle ou piédeſtal ne forme qu'une ſeule & unique piece avec la ſtatue; juſqu'ici on n'en avoit point d'exemple. Cette ſtatue peſe environ 390 quintaux. Au-deſſous du pied on voit gravées ſur le marbre les armes des quatre généraux Banner, Wrangel, Torſtenſon & Kœnigsmark qui ſe ſont diſtingués ſous ce Monarque dans la guerre de 30 ans. Dès que tout l'ouvrage ſera achevé ou poli, on placera cette ſtatue ſur le marché de Nordermalm.

Le baron de Kageneck, envoïé-extraordinaire de la cour de Vienne, a eu *hier* à Drottningholm ſon audience de congé de L. M., ainſi que de la famille roïale, & doit partir inceſſamment pour Coppenhague où il développera le même caractere. Le baron de Gyldencrone, envoïé-extraordinaire du Roi de Dannemarck, eſt parti ces jours-ci par congé de ſa cour.

Il eſt arrivé le 1. de ce mois dans le port de Marſtrand un navire marchand venant en droiture de la Virginie avec une cargaiſon conſiſtante en 80 mille livres du meilleur tabac & mille livres d'indigo, dont la vente eſt fixée au 22.

Digitized by Google

DANNEMARCK.

COPPENHAGUE (*le 28 Juillet.*) L'eſcadre ſuedoiſe, qui a mouillé quelque tems à notre rade, arriva le 29 Juin à Gothembourg. Quoiqu'on y eût fait des préparatifs pour la réception du Duc de Sudermanie, S. A. R. préfera de ne point ſe rendre à terre. Le 5 Juillet l'eſcadre remit en mer pour croiſer dans la Mer du nord ; mais peu de jours après ſix vaiſſeaux retournerent à Gothembourg, tandis que deux autres continuerent la croiſiere, & que la Sophie-Albertine & l'Adolphe-Fréderic, chacun de 70 canons, ſont revenus le 12 à Helſingœr pour repaſſer à Carelscrona.

Le 17, il eſt entré dans la rade de Helſingœr une frégate angloiſe de 20 canons, venant de Hull & aïant ſous ſon convoi 38 navires marchands de ſa nation, dont pluſieurs ſont chargés pour Pétersbourg & Kœnigsberg. Il y a encore actuellement dans le Sund 150 bâtimens du nombre deſquels ſont deux frégates angloiſes aïant ſous leur convoi 70 à 78 navires marchands de leur nation.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le 20 Juillet.*) La cour eſt paſſée le 10 de Laxembourg à Schœnbrunn. Les infortunés qui par l'exploſion du magaſin à poudre avoient perdu la vie, ont été enterrés aux fraix de l'Empereur, à l'exception

ception de ceux pour qui on avoit prévenu les bons offices de ce Monarque compatiſſant, qui a aſſigné en outre des penſions à quelques familles de ces malheureux. Il eſt ſtatué qu'à l'avenir il n'y aura plus de magaſin à poudre en cet endroit. On a même tranſporté ailleurs & partagé en différens dépôts le plus grand des magaſins qui contenoit pluſieurs milliers de quintaux de poudre, parce que ſi par malheur celui-ci eût ſauté, la moitié de la ville eût été abîmée. L'Impératrice-Reine veut faire bâtir à ſes fraix une égliſe à la place où ce malheur eſt arrivé, & la bénédiction s'en fera le jour anniverſaire de ce triſte événement. Cette auguſte Souveraine dans la vûe d'épargner aux Proteſtans les grands fraix qu'ils ſont obligés de faire pour aller prendre le degré de docteur en païs étranger, vient d'ordonner qu'à l'avenir, les Proteſtans pourront recevoir le bonnet de docteur dans tous ſes païs héréditaires.

L'ambaſſadeur d'Eſpagne qui réſide ici, a communiqué à notre cour avec toutes les formalités requiſes la déclaration de guerre du Roi ſon maître contre l'Angleterre, puis il a fait une viſite de congé à l'ambaſſadeur de cette Puiſſance, qui lui en avoit fait déja une pareille, ſelon l'uſage de ſon païs, dès qu'il eut le premier avis d'une rupture entre les deux nations.

Mr. de Pezold, réſident de Saxe, eſt revenu en cette cour : les équipages du baron de Riedeſel, miniſtre-plénipotentiaire du

du Roi de Pruſſe, ſont déja arrivés. Une nouvelle attaque de goutte a retardé le départ du comte de Cobenzl, qui doit retourner à Berlin en qualité de miniſtre-plénipotentiaire de cette cour.

Nos troupes ſont actuellement rentrées en grande partie dans leurs quartiers. On apprend de Presbourg qu'un bâtiment, tranſportant des Croates dans leur païs, a péri malheureuſement, & qu'on n'a pu ſauver que 4 perſonnes avec un cheval.

MUNICH (*le* 20 *Juillet.*) Mr. le comte de Fugger de Zinnenberg, chambellan & conſeiller intime actuel du Séréniſſime Electeur Palatin, qui avoit été chargé d'aller reprendre au nom de ce Prince les fiefs de l'Empire que poſſédoit feu l'Electeur Maximilien de Baviere, en a été remis en poſſeſſion par le comte de Hartig, miniſtre impérial, en vertu d'une patente de l'Empereur du 24 Mai, qui conſtitue le nouveau Duc de Baviere adminiſtrateur de tous ces fiefs, avec la jouiſſance pleine & entiere des revenus, & le droit d'y faire rendre la juſtice en ſon nom, juſqu'à ce qu'il ſoit pourvû autrement, ſelon les conſtitutions de l'Empire. Ces deux Seigneurs aïant rempli la commiſſion qu'ils avoient reçue de leurs cours reſpectives à cet égard, & en dernier lieu dans le landgraviat de Leuchtenberg & les ſeigneuries de Sulzbourg & de Pyrbaum, où ils ont fait afficher comme ailleurs la patente impériale, ſe ſont ſéparés le 3 de ce mois pour retourner l'un à Vienne & l'au-

tre en cette ville, afin d'y rendre compte à leurs cours de leur commiſſion. La patente impériale eſt de la teneur ſuivante.

Nous JOSEPH II, par la grace de Dieu, Empereur des Romains &c. Sçavoir faiſons à un chacun, & ſur-tout à tous les baillis, vaſſaux & ſujets des fiefs d'Empire, qui nous étoient dévolus, dont nous avions pris poſſeſſion comme Empereur des Romains & que nous avions fait adminiſtrer juſqu'ici, que par des raiſons à ce nous mouvantes, nous avons très-gracieuſement réſolu de donner dès-à préſent au très-illuſtre Charles-Théodore Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviere, Comte de Veldenz & de Sponheim, Grand-Panetier du St. Empire romain, notre très-cher couſin & Electeur, l'adminiſtration *ad interim* des fiefs d'Empire, poſſedés par ſa Dilection le feu Electeur de Baviere, Maximilien-Joſeph, deſquels nous avions fait prendre poſſeſſion comme Empereur des Romains, en vertu des loix de l'Empire, ainſi qu'il eſt dit dans notre patente impériale rendue a ce ſujet le 16 Janvier de l'année derniere, de ſorte qu'en notre nom impérial il pourra les adminiſtrer à l'avenir juſqu'à ce que nous en diſpoſions autrement ſelon les loix de l'Empire. C'eſt en conſéquence que nous accordons par celles ci à Sa Dilection Charles-Théodore, Electeur Palatin, notre plein-pouvoir impérial concernant l'adminiſtration des ſuſdits fiefs d'Empire, de laquelle il ſera chargé à l'avenir en notre nom; nous ordonnons en même tems par celles-ci à tous baillis, vaſſaux & ſujets des dits fiefs d'Empire, en conſéquence de l'hommage qu'ils nous ont prêté, d'honorer & de révérer ſa Dilection le ſuſdit Electeur Palatin en qualité d'adminiſtrateur des dits fiefs d'Empire; nous leur enjoignons d'obtempérer en tout à ſes ordres, de lui remettre fidélement toutes les redevances, impôts, tailles & tout ce qui fait partie légitime des revenus des dits fiefs, de ne ſe laiſſer détourner de ce devoir par quique ce ſoit, ſous peine d'encourir notre diſgrace impériale, tandis que ceux qui n'auront pas

obéi à nos ordres, ou qui auront prévariqué, seront punis très-rigoureusement. Nous répétons cependant de nouveau ici & nous déclarons, comme nous l'avons déja fait dans nos patentes impériales antérieures, que tous ceux qui croient avoir en quelque façon des prétentions légitimes sur les dits fiefs d'Empire, peuvent se les réserver pour les faire valoir par la voye de droit. Nous ordonnons en même tems très-sérieusement à tous les Electeurs, Princes tant ecclésiastiques que séculiers, prélats, barons, chevaliers, maréchaux & intendans des provinces, baillis, capitaines, vicedoms, administrateurs, juges, bourguemaîtres, conseillers, bourgeois, à toutes les communautés, ainsi qu'à tous nos autres fideles sujets & à ceux de l'Empire de quelque dignité, état ou condition qu'ils puissent être, de se conformer autant qu'il dépend d'eux à l'ordonnance que nous venons de rendre relativement aux fiefs de l'Empire, de ne s'aviser en aucune maniere de mettre obstacle à son exécution, mais plutôt de prouver par leur conduite qu'ils sont en tout prêts à la maintenir conformément aux constitutions de l'Empire. Quoi faisant, ils feront ce que nous exigeons d'eux & ce que demande le bien de tout l'Empire, qui forme l'objet de notre très-sérieuse attention. Donné à Vienne, le 24 Mai 1779, la seizieme année de notre regne

JOSEPH.

Vû : *Prince de* COLLOREDO.

(L. S.) Par ordre spécial de Sa Majesté l'Empereur.

François-George, baron de Leykam.

Il continue d'y avoir des changemens dans les principaux postes de la cour. Le comte de Seinsheim, grand-maître & premier-ministre du feu Electeur de Baviere, se retire, pour être remplacé par le baron de Vieregg, qui, à la charge de grand-écuïer de

la cour de Manheim, joignoit depuis pluſieurs années celle de miniſtre de confiance de S. A. Elect. Palatine. Le baron de Hompeſch, miniſtre de conférence de ce Prince, a auſſi demandé ſa démiſſion.

BERLIN (*le* 20 *Jaillet.*) Le Roi a nommé pour ſon ambaſſadeur-extraordinaire à la cour de Ruſſie ſon Exc. Mr. le comte de Görz, miniſtre d'état & grand-maître de ſa garde-robe, qui ira relever le comte de Solms qui y étoit revêtu du même caractere, & qui a demandé ſon rappel à raiſon de ſa ſanté qui eſt fort chancelante. Le baron de Riedeſel eſt à Potzdam où il reçoit ſes inſtructions pour retourner à Vienne. Le comte de Cobenzl qui doit revenir également ici, a fait déja retenir ſon hôtel.

NURENBERG (*le* 30 *Juillet.*) Le 11 de ce mois nos aſtronomes furent ſingulierement inquiets au ſujet de je ne ſçais quel affoibliſſement remarqué dans la lumiere du ſoleil. Quoique le ciel fût ſans nuage, l'aſtre du jour parut à peu-près avec cette portion de ſplendeur, que lui laiſſe la lune lorſque cette planete ſe met entre lui & la terre. Ce phénomene n'étoit ſans doute que l'effet très-ſimple d'une athmoſphere ſurchargée de vapeurs; cependant les ſçavans ne laiſſerent pas de multiplier les raiſonnemens: pluſieurs crurent même très-fermement à une grande révolution arrivée dans le corps du ſoleil, juſqu'à ce que le lendemain ramenant ce brillant flambeau des ſiecles, avec tout l'éclat que le Créateur lui a imprimé dès le

commencement du monde, diſſipa ces doctes conjectures & les rangea parmi les rêveries des ſpéculateurs ſyſtématiques (a).

HAMBOURG (*le 29 Juillet.*) Le 5 de ce mois, un vaiſſeau d'Amſterdam, capitaine Pierre Rinder, après avoir long-tems lutté contre les vagues, entra heureuſement dans ce port. Quelques barils d'huile dont le vaiſſeau étoit chargé, avoient pris le parti de briſer, & on ne manqua pas d'attribuer à cet onguent le ſalut de l'heureux capitaine Rinder. Mais comme nous voïons très-ſouvent arrachés à la tempête des navires qui ne portent aucune huile & qui n'en répandent aucune, nous croïons devoir attendre d'autres événemens pour nous décider ſur la vertu que Pline attribue à l'huile ainſi qu'aux hannetons (b), pour pacifier les tempêtes (c).

(a) Autres exemples de ces doctes délires dans les *Obſervations philoſophiques*, p. 132, edit. de Paris 1778.

(b) Voïez le Journal du 15 Juin 1775. p. 878.

(c) Depuis la diſſertation que jai publiée ſur cette matiere en 1775, & qui n'eſt que le réſultat des obſervations & des faits inſérés dans différens *numero* de ce Journal, je n'avois plus entendu parler de cette merveilleuſe qualité de l'huile, juſqu'à l'aventure de Pierre Rinder, le 5 Juillet 1779. Je croirois donner trop à l'amour-propre ſi j'attribuois ce long ſilence à mes obſervations ; ſi des critiques impartiaux & judicieux ne les avoient jugé propres à produire cet effet. On peut conſulter les *Affiches & Annonces* 1778. n. 30, p. 117. —— *La nature conſidérée*, 1779. n. 5. p. 239. &c.

PAYS-BAS.

La Haye (*le* 30 *Juillet.*) Le chevalier Yorc, ambaſſadeur-extraordinaire & plénipotentiaire de S. M. le Roi de la Grande-Bretagne, a préſenté, le 22 de ce mois, à L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces-unies des Païs-Bas, le mémoire ſuivant.

Hauts & Puiſſans Seigneurs,

Depuis que la France par ſa déclaration, faite à Londres, le 13 Mars de l'an paſſé, a achevé de développer ſes vaſtes & dangereux deſſeins, que le pacte de famille avoit déja annoncés à l'Europe; celle-ci a été témoin de la conduite ſage & modérée du Roi de la Grande-Bretagne, qui a tâché d'éloigner le fléau de la guerre; évitant autant que poſſible d'y envelopper ſes voiſins & alliés.

Une conduite pareille, fondée ſur la modération la plus marquée, parut avoir enhardi la cour de Verſailles au point, qu'après avoir encouragé des ſujets rebelles ſous le maſque trompeur de liberté de commerce, & d'indépendance, à plonger le poignard dans le ſein de leur patrie; non contente d'un procédé auſſi hoſtile, la France vient encore, après avoir entraîné l'Eſpagne dans ſes vûes, ſans aucune querelle nationale, & ſans pouvoir même alléguer aucun motif plauſible pour colorer ſa conduite, de faire éclater de plus en plus ſes projets dangereux contre la Grande-Bretagne même, & d'annoncer, avec tout l'appareil impérieux de ſon ambition reconnue, une invaſion dans les iſles britanniques.

A la nouvelle de ces préparatifs extraordinaires & multipliés, V. H. P. auront d'avance juſtifié les inſtances preſſantes & réitérées, que le Roi de la Grande-Bretagne n'a pu ſe diſpenſer de leur faire au ſujet des munitions navales, & ſe trouveroient par le danger notoire de l'Angleterre,

gleterre, juſtifiées pleinement vis-à-vis de cette partie de leurs ſujets qui réclame contre toute reſtriction, que l'amitié & la juſtice ſollicitent également, en faveur de la demande de ma cour.

Mais les moyens qui ne ſont dans le fond que des palliatifs pour prévenir un mal futur, ne ſont plus de ſaiſon, le danger eſt devenu preſſant, le remede doit être prompt. Les ſtipulations d'un traité fondé ſur l'intérêt de commerce ſeul, doivent céder à celles qui ſont fondées ſur les intérêts les plus chers aux deux nations. Le moment eſt venu pour décider ſi la Grande-Bretagne, qui a tant répandu de ſang & de tréſors pour ſecourir les autres & pour maintenir la liberté & la religion, n'aura d'autres reſſources contre la malice & l'envie de ſes ennemis, que ſon courage & ſes propres forces; ſi elle ſe verra abandonnée par ſes plus anciens amis & alliés, aux vûes ambitieuſes de la Maiſon de Bourbon, qui veut tout écraſer, pour dominer ſur tout; & ſi l'Europe en général, & V. H. P. en particulier verroient avec indifférence établir un ſyſtême qui détruiroit évidemment cet équilibre, qui eſt ſeul le garant de la ſureté de leur commerce, de leur liberté & de leur exiſtence même.

Le Roi, H. & P. S, a une trop haute opinion des lumieres, de la bonne foi & de la ſageſſe de la république, pour douter un moment des ſentimens de V. H. P. en pareille occaſion; une nation, dont les faſtes ne contiennent preſque que le récit des dangers que l'ambition de la France a fait naître ſucceſſivement; dont les beaux jours ſont marqués par l'union la plus intime avec l'Angleterre; une nation enfin accoutumée à exiger l'exécution littérale & rigoureuſe d'un traité onéreux, a trop de générosité pour manquer à ceux qui ont réuni les intérêts des deux nations depuis plus d'un ſiecle.

C'eſt dans cette perſuaſion, jointe à ce qu'il y a de plus ſacré entre les hommes, que le ſouſſigné ambaſſadeur extr. & plénip. du Roi de la Grande-Bretagne a, par ordre exprès, l'honneur de notifier à V. H. P, que le danger qui menace

nace ſes roïaumes, met Sa Majeſté dans la néceſſité de réclamer, ſans perte de tems, les ſecours ſtipulés par les traités de 1678 & autres, & dont le *caſus fœderis* eſt ſi clairement expliqué dans l'article ſéparé de 1716. Elle les attend avec la confiance d'un voiſin qui n'a jamais manqué à ſes engagemens, & ſe confie au reſte dans la bénédiction divine ſur la juſtice de ſa cauſe & ſur la fidélité & la valeur de ſes ſujets.

Le ſouſſigné attendra avec la plus vive impatience, une réſolution préciſe, prompte & favorable, & eſt prêt à conférer avec les députés de V. H. P, ſur les meſures ultérieures à prendre.

Fait à la Haye, le 22 Juillet 1779.

(*Signé*) Le chevalier York.

Extrait d'une lettre de Dunkerque le 30 Juillet 1779.

Le capitaine Royer, marin brave & déterminé, qui s'eſt déja rendu célebre par l'enlevement d'un navire anglois ſupérieur en forces au ſien, après un combat opiniâtre de plus de 4 heures, qui lui a mérité une épée du Rei, vient encore de ſe ſignaler par une action plus belle; le 16 de ce mois de Juillet, étant en croiſiere entre l'Angleterre & la Hollande, à environ 50 lieues au nord de cette ville, il fit rencontre de 7 pinques angloiſes qui portoient enſemble 48 pieces de canons, le bâtiment qu'il montoit n'en avoit que 16; cependant il n'a pas balancé malgré l'inégalité de forces à attaquer cette flotille, & après un combat de près de 5 heures, il a réuſſi par une manœuvre des plus habiles & preſque incroyable à s'emparer de 5 pinques & d'en couler une à fond; il n'a eu heureuſement que deux hommes tués & quelques bleſſés, & j'ai eu le plaiſir le 19 au ſoir de le voir arriver en ce port avec ſes cinq priſes, dont la moindre étoit un bâtiment deux fois plus gros que le ſien; l'un de ces navires étoit commandé par une femme que j'ai vu débarquer ainſi qu'environ 70 priſonniers anglois; ces 5 navires ſont chargés de charbon-de-terre qui arriva fort à-propos puiſque la ville en manquoit.

Le capitaine Royer eſt un homme de 28 à 30

ena ; il a été reçu avec la plus grande distinction par nos généraux ainsi que par Mr. de Calonne notre intendant. On lui a fait tous les honneurs qu'il méritoit.

ITALIE.

ROME (*le* 15 *Juillet.*) Le 12 de ce mois, le Pape a tenu un consistoire secret dans lequel il créa deux cardinaux; l'un est Mgr. Hertzan, auditeur de la rote; Sa Sainteté s'est réservé l'autre *in petto.*

BOLOGNE (*le* 12 *Juillet.*) Mercredi au soir à environ 24 heures, nous ressentimes ici une nouvelle secousse de tremblement de terre, plus violente que les précédentes. Elle renversa beaucoup de cheminées, endommagea beaucoup de bâtimens, & jetta dans la consternation tous les habitans dont la plupart se sont réfugiés à la campagne. Cependant il n'y a eu personne de tué, mais plusieurs ont été blessés par les pierres & les tuiles qui sont tombées du haut des maisons sur ceux qui s'enfuïoient. Ce qu'il y a de plus fâcheux, est que nous craignons encore d'autres secousses, parce que nous sentons que la terre n'est pas encore tranquille.

ANGLETRERE.

LONDRES (*le* 25 *Juillet.*) Le 7 au soir, l'amirauté fut informée par exprès du retour du chevalier Hardy avec toute sa flotte à Torbay. Peu de jours après elle lui envoïa

ordre de remettre en mer le plutôt poſſible; mais, pour ſatisfaire en même tems à ſa réquiſition, elle a fait preſſer vivement la ſortie des vaiſſeaux dont l'armement étoit preſqu'achevé. En conſéquence la Réſolution de 74 canons, capitaine ſir Chaloner-Ogle, appareilla le 10 de Portsmouth : il fut ſuivi le 14 du Terrible de 74, capitaine ſir Richard Bickerton. Le Marlborough de même force ſera prêt en peu de jours; & l'on travaille à finir l'équipement du Formidable de 90, de la Princeſſe Amélie de 80, du Culloden de 74 & de l'Ardent de 64 canons. En attendant que tous ces vaiſſeaux puiſſent le joindre, le chevalier Hardy, obéiſſant aux ordres du gouvernement, a remis en mer le 12 de Torbay avec ſa flotte, forte de 33 vaiſſeaux de ligne, outre les frégates & un grand nombre de cotters, qui ſervent à entretenir la correſpondance entre elle & nos ports. Mr. Johnſtone, capitaine de vaiſſeaux, mais plus connu ſous ſon titre de gouverneur & de commiſſaire-pacificateur, appareilla de Portsmouth le 9 Juillet montant le Romney de 50 canons, & accompagné de la Convertie (ci-devant la Pallas) de 36, du Croiſſant & de l'Embuſcade de 32, de l'Ecureuil de 20 & des cotters le Serpent-à-ſonnette & le Milan. L'on ignore la deſtination de cette petite eſcadre; mais, vû le beſoin preſſant que le gouvernement a de toutes les forces maritimes de la nation, il faut que l'objet en ſoit plus important que de récompenſer le zele, que Mr. Johnſtone, ci-devant l'un des

principaux membres de l'oppoſition, a témoigné en parlement pour l'honneur des miniſtres, ſur-tout en attaquant la conduite de l'amiral Howe. —— La cour reçut le 15 des dépêches de l'amiral Byron : comme elle n'a rien publié de leur contenu, une partie du public en augure peu favorablement : d'autres ſe contentent de dire, que ſes lettres ne font mention d'aucun événement intéreſſant. —— Un officier arrivé de la Nouvelle-York, a apporté des dépêches du général Clinton, leſquelles contiennent un journal des opérations du corps de l'armée-roïale emploïée dans la baie de Cheſapeak, pendant le mois de Mai, leſquelles ont été très-heureuſes, & confirment que les colonies de la Virginie, de la Caroline & de la Géorgie, ſont autant que ſoumiſes à l'obéiſſance de l'Angleterre. Il y a eu une action prés de Carlstown, entre le général Prevôt & le général Lincoln, où ce dernier a été défait, & ce combat a été ſuivi, à ce que l'on aſſure, de la reddition de cette capitale des Carolines. —— La cour a auſſi reçu avis de l'arrivée de l'amiral Arbuthnot à la Nouvelle-York, qu'il a débarqué les renforts deſtinés pour l'armée-roïale; qu'enſuite il en avoit fait voile pour aller joindre l'amiral Byron aux Indes-occidentales; & que le général Clinton alloit ſe mettre en marche pour attaquer Washington, qui ſe trouvoit retranché avec 6000 hommes ſur la frontiere de la colonie de Jerſey.

Dans une aſſemblee du corps de ville de Dublin, tenue le 6 du courant, il a été unanimement réſolu de préſenter l'adreſſe ſuivante au Roi.

GRACIEUX SOUVERAIN.

Nous le lord maire, les ſherifs, les communes & citoyens de votre ancienne & loyale cité de Dublin; nous approchons avec ſoumiſſion du trône, animés par l'indignation honnête dont nous pénétrent les deſſeins inſidieux de la Maiſon de Bourbon, l'ennemie de V. M; & échauffés par le zele le plus ardent qui nous porte à maintenir la ſureté & l'honneur de votre gouvernement: remplis de ces ſentimens nous oublions pour quelque tems les reſtrictions injuſtes & impolitiques miſes ſur notre commerce & continuées à la réquiſition des ſujets britanniques de V. M, prêts à voler à leur défenſe, nous jettons au loin derriere nous le ſouvenir des torts qui nous ont été faits, & nous nous flattons que la ſageſſe & la clemence de V. M. accepteront l'offre que nous lui faiſons en ce moment de nos biens & de notre ſang pour ſoutenir toute guerre juſte ou néceſſaire: nous ne faiſons point cette offre comme la feroit un peuple inſenſible aux calamités accumulées qui ont été entaſſées ſur lui par une fauſſe politique & des miniſtres ignorans; nous ne la faiſons point pour nous conformer à la forme d'une adreſſe, obtenue par l'influence miniſtérielle, de mercenaires penſionnés, qui, au jour de l'épreuve, vous abandonneroient; elle eſt le tribut libre & volontaire d'une claſſe d'hommes dont le zele ſe plait à manifeſter la loyauté ſans tache de leur pays pour l'auguſte Maiſon de Brunſwick; elle émane d'une réſolution ſolidement priſe par des ſujets qui placent leur confiance dans les intentions bienfaiſantes de leur Souverain; & qui eſperent humblement que par la faveur de la divine Providence, au moyen des efforts unis de tous vos ſujets, & à l'aide de conſeils plus ſages que ceux qui ont été adoptés dans ces derniers tems;

Digitized by Google

l'empire britannique pourra non-ſeulement faire avorter les deſſeins de ſes ennemis nombreux, mais même parvenir encore à ce point de force & de gloire, dont à préſent il eſt ſi miſérablement déchu.

Voici la copie de la réponſe à la déclaration de la cour d'Eſpagne, envoïée le 13 de ce mois par le lord Weymouth, ſecretaire d'état, au marquis d'Almodavar, ci-devant ambaſſadeur de S. M. Catholique à Londres.

Le marquis d'Almodavar, ci-devant ambaſſadeur de Sa Majeſté Catholique à cette cour, eſt parti ſubitement, laiſſant au vicomte Weymouth, ſecretaire d'état de Sa Majeſté Britannique, une déclaration de guerre ſoutenue d'un expoſé des motifs que ſa cour met en avant pour juſtifier une démarche auſſi violente. Dans cet expoſé l'Eſpagne affecte de ſe plaindre en général du peu de déſir du Roi de maintenir la paix, & en particulier des inſultes faites au pavillon eſpagnol, & de la violation du territoire de Sa Majeſté Catholique.

Comme rien n'étoit plus éloigné des intentions du Roi que de violer l'amitié qui ſubſiſtoit entre la Grande-Bretagne & l'Eſpagne, c'eſt par les ordres de Sa Majeſté que le dit vicomte Weymouth va donner une telle repréſentation des matieres dont il eſt queſtion dans la ſuſdite déclaration, qu'il ne doute pas devoir mettre dans le plus grand jour la ſincérité avec laquelle Sa Majeſté a cherché à maintenir la tranquillité générale.

Le peu de déſir de la paix, qu'on ſuppoſe au Roi, ſe déduit de la conduite qu'on attribue à la Grande-Bretagne durant la derniere négociation. Aprés des profeſſions de l'impartialité de Sa Majeſté Catholique, & un expoſé de ſon offre de médiation entre la Grande-Bretagne & la France, & de l'acceptation qui en fut faite; la déclaration affirme qu'on a fait les démarches les plus énergiques, & celles qui devoient produire

le plus d'effets, pour ramener les deux Puiſſances à un accommodement également honorable pour les deux parties; qu'à cette fin on a propoſé de ſages tempéramens; mais que quoique ces propoſitions aient été conformes à celles qu'en d'autres tems la cour de Londres elle-même avoit jugé convenables pour un accommodement, elles ont été rejettées d'une maniere qui prouve bien le peu de déſir qu'a le cabinet britannique de rendre la paix à l'Europe, & de conſerver l'amitié du Roi Catholique.

Les conditions propoſées par la France étoient au dernier point injurieuſes & inadmiſſibles, & le Roi avoit expreſſément déclaré qu'il les regardoit comme telles. Il étoit clair que le tempérament propoſé par l'Eſpagne tendoit inévitablement à aſſurer & à rendre effectives ces mêmes conditions injurieuſes qui avoient été auparavant déclarées inadmiſſibles. Les pernicieuſes conſéquences du tempérament propoſé avoient été expliquées à la cour d'Eſpagne, par les ordres du Roi, de la maniere la plus amicale, & on l'avoit expreſſément rejetté : ſi cela eût été autrement, il n'y auroit point eu de raiſon pour un *Ultimatum;* & ce ne fut pas ſans étonnement qu'après cette premiere réponſe, le Roi reçut un *Ultimatum* de la cour d'Eſpagne, contenant non-ſeulement les mêmes propoſitions que celles qui avoient été rejettées, mais énoncées avec très-peu de variation dans la forme.

La déclaration fait entendre, que la cour d'Eſpagne avoit annoncé le 28 de Septembre dernier aux Puiſſances belligérantes, qu'au cas que la négociation ne produiſit aucun effet, elle prendroit ſon parti.

Si le parti que l'Eſpagne prend ouvertement aujourd'hui eſt celui que dès ce tems-là même elle étoit ſecrétement dans l'intention de prendre, il eût mieux convenu à ſa dignité de l'avouer dès-lors, & de ſe ranger ouvertement ſous les bannieres de la France. Au lieu de cette conduite, la cour de Madrid, affectant l'impartialité, a offert de négocier par ſa médiation, & non pas de dicter les conditions de l

paix, promettant à chaque cour la communication des conditions exigées par l'autre, afin qu'elles puſſent être modifiées, expliquées, ou bien rejettées. Quand les conditions propoſées par la France eurent été rejettées, qu'on déclara à l'Eſpagne que ſes tempéramens ne pouvoient être acceptés, & qu'elle retira ſa médiation: cette démarche même a été accompagnée d'aſſurances que l'amitié ſubſiſtante entre les deux nations n'en ſeroit point interrompue. Cela eſt ſi vrai, que même dans la déclaration actuelle, qui déclare des hoſtilités de la part de l'Eſpagne, on n'a pas oſé prétendre que la non-acceptation des tempéramens propoſés ſoit une des cauſes de la guerre: ſi on l'inſinue, c'eſt une raiſon de plus qu'a Sa Majeſté de ſe plaindre de l'injuſtice & de l'arrogance d'une ſemblable prétention.

Les cauſes de la guerre que l'Eſpagne a jugé à propos de mettre en avant, ſont les inſultes contre ſon pavillon, & la violation faite à ſon territoire. Quant aux premieres, voici les termes du mémoire: On a fait des priſes: on a viſité & pillé des bâtimens; on a fait feu ſur un grand nombre qui ont été forcés à ſe défendre; on a ouvert & mis en pieces les regiſtres & les pacquets de la cour même trouvés à bord des paquetbots couriers de Sa Majeſté Catholique.

Toutes ſortes de navires américains ont été reçus dans les ports de l'Eſpagne; ils ont été munis de fauſſes lettres de mer, & ont porté le pavillon eſpagnol; leurs corſaires ont pillé ſans diſtinction de pays; & telle a été l'induſtrie du miniſtere eſpagnol à accumuler des griefs, qu'il a repréſenté ces déprédations même comme des injures reçues de la part de la Grande-Bretagne. Ces plaintes, qui en tout n'ont pas été au-delà de vingt-quatre, ne ſpécifioient ſouvent aucun auteur de l'inſulte ſuppoſée reçue; celles qui l'ont fait étoient ſouvent mal fondées, & en général frivoles. On convient cependant que les reponſes ont été amicales. Le Roi penſoit qu'il étoit digne de lui non ſeulement d'employer les précautions les plus propres à prévenir les déſordres qui pourroient bleſſer les nations neutres,

mais encore de faire tous ſes efforts pour les punir & les réparer. Telle a été ſa conduite toutes les fois qu'il a été poſſible de découvrir & de convaincre les coupables. Parmi des opérations auſſi vaſtes que l'ont été celles de cette guerre, il n'eſt pas étonnant qu'il ſe ſoit commis quelques irrégularités; mais quand de tels cas ont été prouvés, reſtitution a été faite, avec des amples dommages, & tous les fraix.

On a avancé que ſa Majeſté Catholique a déclaré formellement à la cour de Londres, dès que la France a commencé les hoſtilités, que la conduite de la Grande-Bretagne ſeroit la régle de celle que l'Eſpagne auroit à tenir. Néanmoins treize vaiſſeaux anglois ont été ſaiſis, & l'on eſt encore à apprendre ſous quel prétexte, ou par quel ordre, quoique le Roi ait ordonné qu'on fît les repréſentations qui ſont d'uſage en pareil cas entre les nations qui ſont en amitié; ce que Sa Majeſté a fait parce qu'elle n'a pas pu attribuer ces ſaiſies à un deſſein perfide & ennemi, juſqu'à ce que la déclaration préſente eût expliqué la conduite de la cour de Madrid.

La violation prétendue du territoire de l'Eſpagne ſe réduit à quatre chefs différens.

Premierement, il eſt dit qu'on a menacé les domaines de la couronne eſpagnole en Amérique; ſans articuler les tems, les lieux, ni les circonſtances.

En ſecond lieu, le mémoire porte qu'on a ſoulevé les nations indiennes contre les innocens habitans de la Louiſiane, qui auroient été la victime de leur fureur, ſi les Chatcas eux-mêmes ne ſe fuſſent repentis & n'euſſent révélé le complot. Il eſt avéré que le gouverneur de la nouvelle Orléans a tâché de ſéduire les Chatcas, & qu'il a reçu avec amitié les peuplades qui dévaſtoient les poſſeſſions angloiſes occidentales. Ces peuplades ont été ramenées, mais elles n'ont pas été excitées contre le territoire eſpagnol: on ne l'a point tenté; on n'en a point eu l'idée.

La déclaration annonce, que ces différens griefs ont été formellement repréſentés à la cour de Londres. Et vu la nature équivoque & les expreſſions

preſſions peu aſſurées de ces deux derniers articles, de telles repréſentations étoient ſpécialement néceſſaires à l'obſervation exacte de la bonne foi que ſe doivent l'une à l'autre des nations en amitié : mais il n'eſt pas vrai qu'on ait fait aucune repréſentation à cette cour ſur l'un ou ſur l'autre des articles précédens, auxquels il eût été aiſé de faire les réponſes les plus amples & les plus ſatisfaiſantes.

Il eſt dit, en troiſieme lieu, qu'on a uſurpé la Souveraineté de Sa Majeſté Catholique dans la province de Darien, & ſur la côte de St. Blas, le gouverneur de la Jamaïque ayant accordé à un Indien la patente de capitaine-général de ces provinces. Une pareille plainte avoit été portée le 8me. d'Avril dernier, ſuivant la maniere uſitée par les nations qui ſont en amitié. Aucune information de cette affaire n'ayant été tranſmiſe de la Jamaïque, on a écrit pour avoir des éclairciſſemens ſur ce fait, mais le tems n'a pas encore ſuffi pour recevoir la réponſe.

Enfin il eſt dit qu'on a violé le territoire de la baie d'Honduras, en y exerçant des actes d'hoſtilité contre des Eſpagnols, qu'on a empriſonnés, & dont on a envahi les maiſons ; & que la cour de Londres avoit juſqu'ici négligé d'accomplir ce que ſtipule relativement à cette côte l'article 17me du traité de Paris.

Ce qui regarde la fréquentation de la baie d'Honduras par les ſujets de l'Angleterre a été réglé par l'article qu'on cite, & finalement arrangé avec la cour d'Eſpagne en 1764. Depuis ce tems il n'y a eu aucune plainte de part ou d'autre, & cette cour ignore qu'il en exiſte aucun ſujet. Ce n'eſt point certainement ici un de ces griefs que la déclaration ſuppoſe avoir été détaillés dans des mémoires remis au miniſtere de Londres, ou à l'ambaſſadeur du Roi à Madrid.

Telles ſont les cauſes alléguées par la cour d'Eſpagne au nom de Sa Majeſté Catholique, comme juſtifiant devant Dieu & devant l'univers le commencement d'hoſtilités contre la Grande-Bretagne. Le Roi s'en rapporte à la poſition actuelle

des affaires, la même que celle qui ſubſiſte depuis la concluſion du dernier traité, comme à une preuve effective, qu'aucun motif n'a pu exciter en lui la diſpoſition à violer ce traité. Il s'en rapporte à la ſuite toujours uniforme de ſa conduite depuis cette époque, pour fournir des preuves également fortes qu'il a tâché de le maintenir avec toute l'aſſiduité & tout le ſoin, qu'exigeoient de lui les intérêts de l'humanité & le bonheur de ſes ſujets. Il s'en rapporte enfin à la conduite de ſes ennemis, & ſpécialement à la ſuſdite déclaration de la cour d'Eſpagne, pour fournir la derniere preuve de la néceſſité à laquelle il eſt réduit de défendre les droits de ſa couronne & de ſon peuple contre un projet décidé de les envahir; projet auquel la cour d'Eſpagne participe enfin ouvertement, ſans même donner la moindre raiſon qui puiſſe colorer un tel procédé.

Madame la marquiſe d'Almodavar, ſe promenant la veille de ſon départ dans les allées de Ranelagh, eut le déſagrément de perdre une de ſes pantoufles. Cette aventure à fait naître différentes conjectures ſur le ſuccès que l'Eſpagne auroit dans cette guerre; mais tous les horoſcopiſtes de Londres ont auguré, qu'elle lui ſera funeſte.

FRANCE.

PARIS (*le 30 Juillet.*) Il paroit un arrêt du conſeil-d'état du 11 de ce mois, portant, " que Sa Majeſté, guidée par les „ motifs de bienfaiſance & d'amour envers „ ſes peuples, qui l'ont engagée à établir „ une adminiſtration provinciale dans ſes „ provinces du Berry & du Dauphiné, s'eſt „ déterminée à en former dans la généralité

„ de Montauban une pareille, qui ſera com-
„ poſée de 10 membres du clergé, de 16
„ gentilshommes propriétaires, & de 29
„ membres du tiers-état tant députés des
„ villes que propriétaires habitans des cam-
„ pagnes „. Cet arrêt eſt compoſé de 9 articles, pareils à ceux des arrêts rendus en faveur du Berry & du Dauphiné. Le Roi a fixé le 20 pour la tenue de l'aſſemblée préliminaire à Villefranche. —— Les rembourſemens annuels par voïe de loterie, ordonnés par les arrêts du conſeil des 13 Novembre & 2 Décembre 1770, 10 Février 1772, & 7 Décembre 1777, s'exécutent avec la plus grande exactitude. Ceux qui doivent avoir lieu pendant le cours de la préſente année, & qui s'effectuent très-régulierement de mois en mois, en ſuivant l'ordre de la ſortie des numéros, ſont, ſelon le relevé des tirages des différens effets, de 642,950 livres en actions de la compagnie des Indes; 3,600 000 livres en billets des fermes; 3,037,113 livres 8 ſols, 7 deniers, en reſcriptions & aſſignations; 2,100 000 livres de l'emprunt de Décembre 1777; le total étant ainſi de 9 millions, 380 mille 63 livres, 8 ſols, 7 deniers. Quand on voit la France, au milieu des dépenſes de la guerre préſente, ſans avoir recours à de nouveaux impôts, s'occuper des moïens & les trouver pour éteindre ainſi ſucceſſivement des capitaux conſidérables, on ne ſçauroit douter de la ſituation de ſes finances ni de l'étendue de ſes reſſources; & lorſqu'on la voit,

bien loin de perdre de vûe des arrangemens de cette eſpece, les obſerver auſſi fidélement & avec tant de ponctualité, l'on ne peut s'empêcher de reconnoître la ſageſſe & la juſtice, qui dirigent ſon adminiſtration actuelle, ni refuſer d'y prendre la plus grande confiance.

Mgr. le duc de Chartres, après avoir reſté trois jours au Havre, en eſt parti le 17 pour St. Malo. Depuis le 9 de ce mois, les troupes raſſemblées dans ce dernier port ſont exercées à s'embarquer & à débarquer dans l'ordre préſcrit; &, comme on ne les prévient pas ſi c'eſt par forme d'eſſai ou pour quelque deſſein réel qu'elles mettent en mer, l'expédition projettée pourra s'exécuter à l'improviſte, d'abord que la flotte combinée ſera à portée de la protéger.

Les lettres d'Eſpagne, en date du 5 de ce mois, portent que Mr. le comte d'Orvilliers étant arrivé à la hauteur du port de la Corogne, fit dire à Mr. d'Arce, commandant en chef de l'eſcadre qui s'y trouvoit, qu'il étoit à 8 lieues de lui, & qu'il le vînt joindre. Le commandant eſpagnol demanda qu'il ſe rapprochât à 4; à quoi il répondit qu'il ne le pouvoit ſans expoſer ſes vaiſſeaux. Mr. d'Arce prétexta enſuite que le vent n'étoit pas bon; pour lui ôter toute excuſe, Mr. d'Orvilliers envoïa deux de ſes vaiſſeaux à la Corogne, avec ordre d'en ſortir quand le vent le permettroit. Sur le retour de ces vaiſſeaux, que l'eſcadre eſpagnole ne ſuivit point, le général françois dépêcha pour *ulti-*

matum

matum au commandant eſpagnol, une corvette dont le capitaine eut ordre de lui annoncer qu'il étoit chargé de dépêches à envoïer à Mr. de Montmorin, ambaſſadeur de France à Madrid, ſi Mr. d'Arce ne mettoit inceſſamment à la voile. Le commandant eſpagnol expédia ſur cela un courier à Madrid, & ſans attendre la réponſe, mit tout de ſuite dehors. Ces lettres ajoutent que le Roi d'Eſpagne aïant été informé des lenteurs & des ſubterfuges de ſon commandant, en fut ſi irrité, que le 2 juillet il fit expédier l'ordre de le démonter & de le conduire au château St. Antoine; voulant que Mr. de Solano, ſon ſecond, le remplaçât; & dans le cas où l'eſcadre ſeroit à la mer, S. M. enjoignit de faire partir une corvette avec ordre à Mr. de Solano de prendre le commandement, de dégrader Mr. d'Arce, & de le garder à bord comme ſimple particulier, juſqu'à nouvel ordre. Le même jour 2 Juillet, il étoit parti 13 autres couriers de Madrid, ſans qu'on ſçût qu'elle étoit leur deſtination. Tels ſont les avis préliminaires qui nous ſont parvenus de cette étrange affaire, qui s'éclaircira mieux dans peu de jours, & qui paroit être très-grave. On parle de trahiſon combinée pour faire échouer les opérations du miniſtere eſpagnol; on dit que 4 chefs des bureaux de la marine ont été arrêtés; que l'on craint beaucoup pour le miniſtre même de ce département; & que les 13 couriers expédiés dans un même jour étoient ſans doute porteurs de nouveaux or-

dres pour prévenir l'effet de la trahiſon projettée. Il paroit néanmoins certain que la jonction s'eſt effectuée le 20.

La cour a fait publier une déclaration, dans laquelle on expoſe aux yeux de l'univers les motifs de la conduite du Roi envers la Grande-Bretagne. Voici la teneur de cette piece intéreſſante.

" Lorſque la Providence appella le Roi au thrône, la France jouiſſoit de la paix la plus profonde. Le premier ſoin de S. M. fut de manifeſter à toutes les Puiſſances ſon déſir d'en perpétuer la durée. Toutes applaudirent à des diſpoſitions auſſi heureuſes, le Roi d'Angleterre en particulier en témoigna ſa ſatisfaction, & donna à S. M. les aſſurances les plus expreſſives d'une ſincere amitié. Cette réciprocité de ſentimens autoriſoit le Roi à croire que la cour de Londres étoit enfin diſpoſée à ſuivre une marche plus juſte & plus amicale que celle qu'elle avoit tenue depuis la paix conclue en 1763, & qu'elle mettroit un terme aux procédés arbitraires que les ſujets du Roi avoient éprouvés de ſa part, depuis cette époque, dans les quatre parties du monde. S. M. ſe perſuadoit qu'elle pouvoit d'autant plus compter ſur la vérité des proteſtations du Roi d'Angleterre, que le germe de la revolution que l'Amérique vient d'éprouver, commençoit à ſe développer de la maniere la plus alarmante pour la Grande-Bretagne ,,.

" Mais la cour de Londres, prenant pour crainte ou pour foibleſſe ce qui n'étoit que l'effet des diſpoſitions pacifiques du Roi, demeura fidele à ſon ancien ſyſtême, elle continua ſes vexations & ſes actes de violence contre le commerce & la navigation des ſujets de Sa Majeſté ,,.

" Le Roi jugeant le Roi d'Angleterre d'après ſes propres ſentimens, lui déféra avec la plus grande franchiſe tous ſes griefs, & il en attendoit avec confiance le redreſſement; il y a plus, S. M, inſtruite des embarras que cauſoient à la

cour de Londres les affaires de l'Amérique-septentrionale, évita de les augmenter en insistant trop vivement sur des réparations que le ministere anglois ne cessoit de promettre & d'éluder ,,.

" Telle étoit la position des deux cours lorsque les procédés de celle de Londres forcerent ses anciennes colonies de recourir à la voie des armes pour maintenir leurs droits, leurs privileges & leur liberté. Tout le monde connoit l'époque ou cet événement éclata : les démarches multipliées & infructueuses des Américains pour rentrer dans le sein de leur mere-patrie ; la maniere dont l'Angleterre les repoussa ; enfin l'acte de l'indépendance qui en fut, & qui en dut être le résultat ,,.

" L'état de guerre où les Etats-unis de l'Amérique-septentrionale se trouverent nécessairement à l'égard de l'Angleterre, les força de se frayer un chemin pour arriver jusqu'aux autres Puissances de l'Europe, & pour ouvrir un commerce direct avec elles : le Roi auroit trahi les intérêts les plus essenciels de son royaume, s'il eût refusé de les admettre dans ses ports, & de les faire participer aux avantages dont jouissent toutes les autres nations ,,.

" Cette conduite juste, sage & suivie par la plupart des autres états commerçans de l'Europe, engagea la cour de Londres à se permettre les plaintes & les représentations les plus ameres : elle s'étoit persuadée sans doute, qu'il lui suffiroit d'employer le langage de son ambition & de sa hauteur, pour obtenir de la France des preuves d'une déférence sans bornes. Mais aux propos & aux démarches les moins mesurés, le Roi n'opposa constamment que le calme de la justice & de la raison : S. M. fit connoître sans detour au Roi d'Angleterre, qu'elle n'étoit ni ne prétendoit être le juge de sa querelle avec ses anciennes colonies, & que ce n'étoit point à elle à la venger ; que par conséquent rien ne lui imposoit l'obligation de traiter les Américains comme des rebelles, de leur fermer les ports de son royaume, & encore moins d'interdire à ses sujets

tout commerce & toute eſpece de liaiſon avec eux. Cependant le Roi voulut bien mettre les entraves qui pouvoient dépendre de l'exportation des armes & des munitions de guerre, & il donna même l'aſſurance la plus poſitive, que non-ſeulement il ne protégeroit point ce commerce, mais auſſi qu'il laiſſeroit à l'Angleterre une entiere liberté de réprimer, ſelon les régles preſcrites par les traités & ſelon les loix & uſages de la Mer, tous ceux de ſes ſujets qui ſeroient trouvés en contravention à ſes défenſes. Le Roi alla plus loin encore : il ſe fit un devoir ſcrupuleux d'exécuter les ſtipulations du traité de commerce ſigné à Utrecht, quoique l'Angleterre eût refuſé, dans le tems, de le ratifier dans toutes ſes parties, & que la cour de Londres y contrevînt journellement; S. M. défendit en conſéquence aux corſaires américains d'armer dans ſes ports, d'y vendre leurs priſes, & d'y ſéjourner au-delà du tems porté par le traité qui vient d'être cité; elle défendit même à ſes ſujets de faire l'achat de ces priſes, & les menaça de confiſcation dans le cas où ils tranſgreſſeroient ſes ordres; ce qui a eu ſon effet. Mais tous ces actes d'une complaiſance auſſi marquée, tant de fidélité à remplir un traité que l'on auroit été autoriſé à regarder comme non-exiſtant, étoient bien loin de ſatisfaire la cour de Londres; elle prétendoit rendre le Roi reſponſable de toutes les tranſgreſſions, tandis que le Roi d'Angleterre ne pouvoit pas lui même, malgré un acte formel du parlement, empêcher ſes propres négocians de fournir des marchandiſes & même des munitions de guerre aux colonies ,,.

" Il eſt aiſé de comprendre combien le refus de ſe prêter aux prétentions arbitraires de l'Angleterre, dut bleſſer l'amour-propre de cette Puiſſance, & réveiller ſon ancienne animoſité contre la France; elle s'irrita d'autant plus qu'elle commençoit à éprouver des revers en Amérique; que tout lui pronoſtiquoit la ſéparation irrévocable de ſes anciens colons & les pertes qui devoient en être la ſuite inévitable, & qu'elle voyoit la France profiter d'une partie d'un commerce

merce qu'elle avoit repouſſé d'une main indiſcrete, & s'occuper des moyens de faire reſpecter ſon pavillon ,,.

" Ce ſont toutes ces cauſes réunies qui augmenterent le déſeſpoir de la cour de Londres, & qui la porterent à couvrir les mers d'armateurs munis de lettres de marque d'une teneur vraiment offenſive; à violer ſans ménagemens la foi des traités; à troubler, ſous les prétextes les plus frivoles & les plus abſurdes, le commerce & la navigation des ſujets du Roi; à s'arroger un empire tyrannique en pleine mer; à preſcrire des loix arbitraires, inconnues & inadmiſſibles; à inſulter, en plus d'une occaſion, le pavillon de S. M; enfin à violer ſon territoire, tant en Europe qu'en Amérique, de la maniere la plus caractériſée & la plus inſultante ,,.

" Si le Roi eût moins reſpecté les droits de l'humanité, s'il eût été moins avare du ſang de ſes ſujets, enfin, ſi au lieu de ſuivre l'impulſion de ſon propre caractere, il n'eût pris conſeil que de ſa dignité bleſſée, il n'auroit point heſité un inſtant à uſer de repréſailles, & à repouſſer l'inſulte par la force de ſes armes ,,.

" Mais Sa Majeſté fit taire ſon juſte reſſentiment; elle voulut combler la meſure des bons procédés, parce qu'elle avoit encore aſſez d'opinion de ſes ennemis pour ſe flatter qu'à force de modération & de repréſentations amicales, elle réuſſiroit enfin à les ramener dans la voïe de la conciliation que leur propre intérêt leur conſeilloit ,,.

" C'eſt par une ſuite de ces conſidérations, que le Roi déféra à la cour de Londres tous ſes griefs. Sa Maj. les fit accompagner des repréſentations les plus ſérieuſes, parce qu'elle ne vouloit point laiſſer le Roi d'Angleterre dans l'incertitude ſur la diſpoſition ferme où elle étoit de maintenir ſa dignité, de protéger les droits & les intérêts de ſes ſujets, & de faire reſpecter ſon pavillon ,,.

" Mais la cour de Londres affecta de garder un ſilence offenſant ſur la plupart des offices de l'ambaſſadeur du Roi, & lorſqu'elle ſe détermina à repondre, il ne lui en coûta rien de nier

les faits les mieux prouvés, d'avancer des principes contraires au droit des gens, aux traités & aux loix de la mer, & d'encourager des jugemens & des confiſcations de l'injuſtice la plus révoltante en excluant juſqu'aux moyens d'appel ,,.

" Tandis que la cour de Londres mettoit à une ſi forte épreuve la modération & la longanimité du Roi, elle faiſoit dans ſes ports des préparatifs & des armemens qui ne pouvoient avoir l'Amérique pour objet; leur but étoit par conſéquent trop déterminé pour que le Roi pût s'y méprendre, & dès-lors il devint d'un devoir rigoureux pour Sa Maj. de faire des diſpoſitions capables de prévenir les mauvais deſſeins de ſon ennemi, & des déprédations & des inſultes pareilles à celles de 1755 ,,.

" Dans cet état des choſes, le Roi, qui, malgré des intérêts preſſans, s'étoit refuſé juſques-là aux ouvertures des Etats-unis de l'Amérique-ſeptentrionale, ſentit qu'il n'y avoit plus un moment à perdre pour former des liaiſons avec eux. Leur indépendance étoit prononcée & établie par le fait; l'Angleterre l'avoit, en quelque ſorte, reconnue elle-même, en laiſſant ſubſiſter des actes qui tiennent à la ſouveraineté ,,.

" Si l'intention du Roi eût été de tromper l'Angleterre & de l'induire à faire de fauſſes démarches en la laiſſant dans l'erreur, il auroit enſeveli dans l'ombre du ſecret ſes engagemens avec ſes nouveaux alliés; mais les principes de juſtice qui ont dirigé Sa Majeſté, & le déſir ſincere de conſerver la paix, la déciderent à tenir une conduite plus franche & plus noble : Sa Majeſté crut ſe devoir à elle-même d'éclairer le Roi d'Angleterre, en lui notifiant ſes liaiſons avec les Etats-unis ,,.

" Rien ne pouvoit être plus ſimple & moins offenſif que la déclaration que l'ambaſſadeur de S. M. remit au miniſtere britannique. Mais le conſeil de St. James n'en jugea pas de même, & le Roi d'Angleterre, après avoir rompu la paix en rappellant ſon ambaſſadeur, dénonça à ſon parlement la démarche de S. M, comme un acte d'hoſtilité,

lité, comme une agreſſion formelle & prémédi-tée. Cependant ce ſeroit s'abuſer de croire que c'eſt la reconnoiſſance que le Roi a faite de l'indépendance des treize Etats-unis de l'Amérique-ſeptentrionale qui a irrité le Roi d'Angleterre ; ce Prince n'ignore pas ſans doute tous les exemples de ce genre que fourniſſent les annales britanniques & même ſon propre regne. Son reſſentiment a eu un tout autre principe. Le traité de la France prévenoit & rendoit inutile le plan formé à Londres d'une coalition momentanée & précaire avec l'Amérique, & il faiſoit échouer les projets ſecrets qui avoient conduit Sa Maj. Britannique à une pareille démarche : la véritable cauſe de l'animoſité que le Roi d'Angleterre a manifeſtée & qu'il a communiquée à ſon parlement, n'eſt autre que de n'avoir pu rallier à ſa couronne les Américains pour les armer contre la France ,,.

" Une conduite ſi extraordinaire indiquoit évidemment au Roi à quoi il devoit s'attendre de la part de la cour de Londres ; & s'il avoit pu lui reſter le moindre doute à cet égard, S. M. en eût bientôt trouvé l'éclairciſſement dans les préparatifs immenſes qui redoublerent avec la plus étonnante précipitation dans tous les ports d'Angleterre ,,.

" Des démonſtrations auſſi manifeſtement dirigées contre la France durent faire la loi à Sa Majeſté ; elle ſe mit en état de repouſſer la force par la force. C'eſt dans cette vûe qu'elle preſſa les armemens dans ſes ports, & qu'elle envoya en Amérique une eſcadre ſous le commandement du comte d'Eſtaing ,,.

" Il eſt notoire que les forces de la France furent les premieres en état d'agir ; il étoit au pouvoir du Roi de porter à l'Angleterre les coups les plus imprévûs & les plus ſenſibles ; on avouera même que S. M. s'en occupoit, & que ſes projets alloient éclater, lorſqu'une parole de paix l'arrêta. Le Roi Catholique lui fit part du déſir que la cour de Londres laiſſoit entrevoir pour une conciliation par la médiation de l'Eſpagne.

pagne. Ce Monarque ne voulut pas paroître comme médiateur ſans être aſſuré préalablement d'une acceptation claire & poſitive, dans le cas où il offriroit ſon entremiſe, & ſans connoître les objets principaux qui pourroient ſervir de baſe à la négociation „.

" Le Roi reçut cette ouverture avec une ſatisfaction proportionnée au vœu qu'il a toujours fait pour le maintien de la paix. Quoique le Roi d'Eſpagne eût déclaré d'abord qu'il lui étoit indifférent qu'on acceptât ou qu'on refusât ſa médiation, & que nonobſtant les ouvertures qu'il faiſoit, il laiſsât le Roi ſon neveu dans une entiere liberté d'agir ſelon ſes vûes, non-ſeulement S. M. accepta la médiation, mais elle ſuſpendit, ſur le champ, la ſortie de ſa flotte de Breſt, & conſentit à communiquer ſes conditions de paix auſſi-tôt que l'Angleterre auroit articulé d'une maniere poſitive ſon déſir pour une réconciliation dans laquelle ſeroient compris les Etats-unis de l'Amerique, la France ne devant & ne voulant les abandonner „.

" Rien aſſurément ne pouvoit être plus conforme aux intentions apparentes de la cour de Londres que cette détermination. Le Roi Catholique ne perdit ſans doute pas un moment pour agir en conſéquence auprès du Roi d'Angleterre & de ſon miniſtere; mais celui-ci ne tarda pas à convaincre la cour de Madrid, que ſes ouvertures de paix n'avoient point été ſinceres. Le miniſtere britannique répondit ſans détour, qu'il ne pouvoit être queſtion de réconciliation & de paix, qu'après que la France auroit retiré ſa déclaration du 13 Mars de l'année derniere. Cette réponſe étoit injurieuſe pour l'Eſpagne comme pour la France, & elle décéloit, de la maniere la plus évidente, les vûes hoſtiles de l'Angleterre. Les deux Monarques l'enviſagerent ſous ce point de vûe; & quoique le Roi, toujours animé par ſon amour pour la paix, laiſsât encore S M. Catholique le maître de donner, s'il le jugeoit à propos, ſuite à la médiation, ce Prince ordonna à ſon charge d'affaires à Londres de garder déſormais le ſilence ſur cet objet „.

Digitized by Google

„Cependant l'eſpoir d'une conciliation flattoit encore le cœur du Roi, lorſque les eſcadres commandées par les amiraux Keppel & Byron ſortirent des ports d'Angleterre : cette démonſtration acheva de déchirer le voile léger ſous lequel la cour de Londres cherchoit à cacher ſes véritables intentions. Il n'étoit plus permis d'ajouter foi à ſes inſinuations inſidieuſes, ni de douter de ſes projets d'agreſſion ; & dans cet état des choſes, Sa Majeſté ſe trouva forcée de changer la direction des meſures qu'elle avoit priſes précédemment pour la ſureté de ſes poſſeſſions & du commerce de ſes ſujets. L'évenement démontra bientôt combien la prévoyance du Roi étoit juſte. Tout le monde ſçait de quelle maniere la frégate de Sa Majeſté, la Belle-Poule fut attaquée par une frégate angloiſe, à la vûe même des côtes de France ; il n'eſt pas moins notoire que deux autres frégates & un moindre bâtiment furent interceptés par ſurpriſe & conduits dans les ports d'Angleterre „.

" La ſortie de l'armée navale que le Roi avoit miſe ſous les ordres du comte d'Orvilliers, devint néceſſaire pour rompre les deſſeins des ennemis de ſa couronne, & pour venger les inſultes qu'ils venoient de faire à ſon pavillon. La Providence fit triompher les armes de Sa Majeſté : le comte d'Orvilliers attaqué par la flotte angloiſe, la combattit, & la força à la retraite, après lui avoir cauſé un dommage conſidérable „.

" Depuis cette époque les hoſtilités ont continué entre les deux couronnes, ſans déclaration de guerre. La cour de Londres n'en a point fait, parce qu'elle manquoit de moyens pour la juſtifier ; d'ailleurs elle n'a oſé accuſer publiquement la France d'être l'agreſſeur, après l'enlevement que les eſcadres angloiſes avoient fait de trois bâtimens de Sa Maj, & elle ſentoit qu'elle auroit eu trop à rougir lorſque l'exécution des ordres qu'elle avoit fait paſſer clandeſtinement aux Indes, auroit éclairé l'Europe ſur la confiance qu'on devoit à ſes diſpoſitions pacifiques, & auroit mis toutes les Puiſſances en état de juger à laquelle des deux, de la France ou de

l'Angleterre, devoit être décernée la qualification de perfidie que le miniſtere anglois ne perd aucune occaſion de donner à la France. Quant au Roi, s'il a différé de porter à la connoiſſance de toutes les nations la multiplicité des griefs qu'il avoit contre la cour de Londres, & de démontrer la néceſſité abſolue où elle l'a mis de prendre les armes, c'eſt qu'il ne ceſſoit de ſe flatter que le miniſtere britannique rentreroit enfin en lui-même, & que la juſtice, & plus encore la poſition critique dans laquelle il avoit mis ſa patrie, l'engageroit à changer de conduite ,,.

" Cette eſpérance paroiſſoit d'autant mieux fondée, que les miniſtres anglois ne ceſſoient de détacher des émiſſaires pour ſonder les diſpoſitions du Roi, tandis que le Roi d'Eſpagne continuoit de lui parler de paix. Sa Majeſté loin de démentir les ſentimens qu'elle avoit toujours manifeſtés, ſe prêta au contraire avec empreſſement aux nouvelles exhortations du Roi ſon oncle, & pour convaincre ce Prince de ſa ſincérité & de ſa perſévérance, elle lui confia ſans réſerve les conditions modérées auxquelles elle étoit prête de poſer les armes ,,.

" Le Roi Catholique communiqua à la cour de Londres les aſſurances qu'il venoit de recevoir de Sa Majeſté, & il preſſa cette cour d'effectuer enfin un rapprochement pour lequel elle avoit de ſon côté témoigné le plus grand déſir; mais le miniſtere britannique, en feignant toujours de ſouhaiter la paix, ne répondit aux démarches officieuſes du Roi d'Eſpagne qu'en lui faiſant des propoſitions déclinatoires & inadmiſſibles ,,.

" Il étoit donc de la derniere évidence que l'Angleterre ne vouloit point la paix, & qu'elle n'avoit d'autre but que de gagner le tems qu'exigeoient ſes préparatifs de guerre. Le Roi d'Eſpagne ſentoit parfaitement cette vérité; il ne ſentoit pas moins combien ſa dignité ſe trouvoit compromiſe. Cependant ce Prince étoit tellement touché des calamités inſéparables de la guerre, il étoit tellement preoccupé de l'eſpoir d'en arrêter encore le cours, qu'il oublia tout ce que

la conduite de la cour de Londres avoit d'offenſant pour lui, pour ne s'occuper que des moyens de remplir ſes vûes pacifiques. C'eſt dans cette intention que Sa Majeſté Catholique propoſa au Roi un nouveau plan ſelon lequel les Puiſſances belligérantes feroient une tréve à longues années. Ce plan fut agréé par Sa Majeſté, à condition que les Etats-unis y ſeroient compris, & qu'ils ſeroient traités durant la tréve comme indépendans de fait; & pour donner d'autant plus de facilité au Roi d'Angleterre de ſouſcrire à cette condition eſſencielle, Sa Majeſté conſentoit que ce Prince traitât avec le congrès, ſoit directement, ſoit par l'entremiſe du Roi d'Eſpagne „.

" En conſéquence de ces ouvertures, Sa Majeſté Catholique rédigea la propoſition qu'il s'agiſſoit de faire à la cour de Londres : indépendamment d'une tréve illimitée, durant laquelle les Etats-unis ſeroient regardés comme indépendans de fait, ce Prince voulant épuiſer tous les moyens qui pourroient arrêter l'effuſion du ſang humain, prit même ſur lui de propoſer relativement à l'Amérique, que chacun reſteroit en poſſeſſion de ce qu'il occuperoit au moment de la ſignature de la tréve „.

" Il n'eſt ſans doute perſonne qui n'eût jugé que ces conditions ſeroient acceptées; cependant elles ont été refuſées. La cour de Londres les a rejettées de la maniere la plus formelle, & n'a montré de diſpoſition à la paix, qu'autant que le Roi abandonneroit les Américains à eux-mêmes „.

" Après une déclaration auſſi tranchante, la continuation de la guerre eſt devenue inévitable; & dès-lors Sa Majeſté a dû inviter le Roi Catholique à ſe joindre à elle en vertu de leurs engagemens, pour venger leurs griefs reſpectifs, & pour mettre un terme à l'empire tyrannique que l'Angleterre a uſurpé, & prétend conſerver ſur toutes les mers „.

" L'expoſé ſuccinct qui vient d'être fait des vûes politiques, des procédés & des événemens ſucceſſifs qui ont occaſionné la rupture entre les cours de Verſailles & de Londres, mettra l'Europe

rope en état de faire le parallele entre la conduite du Roi & celle du Roi d'Angleterre, de rendre juſtice à la pureté & à la droiture des intentions qui ont dirigé celle de Sa Majeſté, & de juger lequel des deux Souverains eſt le véritable auteur de la guerre qui afflige leurs états, & lequel des deux ſera reſponſable des malheurs qu'elle entraînera après elle „.

BREST (*le* 20 *Juillet.*) Le 13 à 1 heure après-midi le feu prit dans le baſſin de recouvrance : les ouvriers prenant leur repas, il n'en reſtoit que quelques-uns, occupés à entretenir le feu ſous les chaudieres remplies du goudron, qui ſert à caréner les vaiſſeaux : il ſe communiqua d'abord à une eſpece de hangard où travaillent les cloutiers du port ; & il gagna ſucceſſivement trois magaſins d'uſtenciles, d'outils & de matieres propres à carener. Six mille quintaux de bled, qui étoient dans le haut de ces magaſins, & qui appartenoient au munitionnaire-général des vivres de la marine, ont été brûlés : ſans la promptitude des ſecours, un autre magaſin plus conſidérable de bled & de farine, ſéparé de ceux-là ſeulement par un mur de refend, l'auroit été également, ainſi que le pavillon, où ſont le Roïal-Louis de 110 & la frégate l'Andromaque de 40 canons. Ces deux vaiſſeaux ont été préſervés en couvrant de peaux mouillées le mât de beaupré & le tillac. Il n'y a pas à douter de tous les déſaſtres, qu'auroit pu cauſer l'incendie, ſi ſes progrès n'avoient été heureuſement arrêtés par la ſageſſe des ordres ſupérieurs, ſingulierement du marquis d'Aubeterre,

l'Aubeterre, commandant de la province, qui ſe trouve en ce port. Ce ſeigneur, accoûtumé de ſervir l'état dans les premieres places du militaire & des négociations, quitta un grand dîner qu'il donnoit, pour accourir avec ſes convives au danger où étoit le port : le feu a duré 3 heures; & l'on eſtime la perte à 3 ou 4 cents mille livres.

Le 8 à 3 heures après-midi, les ſignaux de Cornouailles & de la pointe de Portric nous annoncerent une flotte. C'étoit une ſeconde flotte marchande, compoſée de 21 bâtimens, venant de St. Domingue ſous l'eſcorte de la frégate du Roi, la Charmante, de 32 canons, commandée par Mr. de Macnemara, lieutenant de vaiſſeau. En ſortant du Port-au-Prince le 21 Mai, elle conſiſtoit en 23 voiles : mais le St. Jacques de Nantes & la Thétis de Bordeaux, ne pouvant ſuivre le convoi, l'ont quitté au débouquement. La cargaiſon de ces 21 navires, chargés, comme la flotte précédente, de ſucre, indigo, coton, &c, eſt auſſi évaluée à près de quinze millions. La Charmante, qui les a convoïés, a été, avant ſon départ de St. Domingue, aux priſes avec la Prudente, frégate françoiſe de même force, commandée par le vicomte d'Eſcars. Celle-ci, chaſſée toute la journée par un vaiſſeau ennemi de 50 canons, étoit venue dans des parages, où la Charmante ne pouvoit ſoupçonner qu'elle fût. Trompé encore par le récit du capitaine d'un brigantin françois, & n'aïant pas les mêmes ſignaux, Mr. de Macnemara la prit

pour une frégate ennemie : la nuit favoriſa cette mépriſe; & on avoit envoïé quelques bordées des deux côtés, lorſqu'aux cris répétés de *Vive-le-Roi* les deux frégates ſe reconnurent. La Prudente avoit été plus maltraitée que la Charmante, & avoit perdu 4 hommes. —— Une flotte de 115 bâtimens, attendue de Bordeaux & de Rochefort avec des approviſionnemens pour ce port & l'Orient, ſous l'eſcorte de la frégate du Roi, la Médée, commandée par le marquis de Kergariou, & de deux chaloupes bombardieres, eſt entrée le 14 en rade. Le même jour à 11 heures du ſoir le prince de Montbarrey, miniſtre de la guerre, eſt arrivé ici.

MORTS.

Hugues, marquis de Mouſſy, gouverneur de Poitiers, ancien capitaine de Gendarmerie, eſt décédé le 10 Juin, dans ſon château de Grange en Touraine, dans la 86e. année de ſon âge.

Jean-Michel, marquis de Renty, gouverneur d'Auxerre, chevalier de l'Ordre de St. Louis, eſt mort à Paris le 29 Juin.

Renée-Pauline-Pelagie Saget de la Jonchere, épouſe du comte de Goyon-Vaudurand, maréchal des camps & armées du Roi, commandant pour S. M. dans la province de Bretagne, eſt morte le 23 Juin.

François-Antoine-Pacifique baron de Zuckmantel, ſeigneur d'Oſdorfen & autres lieux, maréchal des camps & armées du Roi, commandeur de l'Ordre-royal & militaire de St. Louis, envoyé ſucceſſivement aux cours électorales de Manheim & de Dreſde, puis ambaſſadeur près la république de Veniſe, & en dernier lieu, nommé à l'ambaſſade extraordinaire de Portugal, eſt décédé à Paris le 19 Juillet dans la 62e année de

Digitized by Google

ſon âge des ſuites d'une chûte. Ce Seigneur, qui à juſte titre emporte les regrets de la cour & de la capitale, ne laiſſe pour héritier de ſon nom & de ſes biens, qu'un fils unique de ſon mariage avec la comteſſe d'Hauſſonville, ci-devant chanoineſſe de Remiremont.

Le nommé Jean Aragus, natif du village de Laſtua en Turquie, ſitué ſur une colline agréable & fertile, de la dependance de Trébigna, dans le voiſinage de Raguſe, mourut le 6 Mars dernier, dans la 123 année de ſon âge, laiſſant 6 fils & 3 filles, qui ont porté la deſcendance de ce vieillard juſqu'à la cinquieme génération, compoſée de 160 perſonnes, toutes demeurantes dans le même village. Il a conſervé juſqu'à la fin de ſes jours la ſanté la plus parfaite, une excellente mémoire & le jugement ſain : ſa maladie n'a duré qu'environ 7 heures, & il n'a pas paru ſe plaindre beaucoup dans ces derniers momens, qu'il a employés à donner ſa bénédiction à ceux de ſa famille qui ſe ſont trouvés le plus à ſa portée. Il avoit toujours mené une vie laborieuſe ; & il faiſoit preſque chaque jour de fête, & même encore peu de tems avant ſa mort, 10 à 15 milles à pied pour aller entendre la Meſſe. Son occupation vers ſa fin ſe bornoit au ſoin des abeilles : ſa premiere profeſſion avoit été de conduire des caravanes; mais il s'adonna depuis à l'agriculture, qu'il exerça avec autant d'intelligence que de ſuccès Sa probité franche & reconnue le fait regretter des Turcs même, qui n'accordent guere leur eſtime qu'à ceux qui profeſſent la religion de Mahomet. Il étoit ſobre & modéré, gai, d'un caractere doux & tranquille, d'une taille & d'une figure avantageuſes : ſon pere, nommé Pierre Aragus, avoit auſſi vécu 120 ans.

TABLE

Alphabétique des matieres de Littérature depuis Mai 1779.

Apologie de l'état religieux, dans laquelle on prouve que les Ordres & les Congrégations régulieres ſont très-utiles à la ſociété & à l'état. 1. Août. Page 471

Bibliotheques françoiſes, de la Croix du Maine & de Duverdier. Nov. édit. 15. *Mai.* 99

Cours de rhétorique, ou introduction à l'éloquence de la chaire & du barreau. A l'uſage des colléges. Par le F. P. L. Aug. préf. du coll. de Huy. 1. Août. 491

Dictionnaire univerſel de commerce. 10 volumes in-4°. Propoſé par ſouſcription. 1. *Août.* 493

Diſcours de Mr. l'abbé Radonvilliers, ſur le caractere diſtinctif du génie de Mr. de Voltaire. 1. Juin. 186

Education (de l') phyſique & morale des femmes; avec une notice alphabétique de celles qui ſe ſont diſtinguées dans les différentes carrieres des ſciences, des beaux arts, ou par des talens & des actions mémorables. 15. Mai. 95

Eloge de Mr. Haller, lu dans une aſſemblée publique de la ſociété économique de Berne, le 25 Mars 1778, *par Mr. V. B. Tſcharner.* 1. Mai. 10.

Eloge de Mr. le maréchal du Muy, qui a remporté le prix, au jugement de l'académie de Marſeille, le 25 Août 1778, *par Mr. le Tourneur.* 15. Juin. 250

Embryologia (ſacra) ſive de officio ſacerdotum, medicorum & aliorum circa æternam parvulorum in utero exiſtentium ſalutem, libri quatuor,

Digitized by Google

tuor, auctore ac interprete Franc. Emmanuële Cangiamila. 1. *Mai.* Page 17
Encyclopédie de Juriſprudence, ou Dictionnaire complet, univerſel, raiſonné, hiſtorique & politique de Juriſprudence, &c. 1. Juin. 185
Engrais avantageux pour la vigne. 15. Août. 577
Examen de l'évidence intrinſeque du chriſtianiſme. Par Mr. Soame Jenyns &c. Nouv. édition, conſidérablement augmentée par les obſervations de Mr. Plexier de Reval. 15 Juin. 237
=== *Idem*, Second Extrait. 15. *Juillet* 399
Examen impartial de pluſieurs Obſervations ſur la Littérature. 15. Juillet. 393
Expérience faite au village de Bois-le-Roi, près d'Anet, par Mr. Galleron, médecin à Ivri, pour ſauver des lieux infectés de maladies épidémiques. 1. Mai. 31
Extrait des Annales politiques, *contenant quelques anecdotes ſur le fameux* Traité des délits & des peines. 15. *Août.* 571

Hiſtoire des fêtes de l'Egliſe, & l'eſprit dans lequel elles ont été établies. Ouvrage qui peut être utile à tous les curés & vicaires, lorſqu'ils annoncent les fêtes aux prônes; à tous les catéchiſtes; & inſtructif & curieux pour tous les fideles en général. 1. Mai. 21
Hiſtoire de l'égliſe & des évêques-princes de Strasbourg, depuis la fondation de l'évêché juſqu'à nos jours. Par Mr. l'abbé Grandidier, &c. Tome II. 1 *Juillet.* 315
Hiſtoire de l'Egliſe, dédiée au Roi par Mr. l'abbé de Berault-Bercaſtell, chanoine de l'égliſe de Noyon. 15 Août. 549

Lettre à l'Auteur de ce Journal, ſur les taches du ſoleil, &c. 1. Mai. 23
Lettres hollandoiſes, ou correſpondance politique, ſur l'état préſent de l'Europe, notamment de la république des ſept Provinces-unies. Tome I. 15. *Mai.* 98
Lettre de Mr. Thevenay, propriétaire des fontaines minérales de Buſſang, à l'Auteur de ce Journal. 15. Mai. 106
Lettre de Mr. l'abbé Roy à l'Auteur des Affiches

& Annonces, *sur l'écroulement subit de quelques maisons.* 15. Mai. Page 107
Lettre d'un provincial à un de ses amis sur le célibat ecclésiastique. 1. Juin. 166
Lettre de Mr. de Voltaire à une Demoiselle, sur la maniere d'écrire. 15. Juin. 263
Lettre à Mr. le chevalier de Born sur la Tourmaline du Tirol, par Mr. Muller &c. 1. Juillet. 335
Lettre à l'Auteur de ce Journal sur la prescription des causes criminelles, en France. 15. Juill. 418
Lettre de Mr. l'abbé Ghesquiere, à l'Auteur de ce Journal, sur l'origine de l'Imprimerie. 1. Août. 495
Ludus emblematicus in scutum gentilitium Emin. Dni. Comitis a Franckenberg, cardinalis &c. Aut. J. N. de Klugmann. 15. *Août.* 565

Maximes (les) de l'honnête homme, ou de la sagesse, avec des réflexions morales & historiques, utiles aux jeunes gens & aux autres personnes, pour se conduire sagement & avec honneur dans le monde. Nov. édit. par Mr. l'abbé Blanchard. 1. Mai. 3
Moyen de préserver les jardins du ravage qu'y font les chenilles. 15. Juin. 266

Observations de l'Auteur du Journal sur les squélettes de différens animaux que l'on découvre dans des carrieres de sable aux environs de Maestrecht. 1. Juillet. 342
Observateur (l') françois à Amsterdam. Par l'Auteur des Lettres hollandoises. 1. Août. 498
Ode à Son Eminence Mgr. le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, Primat des Pays-Bas, &c. 15. Août. 566
Œuvres de Messire Jacques-Benigne Bossuet, évêque de Meaux, nouv. édit. in-8°. d'après celle in-4°, publiée par des religieux de la Congrégation de St. Maur, sur les manuscrits originaux &c; proposées par souscription. 1. *Juin.* 180
Œuvres de Pascal. Nouvelle édition. 15. Juillet. 410

*Philémon, ou entretiens sur divers sujets intéressans de morale, ou l'anti-Bélisaire. Par Mr. de S. H***.* 1. Juillet 341

Digitized by Google

Proſpectus brevior operis, quod *Acta Sanctorum* inſcribitur; quodque annis aliquot interruptum, Auguſtiſſimæ Mariæ-Thereſiæ, Imperatricis-Reginæ Apoſtolicæ auſpiciis continuabitur Bruxellis, typis Cæſareo-Regiis. 15. *Juillet.* Page 414

Proſpectus operis, quod inſcribetur *Analecta belgica, ad XVII provinciarum Belgii ac ditionum interjacentium hiſtoriam dilucidandam pertinentia.* 15. Juillet. 417

Quadratura (vera) circuli decies demonſtrata, & jam quaſi a ſeptem academiis approbata; *c'eſt-à-dire, la vraie Quadrature du cercle, dix fois demontrée, & déja quaſi approuvée par ſept académies.* 15. Mai. 97

Recherches hiſtoriques ſur l'état de la religion chrétienne au Japon, relativement à la nation hollandoiſe. Par Mr. le baron de Haren. 1. Juin. 159

Réflexions ſur les progrès du paganiſme parmi les Chrétiens modernes. 1. Août. 487

Régles de proportion pour déterminer la hauteur d'une tour par le moyen de ſon ombre. 1. Août. 498

Relation ou notice des derniers jours de Jean-Jacques Rouſſeau; circonſtances de ſa mort &c. 15. Mai. 81

Remarques de Mr. Wales ſur la relation que Mr. Forſter a donnée de ſon voyage autour du monde. 15. Août. 561

Révocation d'une erreur touchant la préſcription dans les affaires criminelles. 1. Mai. 31

Spécifique infaillible pour la guériſon radicale des rhumatiſmes & gouttes-ſciatiques, poſſédé par le Sr. de Neufbourg, reſidant à Gand. 15. Mai. 109

Suite de l'hiſtoire fabuleuſe du cheval de Lunéville, & réponſe de l'Auteur de ce Journal à celui des Affiches de Metz. 15. *Juin.* 255

——— *Idem*, 15. Août. 567

Verzeichniß (raiſonnirtes) aller Kupfer- und Stahlſtiche, ſo durch die geſchickte Hand Albrecht Dürers ſelbſten verfertiget worden. Ans Licht geſtellet durch H. S. Hüsgen. C'eſt-à-dire, *Catalogue raiſonné de toutes les eſtampes gravées ſur le cuivre & ſur le fer de la main propre d'Albert Dürer, mis au jour par H. S. Huſsgen.* 15. Juillet. [illegible]

TABLE.

TURQUIE.	*Conſtantinople.*	
RUSSIE.	*Pétersbourg.*	
POLOGNE.	*Varſovie.*	
ESPAGNE.	*Madrid.*	
PORTUGAL.	*Liſbonne.*	
SUEDE.	*Stockholm.*	
DANNEMARCK.	*Coppenhague.*	
ALLEMAGNE.	*Vienne.*	
	Munich.	
	Berlin.	
	Nuremberg.	
	Hambourg.	
PAYS-BAS.	*La Haye.*	6
ITALIE.	*Rome.*	6
	Bologne.	6
ANGLETERRE.	*Londres.*	6
FRANCE.	*Paris.*	6
	Breſt.	6
	Morts.	6

Digitized by Google

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE.

I. SEPTEMBRE

1779.

TOME CLIV.

A LUXEMBOURG,

chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique.

Avec Privilége de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

Digitized by Google

Suite des Livres nouvellement rentrés chez l'Imprimeur de ce Journal.

ENcyclopédie de juriſprudence, ou Dictionnaire complet, univerſel, raiſonné, hiſtorique & politique de juriſprudence civile, criminelle, canonique & bénéficiale, &c, de toutes les nations de l'Europe. Par une ſociété de juriſconſultes, de publiciſtes & de gens de lettres. 30 vol. in-4°. 1778. Les ſix premiers ſont en vente.

Manuel de la jeuneſſe, ou inſtructions familieres en dialogues ſur les principaux points de la Religion ; ouvrage utile aux perſonnes qui diſpoſent la jeuneſſe à la premiere Communion. 2 parties in-12°. 1773.

Romſée, *Praxis celebrandi Miſſam, tùm privatam tùm ſolemnem, juxta ritum romanum, ad mentem rubricarum Miſſalis romani, & decretorum ſacræ Rituum Congregationis.* 4 *tomi in*-12°. 1773.

Théorie (la) & la pratique de l'Arithmétique des Marchands, ouvrage utile à ceux qui veulent apprendre cette ſcience ſans le ſecours des maîtres ; par Adrien Serré. In-8°. 1773.

Graſers (P. Rudolph) Predigten auf alle Sonn- und feſttage des Jahres. 3 Th. 4°. Augsburg 1776.

Digitized by Google

JOURNAL HISTORIQUE ET *LITTERAIRE.*

1. SEPTEMBRE 1779.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Dialogues entre les philoſophes modernes, par Mr. l'abbé Liger, licencié ès loix. A Geneve, chez les freres Crammer 1778. 3 vol. in-12.

PArmi les apologies multipliées de la religion, l'ouvrage que j'annonce ici, mérite une place diſtinguée; on peut même le conſidérer comme unique dans ſon genre, & comme un des plus propres à détromper les ames droites ſéduites par les erreurs modernes. C'eſt une eſpece de code philoſophique, où

l'on a recueilli & tranſcrit mot à mot tout ce qu'il a plu aux chefs de l'incrédulité d'affirmer ſur les matieres les plus graves & en matiere de religion, & en matiere de politique, & en matiere de morale, & en matiere de métaphyſique. On y voit ces grands hommes errans au gré du caprice & de l'humeur actuelle, tantôt affirmant tantôt niant les mêmes choſes (a); tantôt conſpirant avec d'autres *eſprits forts* ou très-foibles contre la doctrine & les pratiques de l'Evangile, tantôt s'oppoſant aux aſſertions les plus accréditées du philoſophiſme, & renverſant les prétentions de ceux avec leſquels ils ſembloient être étroitement alliés. Depuis long-tems les critiques chrétiens avoient fixé la vûe ſur cette eſpece de guerre civile qui déſoloit la philoſophie, qui en dévoiloit la foibleſſe & l'inconſéquence, qui portoit l'empreinte la plus évidente de l'erreur, ſçavoir la contradiction, le *oui* & le *non*, comme dit St. Paul; & par-là même le contraſte le plus frappant avec la

(a) Genre de variation qui, ſuivant la réflexion d'un orateur célebre, eſt inhérent au caractere de l'incrédule. " Chaque libertin, ſelon ſon „ caprice, ſe fait intérieurement une créance à „ ſa mode, & qui n'eſt que pour lui ſeul; ſui„ vant en aveugle toutes ſes idées, raiſonnant „ tantôt d'une façon & tantôt de l'autre, ſe for„ mant des ſyſtêmes chimériques de providence „ & de divinité qu'il établit & qu'il renverſe ſe„ lon l'humeur préſente qui le domine; ne ſe „ fixant à rien, & conteſtant ſur tout„. *Bourd. Panég. de St. Thomas.*

Digitized by Google

doctrine du Légiſlateur des Chrétiens, qui, ſuivant la remarque du même Apôtre, ne connoiſſoit nullement ce *oui* & ce *non* (a). Cependant perſonne n'avoit encore entrepris de recueillir ces aſſertions diſparates & oppoſées, d'en faire un corps de doctrine contradictoire & deſtructive d'elle-même.

On avoit dit mille fois que les adverſaires du chriſtianiſme ſe réfutoient les uns les autres, qu'ils ſe réfutoient eux-mêmes; un des génies les plus célebres de ce ſiecle avoit fourni les argumens les plus propres à le combattre, & il eſt convenu ingénument, qu'on s'en étoit ſervi avec le plus grand ſuccès (b); mais d'aſſembler ces caprices de l'erreur & de la folie, c'étoit un genre d'ouvrage qui ne promettoit que de l'ennui; M^r. l'abbé Liger a eu le courage de le ſurmonter.

L'art du dialogue a beaucoup contribué à faciliter à M^r. L. ce pénible travail. L'idée de faire converſer les philoſophes entr'eux, lui a été du plus grand ſecours. Tout ce qu'ils diſent les uns contre les autres, eſt tiré mot à mot de leurs ouvrages que l'auteur a eu

---

(a) *Non fuit* eſt & non; *ſed* eſt *in illo fuit.* 2. Cor. 1.

(b) Voyez *Le Déiſme réfuté par lui-même*; on ſçait que Rouſſeau ayant lu ce livre, a eu la bonne foi de dire : *Il m'a très bien réfuté. Mais il falloit dire* le déiſte réfuté; *parce que mes principes ne ſont pas ceux de tous les déiſtes* *.

* Ce ne ſont pas les mêmes, mais ils ne ſont pas plus ſolides les uns que les autres.

a eu ſoin de citer avec exactitude. Un perſonnage italien, nommé *Acortino*, que Mr. L. fait intervenir, ſemble s'efforcer à concilier ces bruïans diſſertateurs, mais ſes efforts n'aboutiſſent qu'à mieux faire ſortir leurs contradictions.

Je ne puis ſuivre l'auteur dans les différens dialogues où il fait diſſerter les philoſophes ſur l'exiſtence de Dieu, l'ame, la liberté, la tolérance &c; on n'en peut juger que par une lecture ſuivie & réfléchie : ces matieres déja très-diſparates par elles-mêmes, prennent dans la bouche des philoſophes une incohérence qui les exclut de toute analyſe. Il n'y a pas d'homme de bon ſens qui ne ſoit frappé de ce combat continuel entre les auteurs les plus fameux du ſiecle; pour peu qu'il ſoit convaincu de la ſimplicité & de l'unité de la vérité, il ne peut ſe diſpenſer de fuir une école où l'on n'apprend qu'à la diviſer & à la déchirer. " *J'ai* plus de plaiſir, dit l'auteur, à voir un champion ſe battre les flancs en vain, bâtir & renverſer, établir des principes & les détruire auſſi-tôt, chanter en un mot une éternelle palinodie; que je n'en aurois à parcourir une foule de preuves convaincantes & péremptoires que l'on oppoſeroit ſérieuſement à ſon ridicule verbiage. Qu'étoit-il beſoin de prodiguer la plaiſanterie ſur des gens qui ſe jouent les uns des autres; de faire dépenſe de raiſonnement vis-à-vis d'aſſertions déclarées non recevables par des aſſertions contraires? Il n'eſt pas d'ailleurs une difficulté propoſée par les philoſophes, dont la ſolution n'ait été donnée par les philoſophes même „. .... " Mon

principal but conſiſte à mettre au jour les enſeignemens bizarres dont on a été dupé ; à ouvrir les yeux aux perſonnes ſéduites, en leur rendant ſenſible la foibleſſe & le ridicule des moïens emploïés à les ſéduire ; à tirer de leur enveloppe ces inconſéquences & abſurdités qui étoient ſi artiſtement enchaſſées, que le cadre décidoit les moins clairvoïans en faveur du tableau ; en un mot, à fixer le lecteur par la conſidération de trois grands objets, 1°. des anciens philoſophes qui cherchent la vérité ſans l'atteindre, 2°. des philoſophes modernes qui la voient & la fuient, 3°. de Jeſus-Chriſt qui l'enſeigne & la démontre : des Païens qui rendent hommage à la religion, & qui la perſécutent ; des mauvais Chrétiens qui l'outragent & qui la calomnient ; de la religion qui triomphe des ſophiſtes & des perſécuteurs. Le but de mon ouvrage eſt de prouver que ceux qui inſultent au ſyſtême de la religion, ne lui oppoſent que des ſyſtêmes dignes de la riſée & du mépris de tout homme ſenſé ; d'épargner aux lecteurs la peine de recourir aux ſources, en leur ouvrant le magaſin philoſophique, où ils trouveront à leur choix, toutes les pieces propres à déſarmer les zélotes du parti „.

Le troiſieme volume acheve l'impreſſion que les deux premiers ne peuvent manquer de faire ſur un eſprit droit. La religion toujours la même, toujours ſimple & une dans ſes dogmes & dans ſa morale, dans l'objet de ſon culte & les motifs de ſon eſpérance, dans l'autorité & la ſanction de ſes oracles, forme

un tableau qui remplace d'une maniere bien avantageuſe & bien conſolante les ſchiſmes de l'impiété. Cet ouvrage d'un Maître qui eſt *le même hier, aujourd'hui, & dans tous les ſiecles* (a), doit avoir néceſſairement une ſupériorité bien marquée ſur ceux de ces bruïans ſyſtémateurs qui n'ont pas deux momens de conſiſtance.

Il ne manque à cet excellent ouvrage que d'avoir été rédigé avec un peu plus d'attention. Le dialogue n'eſt pas toujours aſſez nourri & les matieres manquent ſouvent de nuance. On fait quelques fois débiter à tel philoſophe les maximes d'un autre, & quoique cela prouve toujours également la diviſion de cet empire d'erreurs, on eſt fâché que l'auteur ne ſe ſoit pas aſſujetti à un peu plus de gêne pour donner à ſon ouvrage le mérite d'une plus grande exactitude.

(a) *Heri, & hodiè, ipſe & in ſæcula.* Heb. 13.

Principes de morale, de politique & de droit public, puiſés dans l'hiſtoire de notre monarchie, ou Diſcours ſur l'Hiſtoire de France, dédiés au Roi; par Mr. Moreau, hiſtoriographe de France. Tom. V. VI. & VII. A Paris, de l'imprimerie-roïale.

IL eſt inutile d'annoncer que Mr. Moreau ſoutient l'idée que le public a conçue

que de l'étendue de ſes connoiſſances hiſtoriques & politiques, & ſur-tout de la ſageſſe de ſes principes. Le fond de ſa philoſophie eſt trop affermi, & ſon enſemble forme un grouppe d'objets trop étroitement liés pour qu'on puiſſe craindre à l'égard de l'illuſtre auteur une de ces révolutions, qui dans la littérature actuelle n'ont preſque plus rien d'étonnant. La ſimplicité des faits, les antiques maximes de morale & de religion; voilà les points de vûe qui dirigent cet hiſtorien profond & conſéquent. Le détail avec lequel j'ai rendu compte des volumes précédens *, étant ſuffiſant pour faire connoître cet excellent ouvrage, je ne m'y arrêterai que peu.

* 1. Sept. 1777, p. 3. — 1. Avril 1778, p. 471.

L'auteur développe dans le Ve. tome, comment l'abus du pouvoir en précipita la chûte; comment de cet excès de force des premiers Rois, nâquit l'excès de foibleſſe de leurs deſcendans, & prépara la révolution qui les dépouilla de la couronne. Les grands tableaux qui forment l'hiſtoire de Charlemagne ſont préſentés dans le VIe. volume avec ces traits fortement deſſinés qui caractériſent le pinceau de l'auteur. Un écrivain trop fameux, calomniateur de tous les grands Princes qui ont aimé la religion, a obligé M^r. M. de venger la mémoire du reſtaurateur de l'empire d'occident. On ne peut rien ajouter à l'évidence de ſa réfutation. Les contradictions de M^r. de V. ſuffiſent ſeules pour anéantir ſes injurieuſes ſatyres. Quand ſous les Empereurs païens un général romain ſubjugue la Grande-Bretagne, & brûle les Druïdes, la Grande-Bretagne *nous*

donne l'idée d'un peuple qui avoit beſoin d'être ſoumis par une nation éclairée : mais quand un Roi chrétien punit des ennemis & des rebelles, quand il détruit l'idole d'Irmenſul, c'eſt un homme ſanguinaire, *qui vouloit avoir pour eſclaves des millions d'hommes, qui cultivoient la terre ſous un climat triſte, qui nourriſſoient leurs troupeaux, & qui ne vouloient point de maîtres.*

Les maximes du droit public & du droit des gens que l'auteur mêle habilement aux développemens hiſtoriques, ſont parfaitement aſſorties aux régles d'equité & de juſtice, & toujours dirigées vers la félicité des peuples. Il n'y a pas long-tems que j'ai vû deux hiſtoriens s'efforcer à légitimer les excès les plus révoltans contre des nations conquiſes, & à juſtifier entr'autres dévaſtations, celles du Palatinat en 1674 & 1688 (a). On voit par le paſſage ſuivant qui m'a paru tout-à-fait remarquable, quelle eſt la maniere de penſer de Mr. M, relativement à cet objet. " Dépouiller des ſujets qui n'ont fait qu'obéir à l'autorité publique en prenant les armes, c'eſt les punir d'avoir été fideles à leurs devoirs : c'eſt leur enlever un bien dont ils n'ont point abuſé.... Un Prince, une nation a commis une injuſtice ; elle a attaqué ſans motif, une autre

(a) 15. Fév. 1779, p. 167. ═══ Les *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire du marquis de Louvois*, en parlent comme d'un chef-d'œuvre de politique & de raiſon.

tre Puiſſance; c'eſt la volonté, c'eſt l'autorité publique qui ont décidé cette guerre injuſte. Ce ne ſont pas les particuliers, c'eſt l'état, c'eſt la nation qui fait la guerre; donc c'eſt l'état que vous devez punir; vous ne pouvez lui ôter que ce qu'il poſſede comme nation, comme puiſſance, comme état : mais par la raiſon même que vous avez de dépouiller le Souverain du pouvoir dont il a abuſé, vous contractez, dans ce moment, l'obligation de protéger, de défendre, de traiter avec juſtice & bonté tous ſes ſujets : car, en prenant la choſe, vous prenez toutes les charges de la choſe. La ſouveraineté n'eſt un pouvoir, que parce qu'elle eſt en même tems un devoir : vous ſuccédez à l'un, il vous eſt impoſſible d'abdiquer l'autre; & ſi vous devenez Souverain d'un païs conquis, vous n'êtes plus libre d'en égorger, ou d'en dépouiller les habitans „.

Le regne & les loix de Charlemagne continuent à occuper l'auteur dans le VIIe. volume; il détruit le creux ſyſtême inventé par quelques ſpéculateurs anarchiques touchant une prétendue forme républicaine établie ſous le regne de Charlemagne, & maintient par des preuves de fait inconteſtables l'autorité abſolue de ce grand Monarque. Les rapports de ſes loix & de celles de Pepin avec la liberté, l'état, & les propriétés de leurs ſujets ſeront diſcutés dans le volume ſuivant. Je ne puis finir cet extrait ſans tranſcrire un paſſage bien digne de tenir une place diſtinguée dans le manuel des Rois. " Tous les actes extérieurs de

ſon pouvoir (du Souverain), tout ce qui parle à la nation de ſa part & en ſon nom, doit annoncer la ſainteté des régles dont il s'écarte; ſa légiſlation, s'il veut regner, doit donner le démenti à ſes mœurs, & ſi par malheur il n'étoit plus religieux, ſon gouvernement devroit l'être encore. Ce contraſte eſt un grand mal ſans doute, mais moindre cependant que la licence des peuples née de la ſubverſion des principes, & ſi par le plus grand des malheurs le Monarque étoit irréligieux, il vaudroit encore mieux pour ſon propre avantage qu'il fût généralement condamné, qu'univerſellement imité. O Rois! daignez méditer cette vérité précieuſe. Si la corruption ſe gliſſe dans votre palais, ſi elle gagne même votre perſonne, il eſt pour vous de la plus grande importance qu'elle ne puiſſe jamais être regardée que comme un effet de votre foibleſſe. Tout ſeroit perdu, ſi vous aviez l'orgueil inſenſé de vouloir donner vos propres vices comme une ſuite de vos réflexions, & comme le réſultat d'un ſyſtême. Ces dogmes évangéliques que vous croïez comme nous, & d'après les preuves les plus claires, cette foule de pratiques qu'exige de vous votre ſoumiſſion aux loix de l'Egliſe, ces obſervations que le fanatiſme de l'irréligion vous peindra comme minutieuſes, & qui ſcrupuleuſement reſpectées par vos ancêtres ſont devenues la portion la plus précieuſe de l'étiquette de vos cours, voilà, Princes, ce que vous devez conſerver avec ſoin. Tout cela, dût-il être la condamnation de vos

mœurs, eſt peut-être la plus forte barriere que vous aïez intérêt d'élever autour du thrône „

Supplément aux Erreurs de Voltaire, ou réfutation complette de ſon Traité ſur la Tolérance, par un eccléſiaſtique du diocéſe de Rheims,

Hæreticum hominem poſt unam & ſecundam correptionem devita. *Epiſt. ad Tit. cap.* 3. *v.* 10.

A Liege, chez le Marié, & à Luxembourg, chez l'imprimeur du Journal. 1779. 1 vol. in-12.

RIen ne prouve mieux la force de la vérité que le ſuccès prodigieux qu'à eu le recueil hiſtorique & critique publié ſous le titre d'*Erreurs de Voltaire* *. Cet ouvrage écrit d'un ſtile ſimple & ſans prétention, par un auteur qui n'avoit ni la célébrité ni l'appui du puiſſant parti de M^r. de Voltaire, à penétré avec célérité juſqu'aux extrémités de l'Europe, on en a fait un grand nombre d'éditions, & les littérateurs de toutes les nations ont jugé qu'il étoit d'une utilité extrême pour maintenir les droits de l'hiſtoire contre l'autorité d'un écrivain éloquent qui avoit ſubſtitué aux faits, des imaginations préſentées ſous les couleurs les plus brillantes. Ce *Supplément aux Erreurs* eſt l'ouvrage d'une main différente de celle qui a recueilli les *Erreurs*, mais il eſt écrit dans le même eſprit, avec une critique également ſaine, un uſage bien dirigé de l'érudition, des réflexions ſages; &

* Fev. 1770. P. 95

Digitized by Google

même en général avec plus de vivacité & d'intérêt. Le zele de l'auteur s'eſt animé par une conſidération bien propre à faire impreſſion ſur l'eſprit d'un auteur chrétien. " Il faut connoître bien peu, ou déteſter bien ſouverainement la pureté de la religion, pour oſer propoſer de l'allier avec les délires de toutes les autres religions. Le chriſtianiſme eſt le chef-d'œuvre de l'amour & de la ſageſſe d'un Dieu : c'eſt une lumiere qui vient du Pere des lumieres, l'Auteur de tous dons excellens. Sa divinité eſt atteſtée par la prophétie, juſtifiée par les miracles; il eſt donc eſſentiellement vrai... Or eſt-il poſſible qu'une religion divine dans ſon principe, ſainte dans ſa morale, puiſſe ſe concilier avec aucune autre religion? n'eſt-il pas évident qu'une loi que nous tenons de la bonté de Dieu, exclut néceſſairement tout dogme qui vient de la perverſité des hommes? Comment en effet des choſes ſi oppoſées pourroient-elles ſe tolérer? Eſt-ce qu'un culte criminel ou extravagant, pourroit plaire au Dieu de toute ſainteté, de toute ſageſſe? Pour le rejetter ce culte, il ſuffit que le Tout-Puiſſant nous ait révélé de quelle façon il vouloit être honoré, nous ait preſcrit le culte qu'il déſiroit qui lui fût rendu. Ces principes ſeuls ſuffiroient pour réfuter tous les ouvrages qui ſe ſont ſi fort multipliés ſur cette matiere. Car c'eſt une abſurdité révoltante de prétendre que tous les cultes ſont indifférens. Combien y en a-t-il encore d'inſenſés dans leurs rites, de barbares dans leurs ſacrifices? Qui oſeroit dire ſérieuſement que tous honorent

Digitized by Google

également la Divinité ? Ce ſeroit outrager la Majeſté de l'Eternel, & faire injure aux lumieres de la raiſon. Et à qui perſuadera-t-on qu'une doctrine qui conduit viſiblement à l'athéiſme, que des aſſertions auſſi perverſes puiſſent être ſans inconvéniens pour les mœurs, ſans danger pour la ſociété ? L'incrédulité eſt donc ſans excuſe. Ce n'eſt point ignorance du vrai culte, mais apoſtaſie de la révélation „.

Avant que d'entreprendre la réfutation du fameux *Traité de la Tolérance*, l'auteur en donne cette idée générale, qui ne ſçauroit être plus préciſe ni plus vraie. " Le titre eſt ſéduiſant : preſque tous les paſſages de l'Ecriture y ſont falſifiés ou mal rendus : on y a travefti d'une façon ridicule le Texte ſacré : on impoſe aux Peres des ſuppoſitions inſidieuſes, des reproches odieux : la religion par-tout calomniée, l'héréſie toujours juſtifiée „.

L'ouvrage commence par le *chapitre troiſieme*, genre de ſingularité où je ne comprens rien. Dans ce chapitre il s'agit de la prétendue réforme de Calvin, que Mr. de V. habille de maniere à la faire enviſager comme la plus heureuſe révolution qui ait illuſtré les annales de l'humanité. L'auteur examine enſuite les dangers & l'utilité de la Tolérance, chez quels peuples elle a été en uſage. C'eſt ſur-tout la politique romaine qui occupe notre auteur par la multitude d'erreurs dont Mr. de V. a chargé l'hiſtoire de ce peuple, relativement à la conduite qu'il a tenue envers les Chrétiens, conduite digne des Cannibales, des Algonquins & des Chicacas, & que Mr. de V.

nous repréſente comme un chef-d'œuvre d'équité & de modération. L'auteur rétablit les vérités hiſtoriques, reconnues depuis l'exiſtence du chriſtianiſme, touchant la multitude & l'atrocité des perſécutions, du nombre incroïable de martyrs immolés par l'intolérance romaine, des ſupplices raffinés & inouis auxquels ont été condamnés dans toutes les provinces de la terre les défenſeurs de la foi de Jeſus-Chriſt. On peut dire que cette partie de l'ouvrage eſt un vrai triomphe; non-ſeulement M^r. de V. ne paroit plus hiſtorien, mais on n'y reconnoit ni le logicien, ni même le grammairien. Il eſt aujourd'hui avéré que cet homme célebre ne ſçavoit pas un mot de grec, ni d'hébreu, ni d'arabe, ni de ſyriac &c; quoiqu'il raiſonnât continuellement ſur le génie & les expreſſions de ces différens idiomes. On voit ici, ou du moins on eſt tenté de ſoupçonner que le ſçavant univerſel ne ſçavoit pas mieux le latin que l'arabe. Ce qu'il y a de sûr, c'eſt qu'il y a telle traduction de ſa façon qu'on auroit de la peine à ſuppoſer dans un écolier de grammaire. On peut conſulter les pages 137, 146, 155. Il eſt cependant à croire qu'il y a dans ces tours de traduction, plus d'artifice philoſophique que de véritable ignorance.

Du reſte le ſçavant auteur s'arrête peu à ce genre de critique pour s'attacher à des obſervations plus graves. M^r. de V. toujours dans le deſſein d'effacer de l'hiſtoire les cruautés romaines envers les Chrétiens, dit que *le Chrétien qui déchira publiquement l'édit de Dioclétien*

Dioclétien, attira ſur ſes freres la grande perſécution. On ne juſtifie point ici le zele inconſideré de ce Chrétien, mais on fait remarquer ou la mauvaiſe foi, ou la mauvaiſe logique de Mr. de V. " Si la perſécution étoit ordonnée par l'édit que ce Chrétien déchira, il n'y a au monde que Mr. de Voltaire qui puiſſe nous dire, comment il eſt poſſible que cette action poſtérieure à la publication de l'édit, en ait été la cauſe. Il faut qu'il ignore que l'Empereur par une premiere ordonnance *, avoit commandé *de détruire les égliſes, de brûler les écritures, de dépouiller de tout honneur, charge ou dignité, & autres prérogatives, les chrétiens d'une condition honnête; de ne pas permettre qu'un eſclave pût devenir libre, tandis qu'il demeureroit attaché à ſa religion.* Bientôt ſe repentant de n'avoir pas ordonné un maſſacre univerſel, il ſe preſſa de réparer cette inattention. Il parut un ſecond édit, par lequel il fut ordonné que *dans tout l'Empire on enfermât dans des cachots les prêtres de l'Eternel, qu'enſuite on les forçât par toutes ſortes de ſupplices de ſacrifier aux idoles.... Quant aux fideles, on leur faiſoit ſouffrir différentes tortures, les uns étoient mis en pieces à coups de fouets, on arrachoit à d'autres les entrailles avec des mains de fer; on grilloit les autres avec des lames enflammées.... Alors un Chrétien d'une naiſſance diſtinguée, conſtitué en charge & en dignité, pénétré de la barbarie de ces arrêts, tranſporté d'un zele trop ardent pour la foi, les arracha publiquement à Nicomédie,*

* Euſeb. hiſt. eccleſ. l. 8. c. 2. an. 304.

Ibid. c. 6.

die. Ce Chrétien n'attira donc pas ſur ſes freres la grande perſécution, puiſqu'elle s'exerçoit avec tant de cruauté dans tout l'Empire.

Notre auteur diſcute enſuite les témoignages des anciens touchant les ſouffrances des premiers Chrétiens, & l'on ne peut lire cette affligeante énumération d'horreurs exercées par les Romains, ſans s'étonner de la confiance avec laquelle M^r^..de V. s'eſt perſuadé que ſon témoignage ſuffiſoit pour réfuter tout ce que les hiſtoriens contemporains, chrétiens & païens, eccléſiaſtiques & profânes ont écrit unanimement & uniformément touchant ces ſcènes de carnage qui enſanglanterent tout l'Empire. Les preuves de M^r^. de V. ſont quelques fois ſi plaiſantes, que malgré la gravité ou plutôt la triſte horreur du ſujet, il n'eſt guere poſſible de n'en pas rire. Tantôt il prétend que telle perſécution n'a point exiſté, puiſque Tertullien, qui vivoit en ce tems, n'a pas été mis à mort; tantôt il conclut la même choſe de ce que St. Grégoire Thaumaturge, & St. Denis ont également échappé au glaive. On voit que l'intention de M^r^. de V. eſt qu'il n'eût pas échappé un ſeul Chrétien depuis les colonnes d'Hercule juſqu'aux rives du Gange: il faut avouer ingénûment qu'il n'y a pas eu de perſécution de cette efficace.

On peut ſe rappeller que M^r^. de Voltaire dans ſes petites diatribes irréligieuſes ou luxurieuſes, a toujours nié l'exiſtence de la légion thébéenne, afin de ridiculiſer l'hiſtoire des Martyrs de ce nom, & l'honneur que l'Egliſe leur rend. Ce genre d'ignorance ou, pour

Digitized by Google

mieux dire, de mauvaiſe foi a quelque choſe de ſi remarquable dans un homme ſi célebre, qu'en liſant cet endroit de l'ouvrage que nous annonçons ici, le lecteur éprouve un étonnement dont il a peine à revenir. " *Nous avons*, dit M^r. de V, *le nom des trente-deux légions qui faiſoient les principales forces de l'Empire romain, & aſſurément la légion thébéenne ne s'y trouve pas.* Vous n'êtes, reprend notre critique, jamais plus affirmatif que quand vous aſſurez un fait que vous ignorez. Si vous aviez conſulté cette liſte, vous y auriez *aſſurément* trouvé le nom de cette légion en dix endroits. Vous y auriez lu, ſect. VII, que ſous Dioclétien la 3e. légion étoit la thébéenne : *tertia Diocletiana, Thebæorum.* Cette même légion ſe trouve encore dans la ſect. XX. Elle étoit la ſeconde ſous Flavia Conſtantia : *ſecunda Flavia Conſtantia, Thebæorum* : elle conſervoit le même rang ſous Valens : *ſecunda Valentis, Thebæorum*, ſect. VI. Elle étoit la premiere ſous ce même Maximien qui la fit maſſacrer : *prima Maximiana, Thebæorum*, ſect VII. (a) „.

En examinant les abus de l'intolérance, l'auteur nous préſente un raiſonnement de M^r. de V, dont certainement les anciennes logiques ne donnent point d'exemple. " *Si vous diſiez que c'eſt un crime de ne pas croire à la religion dominante, vous accuſeriez donc vous-même*

(a) Voyez la notice des dignités de l'Empire romain, par le P. Labbe.

même les premiers Chrétiens & vous juſtifieriez ceux que vous accuſez de les avoir livrés aux ſupplices. Quoi ! en aſſurant que c'eſt un crime de ne pas ſe ſoumettre à la religion dominante, lorſque cette religion dominante eſt le chriſtianiſme, c'eſt accuſer nos peres d'un crime égal, puiſqu'ils ont refuſé d'adorer les dieux du paganiſme quand il étoit la religion dominante ? Jamais parallele auſſi odieux n'a fourni la matiere d'un ſophiſme plus impie ; car il eſt de toute évidence que ſi c'eſt irréligion de refuſer au Dieu de vérité, le culte légitime qu'il preſcrit, c'eſt une abomination de rendre au pere du menſonge un culte ſacrilege qu'il réprouve „.

L'auteur diſcute enſuite l'intolérance telle qu'elle étoit adoptée par les Juifs. Il examine quel eſt l'eſprit de l'intolérance eſſenciellement inhérente à la loi de l'Evangile ; il met au jour des contes groſſiers & d'une impiété brutale inſérés dans le fameux *Traité de la Tolérance*, qui portent avec eux le ſceau de la baſſeſſe & de l'atrocité. Ce ſçavant & judicieux traité eſt terminé par des réflexions générales ſur la tolérance, entre leſquelles l'auteur en place une de M^r^. de Pompignan, archevêque de Vienne, qui par ſa ſimplicité & ſon extrême évidence eſt bien propre à finir toutes les controverſes qu'on peut agiter en cette matiere. " Lorſqu'on prouve que Jeſus-Chriſt a montré qu'il étoit le Meſſie par l'accompliſſement des prophéties, par les miracles les plus éclatans, par la maniere toute divine, dont le chriſtianiſme s'eſt établi dans le monde,

lors, dis-je, que de ces différentes propoſitions qui naiſſent l'une de l'autre, on a formé le ſyſtême entier de la religion, & qu'il n'eſt plus douteux que Dieu n'ait attaché le ſalut éternel à la croïance & à la pratique de l'Evangile; que devient la tolérance offerte par les déiſtes à toutes les religions? elle doit être détruite ſans reſſource, & il demeure conſtant qu'il n'y a pas de vraie piété ſans la foi, & que les vertus morales ſans les chrétiennes ſont inſuffiſantes aux yeux de Dieu pour mériter ſes récompenſes & éviter ſes châtimens „.

Cet ouvrage plein de recherches, d'une critique également ſolide & honnête, d'un zele ſoutenu & éclairé pour les intérêts de la foi, paroîtra peut-être préſenter quelques légers défauts; mais ce ſeroit exercer une cenſure bien auſtere que de ne pas les regarder comme noïés dans une multitude de choſes excellentes. L'ironie que l'auteur emploie avec art & d'une maniere piquante, n'eſt pas toujours aſſez ſenſible; un lecteur ſuperficiel paroit pouvoir s'y méprendre. Les tranſitions ſont quelques fois un peu gênées, mais c'eſt ſans doute en faveur du laconiſme que l'auteur a négligé des nuances mieux menagées. —— On eſt quelques fois fâché de voir échapper au judicieux critique des traits qui méritoient bien d'être remarqués. Par exemple, M^r. de V. en citant ces mots de Suetone dans la vie de Claude, *Judæos aſſiduè tumultuantes impulſore Chriſto, Româ expulit*, dit que " ce paſſage fait voir que „ les Romains loin d'opprimer les premiers „ Chrétiens, réprimoient alors les Juifs qui

„ les perſécutoient „ Notre auteur ſe contente d'obſerver la contradiction étonnante qu'il y a entre ces paroles & celles qui précedent immédiatement, *les Chrétiens n'étoient pas alors diſtingués des Juifs aux yeux des Romains.* Mais il me ſemble qu'il y a ici une bévûe d'un autre genre, & que M^r. de Voltaire a pris les mots, *impulſore Chriſto*, pour *impellentibus Chriſtianis*, tandis que Suetone parle de l'idée, de l'attente du Chriſt, qui occupoit les Juifs & les engageoit à de fréquentes révoltes. Car dans ce dernier ſens quel témoignage de faveur & de protection les Romains euſſent-ils donné aux Chrétiens? & c'eſt cependant ce témoignage que Mr. de V. croit voir dans ce paſſage.

A la tête de ce *Supplément aux Erreurs de Voltaire*, on voit une *Lettre polémique ſur la tolérance chrétienne*, dans laquelle il y a de très-bonnes vûes, un zele auſſi éclairé que modéré pour la conſervation de la vraie foi, & des obſervations politiques ſur la tranquillité des états. L'auteur de cette Lettre paroit s'être occupé particulierement du rappel projetté des Proteſtans en France, & d'une maniere plus directe encore de l'état civil qu'ils ne ceſſent de réclamer. On lit dans la préface un paſſage du miniſtre Jurieux, qui ſemble preſque ſuffire pour décider la queſtion que l'auteur diſcute, tant l'autorité de ce fameux miniſtre eſt peu ſuſpecte & par-là très-grave, en cette matiere. *De tous les voiles, derriere leſquels ſe cachent tous les indifférens, le dernier & le plus ſpécieux eſt la tolérance*

Térance civile.... C'eſt par-là qu'on ouvre la porte au libertinage, & que l'on fraie le chemin à l'indifférence des religions. M^r. Boſſuet, qui rapporte ces paroles de Jurieux, ajoute : " La tolérance civile eſt néceſſaire-
„ ment liée à la tolérance eccléſiaſtique, il
„ ne faut pas regarder ces deux ſortes de to-
„ lérance, comme oppoſées l'une à l'autre,
„ mais la derniere comme un prétexte dont
„ l'autre ſe couvre „.

Hiſt. des Variat. t. 4. p. 158.

A la fin de la *Lettre* on voit un autre paſſage de Boſſuet, également digne d'être bien médité par les amis de l'ordre politique. " Cette ſoumiſſion ne dura qu'autant que les
„ Rois furent en état de les contenir. Sous
„ les forts regnes de François I, & de Hen-
„ ri II, ils furent à la vérité fort ſoumis....
„ Le regne auſſi foible que court de Fran-
„ çois II, leur donna de l'audace; mais du-
„ rant la minorité de Charles IX, ſous la
„ régence d'une Reine dont toute la politi-
„ que n'alloit qu'à ſe maintenir par de dange-
„ reux ménagemens, la révolte parut toute
„ entiere, & l'embraſement fut univerſel par
„ toute la France „.

Hiſt. des Variat. *ibid.*

On peut voir différentes réflexions ſur cette matiere dans les Journaux du 1. Septembre 1776, page 11, —— 1. Octobre 1778, page 162, & autres cités là-même. —— J'ajouterai une comparaiſon que je viens de lire dans un ouvrage moderne, qui m'a paru auſſi juſte qu'ingénieuſe. " Toute ſecte qui eſt foible réclame la tolérance, & devient intolérante quand elle a pris le deſſus. C'eſt la

chienne de la fable, qui demande en ſuppliant un logement pour mettre bas ſes petits, & chaſſe le propriétaire dès que ſes petits ſont aſſez forts pour ſoutenir ſon uſurpation. Telle eſt la marche des paſſions humaines : timides & artificieuſes dans leur naiſſance, elles ſont bientôt injuſtes & tyranniques, pour peu qu'elles trouvent de l'appui „.

Irene, tragédie, par Mr. de Voltaire, repréſentée pour la premiere fois le 16 Mars 1778. A Paris 1779. Se trouve chez les marchands de nouveautés.

ON a enfin pris le parti d'imprimer cette tragédie fameuſe qui a valu au poëte octogénaire la couronne, les vers & les adorations dont il a tant été parlé dans le tems. Si j'avois la témérité de juger cette piece & de ne pas la trouver *divine*, mes bons amis ne manqueroient pas de dire avec leur véracité & leur politeſſe ordinaires, que j'*inſulte les grands hommes*, que *ma plume de corbeau ne diſtille que du fiel &c* *. Je me contenterai donc de tranſcrire ici le jugement de Mr. l'abbé de Fontenai, que je n'héſite point de regarder, malgré ſes préjugés pour quelques marottes du jour (a), comme le meilleur

* 15. Août, p. 570.

(a) Telle que l'antiquité de la Chine, la ſageſſe & les vertus du peuple chinois, la prétendue démonſtration de certaines hypotheſes, & en general

leur périodiſte de la France, excepté *peut-être* l'Année littéraire.

" C'eſt, dit-il, le tour le plus cruel qu'on *pût* jouer à la mémoire de ce poëte octogénaire, en faiſant imprimer cette tragédie. Il eſt inconcevable que ce ſoit cependant cette même piece qui lui ait valu la couronne, les vers, & les applaudiſſemens dont il a été ſi fort queſtion dans le tems. On n'y retrouve aucune trace du génie de M^r. de Voltaire, ni cette verſification brillante qui a fait en grande partie ſa réputation, ni cet intérêt ſi touchant dans Zaïre, Mérope, Alzire, ni ces mouvemens qui ſont l'ame de la tragédie. La cataſtrophe eſt même abſurde. Il s'agit de ſçavoir ſi la veuve de Nicéphore, Empereur de Conſtantinople, épouſera Alexis Comnene, meurtrier de ſon mari. Irene le déſireroit bien. Depuis long-tems & avant même ſon mariage avec Nicéphore, elle aimoit Alexis ; mais les loix de la religion & de l'état, ſon honneur &

---

néral les opinions revêtues de l'éclat éblouiſſant des modes ſcientifiques : mais toujours de maniere à ne pouvoir compromettre les bons principes. Car rien de ce qui ſent indubitablement le philoſophiſme, ne trouve grace aux yeux de ce cenſeur éclairé, auſſi homme de bien qu'excellent littérateur. —— Quant aux détails prolixes & délicats ſur les ſpectacles, la figure, la voix, les graces des comédiennes, les eſpérances qu'elles donnent, les raviſſemens qu'elles produiſent &c; comme on aſſure que c'eſt-là une tache eſſenciellement inhérente à cette feuille périodique, au lieu de blâmer l'auteur, on doit bien ſincérement le plaindre.

& ſa fierté s'oppoſent à ces nouveaux liens. Léonce, ſon pere, vieillard reſpectable, qui a ſacrifié toutes les grandeurs pour ſe conſacrer à Dieu dans la retraite, s'y oppoſe encore davantage. Alexis prie, preſſe, s'irrite, menace, & fait arrêter Léonce. Memnon, capitaine des gardes, n'oublie rien pour déterminer Irene en faveur d'Alexis. Zoé, confidente la plus bavarde qu'on ait vûe dans aucune tragédie, le ſeconde autant qu'elle peut. Dans cette incertitude la Princeſſe ſe recommande à Dieu; & cependant elle ne trouve d'autre moïen pour ſe tirer d'embarras, & pour ſauver auſſi ſon pere, que de ſe tuer d'un coup de poignard. Elle dit en expirant :

Pardonne Dieu clément! ma mort eſt-elle un crime?

Oui, ſans doute ſa mort eſt un crime qu'il n'eſt pas ici poſſible d'excuſer. Bien plus, il eſt fondé ſur des motifs puérils. Et qui empêchoit Irene de faire des promeſſes vagues, & de gagner ainſi du tems! N'eſt-ce pas de cette maniere que Corneille fait agir Chimene dans le Cid? Il faut avoir bien envie de verſer du ſang dans une tragédie, pour faire tuer la pauvre Irene ſur de ſi légers prétextes. On pourroit encore demander ſi ce ſujet eſt bien tragique, s'il eſt poſſible de s'intéreſſer beaucoup à des perſonnages qui s'agitent pour un événement de ſi peu d'importance. Mais ceci nous meneroit trop loin; & d'ailleurs cette piece mérite-t-elle de longues diſcuſſions? En la liſant, on ne peut que déplorer la manie incurable de M^r. de Voltaire dans ſa vieilleſſe d'entretenir le public de ſes réveries, & l'on

ne peut que s'écrier : *Quantùm mutatus ab illo*„.

Hiſtoire générale & économique des trois regnes de la nature par Mr. Buc'hoz, médecin-botaniſte, & de quartier en ſurvivance de Monſieur, ancien médecin de Mgr. le Comte d'Artois &c. &c. A Paris, chez Didot; à Amſterdam, chez M. M. Rey, libraire.

ON ne peut ſçavoir encore juſqu'à quel nombre de volumes ſera portée cette nouvelle hiſtoire, l'auteur qui ne ceſſe de s'en occuper, ne peut encore lui-même déterminer avec préciſion l'étendue qu'elle aura. Les deux premiers tomes que j'ai ſous les yeux contiennent différentes introductions ou diſcours préliminaires, & l'hiſtoire naturelle de l'homme. On y trouve auſſi le catalogue de la bibliotheque de l'auteur, & une eſpece de ſommaire de ſa vie. Ce dernier article pourra paroître un peu exotique à des critiques ſéveres, mais depuis que nos plus célebres philoſophes, tels que Hume, Rouſſeau, &c, ont écrit leur vie avec l'étalage de l'égoïſme le plus fin, peut-on s'offenſer du compte qu'un naturaliſte rend tout ſimplement des voïages qu'il a entrepris pour étudier la nature, & des deſtinées diverſes qu'il a eſſuïées dans ce genre de travail ? Quant à la maniere d'écrire de Mr. B, ſi elle n'a pas le coloris vif & brillant du Pline françois, ni les traits de ce pinceau fécond en tableaux pittoreſques

reſques & enchanteurs, elle n'eſt point embarraſſée de ces idées ſyſtématiques qui gênent preſque toujours la déduction des faits, & qui font juſtement appréhender au lecteur d'avoir pris les imaginations de l'hiſtorien pour les opérations de la nature.

Une choſe qui mérite d'être remarquée dans le tems où nous ſommes, c'eſt que l'ouvrage eſt dédié par trois différentes inſcriptions au premier Etre, à l'origine de toute exiſtence, à cette ſource immenſe & intariſſable, où la nature prend ſa vie & ſa fécondité. La langue latine étant la plus propre à ces ſortes d'épigraphes, l'auteur l'a préférée. Je tranſcrirai la premiere en faveur des amateurs du ſtile lapidaire.

Moventi primo
Enti entium,
Cuſtodi Rectorique univerſi;
Mundani hujus operis Domino & Artifici,
Numini æterno, immenſo, omniſcio, omnipotenti,
Sempiterno;
Sine quo nihil eſt:
Quod totum hoc fundavit & condidit,
Quodque oculos noſtros & implet & effugit,
Cogitatione tantùm videndum eſt:
Cujus Majeſtas tanta in ſanctiore ſeceſſu delituit,
Ut nulli det aditum niſi animo,
Cujus tamen totus eſt ſenſus, totus viſus, totus auditus:
Ex quo nata ſunt omnia;
Cujus conſilio & providentiâ
Mundus actus ſuos explicat.
In æternum ſui tam interni quàm externi
Erga Divinitatem cultûs
Memoriam,
D. C.
PETRUS JOSEPHUS BUC'HOZ
Hujus Hiſtoriæ trium naturæ regnorum
Auctor.

Digitized by Google

MR. Bertholon ſans ceſſe occupé *des fléaux multipliés qui ſemblent conjurés contre ce malheureux globe,* après nous avoir donné des remédes contre la foudre tant aſcendante que deſcendante *, ſe tient sûr d'anéantir les volcans & les tremblemens de terre par des *para-volcans*, & des *para-tremblemens de terre.* Depuis long-tems on ſe garantit de la pluie & du ſoleil par des *para-pluies*, & des *para-ſols*; les *para* ſont inconteſtablement d'excellens remédes.

* 1 Fev. 1778. p. 181. 15. Juillet 1778. p. 419.

Pour faire évanter les volcans & les tremblemens de terre, il s'agit préciſément d'enfoncer en terre *des conducteurs métalliques* (a), *dont la multiplicité ſoit en rapport avec la quantité habituelle de matiere électrique terreſtre, & avec l'étendue du terrein qu'on veut préſerver. Il faudra y ajouter des verticilles intermédiaires qui ſeront hors de terre &c, tout cela doit être revêtu de vernis &c.* C'eſt ſur-tout le Roi de Naples qui eſt intéreſſé à illuſtrer

(a) Comme le foyer des tremblemens de terre eſt ſouvent placé à 200 milles de profondeur, ſuivant Mr. de Bertholon; il faut ou que ces barres aient pluſieurs milles de longueur, ou qu'elles aient la vertu de ſoutirer le feu électrique à la diſtance de 200 milles; de maniere p. ex. que les conducteurs placés ſur nos tours puiſſent ſuffire pour ſoutirer la foudre des orages qui exiſtent à Vienne, à Milan, à Carcaſſone &c.

Digitized by Google

illuſtrer ſon regne par l'uſage de cette découverte, l'auteur s'attend que S. M. ſera percer, barrer & vernir toute la ſuperficie de ce roïaume volcanique depuis les deux Calabres juſqu'à l'Abruzze.

Il eſt vrai que cela ſuppoſe de grandes dépenſes, mais dit Mr. Bertholon, *il n'en eſt certainement point de plus néceſſaire, puiſqu'il s'agit de conſerver la vie à des millions d'hommes. Elle eſt inférieure à celles qu'entraînent des guerres pour l'ordinaire injuſtes, des conſtructions de palais ſomptueux, élévés en dépit de la nature.*

L'argument définitif que Mr. B. emploie en faveur de cette pratique eſt celui-ci. " L'efficacité de ce *para-tremblement de terre* & de ce *para-volcan* n'eſt pas inférieure à celle du *para-tonnerre aſcendant* & du *para-tonnerre deſcendant.* La conſtruction de ces divers appareils eſt fondée ſur la même baſe : les procédés ſont entierement analogues, & les uns ne peuvent être utiles & efficaces que les autres ne le ſoient également : ſi l'on convient du pouvoir des pointes électriques pour préſerver de la foudre, ce qui eſt actuellement *un dogme de phyſique*, on ne peut nier ſans inconſéquence celui du nouveau préſervateur des tremblemens de terre qui ſont des phénomenes d'électricité ; ils ſont produits eſſentiellement par une rupture d'équilibre du fluide électrique : celui-ci eſt ſoutiré par les pointes & transmis en ſilence par les conducteurs qui rétabliſſent inſenſiblement l'équilibre ".

Ce raiſonnement qui d'abord paroit devoir ſubjuguer toute intelligence argumentante, préſente néanmoins un côté qu'on pourroit attaquer de la maniere ſuivante. Les *para-volcans* & les *para-tremblemens de terre*, ſont établis ſur les mêmes principes & promettent les mêmes effets que le *para-tonnerre*. Or j'ai démontré que les *para-tonnerres* étoient *un dogme de phyſique* très-inutile & très-dangereux; je l'ai prouvé par des raiſons que perſonne n'a contredites, & par des faits auſſi multipliés qu'inconteſtables (a); d'où il paroit s'enſuivre que les *para-tremblemens* & les *para-volcans*, ne ſont point d'une utilité auſſi évidente que M^r. B. ſemble le ſuppoſer. J'ajouterai deux réflexions très-ſimples.

1°. Si ce ſyſtême pouvoit promettre quelque effet, ce ſeroit de multiplier étrangement les volcans en provoquant les feux ſouterrains, en embraſant des matieres qui, ſi on ne leur ouvroit aucune communication avec l'athmoſphere, reſteroient dans une déſirable inertie, & ne franchiroient pas l'eſpace par lequel *la prudence de Dieu*, pour me ſervir de l'expreſſion d'Horace, *les a ſeparées de nous*. Voïez dans le Journal du 15 Juillet, p. 444, une propriété remarquable des pyrites. Il en eſt ainſi, quoique ſous des rapports différens, de toutes les matieres inflammables. —— 2°. Ces barres enfoncées ont déja la vertu d'attirer le feu de l'athmoſphere, elles ont auſſi, ſuivant M^r. B, celle

Deus abſcidit prudens. Ode 3. L. 1.

(a) 1. Fév. 1778. p. 177. —— 15. Juill. 1778. p. 422.

d'attirer le feu ſouterrain. Qu'on s'imagine l'effet que doit produire la concurrence de ces deux feux ſur un point de la ſuperficie terreſtre.... Si les rêves de nos ſpéculateurs pouvoient ſe réaliſer, la deſtinée du monde ſeroit bientôt décidée.

ON ſçait que ce n'eſt pas préciſément à la gelée, mais à l'action du ſoleil qui ſurvient, qu'il faut attribuer la perte du bled & des raiſins. Durant le cours du mois de Juin dernier, un cultivateur ayant conclu de la rigueur du froid que les biens de la terre pourroient en ſouffrir, ſe leva avant le jour, & alla dans ſes champs accompagné de ſon domeſtique. Là prenant les deux extrémités d'une corde, ils la paſſèrent deux ou trois fois ſur les grains. Le ſuccès fut complet, & ces champs ne reçurent aucun dommage, tandis que les plus voiſins ne conſerverent point un epi.

L'*Enigme* même eſt le mot de la derniere, & *Cornix* celui du Logogriphe.

JE renferme en mon ſein ce que la Perſe adore;
Un dieu cruel qui tout dévore,
Et qui me rongeroit le ſein,
Si mon ventre n'étoit ou de fer ou d'airain.
Toujours on me tient à la gêne;
Mon col eſt chargé d'une chaine,
Et quand je me veux échapper,
Vers la terre auſſi-tôt je me ſens entraîner;
Car ſitôt qu'au ciel je m'élance,
Je retombe à l'inſtant malgré ma réſiſtance.

NOUVELLES

Digitized by Google

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le* 10 *Juillet.*) Le 20 du mois dernier, un officier ruſſe eſt arrivé ici avec la ratification du dernier traité de paix, & chargé en même tems des préſens conſidérables que l'Impératrice envoie au Grand-Seigneur & à ſon viſir. Ils n'ont pas encore été expoſés en public; comme cela ſe pratique. Ce même officier a remis en même tems à Mr. de St. Prieſt, ambaſſadeur de France, deux nouveaux billets de banque de 15 mille écus. De ſon côté, le Grand-Seigneur a aſſigné pour chaque jour à Mr. de Stachieff, envoïé-extraordinaire de Ruſſie, 105 piaſtres & la garde ordinaire d'honneur. Ces marques réciproques d'amitié annoncent que la meilleure intelligence ſubſiſte aujourd'hui entre deux cours, qui depuis environ 10 ans ont vécu entr'elles ou dans un état de guerre ouverte, ou dans une défiance qui faiſoit craindre à chaque inſtant une nouvelle rupture. Ces heureux changemens ſont attribués en partie aux habiles négociations de l'ambaſſadeur de France, guidé par les inſtructions de Mr. le comte de Vergennes, miniſtre des affaires étrangeres de Sa Maj. Très-Chrétienne.

Après une longue ſechereſſe nous avions eu aſſez de pluie depuis un mois, & tout nous faiſoit eſpérer que les fruits de la campagne auroient réuſſi, mais les ſauterelles ont ruiné nos eſpérances en mangeant les grains, les vignes & l'herbe dans les prairies; aïant ainſi porté premierement leur ravage en Aſie, ces inſectes ſont paſſés dans nos cantons, & ont deſſéché les campagnes dans une grande étendue de païs; de ſorte que nous ſommes menacés d'une grande cherté & peut-être d'une extrême diſette des denrées de premiere néceſſité. D'ailleurs en deux ſemaines de tems il eſt mort une infinité de perſonnes, qui faute de viandes & de légumes, alloient chercher leur nourriture & leur ſoutien du côté de la mer, en mangeant des poiſſons & des coquillages qui étoient attaqués d'une eſpece d'épidémie. L'expérience qu'on en a faite ſur des chiens, des chats & des poulets, qui mouroient un quart-d'heure après en avoir mangé, a prouvé aſſez la cauſe de la mortalité étonnante qui regnoit dans cette capitale. C'eſt en conſéquence de l'avis des médecins qui ont reconnu ces poiſſons & coquillages comme infects & empoiſonnés, qu'il a été conſeillé dans toutes les égliſes grecques & arméniennes, aux habitans de s'abſtenir au plutôt d'une pareille nourriture, de ſorte qu'il ne nous reſte plus qu'à prier le Très-Haut de nous accorder un air pur & ſalutaire qui puiſſe prévenir l'entiere dépopulation de cette ville.

L'Aga des Janiſſaires a été démis de ſon

poſte, le 26 du mois dernier, ſans que l'on ſache le motif de ſa diſgrace; il eſt remplacé par le lieutenant du même corps. —— Une des Sultanes du Grand-Seigneur eſt accouchée dernierement d'un enfant mort; & c'eſt pour la troiſieme fois que cet accident lui arrive.

Les emploïés des établiſſemens anglois aux Indes-orientales avoient ci-devant coûtume d'envoïer de tems en tems un navire à Gedda ſur la Mer-rouge; mais comme ils y avoient ſouvent des démêlés avec les ſchérifs, dont ils étoient maltraités, ils ont commencé à prendre depuis deux ans une autre route, & viennent actuellement à Suez, échelle en Egypte, où les Vénitiens apportoient autrefois les marchandiſes des Indes avant qu'on eût doublé le cap de Bonne-Eſpérance. Cette navigation augmente au point, que la compagnie des Indes angloiſe en ſouffre beaucoup par la perte de 30 pour cent que les marchandiſes qui ſe tranſportent directement des Indes en Angleterre doivent lui païer. En conſéquence des repréſentations que l'ambaſſadeur a portées à ce ſujet à la Porte, le Grand-Seigneur, dont les intérêts en ſouffrent auſſi par rapport aux droits d'entrée, que les marchands doivent païer à Gedda pour être emploïés à l'entretien des ſerviteurs de la moſquée à la Mecque, au lieu qu'à Suez les Bachas ou les Beys s'approprient ces droits d'entrée, a envoïé un Capidgi-Bacha en Egypte, avec ordre de défendre dorénavant aux navires anglois qui viennent des Indes, de décharger à Suez: mais il en a été de cet or-

dre, comme de tous ceux du Grand-Seigneur dans les états éloignés, auxquels on n'obéit point ; car l'on a la nouvelle qu'il eſt arrivé quatre navires anglois à Suez, leſquels avoient bien d'abord rencontré quelques difficultés, mais avoient enſuite réuſſi par le don de mille patacons, à décharger leurs marchandiſes. Celles que les Anglois portoient ci-devant à Gedda montoient ordinairement à un demi-million de piaſtres par an, & conſiſtoient en mouſſelines & toiles de coton ; mais on apprend que les cargaiſons des 4 navires arrivés à Suez ſont eſtimés à la valeur de 4 millions de piaſtres ; & qu'outre les mouſſelines & toiles de coton, ils étoient auſſi chargés de 1000 balles de poivre, & d'une certaine quantité de caffé & de canelle.

ALGER (*le 14 Juillet.*) Huit corſaires de cette régence, ſortis du port le 24 Mai dernier pour aller en croiſiere, en ſont revenus depuis avec quatre priſes eſpagnoles, dont deux étoient des bâtimens deſtinés pour les Indes-occidentales : quatre de ces corſaires ſont des ſaïques depuis 24 juſqu'à 10 pieces de canon : les autres ſont des demi-galeres. Il n'eſt revenu en ce port qu'un ſeul de 5 autres corſaires, qui avoient mis à la voile enſemble il y a quelques mois : c'eſt une ſaïque de 22 canons : les quatre autres, dont 3 ſaïques de 32 & un chebec de 18 canons, ont été brûlés par leurs propres équipages ſur la côte de Maroc, où une eſcadre eſpagnole les avoit forcés de s'échouer. L'on a conduit ici ſur des chameaux & des

Digitized by Google

mulets une grande quantité de toilerie & une groſſe ſomme en eſpeces, que ces corſaires avoient priſes ſur un bâtiment biſcayen très-riche, dont ils s'étoient emparés avant leur déſaſtre, & qu'ils avoient conduit à Tanger. Le 1. de ce mois il eſt arrivé un ambaſſadeur du Roi de Maroc, qui a remis hier au Dey une lettre de ſon Monarque, dont on ne ſçait pas encore l'objet. Une frégate de guerre danoiſe, de 18 canons, entrée dans ce port le 6 Juin, a apporté les préſens uſités de la cour de Coppenhague, qui conſiſtent en 400 tonneaux de poudre, 4 mille boulets du calibre de vingt-quatre, 4 mille du calibre de douze, & 30 gros cordages. Cette frégate eſt repartie d'ici le 15 Juin, pour continuer ſon voïage vers l'iſle de Ste. Croix aux Indes-occidentales. Le conſul de Suede a diſtribué le 10 Mai ſes préſens en eſpeces. Quoique les eſpérances pour la récolte de cette année ſoient très-favorables, la cherté des vivres continue ſur cette côte à un dégré exceſſif.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le* 3 *Août.*) Le Duc de Sudermanie eſt revenu de ſa croiſiere avec trois vaiſſeaux de ligne & trois frégates, & a mis pied à terre à Gothenbourg, d'où il eſt arrivé ici en parfaite ſanté. Enſuite S. A. R. eſt partie pour Drottningholm, où le Duc d'Oſtrogothie s'eſt auſſi rendu de ſes terres, pour aſſiſter à la fête qui y a été donnée à

l'occaſion du jour de Ste. Magdelaine, dont la Reine porte le nom.

Il arriva ici, ces jours paſſés, de Hambourg un particulier, qui, quoique ſans aucune ſuite, trouva à propos de ſe dire être l'Electeur de Treves & de ſe faire annoncer en cette qualité au gouverneur de cette capitale. Sur des ſoupçons fondés, l'on s'eſt d'abord aſſuré de la perſonne de ce prétendu ſouverain; & l'on a découvert que cet impoſteur n'étoit qu'un moine défroqué, Allemand de nation, qui a la tête dérangée.

Le moulin à poudre ſitué dans les environs de Marienſtadt vient de ſauter en l'air; & pour ſurcroit de malheur, comme le vent étoit très-fort, le feu s'eſt communiqué aux maiſons & aux granges, qui dans l'eſpace d'une heure & demie ont toutes été réduites en cendres.

DANNEMARCK.

COPPENHAGUE (*le* 31 *Juillet.*) Le chambellan & général-major d'Ahlefeldt, envoïé de cette cour à celle de Ruſſie, revient ici, où il eſt rappellé pour ſes propres affaires. Mr. le chevalier de Sainte-Croix, ſecretaire de la légation de France à la cour de Suede, eſt arrivé de Paris & a continué ſa route pour Stockholm. —— Le 19, un vaiſſeau de guerre & une frégate de l'eſcadre ſuédoiſe près de Gothenbourg, deſtinés pour Landscrone, ſont arrivés de la Mer du nord dans le Sund. Le 21, les vaiſſeaux de guerre la Princeſſe-Fréderique

derique de 74 canons & le Prince-Fréderic de 70, le premier commandé par Mr. Krieger & le dernier aux ordres du capitaine Lous, ſont entrés dans le Sund & le lendemain ils ſont partis pour la Mer du nord. Deux frégates angloiſes aïant ſous leur convoi tous les navires marchands de leur nation qui ſe trouvoient dans le Sund, avoient fait auſſi voile pour la Mer du nord. Il ne reſte plus dans le Sund qu'un vaiſſeau de guerre ſuédois & une frégate de la même nation, ainſi que neuf navires marchands anglois : ces derniers attendent un convoi.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le 2 Août.*) Le Roi a nommé ſon chambellan le comte Dominique Koſſachowski, Stolnick (*Dapifer*) du duché de Samogitie, qui étoit venu faire ſa cour à ce Souverain, qui lui a fait l'honneur de l'admettre à ſa table pendant le peu de jours qu'il eſt reſté ici. S. M. a auſſi déclaré ſon conſeiller de commerce le ſieur Alexis, fils de Grégoire, ſurnommé Orlow, habitant & négociant de la premiere claſſe en Ruſſie.

A la réquiſition d'une grande cour, le Roi a dû reprendre la ſeigneurie héréditaire de Zaleszczyk, vendue au comte Potoki, grand-écuïer tranchant de Pologne, & enclavée dans le cordon autrichien, parce que ce Seigneur ne remplit pas les conditions dont il étoit convenu lors de l'achat, & qu'en outre

il a un autre procès au ſujet de la terre de Kroszyn en Grande-Pologne.

On ſçait que la Ruſſie a dû envoïer annuellement en Pologne plus de 400 mille ducats pour l'entretien de ſes troupes aux ordres du général Romanus; ainſi il n'eſt pas étonnant que cette cour ait ſongé à les rappeller; mais il en reſtera un corps plus conſidérable qu'on n'avoit cru d'abord.

ESPAGNE.

MADRID (*le 27 Juillet.*) Milord Grantham a pris enfin le parti de quitter cette capitale, ainſi que le conſul Munro, & retourne en Angleterre par la France —— On voit ici une lettre circulaire adreſſée par ordre du Roi aux ambaſſadeurs de Vienne, de Naples, de Sardaigne, de Portugal, de Veniſe & de Malthe, aux Miniſtres de Ruſſie, de Suede, de Hollande, & au chargé d'affaires du Dannemarck, tous réſidans en cette cour. Cette lettre eſt conçue de la maniere ſuivante:

Mr, quoique le Roi ſe fût borné à rompre tout commerce & toute communication entre ſes ſujets & ceux du Roi de la Grande-Bretagne, n'ayant d'autre but que de réparer les graves inſultes qu'a reçues ſa couronne, & de ſe faire lui-même la juſtice qu'il n'a pu obtenir du miniſtere anglois; Sa Majeſté a ſçu que la cour de Londres a autoriſé ſes vaiſſeaux de guerre & ſes armateurs à exercer toutes ſortes d'hoſtilités contre la nation

eſpagnole. Elle s'eſt vue en conſéquence dans la néceſſité d'ordonner que par voïe de repréſailles il en ſoit agi de même de la part de l'Eſpagne contre les ſujets de Sa Maj. Britannique.

Une des meſures qu'a priſes S. M. en cette occaſion, eſt le blocus de la place de Gibraltar par terre & par mer. J'ai l'honneur de vous en faire part, conformément à ſon ordre, & par un effet de la bonne harmonie & de l'amitié qui regnent heureuſement entre cette couronne & nous, afin qu'il ſoit notoire que, ſelon ce qui eſt établi par les traités & autoriſé par la pratique de toutes les nations, on ne permettra l'entrée du port de Gibraltar à aucun vaiſſeau de guerre ou de commerce, ſous quelque pavillon que ce puiſſe être; que l'on reconnoîtra ceux qui ſeront rencontrés naviguant, ſuivant un rhumb qui paroîtroit ſe diriger vers ce port; & qu'on déclarera comme bonne priſe ceux qui ſuivront cette direction contraire à l'objet du blocus, à la teneur même des traités & aux droits des gens.

Il paroit une ordonnance du Roi en LV articles, laquelle doit ſervir de regle à ceux de ſes ſujets qui voudront armer en courſe contre les ennemis de l'état, ne devant ſuivre en cela que l'exemple des Anglois, qui ſont excités par leur Souverain à courir ſur les vaiſſeaux eſpagnols. Sa Maj. conſidérant qu'il convient de veiller à la ſureté du commerce maritime & à la libre navigation de ſes ſujets, ſe propoſe de favoriſer ceux qui voudront

dront armer en courſe, & elle leur promet en conſéquence ſa protection & ſon ſecours pour l'armement & l'équipement de leurs vaiſſeaux, les exemptant de tout impôt & leur aſſurant la jouiſſance libre & pléniere de la valeur des priſes qu'ils feront, en attachant également des honneurs & des gratifications à ceux qui ſe ſeront diſtingués dans des actions particulieres, ou auront remporté quelques avantages ſur l'ennemi : ſe chargeant en outre de pourvoir à l'aſſiſtance & à l'entretien des bleſſés, ainſi que des veuves de ceux qui périront dans les combats. —— Dans une autre ordonnance concernant les priſes, qui ſeront faites par les vaiſſeaux de guerre & autres bâtimens appartenans à Sa Majeſté : il eſt dit, " que le Roi voulant augmenter en faveur du corps de ſa marine les graces que méritent les travaux continuels de ce ſervice, & ajouter au point d'honneur, qui caractériſe la nation, un nouvel aiguillon pour animer ce corps à vaincre & à détruire les ennemis de ſa couronne, Sa Majeſté, en laiſſant ſubſiſter ce qui a été réglé concernant les priſes au titre 5 du chap. VI, partie premiere pag. 418 des ordonnances rendues pour les armemens particuliers, a réſolu d'abandonner aux commandans, officiers & équipages des vaiſſeaux & bâtimens de ſa flotte, la valeur entiere des navires de guerre ou corſaires ennemis, dont ils ſe ſeront emparés, & deux tiers de la valeur des bâtimens marchands & de leur cargaiſon, le Roi deſtinant le tiers reſtant à former un fonds dans le

département de la marine du port où la priſe ſera conduite, à l'effet d'en emploïer le produit en gratifications aux familles de ceux qui auront péri dans les combats, le tout ainſi qu'il eſt réglé par les 17 articles qui compoſent cette ordonnance „. —— Il paroit un édit du Roi, par lequel la valeur numéraire des eſpeces d'or qui ont cours, eſt augmentée de 6¾ pour cent. Les pieces de 4 piſtoles ſont actuellement fixées à 16 piaſtres fortes au lieu de 15; & les pieces de 2 piſtoles, les piſtoles, les écus & les duros ſont hauſſés à proportion des eſpeces d'or, dont l'exportation, quoique ſévérement défendue, a été forte depuis quelque tems. Par cet édit le cours des eſpeces d'or eſt mis en égalité avec leur valeur intrinſeque & peut-être à quelque choſe de plus.

On écrit de Cadix, que le gouverneur de la place y refuſoit depuis le 3 de ce mois, des lettres de ſanté aux capitaines de navires, ſans exception de nations; ce qui arrêtoit le départ des vaiſſeaux; mais comme ce refus ſe fait par des raiſons particulieres, & s'étend même ſur les navires eſpagnols, on a lieu de croire qu'il ne ſera pas de durée. Les navires qui ſont partis de Carthagene pour ſe rendre à Cadix, ſont arrivés le 11 de ce mois à Malaga, & le même ſoir M^r. Barcelo a mis à la voile de ce dernier port avec ſon eſcadre pour le détroit. D'autres lettres de Cadix rapportent que nous y avons conduit 4 priſes angloiſes, au nombre deſquelles ſe trouve le corſaire anglois l'Expériment, 8

connu par les priſes qu'il a faites. On ajoute que deux vaiſſeaux de guerre de 70 canons chacun, ont mis à la voile vers la fin du mois dernier, pour aller juſqu'à la hauteur de Madere au-devant des navires qui reviennent des iſles Açores. Pour parvenir à réduire par la faim la place de Gibraltar, défendue par la force locale & par une nombreuſe garniſon, on a pris les meſures les mieux combinées. Outre la défenſe ſous peine de mort, d'y faire paſſer des vivres par mer, une armée d'obſervation a ordre d'intercepter tout approviſionnement de vivres qui pourroit y arriver par terre. Du côté de la mer une partie de l'eſcadre de Cadix bloque le port, tandis que 2 vaiſſeaux de 70 canons, 2 frégates, 5 chebecs de 32 chacun, & 7 galiotes parties de Carthagene, ont le même but. Dom Barcelo a dû auſſi partir de Cadix avec une diviſion de 7 vaiſſeaux de guerre, tous de 70, 2 frégates, 2 chebecs, quelques galiotes & 3 bateaux plats, chacun avec une piece de 24 livres de balle, pour aller ſeconder cette entrepriſe. Le ſecret que garde la cour nous empêche d'être bien inſtruits de l'état & de la poſition actuelles de nos eſcadres.

Il ſe confirme que Dom Rafaël de Eſpana, premier-ſecretaire au département des finances, a été ſaiſi & conduit à Burgos où il eſt enchainé; la raiſon qu'on en donne, eſt que paſſant un jour dans la galerie du Prince des Aſturies, & y aïant rencontré le conſul d'Angleterre, il lui a dit : *Je vous aime, mon cher Munro, parce que votre maniere*

de penſer s'accorde infiniment avec la mienne ſur le compte des François. Quant à la déſobéiſſance de Dom Antonio de Arce & quelques autres événemens, on n'eſt pas mieux inſtruit qu'on ne l'a été d'abord. On prétend néanmoins aujourd'hui que ce chef-d'eſcadre eſt en état de ſe juſtifier par la teneur des ordres qu'il a reçus du bureau de l'amirauté, & que ce que l'on a débité du projet de renverſer les vues du gouvernement, a été fort exagéré, & peut-être entierement controuvé, ainſi que le bruit qu'on a tâché de répandre, que la rupture avec l'Angleterre avoit déplu au gros de la nation eſpagnole : les marques de zele, que les citoïens les plus diſtingués viennent de donner en cette occaſion à leur Souverain, ſont la preuve la plus authentique du contraire. Les négocians & fabriquans de Madrid font bâtir à leurs dépens 3 vaiſſeaux & 2 frégates; & de plus ils ont fait porter 3 millions de livres au tréſor de la marine. Leur exemple a été ſuivi par pluſieurs grands ou autres perſonnes aiſées, ſur-tout par la comteſſe de Tepa, qui a donné 10 millions de livres des biens immenſes qu'elle poſſede tant en Europe qu'en Amérique, pour ſervir à l'accroiſſement des forces navales de la monarchie.

De la Corogne (*le 14 Juillet.*) La frégate-courière du Roi, le Colon, ſortie de ce port le 4 du courant pour ſe rendre aux iſles du Vent, rencontra le 8 un corſaire anglois de 18 canons & de 150 hommes, qui l'attaqua & l'obligea à ſe rendre après avoit fait

toute la réſiſtance, que lui permettoit le peu de proportion de ſes forces, & aïant eſſuïé un dommage aſſez conſidérable tant dans le corps du bâtiment que dans ſes agrets : le capitaine Dom Juan-Antonio de la Bodega eut néanmoins le bonheur d'empêcher, que ſes dépêches ne tombaſſent entre les mains de l'ennemi, les jettant en mer avant d'amener. —— L'exprès, envoïé par le Roi pour ôter le commandement à M^r. de Arce & le donner à Dom Joſeph de Solano, commandant en ſecond de l'eſcadre, y eſt arrivé après qu'elle eut déja mis en mer, ſurquoi l'on a d'abord fait partir un bâtiment léger pour la ſuivre; celui-ci n'aïant pu la joindre, l'on a fait partir une frégate, qui eſt également revenue ſans remplir ſa miſſion, aïant eu le malheur de toucher ſur un rocher & de faire une large voïe d'eau, qui l'a miſe en danger de périr. On ne doute pas que Dom Arce n'ait joint les François.

De la Havane (*le* 15 *Mai.*) Durant les 4 premiers mois de l'année courante il eſt entré en ce port 34 vaiſſeaux, venant de Cadix, de Barcelone, de la Corogne, de St. Andero, du Ferrol & de Malaga, & 58 autres de différens ports de l'Amérique, notamment de Carthagene des Indes, de la Louiſiane, de la Vera-Cruz, de Campêche, d'Omoa, de Maracaybo, de Tabaſco, de Guarico & des Canaries. Dans le même eſpace de tems, il en eſt ſorti 39 vaiſſeaux pour Cadix, St. Andero, la Corogne, le Paſſage, Barcelone & St. Euſtache; & 61 pour différens

tens ports de nos Indes, particulierement pour la Vera-Cruz, Monte-Chriſto, Puerto-Rico, Campêche, la Louiſiane, Maracaybo, Omoa & Guarico. Des vents très-violens, qui ont regné dans l'iſle de Cuba pendant les mois de Janvier & de Février, y ont cauſé pluſieurs incendies & une grande ſéchereſſe, qui a fait beaucoup de dommage à la cueillette du tabac.

CARTHAGENE des Indes (*le* 13 *Mars.*) La ſaïque catalane, la Notre-Dame de la Solitude, partie de Malaga le 22 Janvier avec une cargaiſon de différentes marchandiſes & de vivres pour le compte de ſon capitaine Jean-Chriſtophe Ferrer, entra dans notre port le 8 de ce mois, après un voïage très-heureux, quoique le port de ce navire ne monte pas à 100 tonneaux, & qu'il n'ait pas eu de pilote depuis ſon départ de Cadix. Ce bâtiment, qui peut s'attendre à ſe défaire de ſon chargement avec beaucoup d'avantage, eſt le premier, qui eſt arrivé ici après la liberté du commerce, que le Roi a accordée l'année derniere, entre les ports de l'Eſpagne & ceux du Nouveau-Monde. Cette grace a été reçue ici avec la plus vive ſatisfaction; & l'on s'en promet les effets les plus heureux, particulierement pour l'agriculture, en facilitant la vente des fruits de la terre. Juſqu'ici, manque de débouché, les terreins les plus fertiles & les mieux ſitués, étoient reſtés en friche & abandonnés.

La nation Chinila eſt à préſent entierement pacifiée & s'eſt ſoumiſe à la domination du Roi. Ce peuple occupe dans la province de

Sainte-Marthe une étendue de 60 lieues, en longeant les bords de la riviere de la Madeleine depuis la côte de la mer juſqu'à la ville de Mompox.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le 23 Juillet.*) La cour eſt paſſée au château de Queluz pour y reſter juſqu'à la ſaiſon de l'hiver. —— Depuis la déclaration de guerre faite par le Roi Catholique à l'Angleterre, la Reine a ordonné que les ports du roïaume fuſſent ouverts indiſtinctement à tous les vaiſſeaux qui s'y préſenteroient. L'ambaſſadeur d'Eſpagne & le miniſtre d'Angleterre, réſidans en cette cour, ſont convenus de ne plus ſe viſiter dans leurs hôtels reſpectifs, mais de ſe traiter avec la même amitié par-tout où ils ſe trouveroient, ſans parler des affaires de leurs cours. —— La frégate angloiſe le Huſſard, capitaine Falter, & le Jupiter, capitaine Reynolds, ont mis ſucceſſivement en mer de ce port le 6 & le 7 de ce mois, ſans avoir pris ſous leur convoi aucuns navires marchands de leur nation; mais on apprend que depuis leur départ, le premier a déja fait trois priſes, l'une d'un bâtiment eſpagnol, chargé de vin, de cacao & de ſavon; l'autre d'un corſaire américain, venant de Philadelphie & deſtiné pour Cadix avec un chargement de tabac & de douves; & la troiſieme d'un navire eſpagnol dont on ignore la cargaiſon, parce qu'il n'eſt pas encore amené

né en ce port, où les deux autres ont été conduits les 9 & 10 de ce mois.

Le 19 du mois dernier, la Reine fit appeller le troiſieme fils de la maiſon du marquis de Valenza, l'un des plus grands Seigneurs du roïaume, & allié à la Maiſon roïale : étant arrivé devant Sa Majeſté, il en reçut le gracieux diplôme qui le confirmoit dans la primogéniture de ſa maiſon, dont ſes freres aînés lui avoient fait la ceſſion. S. Exc. obtint en outre la jouiſſance de toutes les commanderies qu'avoient poſſédées ſes ancêtres, réduits dans l'état le plus miſérable par l'ex-miniſtre marquis de Pombal. Il fut auſſi rétabli dans tous les fiefs, titres & honneurs de ſa famille, comme auſſi dans la nouvelle commanderie de la maiſon de Bartoché, qui, ſous le dernier miniſtere, lui fut enlevée pour être donnée au gendre du dit marquis. Puis il fut nommé vice-roi dans les établiſſemens de l'Amérique dépendans de la baie de Tous-les-Saints, & après tant de graces ſignalées, cette auguſte Souveraine lui dit de la maniere la plus gracieuſe : " vous pouvez al-
„ ler dire à la marquiſe de Penalva que di-
„ manche prochain il vous eſt permis de cé-
„ lébrer avec elle ce mariage après lequel vous
„ ſoupiriez l'un & l'autre „. En effet ce mariage s'eſt fait le même jour en préſence de toute la cour & de la principale nobleſſe.

Certaines feuilles publiques ont annoncé dans le tems, que ſix ex-Jéſuites portugais, relégués dans l'état-eccléſiaſtique, s'étoient aviſés de ſe faire repaſſer dans leur patrie,

peu après l'avénement de nos Souverains au thrône, & que pour cette raiſon ils avoient été transférés au monaſtere de Belem. Le fait eſt vrai quant au fond ; & ces ex-Jéſuites avoient réellement trop précipité leur retour dans leur patrie. Pour certaines raiſons d'état qu'il ne convient pas d'approfondir, ils furent enfermés dans le dit monaſtere. Mais par un décret de la cour ils ont depuis été remis en liberté, rendus à leurs familles, & même admis à baiſer la main de leur Souveraine. Le décret eſt conçu en ces termes :

Sa Majeſté la Reine aïant eu de juſtes raiſons, qui ne ſubſiſtent plus, pour détenir juſqu'ici enfermés dans le monaſtere roïal de Belem les ablés Bernard Ferrez, Dominique Nogueïra, Fauſtin de Lemos, Hippolyte Vellez & Antoine Vellez, prêtres de la ci-devant ſociété de Jeſus, leur accorde avec bonté la permiſſion de revenir en leur patrie & de demeurer auprès de leurs parens : c'eſt ce que la Reine elle-même m'ordonne de ſignifier à votre paternité (l'abbé du monaſtere de Belem) afin que vous aïez à communiquer ce décret aux perſonnes ci-deſſus énoncées, & qu'elles ſoient inſtruites du parti qu'elles peuvent prendre. Dieu ait votre paternité en ſa ſainte garde.

Donné en notre palais de l'Adjuda, le 11 *Mars* 1779.

Le comte de Villa-Nova de Cerveïra.

Le ſixieme de ces ex-Jéſuites, ſavoir Emmanuël de Rocha, aïant eu la tête un peu troublée à l'occaſion de cet empriſonnement,

avoit été remis en liberté quelque tems auparavant & rendu à ſa famille.

ITALIE.

ROME (*le* 3 *Août.*) Le noble Giuliani, nouvel ambaſſadeur de Veniſe, a reçu le 26 Juillet & le jour ſuivant les complimens de la principale nobleſſe ſur ſon arrivée. —— Le cardinal Hertzan, après avoir reçu le chapeau & fait la viſite accoutumée à ſaint Pierre & au doïen du ſacré-college, eſt parti pour Vienne, devant paſſer par Naples, Florence, Milan & Parme, afin de pouvoir porter avec ſes très-humbles remercîmens à l'Impératrice-Reine, ſa bienfaitrice, des nouvelles de ſon auguſte famille. Les préſens qu'il a faits au Pape, eſt le Sauveur à la colonne, de huit pouces environ, avec deux autres figures, toutes trois d'or. Cette colonne eſt de *Lapis-lazzuli*, garnie de pierreries & ſurmontée d'une roſette d'environ mille écus romains. —— Le cardinal, que le Pape s'eſt réſervé *in petto*, eſt actuellement le cinquieme. Sa Sainteté déclara que c'étoit un ſujet engagé dans l'Ordre de la prêtriſe; ce qui exclut toute conjecture ſur ceux qui n'y ſeroient pas. Le Souverain Pontife ſoutint très-bien toute la fatigue du conſiſtoire du 12, qui fut très-long, puiſqu'on y propoſa différentes égliſes vacantes; rien ne prouve mieux qu'il jouit d'une meilleure ſanté, ce qu'on lui ſouhaitoit depuis quatre mois: cependant les médecins lui ont conſeillé les bains d'*Ac-*

gua-Santa. Sa Sainteté a commencé à les prendre, & en continuera l'uſage pendant trente jours.

On dit que l'ambaſſadeur d'Eſpagne eſt chargé de communiquer au Saint-Pere une affaire de la derniere importance : ceux qui ſont dans l'habitude de vouloir deviner, prétendent qu'il s'agit de demander, au nom du Roi Catholique, la permiſſion de lever le dixieme des revenus du clergé d'Eſpagne pour ſubvenir aux fraix de la guerre contre l'Angleterre.

VENISE (*le* 31 *Juillet.*) Les vaiſſeaux de guerre le Phénix & la Galatée, de 80 canons chacun, ont fait voile pour l'iſle de Corfou, d'où nous apprenons que tous les conſuls francs, qui réſidoient à Patras ou dans d'autres ports de la Morée, s'en ſont retirés dans les iſles de la domination vénitienne, pour ne point être enveloppés dans les troubles, dont cette preſqu'iſle va être la victime. La plus grande difficulté que le Capitan-Bacha éprouve dans ſon entrepriſe contre les Albanois, eſt l'inſubordination qui regne dans tout l'empire ottoman : le Bacha de Scutari n'a pas obéi à l'ordre de faire avancer par mer & par terre les troupes de ſon département pour agir contre les rebelles. Au nombre des têtes envoïées à Conſtantinople eſt celle du Bacha de Lariſſe. Notre république continue en attendant de ſe mettre en défenſe ; & il ne ceſſe d'arriver ici des recrues de la Terre-Ferme, de l'Iſtrie & de la Dalmatie. Cependant la Porte nous a fait aſſurer qu'elle ne

ſongeoit point à nous moleſter en quoi que ce fût.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le 4 Août.*) La cour impériale s'eſt rendue le 29 Juillet de Laxembourg au château de Schœnbrunn, pour y paſſer le reſte de la belle ſaiſon. —— Le 20, le baron Pierre-Philippe de Rathkeal, internonce & miniſtre-plénipotentiaire de L. M. I, près de la Porte ottomane, eſt parti par eau pour ſa deſtination. Il ſera reçu avec les cérémonies d'uſage à Belgrade, d'où il continuera ſa route par eau juſqu'à Ruſtſchuck; mais de ce dernier endroit il ſe rendra par terre à Conſtantinople, devant ſur tout ſon paſſage recevoir les honneurs dûs à ſon caractere. —— On avoit cru que l'ambaſſadeur de Tripoli aux cours de Suede & de Dannemarck étoit chargé de conclure une alliance avec notre cour à ſon paſſage ici; mais il en eſt reparti dimanche dernier, ſans avoir rien effectué à cet égard.

Les deux fils de mylord North, premier-miniſtre du Roi de la Grande-Bretagne, ſont arrivés ici depuis quelques jours & y reſteront pluſieurs mois pour obſerver ce que cette ville offre de rare & de remarquable. Ces deux ſeigneurs promettent beaucoup, & paroiſſent ne vouloir voïager que pour s'inſtruire & acquérir de nouvelles connoiſſances afin d'ajouter à celles qu'ils ont puiſées dans leur propre païs. —— Le chevalier Keith, envoïé-

extraordinaire & plénipotentiaire du Roi de la Grande-Bretagne, a reçu un courier de ſa cour, qui lui a apporté la déclaration du Roi ſon maître, ſur celle que la cour de Madrid a faite à celle de Londres. D'abord après l'arrivée de ce courier, le chevalier Keith ſe rendit à Laxembourg, où il eut une conférence avec le prince de Kaunitz. —— La famille d'Ahremberg, après avoir reçu toutes ſortes de marques de faveur & d'affection de la cour impériale, eſt partie d'ici le 28 de ce mois pour retourner aux Païs-Bas. L'Impératrice-Reine ne s'eſt pas contentée de faire de magnifiques préſens aux deux ducheſſes; mais Sa Majeſté a encore fait diſtribuer des préſens à toutes les perſonnes, tant hommes que femmes, qui ſe trouvent au ſervice du duc ou de ſa maiſon.

Deux quidams s'étoient aviſés ces jours-ci de placer des mêches dans les environs d'Erdberg à un magaſin à poudre; mais on a deviné heureuſement leur noir & abominable complot, & on les a arrêtés. On croit que ce ſont des déſerteurs qui comptoient profiter du déſordre qui en auroit réſulté.

La réduction des troupes impériales a été enfin réglée de la maniere ſuivante : ſavoir, les compagnies de 200 hommes renvoient 60 hommes tous natifs du païs, pour dix mois chez eux. Ces ſoixante ſoldats conſervent les armes & l'uniforme de leurs régimens reſpectifs & ſix florins de ſolde. Lorſqu'ils retourneront à leurs régimens pour y faire le ſervice, ils receyront non-ſeulement la païe entiere,

tiere, mais on leur donnera encore une certaine ſomme d'argent par mille pour rejoindre leur régiment : outre ces 60 hommes, dont il eſt parlé ci-deſſus, 40 autres par compagnie obtiennent des congés illimités, mais ſans uniforme & ſans païe ; cependant ils reſtent engagés & doivent rejoindre leurs régimens au premier ordre. L'état des compagnies reſtera fort inégal : quelques-unes ſeront de 90 hommes ; d'autres de 80 & d'autres de 70, tous étrangers. Dans la cavalerie, parmi laquelle il ne ſe trouve preſque point d'étrangers, il n'y a ſeulement que 19 hommes par compagnie de renvoïés chez eux. Les ſoldats étrangers peuvent également obtenir des congés de la même maniere ; mais ils doivent donner une caution de 50 florins.

L'Empereur veut examiner par lui-même le plan des nouvelles fortereſſes que l'on ſe propoſe de bâtir ſur les frontieres de la Boheme, & doit ſe rendre ſur les lieux. On ne doute pas qu'il ne ſoit auſſi ajouté de nouveaux ouvrages aux fortifications de Prague pour mettre cette place à couvert de toute inſulte.

RATISBONNE (*le 19 Août.*) Il a été porté le 8 à la dictature un décret très-gracieux de la commiſſion impériale, adreſſé à l'aſſemblée-générale de l'Empire à Ratisbonne & relatif à l'acceſſion & conſentement de Sa Majeſté l'Empereur & de l'Empire au traité de la paix de Teſchen, ainſi qu'à tous

Digitized by Google

les actes & conventions qui en ſont partie. Il eſt du contenu ſuivant :

Comme de la part de l'Impératrice-douairiere Reine Apoſtolique de Hongrie & de Boheme il a été remis une lettre réquiſitorielle du 2 de ce mois, une 2e. de S. M. le Roi de Pruſſe en date du 21 du mois dernier, une 3e. du Sérénissime Electeur Palatin du 17, une 4e. du Sérénissime Electeur de Saxe du 23, & une 5e. du Duc des Deux-Ponts du 25 dudit mois, pour prier Sa Maj. l'Empereur d'accéder au traité de paix, ſigné le 13 Mai à Teſchen par tous les miniſtres-plénipotentiaires aſſemblés pour diſcuter le point de la ſucceſſion de feu Maximilien-Joſeph Electeur de Baviere, lequel traité a été enſuite ratifié, ainſi que toutes les conventions & articles particuliers, Sa Maj. l'Empereur eſt dûment prié, en vertu du XIVe. article du même traité de paix, de prendre, en qualité de Chef de l'Empire, les meſures néceſſaires pour que l'Empire accede & donne ſon conſentement au dit traité & à tous les actes & conventions qui en ſont partie. C'eſt en conſéquence que Sa Majeſté l'Empereur notifie ceci aux Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, à l'effet qu'ils donnent inceſſamment un décret très-reſpectueux pour que ſa dite Majeſté l'Empereur, en qualité de Chef de l'Empire, déclare ſon ſentiment ſur cet objet.

La lettre réquiſitorielle de l'Impératrice-Reine à Sa Majeſté l'Empereur, dont il eſt

Digitized by Google

fait mention dans ce décret, eſt du contenu ſuivant.

Comme par la paix, conclue à Teſchen, le 13 *Mai dernier, entre moi & le Roi de Pruſſe, l'Empire doit être requis par toutes les parties contractantes & intéreſſées d'accéder à ce dernier traité, ainſi qu'à tous les actes & conventions qui en font partie & de donner ſon conſentement à tous les engagemens qui y ont été pris, je ne veux pas de mon côté manquer de ſatisfaire à cette obligation, & de préſenter à Votre Majeſté & Dilection cet inſtrument de paix, ainſi que tous les actes & conventions y annexés, en requérant Votre Majeſté & Dilection de prendre, en qualité de Chef de l'Empire, les meſures néceſſaires conformément aux conſtitutions du dit Empire, pour que tout l'Empire y accede & y donne ſon conſentement. Je ne doute pas que Votre Majeſté & Dilection ne condeſcende à cette réquiſition qui a pour but la tranquillité de l'Allemagne. Au reſte je ſuis, &c.*

La lettre du Roi de Pruſſe à l'Empereur, qui concerne le même traité, eſt de la teneur ſuivante.

*Attendu que par le XIII*e. *article du traité de paix conclu à Teſchen le* 13 *Mai de l'année courante, il a été convenu, que de concert avec l'Impératrice-Reine douairiere de Hongrie & de Boheme, de même qu'avec l'Electeur Palatin & le Duc des Deux-Ponts, je requerrois S. M. l'Empereur & l'Empire de vouloir bien conférer à S. A.*

Digitized by Google

Electorale Palatine, tant pour elle que pour toute la Maiſon palatine, les fiefs de l'Empire, ſitués tant en Baviere qu'en Souabe, tels qu'ils ont été poſſédés par le feu Electeur de Baviere; en conſéquence j'ai voulu faire parvenir cette réquiſition à V. M. Impériale, & la prier en même tems de la faire porter à l'aſſemblée de l'Empire, ainſi que de prendre tous les autres arrangemens conformes à la conſtitution germanique, afin que les ſus-dits fiefs ſoient conférés de nouveau à la Maiſon palatine, tels qu'ils ont été poſſédés par le feu Electeur de Baviere. Je ne doute point, que V. M. n'accorde volontiers cette réquiſition, qu'elle a déja agréée d'avance; & je ſuis avec la plus grande amitié & eſtime, de Votre Majeſté Impériale, l'affectionné couſin & frere.

(Signé) FREDERIC. (& plus bas)
FINKENSTEIN. DE HERTZBERG.

MUNICH (*le 7 Août.*) Le Séréniſſime Electeur Palatin vient de donner un reſcript, par lequel il prolonge de trois mois en faveur des déſerteurs le pardon général qu'il leur avoit accordé le 31 Décembre de l'année derniere. Depuis qu'il eſt queſtion de mettre le militaire ſur le pied palatin & de former les régimens de ſoldats des deux nations, il ſemble qu'il y ait un projet ſemblable à l'égard des dicaſteres, qui ſeroient compoſés de membres partie bavarois & partie palatins; mais le tems doit ſeul vérifier une telle conjecture. Ce qu'il y a de plus vrai juſqu'ici, c'eſt qu'il eſt réglé qu'à l'avenir les ſimples cavaliers auront tous

un bord d'argent à leur chapeau, & que les officiers porteront des écharpes comme ceux de l'infanterie.

DRESDE (*le 9 Août.*) Le 26 du mois dernier, il eſt arrivé en cette ville un ſergent de la garde ruſſe, chargé d'apporter à la cour l'acte par lequel l'Impératrice de Ruſſie lui garantit tout ce qui a été arrêté par le traité de paix, ſigné au congrès de Teſchen. Le même remit auſſi à S. Exc. Mr. de Stutterheim, miniſtre du cabinet, l'Ordre de Saint-André, que le comte de Panin avoit accompagné d'une lettre très-gracieuſe.

Comme il a été frappé une quantité ſuffiſante de monnoie au coin de Saxe, on a mis au billon les petites eſpeces étrangeres, & S. A. Séréniſſime l'Electeur a enjoint à ſes receveurs de n'en recevoir qu'à la concurrence de cinq écus tout au plus & de les dépoſer au tréſor. De plus les eſpeces d'argent au coin de Pruſſe ſont entierement hors de cours dans l'électorat : les courtiers les échangent pour un & deux gros de rabais par écu, pour les faire paſſer dans les états pruſſiens, à meſure qu'ils en auront l'occaſion.

BERLIN (*le 10 Août.*) Le Roi a nommé le major de Pirch, commandant du régiment de Heſſe-Caſſel, à la place du général-major de Gaudi : par cet avancement, le capitaine de Marquard eſt devenu major ; & le capitaine-lieutenant de Beulwitz a obtenu la compagnie vacante dans le régiment. —— L'épouſe du Prince Ferdinand de Pruſſe ſe trouvant de

nouveau enceinte, l'on a commencé les prieres publiques à cette occaſion.

Il paroit une ordonnance en ſept articles, portant en ſubſtance, que les habitans de la campagne païeront à l'avenir les mêmes droits du caffé & des vins que les ſujets des villes, & cela en vue d'arrêter la trop grande conſomption de ces denrées qui font ſortir l'argent du païs, & empêchent celle des productions du roïaume : enfin la nobleſſe de la campagne aura ſeule le privilége d'acheter pour ſa propre conſomption 30 livres de caffé & 3 ahmes de vin ordinaire, ſans païer aucun impôt. Au reſte perſonne de la campagne n'oſera y faire trafic de ces denrées, mais chaque particulier devra les tirer des villes les plus voiſines.

PAYS-BAS.

La Haye (*le 16 Août.*) Tout nous porte à croire que les Etats-généraux ſe détermineront à n'accorder ni les ſubſides que réclame l'Angleterre, ni les convois illimités que demande ſa rivale. La république reſtera par ce moïen dans un état de neutralité exacte & préciſe; & il ſemble en effet que ce parti ſoit le plus convenable à ſes intérêts & aux circonſtances.

Une lettre de Londres porte ce qui ſuit :

Lorſque tout indique que nous ſommes à la veille de grands événemens & d'une ſanglante action, & qu'on nous parle d'une guerre générale, nous ne pouvons croire que la guerre

particuliere, qui commence à peine, ſoit de longue durée : l'année derniere, tandis que le gouvernement prenoit bien de la peine à cacher au parlement la négociation pacifique entamée ſous la médiation de l'Eſpagne, un de nos nouvelliſtes bien inſtruit, ſe trouva en état d'annoncer à diverſes fois, que cette négociation étoit ou interrompue ou repriſe : aujourd'hui nous apprenons par le même canal & par conſéquent nous annonçons avec plus de confiance encore, que non-ſeulement l'Impératrice de Ruſſie a offert ſa médiation aux Puiſſances belligérantes ; mais même qu'on travaille déja, ſous ſes auſpices auguſtes, au grand ouvrage de la pacification générale : nous diſons plus, il y a déja eu des réponſes données de part & d'autre aux propoſitions préliminaires, & la perſonne à qui nous ſommes redevables de cette information ſi précoce, nous aſſure que jamais paix n'a été précédée par des circonſtances qui duſſent ſi probablement la produire.

BRUXELLES (*le 15 Août.*) Une grande partie du régiment d'Arberg, dragons, eſt arrivée le 3 pour être répartie en différentes villes & y reſter en garniſon. S. A. R. fit l'honneur à ce corps, qui avoit à la tête ſon colonel-propriétaire le général comte d'Arberg, de le voir parader ſur la place du Sablon, & elle témoigna être très-ſatisfaite du bon état de cette partie du régiment.

Le lord Grantham, ci-devant ambaſſadeur de S. M. Britannique à la cour d'Eſpagne, & Mr. Munro, ci-devant conſul-général du

même Monarque à Madrid, arriverent à Oſtende le 31 du mois paſſé, venant en dernier lieu de Paris, pour continuer leur voïage vers Londres par le paquebot qui va de-là à Douvres.

Le 12 au matin, un cotter anglois étant en rade & voïant paſſer auprès de la ville un petit canot, eſt allé à ſa pourſuite; mais craignant les bancs de ſable, il a mis ſa chaloupe en mer avec quelques hommes de l'équipage armés de fuſils, qui, après une petite eſcarmouche, ſe ſont emparés du canot: on ſuppoſe qu'il étoit chargé de quelques gens d'équipage françois, qui vouloient ſe ſauver dans notre port ou ſur la côte. Cette petite attaque s'eſt faite ſi près de la ville que notre artillerie a tiré ſur le cotter anglois (a).

ANGLETERRE.

LONDRES (*le* 13 *Août.*) La cour a reçu le 9 des dépêches de l'amiral Hardy, qui continue de croiſer avec toute ſa flotte à l'entrée de la Manche pour attendre les ennemis. Le commodore Jonſton l'a joint après s'être montré aſſez inutilement ſur les côtes de France. —— On redouble de tous côtés les moïens de ſe défendre ſur terre & ſur mer, on arme tous les vaiſſeaux capables de

---

(a) Suivant les loix obſervées dans les ports neutres, ces ſortes d'attaques doivent ſe faire hors de la portée du canon de la place.

tenir la mer; les troupes campées en divers endroits peuvent ſe réunir en peu de tems dans les lieux où les ennemis ſe préſenteront; dans chaque province les habitans s'exercent au maniement des armes; & les ennemis trouveront par-tout de la réſiſtance. —— Tandis qu'on attend la nouvelle de la priſe de Carleſtown, divers avis annoncent que le général Prévôt a échoué dans deux attaques qu'il a faites pour réduire cette place à capituler, & que la plupart de ſon monde a été tué ou fait priſonnier; mais les miniſtres aſſurent qu'ils n'en ont aucun avis authentique.

Nos négocians voient maintenant, contre leur attente, arriver dans nos ports toute la flotte marchande qu'ils attendoient des Antilles avec impatience. Cette flotte compoſée de 280 navires, partit de Saint-Kitt le 15 Juin dernier ſous l'eſcorte des vaiſſeaux du Roi le St. Alban de 60 canons, l'Iſis de 50 & de quelques bâtimens armés; & elle eſt entrée en Angleterre ſans avoir perdu un ſeul navire. Au départ de cette flotte de Saint-Kitt la flotte marchande d'Angleterre y étoit auſſi heureuſement arrivée; & la flotte de la Jamaïque deſtinée pour l'Angleterre eſt attendue dans le mois courant. Une malle arrivée hier de la Jamaïque annonce l'arrivée de la flotte d'Angleterre dans ce païs-là, ainſi que du régiment deſtiné à renforcer la garniſon de l'iſle. On fait maintenant des vœux pour celle de la Jamaïque, qui a mis en mer au commencement de Juin, forte d'environ 200 voiles. Quant à la ſituation des affaires aux Indes-

occidentales, les rapports qu'on a reçus portoient qu'il n'y avoit rien de nouveau à cet égard; & que le comte d'Eſtaing continuoit de ſe tenir à la Martinique, aïant tenté à la vérité itérativement d'en ſortir, mais y étant toujours rentré à l'approche de la flotte angloiſe. D'un autre côté, on vient de recevoir le fâcheux avis d'une nouvelle perte que nous avons faite dans cette partie du monde; ſavoir, celle de l'iſle de St. Vincent, dont l'eſcadre de M^r. de la Motte-Piquet s'eſt emparée le 17 Juin, après une attaque de trois jours, durant laquelle les natifs de l'iſle ont beaucoup aſſiſté les François. C'eſt le brigantin armé, le Bottetourt, parti de la Barbade le 1. Juillet, & entré hier matin à Portsmouth, qui a apporté cette nouvelle.

Les Catholiques-romains d'Irlande ont jugé devoir donner dans la conjoncture préſente, où ce roïaume eſt menacé d'une invaſion par deux Puiſſances attachées à leur culte, des aſſurances de leur fidélité & de leur zele pour les intérêts du gouvernement. En conſéquence ils ont réſolu de préſenter au vice-roi deux adreſſes, l'une pour lui-même, l'autre pour être envoïée en cour. Le comte de Buckinghamshire s'étant prêté à leur réquiſition, leur adreſſe au Roi a été inſérée avec pluſieurs autres, particulierement avec une des habitans de l'iſle de Guernſey conçue en termes très-offenſans pour la France & l'Eſpagne, dans la gazette de Londres du 31 Juillet. Celle des Catholiques irlandois eſt de la teneur ſuivante.

Très-gracieux Souverain,

Digitized by Google

Très-gracieux Souverain,

Nous les fideles, loïaux & reſpectueux ſujets de Votre Majeſté, les Catholiques-romains de votre roïaume d'Irlande, demandons humblement la permiſſion de nous mettre aux pieds de Votre Majeſté, empreſſés dans cette conjoncture très-alarmante de renouveller les aſſurances ſinceres de notre attachement à votre Perſonne roïale & à votre gouvernement, & de déclarer notre zele inaltérable pour le ſuccès des armes de Votre Majeſté contre les ennemis réunis de l'empire britannique. Reconnoiſſans des bénédictions multipliées, dont nous avons joui en commun avec le reſte de nos co-ſujets ſous le gouvernement doux & libre de Votre Majeſté & de vos ancêtres roïaux, & remplis particulierement de gratitude pour les bienfaits, qui nous ont été accordés par la libéralité d'une légiſlation éclairée pendant le regne de Votre Majeſté, nous ne pouvons voir qu'avec horreur & reſſentir avec indignation les tentatives inſidieuſes & lâches des cours de France & d'Eſpagne pour troubler la paix & ruiner le bien-être des états de Votre Majeſté. Certains de la ſincérité de notre zele, & convaincus de la ferme union de nos co-ſujets de quelque dénomination qu'ils ſoient, toutes les fois qu'une partie de l'empire de V. M. ſe trouve attaquée, nous ne doutons point que, ſous la volonté de Dieu, V. M. ne ſoit promptement & efficacement en état de châtier l'inſolence & de punir la perfidie

Digitized by Google

de tous vos ennemis, ainſi que de garantir la ſureté & de rétablir univerſellement la paix dans tous vos domaines, au bonheur deſquels nous avons un intérêt ſi eſſenciel, & dont nous ſommes indiſpenſablement obligés de défendre la conſtitution, ſi long-tems l'envie & l'admiration de toute la terre.

A Dublin, le 22 Juillet 1779.

(*Signé*) Pour nous-mêmes & pour la nobleſſe catholique-romaine d'Irlande : *Gormanſton, Kenmare, Caher.*

Pour nous-mêmes & pour les Catholiques-romains, poſſeſſeurs de terres en Irlande: *Rob. Butler, Wil. Cooke, John Whyte.*

Pour nous-mêmes, pour les négocians, marchands & autres Catholiques-romains d'Irlande : *Anthony Dermott, Ed. Moore, Tho. Braughall.*

On conſtruit, dit-on, dans l'arſenal de Portsmouth, cinq brûlots d'une conſtruction nouvelle dont l'invention eſt dûe à ſir Charles Hardy, & que l'on croit être en état de joindre la grande flotte à la fin de ce mois; l'effet en doit être terrible. En même tems on voit ſur les chantiers de Plymouth, un grand navire du port de 600 tonneaux, lequel doit monter ſix pieces de 36 livres de balle qui ſeront tirées à boulet rouge; les grils à rougir les boulets ſoit ordinaires, ſoit ramés, ſont également exécutés ſur un plan nouveau que l'on dit ſupérieur à tout ce qui s'eſt pratiqué juſqu'à préſent dans ce genre: les boulets ſimples ſont deſtinés à mettre le feu aux corps des vaiſſeaux, les boulets ramés

nés à détruire, emporter, consumer les agrets.

On a fait la comparaison suivante de l'état respectif dans lequel se trouvoient l'Angleterre & la France au commencement de la derniere guerre, & de celui dans lequel ces deux Puissances se trouvent au commencement de celle-ci à l'égard des forces navales.

En Septembre 1755.

Marine angloise.		
Vaiss.	Can.	Hom.
1 - - -	110 - - -	1100
5 - - -	100 - - -	1000
13 - - -	90 - - -	780
8 - - -	80 - - -	600
5 - - -	74 - - -	500
29 - - -	70 - - -	480
39 - - -	60 - - -	400
3 - - -	54 - - -	350
28 - - -	50 - - -	300
4 - - -	44 - - -	250
35 - - -	40 - - -	250
42 - - -	20 - - -	140
31 de 18 à 10 - -		100
243 voiles.		

Marine françoise.	
6 de - - - - -	80
21 - - - - - -	74
1 - - - - - -	72
4 - - - - - -	70
31 - - - - - -	64
12 - - - - - -	60
6 - - - - - -	50
32 frégates.	
113 voiles.	

Alors l'Angleterre avoit 130 voiles de plus que la France.

En Juillet 1779.

Forces navales de l'Anglois.	
Vaiss. de ligne, -	78
Frégates, sloops, cotters, &c. - -	104
En tout	182

Forces navales de la Maison de Bourbon.	
La France, - - -	89
L'Espagne, - - -	49
Vaiss. de ligne,	138
Voil. frégates, &c.	97
En tout 235 voiles.	

Aujourd'hui la Maison de Bourbon a 58

voiles de plus que l'Angleterre. Mais pour cela nous ne perdons pas courage, nous eſpérons que l'énergie de la nation ſe déploïera avec plus d'éclat à proportion du danger qui nous menace, que la valeur & l'intelligence compenſeront le nombre & l'étendue des moïens, & que nos forces mieux unies & plus ſurement dirigées ſeront d'un effet plus terrible que celles de nos ennemis (a).

Extrait d'une Lettre de Plymouth, du 25 Juillet.

" Nous avons été ces jours-ci dans des alarmes itératives par des incendies : la nuit du 22 au 23 de ce mois, entre minuit & une heure, le feu éclata au bureau de l'avitaillement dans le magaſin de biſcuits. La confuſion fut d'abord d'autant plus grande, &

(a) Telle eſt la maniere dont on enviſage les affaires dans cette capitale de l'Angletetre. Sans doute qu'on les enviſage autrement à Paris & à Madrid; mais ne ſeroit-il point ridicule, de faire parler dans un Journal les Anglois d'une maniere oppoſée aux intérêts nationaux? Quelle abſurdité de prétendre qu'un Journaliſte doit dans tous les articles exprimer les ſentimens d'une ſeule nation. Je connois des gens qui ſe plaignent de ce qu'à l'article de Londres, je ne dis pas à chaque ordinaire que les Anglois ſont perdus, & d'autres qui voudroient que les nouvelles de Paris préſageaſſent la défaite de Mr. d'Orvilliers. Le bon ſens veut au contraire, que ſuivant les endroits d'où les nouvelles nous viennent, j'annonce les craintes & les eſpérances qui occupent les eſprits & qui fixent l'attente des peuples.

Digitized by Google

les flammes firent des progrès d'autant plus rapides, qu'on manqua de ſeaux & d'eau, & qu'il ſe paſſa une heure entiere avant qu'on parvînt à faire jouer une pompe. Après ce premier déſordre, par le ſecours continuel d'eau & par le courage de ceux qui étoient au travail, l'on empêcha le feu de ſe communiquer aux bâtimens contigus; & il fut éteint en trois heures de tems. L'on ne ſauroit aſſez donner d'éloges aux officiers & ſoldats du bataillon de milices de Devonshire, qui, en moins de dix minutes après le premier tocſin, marcha de ſes barraques au chantier, & aida beaucoup à arrêter les flammes. Le dommage eſt eſtimé 3 à 4 mille liv. ſterl. „.

" Ce matin, dimanche, à onze heures, nous avons eu une ſeconde alarme : le feu avoit de nouveau pris au chantier dans l'attelier des peintres. L'idée, où l'on étoit que ces accidens réitérés ne pouvoient être dûs qu'à des incendiaires, contribua à augmenter la confuſion; chacun accourut de l'égliſe, & les régimens de milices battirent aux champs: les rues étoient ſi remplies de monde, qu'on avoit de la peine à y paſſer. Cependant par l'activité des ouvriers du chantier, les flammes ont bientôt été éteintes; & tout le dommage ne paſſe pas 20 liv. ſterl. „.

" Il paroit que le premier de ces accidens n'a été occaſionné que parce qu'on avoit mis une quantité de biſcuits trop chauds dans des ſacs, & le ſecond par un tonneau de ſuif qu'on chauffoit : mais, quoiqu'ainſi il n'y ait point d'apparence de complot, l'on a ſaiſi

deux ou trois perſonnes ſuſpectes, qu'on prétend être François; & l'on a doublé la garde au chantier, où l'entrée n'eſt permiſe à aucun étranger „.

Extrait d'une Lettre de l'iſle de Gorée, le 11 *Mai.*

" Le 8 de ce mois au matin, nous arrivames ici dans l'attente de nous emparer des forts & batteries appartenant aux François ſur cette petite iſle, qui n'a que trois milles de circonférence : après que nous eûmes fait voile de Madere, l'amiral Hughes donna à notre capitaine le ſignal de ſe rendre à ſon bord, afin de lui remettre ſes inſtructions pour l'attaque de la place; mais heureuſement nous trouvames que l'iſle étoit évacuée depuis le mois de Février dernier „.

" Nous avons débarqué ſur l'iſle quelques-uns de nos volontaires de Galles; mais nous trouvons qu'il n'y a point lieu d'y laiſſer en garniſon notre régiment de Montagnards-Ecoſſois, comme nous nous y étions attendus. Nous avons trouvé ici deux chaloupes & une goëlette chargées d'armes & de poudre, dont nous nous ſommes emparés, ainſi que de quelques autres petits bâtimens, arrivés depuis que nous avons pris poſſeſſion de l'endroit. Les François ont emmené preſque tout leur canon au Sénégal. Ils ont, à ce que l'on apprend, beaucoup fortifié cet établiſſement, qui eſt éloigné d'ici de 30 milles par la voïe de terre. Le chevalier Hughes a dû renoncer au projet de le reprendre, d'autant plus que le peu de profondeur de la barre en cette ſaiſon ne

lui permettroit point d'y emploïer ſes vaiſſeaux de ligne : d'ailleurs l'été y eſt ſi exceſſivement chaud, que les ſoldats & les matelots ſeroient abſolument hors d'état de traîner le canon à une ſi grande diſtance, ſans le ſecours de chevaux, dont nous manquons. L'amiral a ordonné au vaiſſeau du Roi, la Vengeance de 74 canons, & à la frégate l'Actéon de 44, de croiſer ici durant un mois : après quoi ils doivent ſe rendre aux Indes-occidentales ».

FRANCE.

PARIS (*le 15 Août.*) Sa Majeſté a nommé coadjuteur de l'évêché de Perpignan, l'abbé d'Agay, vicaire-général de l'évêché d'Autun; à l'abbaïe d'Auberive, Ordre de Citeaux, dioceſe de Langres, l'abbé du Fumal, vicaire-général du dioceſe de Cambrai; à celle de Beauport, Ordre de Prémontré, dioceſe de Saint-Brieux, l'abbé de Goyon, vicaire-général du dioceſe de Rouen; à celle d'Eſſonne, Ordre de Saint-Auguſtin, dioceſe de Soiſſons, l'abbé de Caſtellanne de Mazaugues, aumônier du Roi; à celle de Lille-Dieu, Ordre de Prémontré, dioceſe de Rouen, l'abbé de Vintimille, aumônier du Roi; à celle de Saint-Aubin-des-Bois, Ordre de Cîteaux, dioceſe de Saint-Brieux, l'abbé de Nays de Quemadeuc, vicaire-général du dioceſe de Châlons-ſur-Saône; & à celle de Boſchaud, Ordre de Cîteaux, dioceſe de Périgueux, l'abbé d'Eſcairac, vicaire-général du dioceſe de Saint-Claude.

Par une ordonnance du 8 Avril, Sa Majeſté voulant expliquer ſes intentions ſur le choix des ſujets qui pourront être admis par la ſuite pour ſervir en qualité d'officiers dans le corps-roïal de l'artillerie, ainſi que ſur les différens degrés d'inſtructions dont ils ſeront tenus de ſe juſtifier; conſidérant d'ailleurs que le nombre des capitaines en ſecond, actuellement attachés à chacun des ſept régimens du dit corps, eſt inſuffiſant pour fournir aux différens objets de ſervice qu'ils ont à remplir, tant aux forges, fonderies, manufactures d'armes, arſenaux de conſtructions & écoles, que dans les places & ſur les côtes, elle établit ſix places d'éleves dans chacune des écoles du corps-roïal de l'artillerie, & porte de dix à douze les capitaines en ſecond attachés à chacun des régimens de ce corps. —— Le conſeil du Roi vient de caſſer & annuller un arrêt du parlement de Bourgogne, portant " ſuppreſſion d'une affiche qui avoit été faite „ en cette province de lettres-patentes regiſ„ trées ſeulement au parlement de Paris, & „ défenſes de publier à l'avenir aux lieux de „ ſon reſſort de pareilles lettres, juſqu'à ce que „ cette cour les ait elle-même dûment véri„ fiées „. Le Roi a également ſupprimé les pourſuites que le parlement de Dijon avoit voulu faire contre le premier-ſecretaire de l'intendant, qui, en ſon abſence, avoit ordonné cette affiche &c. —— Un édit regiſtré en parlement le 10 de ce mois, ſupprime le droit de main-morte & de ſervitude dans les domaines du Roi & dans tous ceux tenus

Digitized by Google

par engagemens, & abolit généralement le droit de ſuite ſur les ſerfs & main-mortables.

Traduction d'une Lettre du ſieur Jay, préſident du congrès, au ſieur Gérard, en date du 24 Mai 1779, & d'une réſolution du congrès en date du dit jour.

Monſieur, comme l'acte ci-inclus fournit une preuve non équivoque de l'attachement du congrès pour les ſujets de leur grand & bon allié, je ſuis perſuadé que vous aurez autant de plaiſir à le recevoir que j'en ai à vous le tranſmettre. Tant que les deux alliés continueront ainſi d'épouſer reſpectivement leurs différentes cauſes, une confiance mutuelle donnera de la conſiſtance à leurs traités, de la vigueur à leurs efforts & de la tablature à leurs ennemis communs.

J'ai l'honneur d'être &c.

En congrès, le 24 Mai 1779.

D'autant qu'il a été repréſenté au congrès, que l'ennemi, lors & depuis qu'il a mis pied à terre dans la Virginie, a commis des noirceurs ſans néceſſité & des cruautés outrageantes, tant envers des citoïens de cet état qu'envers pluſieurs ſujets de S. M. Très-Chrétienne, réſidans dans cette partie du continent, en mettant à mort de propos délibéré & de ſang-froid pluſieurs d'iceux, quoiqu'ils ſe fuſſent rendus, & en abuſant des femmes & déſolant le païs par le feu :

Réſolu, " que le gouverneur de la Virgi-
„ nie ſera requis de faire les enquêtes les plus

„ promptes, afin de reconnoître la vérité des „ repréſentations ci-deſſus, & de tranſmettre „ au congrès les preuves qu'il pourra recueillir „ à ce ſujet „.

Réſolu, " que le congrès rendra la pareille „ pour les cruautés & infractions aux loix, „ commiſes dans ces états contre les ſujets de „ S. M. Très-Chrétienne, de la même ma„ niere & en uſant des mêmes meſures, que „ l'ennemi a emploïées contre les citoïens du „ ſuſdit état; & que la protection du congrès „ s'étendra en toute occaſion également pour „ les ſujets des deux Puiſſances „.

(*Signé*) Ch. Thompſon, *ſecretaire.*

Les bruits de la conquête de l'iſle de Saint-Vincent & même de celle de Grenade ſe ſoutiennent toujours : cependant le miniſtere n'en a pas encore de nouvelle directe. Mr. le docteur Franklin n'a pas non plus reçu miniſtériellement l'avis de la défaite des Anglois dans la Caroline, quoiqu'il y ait les plus fortes préſomptions qu'il n'eſt pas mal-fondé. Le rapport circonſtancié qui en a paru dans la gazette de New-York, & qui a été autoriſé par le ſilence de la cour de Londres, a été confirmé par divers vaiſſeaux arrivés à Bilbao, à Baïonne & à Bordeaux. Il y eſt dit en ſubſtance " qu'un „ corps de 3 à 4 mille hommes de troupes „ britanniques s'étant approché à marches „ redoublées de Carls-Town, les habitans „ de la ville, les milices de cette partie de „ la Caroline, & les équipages des bâtimens „ qui ſe trouvoient alors dans le port, ſe réu„ nirent & allerent à la rencontre de leur

„ ennemi à 7 milles angloiſes de la ville : „ renforcés peu après par un détachement „ que leur envoïa le général Washington, „ & qui arriva juſtement à tems, ils attaque- „ rent les troupes roïales & remporterent ſur „ elles une victoire complette : quatorze cents „ hommes en furent tués, un grand nombre „ fait priſonnier, & le reſte diſperſé „. Les Anglois avouent que le général Prévôt a échoué dans ſon entrepriſe ſur Carls-Town, mais ils prétendent qu'il n'a point été battu.

Enfin un courier arrivé le 7 en cette capitale a appris à S. Exc. le comte d'Aranda, que la flotte de Cadix s'eſt réunie le 23 Juillet à celle de M^r. d'Orvilliers. Auſſi-tôt cet ambaſſadeur s'eſt rendu à Verſailles, pour en informer Sa Maj. —— La nouvelle de la jonction des flottes a été bientôt ſuivie de celle de leur arrivée ſur nos côtes; & en ce moment l'on vient d'apprendre, " que l'armée „ navale des deux couronnes eſt entrée à plei- „ nes voiles dans la Manche, vendredi der- „ nier 6 Août, à cinq heures du matin, au „ nombre de 112 voiles, dont 66 vaiſſeaux „ de ligne, 20 frégates, 26 corvettes, brû- „ lots, ou autres petits bâtimens „. Ainſi nous ſommes à la veille d'apprendre des événemens intéreſſans; & il n'y a point de doute, que l'embarquement des troupes ne s'exécute en ce moment. L'eſcadre de Cadix, au nombre de 27 vaiſſeaux de ligne, trouva celle du comte d'Orvilliers à la hauteur de la Corogne; & le 26 les deux flottes ſe ſont incorporées l'une dans l'autre aux acclamations & aux cris

de joie des équipages des deux nations, pour ne former qu'une ſeule armée combinée. Mr. d'Orvilliers dans ſes lettres au miniſtre de la marine témoigne, qu'il eſt très-content des officiers eſpagnols, & qu'il y regne la plus grande harmonie entre les deux flottes.

Si les ennemis ſont rentrés dans la baie de Torbay, comme on le dit, le projet eſt de les y brûler, & c'eſt très-poſſible; ils auroient pris le plus mauvais parti : ſi c'eſt à Plymouth, on peut les y bloquer avec une partie de nos forces qu'on dit de 66 vaiſſeaux de ligne & 35 frégates & autres bâtimens de toute eſpece, tandis qu'avec le reſte nous ferons librement notre deſcente, où nous voudrons. Les ordres ſont envoïés dans tous les ports d'embarquement pour que perſonne ne découche de ſon bord, & l'on porte à 40,000 hommes les troupes à débarquer. On mande pour certain la mort du fils de Mr. d'Orvilliers; ce qui rend ce général plus intéreſſant & plus grand. On revient à l'arrangement dont on a parlé. On dit que l'armée ſera partagée en deux : la portion la plus conſidérable de 23 vaiſſeaux françois & de 28 eſpagnols, ſera ſous les ordres de Mr. d'Orvilliers; & la ſeconde de 15, dont 8 eſpagnols & 7 françois ſous ceux de Cordova. On ajoute qu'Ulloa à la tête de 4 autres eſt détaché pour une expédition ſecrette. Si les Anglois ſont rentrés, Mr. d'Orvilliers les bloquera, tandis que Cordova avec ſa diviſion protégera la deſcente. Cet arrangement a de la vraiſemblance; mais ce n'eſt qu'une ſpéculation.

Digitized by Google

Mr. le prince de Montbarey eſt reſté près de huit jours de plus qu'il n'avoit cru dans ſa viſite des ports & des côtes de Normandie & de Bretagne. Il a vû l'exercice des embarquemens ſimulés qui ſe font, tant pour eſſaïer des bateaux, que pour s'aſſurer au juſte du nombre d'hommes qu'ils contiennent & qui eſt de 45 à 50. Le régiment du Roi que Mr. le duc du Chatelet, quoique malade, a été joindre au commencement de ce mois à Caen, en eſt parti le 21 pour ſe rendre à Honfleur ; il n'y a pas apparence qu'il ſoit du premier embarquement ; ceux qui y ſont deſtinés ſont diſpoſés de ſorte qu'ils puiſſent être tous raſſemblés en moins de ſix heures.

On voit par la lettre écrite de la part de Mr. le comte de Vaux à tous les colonels-commandans des régimens d'infanterie de l'armée de Normandie pour les inſtruire ſur toutes les meſures qu'ils doivent prendre, qu'il a été réglé qu'au premier moment de l'expédition, il ne ſeroit embarqué que le plus petit nombre de chevaux poſſible ; mais qu'auſſi-tôt que les circonſtances le permettront, il ſera fait un envoi de ceux néceſſaires tant aux officiers ſupérieurs que particuliers pour la continuation de la campagne ; ce général avertit auſſi parmi les amples détails de cette lettre, que n'aïant pas été poſſible de former des magaſins de fourrages dans les cantonnemens des troupes, le Roi ne nourrira pas les chevaux des officiers & qu'ils s'arrangent en conſéquence.

Un précis hiſtorique des différentes deſcentes

centes que l'on a tenté de faire en Angleterre, ou qui ont été exécutées depuis celle de Guillaume le Conquérant, Duc de Normandie, apprend que de 44 tentatives de deſcentes & de conquêtes, 32 ont réuſſi, & 12 ſeulement ont manqué de ſuccès; encore dans ces 12 compte-t-on les foibles efforts que fit à pluſieurs repriſes le Prétendant pour ſe mettre en poſſeſſion du thrône.

Le camp de Flandres n'eſt pas encore formé : le prince de St. Maurice, nommé pour y être emploïé, ne doit partir que le 10 Août pour ſe rendre à Dunkerque, étant revenu ici avec le prince de Montbarey, ſon pere, qu'il a accompagné à ſa viſite des côtes. Ce miniſtre a été entre autres à Cancale, où il ſe conſtruit un fort, pour empêcher les Anglois d'y exécuter une entrepriſe pareille à celle qu'ils y firent dans la derniere guerre. Malgré le retour de Mg^r. le duc de Chartres, l'on ſe perſuade, que ce prince a toujours le deſſein de s'embarquer *incognito*, ſous le nom de comte de Joinville, avec le comte de Rochambeau, qui commandera dans l'expédition projettée l'avant-garde compoſée de troupes-légeres; qu'à cet effet il a frété deux bâtimens pour le tranſport de ſes équipages; & qu'il n'eſt revenu à Paris qu'en attendant l'arrivée du comte d'Orvilliers.

On apprend que tous les officiers ſuiſſes, tant au ſervice de l'Eſpagne que de la France en ſemeſtre, ſont retournés à leurs régimens reſpectifs, après en avoir reçu les ordres. Il eſt enjoint aux capitaines des régimens ſuiſſes, à

à ſolde de la France de completter leurs compagnies juſqu'à la concurrence de 150 hommes. De plus, la cour de Verſailles demande, dit-on, aux Cantons ſuiſſes ſes alliés les ſix mille hommes qui lui ont été promis & garantis par la derniere convention faite avec eux, au cas que la France fût enveloppée dans quelque guerre.

Le prix que l'académie françoiſe doit adjuger le jour de St. Louis, au meilleur éloge de Voltaire en vers, eſt remporté par Mr. de Schuwalow, ſeigneur ruſſe, déja auteur de l'Epître à Ninon-l'Enclos. (Voïez le Journal du 15. Juillet 1774, p. 81). Il étoit naturel que le génie le plus propre à célébrer une fille de joie, le fût auſſi à faire l'apothéoſe de l'auteur de la Pucelle. —— Le prix de proſe, dont le ſujet eſt l'éloge de l'abbé Suger, eſt remporté par M^r. Garat, avocat de Bordeaux.

MORTS.

Albert de Schrœder, général-major au ſervice de L. M. I, & préſident du bureau-général d'artillerie, eſt mort à Vienne le 22 Août d'une maladie de langueur, dans la 51. année de ſon âge.

Il eſt mort à Rome le mois dernier un vertueux eccléſiaſtique, nommé Abbi, éleve du ſéminaire romain, âgé de 72 ans, dont on peut dire que tout l'emploi a été pour la gloire de Dieu. Les prédications, confeſſions, viſites journalieres des hôpitaux, enfin le ſoin des ſoldats ont fait ſon unique occupation; chargé de la confiance de pluſieurs cardinaux & de perſonnes du premier rang, ſa pauvreté a été telle que ſes obſéques furent faites par la libéralité de quelques-uns de ſes illuſtres pénitens.

Philippe-Joſeph Thomas, chanoine de la cathédrale de St. Martin à Ipres, jubilaire de 20 ans de prêtriſe, mourut à Ipres, au mois de

Juillet, âgé de 95 ans. Il étoit né le 29 Décembre 1684, fut ordonné prêtre en 1709, & a rendu ſervice à l'égliſe cathédrale près de 90 ans, ayant été enfant de chœur en 1690. Il ne croyoit pas que ſon grand âge le diſpensât de donner aux jeunes chanoines l'exemple de la plus grande aſſiduité à l'Office divin.

Dans le dernier Journal p. 555 à la marge liſez : *quos deprimit, eleva.* —— P. 585, l. 3, *Raſael*, liſez *Rafael.* —— P. 599, l. 10, *de briſer*, liſez *de ſe briſer.*

TABLE.

TURQUIE	*Conſtantinople.*	33
	Alger.	36
SUEDE.	*Stockholm.*	37
DANNEMARCK.	*Coppenhague.*	38
POLOGNE.	*Varſovie.*	39
ESPAGNE.	*Madrid.*	40
	De la Corogne.	45
	De la Havane.	46
	Carthagene des Indes.	47
PORTUGAL.	*Lisbonne.*	48
ITALIE.	*Rome.*	51
	Veniſe.	52
ALLEMAGNE.	*Vienne.*	53
	Ratisbonne.	55
	Munich.	58
	Dreſde.	59
	Berlin.	59
PAYS-BAS.	*La Haye.*	60
	Bruxelles.	61
ANGLETERRE.	*Londres.*	62
FRANCE.	*Paris.*	71
	Morts.	79

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE.

15. SEPTEMBRE

1779.

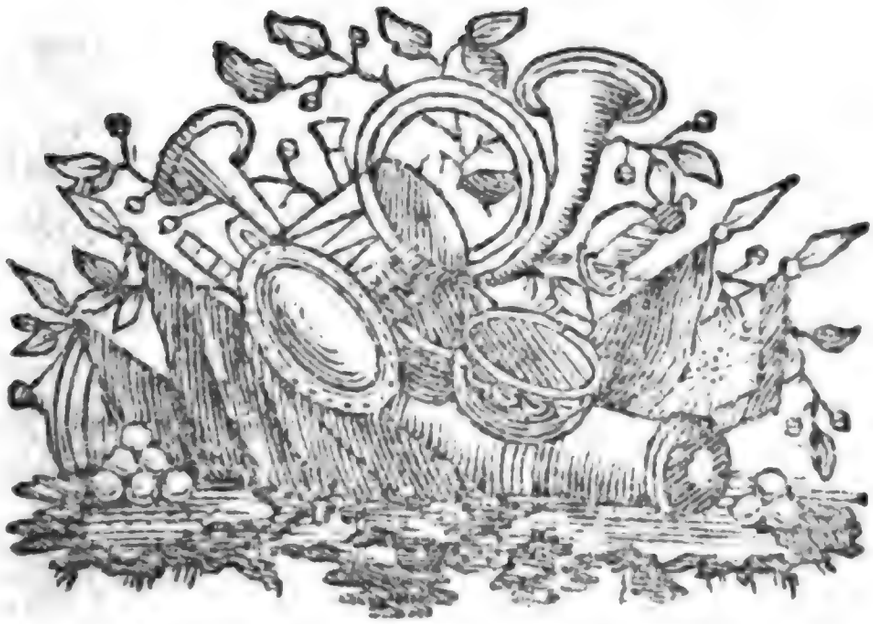

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apoſtolique.

Avec Privilége de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commiſſaire-Examinateur.

Digitized by Google

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE,

15. SEPTEMBRE
1779.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Elémens de chymie, rédigés d'après les découvertes modernes; ou précis des leçons publiques de la ſociété roïale des ſciences & des arts de Metz. Par Mr. Michel du Tennetar, conſeiller & médecin ordinaire du Roi &c. A Metz, chez Gerlache 1779. 3 vol. in-12.

CEt ouvrage eſt une ſorte de manuel ou de répertoire, pour que les perſonnes qui ſuivent le cours de chymie que Mr. du Tennetar donne gratuitement ſous les auſpices de

la ſociété roiale de Metz, puiſſent d'un coup d'œil ſe retracer les leçons de ce profeſſeur, qui a mérité des éloges par la clarté, la préciſion & la facilité avec leſquelles il les expoſe à ſon auditoire. Il a ſoin de prévenir les lecteurs que "la plupart des connoiſſances chymiques, que contient cet ouvrage, ont ſouvent l'apparence d'aſſertions iſolées & ſans appui. Cela doit être ainſi, puiſqu'il n'eſt que l'extrait fort abregé d'un cours très-étendu, dans lequel tout eſt prouvé par un grand nombre d'expériences. Il a fallu mettre ſous les yeux des éleves, les idées les plus générales, celles dont dépend une foule d'autres idées qui en ſont comme les conſéquences; un tableau qui préſentât le plan, l'ordre & les généralités des leçons, pour aider la mémoire de ceux qui les ſuivent „.

* 15. Avril 1779, p. 554 & ſuiv.

J'ai obſervé ailleurs * que les chymiſtes montroient ordinairement une ſi grande confiance qu'ils la font perdre à leurs diſciples & à leurs lecteurs. C'eſt un défaut qu'on ne reprochera pas à Mr. du Tennetar; ſon ouvrage a ce ton de prudence & de circonſpection qui illuſtre ſi fort la ſcience. "Je ſais, dit-il, qu'on peut contredire quelques-uns des principes que j'ai adoptés. On peut même citer, à l'appui de cette contradiction, beaucoup d'expériences; car il en exiſte ſouvent pour & contre la même aſſertion, quoique la vérité ſoit une. Cela prouve combien il faut être circonſpect, lorſqu'on veut tirer quelque conſéquence d'une opération (a) „.

(a) On pourroit preſqu'aſſurer que Mr. du T. pouſſe

Les lecteurs qui pourroient s'inquiéter de la prédilection de M^r. du T. pour certains ſyſtêmes de chymie, doivent ſe raſſurer par le peu d'attachement qu'il paroit y avoir, & plus encore par le ſoin qu'il a eu d'affranchir ſes expériences de toutes les imaginations par leſquelles l'oiſiveté ſpéculatrice a entrepris de s'aſſujettir la chymie. " La théorie que j'ai adoptée, ne nuit aucunement à l'utilité que les hommes en ſociété peuvent retirer des faits chymiques bien obſervés & généralement conſtatés. Quand il ne ſeroit pas vrai que tous les acides tirent leur origine de l'acide que j'ai appellé primitif, on n'en feroit pas moins uſage de ces divers acides dans les arts. Quand il ſeroit faux que les quartz & l'argile euſſent l'origine que je leur aſſigne d'après M^r. Sage, il n'en reſteroit pas moins démontré par les faits, qu'en les combinant, on en obtient, par le moïen du feu, de belles porcelaines & d'autres poteries, qu'on continuera d'emploïer utilement „.

---

pouſſe la circonſpection trop loin. Il a adopté très-ſagement les trois regnes de la nature ; & en même tems il n'oſe condamner ceux qui réprouvent cette diviſion, quoiqu'ils ſoient en oppoſition avec les lumieres les plus ſimples de la raiſon, comme je crois l'avoir démontré dans le Journal de Janvier 1772, p. 21. —— Dans le *Proſpectus* de ſon ouvrage on lit que la ſociété doit ſon origine aux beſoins. Aſſertion qui ne peut être encore que le fruit de la complaiſance, & qui, exactement parlant, eſt de toute fauſſeté. V. le *Cath. phil.* p. 186. édit. de 1777.

Catéchiſme hiſtorique contenant en abregé l'hiſtoire ſainte & la doctrine chrétienne, par Claude Fleury, prieur d'Argenteuil, & confeſſeur de Louis XV. Nouvelle édition. A Bruxelles, de l'imprimerie académique, 1778, & ſe trouve à Luxembourg chez l'Imprimeur du Journal.

CEt ouvrage auſſi juſtement que généralement eſtimé vient d'être réimprimé à l'uſage des écoles des Pais-Bas. Il eût été difficile de choiſir un livre plus propre, au moins dans la langue françoiſe (a), a préſenter à la jeuneſſe un tableau abregé de la religion. " *Depuis que ce livre exiſte*, dit l'éditeur (b), *on a admiré la noble ſimplicité qui y regne, & l'expérience a fait ſentir l'utilité de la méthode que l'auteur a ſuivie. Il ne pouvoit aſſurément imaginer rien de plus propre pour inſinuer & graver dans les eſprits les grandes vérités que ſon livre renferme.* Mais dans cet excellent catéchiſme il y avoit quelques légers défauts, quelques imperfections échappées à l'attention du ſavant auteur;

(a) Je dis *dans la langue françoiſe.* Car en fait de catéchiſmes latins, je ne connois rien qui réuniſſe la ſimplicité, la force, l'onction, qui porte dans l'ame la conviction & le ſentiment, comme le petit catéchiſme de Caniſius, tel qu'il eſt encore en uſage dans la plupart des colléges.

(b) Mr. Paquot. V. les Journ. du mois d'Août 1771, p. 18 & 87. — 1. Juin 1775, p. 786. — 15. Avril 1777, p. 570.

Digitized by Google

on les a fait diſparoître. Par exemple, " M^r. Fleury fait demeurer N. S. Jeſus-Chriſt ſix heures en croix. On a changé cette aſſertion, contraire à l'opinion preſqu'univerſelle & aux ſentimens des plus habiles commentateurs. On peut conſulter Maldonat, & ſi l'on veut Dom Calmet, ſur St. Matth. XXVII, 45. —— M^r. Fleury embraſſe l'opinion ſinguliere du P. Lamy de l'oratoire, & d'un petit nombre d'autres ſavans, qui ont prétendu que les Juifs immolerent l'agneau paſchal le jour que le Sauveur expira, & non le jeudi précédent, veille de ſa mort. Cette opinion & quelques autres ont fait place dans cette édition au ſentiment généralement reçu „.

L'éditeur a remarqué encore quelques autres aſſertions hiſtoriques, qu'il a cru devoir remplacer par l'exacte vérité. M^r. Fleury avance un fait conteſté parmi les hiſtoriens eccleſiaſtiques, lorſqu'il dit que Conſtantin fut le premier Empereur chrétien. Pluſieurs ſavans croient avec Euſebe, St. Jérôme, Oroſe, Jornandés, Zonaras, &c, que l'Empereur Jules-Philippe embraſſa le chriſtianiſme plus de ſoixante ans avant Conſtantin.

On trouve auſſi dans cet ouvrage des inexactitudes théologiques, qu'il étoit bien raiſonnable de ne pas laiſſer ſubſiſter dans cette édition. Tel eſt le paſſage où M^r. Fleury compte les docteurs parmi ceux qui gouvernent l'Egliſe. Cela étoit vrai quand l'Egliſe n'avoit d'autres docteurs que ſes évêques. Aujourd'hui les docteurs comme tels n'ont aucune part au gouvernement de l'Egliſe, leur grade ne leur

donne point de juriſdiction. —— Dans un autre endroit il prétend que les enfans ſont incapables du baptême de ſang ; ſi cela étoit, l'Egliſe auroit tort d'honorer le martyre des Saints-Innocens : cette fête eſt toutefois d'une haute antiquité ; outre cela diverſes égliſes particulieres célébrent la mémoire d'autres enfans mis à mort en haine de la foi ſans avoir reçu le baptême d'eau : voyez la lettre de Benoît XIV, du 22 Février 1755 ; *Bullarii tomo IV*, *p.* 235.

Je ne m'arrêterai pas à un grand nombre d'autres corrections qui donnent à cette édition un prix & un intérêt diſtingués ; mais je remarque avec plaiſir un endroit ſur le parallele, manié ſi ſouvent d'une maniere odieuſe, entre l'Egliſe des premiers ſiecles & l'Egliſe de nos jours. " On reconnoit encore dans ce petit ouvrage le zele, peut-être trop ardent, que l'auteur a fait paroître dans ſes autres écrits pour l'ancienne diſcipline de l'Egliſe, dont il ſemble vouloir ramener les rigueurs, ſans faire attention à la différence des tems & des lieux. Il eſt très-permis ſans doute d'admirer les beaux ſiecles du chriſtianiſme naiſſant & les merveilleux effets du feu divin qui embraſoit les premiers fideles ; ſur-tout quand on ne ſe contente pas d'une admiration ſtérile, & qu'on tâche de conformer ſes mœurs à celles de nos ſaints prédéceſſeurs ; mais, en regrettant avec ſaint Bernard les premiers tems, il ne faut point fermer les yeux à la lumiere qui nous luit, & s'obſtiner à ne point voir les avantages dont nous jouiſſons. On doit

conſidérer que l'Egliſe a introduit dans les derniers tems un grand nombre de pratiques pieuſes, dont l'utilité la dédommage ſenſiblement d'une partie de ſes pertes; qu'elle a eu des jours très-ſéreins dans le dix-ſeptieme ſiecle, où l'exécution du concile de Trente, la multitude des ſynodes particuliers, la piété ranimée dans les fideles, la ferveur des Religieux réformés, & le zele éclairé, ont aſſurément opéré de très-grands biens; que les plus beaux jours dont l'Egliſe a joui dans ſon premier âge, ont été ſouvent obſcurcis par des nuages très-épais (a); enfin qu'en aucun elle ne pratique, n'approuve, ni ne diſſimule rien de ce qui peut bleſſer la foi, ou corrompre les mœurs de ſes enfans (b), parce qu'elle eſt aujourd'hui comme autrefois la colonne & l'appui toujours inébranlable de la vérité „.

Je ne doute pas qu'en voïant les différentes réformes que l'éditeur a faites, ſans toucher

---

(a) Cette réflexion me rappelle ces paroles du judicieux P. Bourdaloue : " On ne peut trop reſ „ pecter la primitive Egliſe; mais la haute idée „ qu'on en a, ne doit pas ſervir à nous faire „ mepriſer l'Egliſe des derniers ſiecles. Dans la „ primitive Egliſe, parmi beaucoup de ſainteté, „ il ne laiſſoit pas de ſe gliſſer des relâchemens; „ & dans l'Egliſe des derniers ſiecles, parmi les „ relâchemens qui s'y ſont gliſſés, il ne laiſſe „ pas d'y avoir encore beaucoup de ſainteté „. Penſ. div. ſur l'Egliſe.

(b) *Eccleſia Dei, inter multam paleam, multaque zizania conſtituta, multa tolerat; & tamen quæ ſunt contra fidem, vel bonam vitam non approbat, nec tacet, nec facit.* Aug. Epiſt. olim 119, nunc 55, ad Januarium.

Digitized by Google

néanmoins en rien au corps de l'ouvrage, quelques eſprits ſuperficiels ne le taxent d'un excès de rigueur, & ne regardent ſon travail comme le fruit d'un eſprit minucieux; mais, quand ſa réputation & ſes connoiſſances ne ſuffiroient pas pour faire évanouir ce genre de reproches, l'idée générale de *Catéchiſme* feroit l'éloge complet de ſon travail. Dans un catéchiſme, c'eſt-à dire, dans le code de la foi & de la loi du chrétien, l'exactitude eſt tellement eſſencielle, que tout ce qui y déroge le moins du monde, fait l'objet d'une critique grave, d'une eſpece de triage qui, ſuivant le langage de l'Ecriture, eſt ſingulierement précieux aux yeux de Dieu (a).

Nouvel Atlas des Enfans, ou Principes clairs pour apprendre facilement & en fort peu de tems la Géographie. Amſterdam, chez Vlam, 1779. 1. volume *in*-12.

JE ne ſais ſi l'on peut imaginer quelque choſe de plus propre à fatiguer & à rebuter les enfans. Au-lieu de marquer ſur les cartes les noms des païs & des villes, on y a mis des chiffres; de ſorte qu'au-lieu de ſavoir au premier coup d'œil quels ſont ces païs & ces villes, on eſt obligé de recourir à une table

(a) *Si ſeparaveris pretioſum à vili, quaſi os meum eris.* Jerem. 15.

de renvois, où on pourra s'en inſtruire. Méthode exactement ſemblable à celle d'un faiſeur de dictionnaire latin-françois, qui mettroit dans un volume les mots françois avec des chiffres, & dans l'autre les mots latins à la ſuite des mêmes chiffres. Encore y a-t-il cette différence remarquable, que la ſcience géographique étant en quelque ſorte une affaire d'imagination, & le réſultat des impreſſions multipliées que l'aſpect des cartes fait ſur l'eſprit, on détruit par cette eſpece de *Cabale* & de puérilité arithmétique tout l'effet de la méthode la plus naturelle & la plus aſſortie à la choſe (a).

Mais quel eſt le moïen le plus ſimple & le plus ſûr d'apprendre la géographie aux jeunes gens? Je viens de le dire; c'eſt le fréquent aſpect des cartes, ſur-tout des cartes bien enluminées, à la façon des Allemands. Ces couleurs brillantes & variées impriment dans l'eſprit des enfans la ſituation, l'étendue reſpective & la configuration des provinces, d'une maniere ineffaçable. C'eſt un tableau qui, aiant pris place une fois dans ces tendres imaginations, s'y

---

(a) Ces méthodes d'un rafinement puéril & d'une repouſſante aridité, s'introduiſent ſucceſſivement dans toutes les ſciences. *v.* Mars 1778, p. 336. —— Ce n'eſt peut-être pas uniquemen à l'eſprit de reformation ou de frivolite, qu'il faut attribuer ce genre de revolution; mais encore à l'eſprit calculateur, à l'eſprit géométrique, qui a ſçu ſe concilier l'admiration & la confiance de inſtituteurs.

Digitized by Google

maintient plus ſurement que toutes les leçons. L'œil, ſuivant la remarque d'un ancien, inſtruit tout autrement que l'oreille :

Segniùs irritant animum demiſſa per aures
Quàm quæ ſunt oculis ſubjecta fidelibus, & quæ
Ipſe ſibi tradit ſpectator. H. a. p.

Ce n'eſt pas qu'à cela il ne faille ajouter des leçons; mais il ne faut pas les iſoler; & elles ne doivent être que l'explication des cartes. Il faut ſur-tout ſe garder de ces longues récitations méchaniques qui réduiſent la géographie à uneaffaire de mémoire, auſſi rebutante que peu durable. Les vers techniques ſur-tout ſont un grimoire qui n'eſt propre qu'à dégrader l'intelligence *. En les retranchant de la géographie du P. Buffier, on pourra la regarder comme la meilleure pour les jeunes gens, la plupart des autres étant ou trop étendues, ou ſingulierement défectueuſes (a).

* 15. Nov. 1774, p. 572. — 15. Avr. 1775. p. 563. J'excepte les livres élémentaires des langues.

(a) Parmi ces dernieres on doit placer de préférence celle de Mr. Nicolle de Lacroix. 2 vol. in-12. Outre les fautes inévitables dans ces ſortes d'ouvrages, comme je l'ai obſervé ailleurs *, il y en a dans celui-ci d'un genre particulier, & dont il eſt impoſſible de deviner la ſource. Par ex *Arlon, marquiſat appartenant au Roi de Pruſſe.* J'ai fait obſerver depuis peu à un de mes amis plus de cent erreurs de cette eſpece dans ce livre, qui jouit néanmoins de la confiance de ceux qui n'ont pas voyagé hors de la France.

* 15. Juin 1778, p. 255.

Tom. 1, p. 297.

Copie du Journal des Savans, 1779 Février. pag. 82; avec le jugement de l'Académie roïale des Sciences de Paris, touchant les nouvelles découvertes de Mr. l'abbé Chriſtian Mayer, aſtronome de la cour de S. A. Séréniſſime Electorale Palatine. A Heidelberg, chez Jean Baptiſte Wieſen, imprimeur de l'univerſité.

UN anonyme m'a envoïé cette petite brochure de 16 pages, ſans que je puiſſe déterminer les vues qui l'ont engagé à me diſtinguer par cette munificence. J'ai cru d'abord que c'étoit dans la vue de réfuter ce que j'ai dit touchant les ſatellites des étoiles, dans le Journal du 1. Février 1779, pag. 168; mais, après une lecture attentive, je n'ai vu rien qui combatte ma maniere de penſer au ſujet de cette découverte. *il pourroit arriver*, diſent les auteurs du Journal des Savans, *que les concluſions de l'auteur ne fuſſent pas bien certaines; &, comme c'eſt ici une obſervation toute nouvelle & qui a beſoin d'être prouvée complettement, il faudra pluſieurs faits répétés pour qu'on puiſſe la regarder comme démontrée.... La table, que donne l'auteur à la page 72 de ſon livre pour Arcturus & pour ſon ſatellite, lui paroit démontrer évidemment qu'une partie du mouvement propre tombe ſur celui-ci. Il ne lui manque qu'un plus grand nombre d'obſervations anciennes & exactes pour pouvoir s'aſſurer de*

la quantité de ce mouvement. Or tout cela s'accorde parfaitement avec les doutes & la circonſpection, avec leſquels j'ai cru devoir annoncer ces obſervations.

Quant au *Jugement de l'Académie roïale des Sciences de Paris*, qui eſt annoncé dans le titre, il ſe réduit à *engager* le P. Mayer *à ſuivre des obſervations auſſi nouvelles qu'intéreſſantes.* C'eſt aſſurément ce que le P. Mayer doit faire, ſelon toutes les regles de la prudence & d'une ſage direction dans une étude qui lui fait tant d'honneur; non-ſeulement pour confirmer & juſtifier la réalité de ſa découverte contre ſes adverſaires (parmi leſquels je ne dois certainement pas être compté), & les ſceptiques (parmi leſquels j'ai quelquefois le malheur de me trouver); mais encore pour aſſurer les fruits qu'il eſpere d'en recueillir en faveur de la connoiſſance du vrai ſyſtême du monde. Car *il penſe que ces étoiles ſe meuvent autour d'un centre de gravité placé dans leur ſyſtême, tandis que le tout gravite vers le centre commun de toute la machine céleſte.* Cette aſſertion eſt remarquable, ne fût-ce que parce qu'elle ſuppoſe un *centre commun de toute la machine céleſte*, ce qui eſt contraire aux idées de l'aſtronomie moderne, qui iſole les tourbillons ou ſyſtêmes planétaires, & ne leur connoit aucun rapport général & commun.

☞ Je finiſſois cet article, lorſque je tombai, je ne ſais par quel haſard, ſur un article du *Dictionnaire de Phyſique* du P. Paulian, ouvrage très connu & généralement eſtimé.

Cet article m'a paru ſingulierement propre à juſtifier le genre de pyrrhoniſme que des gens prudens croient devoir profeſſer à l'égard des découvertes modernes, ſur-tout en matiere d'aſtronomie, ſans néanmoins ſe refuſer à ce degré de preuve qui doit fixer le ſuffrage des ſages.

SATELLITE DE VENUS. *L'année* 1761 *ſera célebre dans l'aſtronomie par la découverte que l'on fit, le* 3 *de Mai, d'un ſatellite autour de Vénus. Nous la devons à Mr. Montagne, membre de la ſociété de Limoges, qui obſerva encore ce ſatellite le* 4 *&* 7 *du même mois. Mr. Baudouin, conſeiller au grand-conſeil, lut à cette occaſion à l'académie roïale des ſciences de Paris, un mémoire très-intéreſſant, dans lequel il détermina la révolution & la diſtance du ſatellite de Vénus. Il réſulte des calculs de cet habile aſtronome, que ce nouvel aſtre a environ le* $\frac{1}{4}$ *du diametre de Vénus; qu'il en eſt éloigné à-peu-près autant que la lune l'eſt de la terre; que ſa révolution périodique eſt de* 9 *jours &* 7 *heures; que ſon nœud aſcendant eſt au* 22e. *degré de la Vierge &c.*

Dict. de phyſ. art. *Satellites*, édit. de Nîmes. 1773

Que de réflexions ne fait pas naître ce peu de lignes ! On ſait aujourd'hui que ce ſatellite eſt une vraie chimere, qui n'a pris naiſſance que dans une imagination creuſe. & qui s'eſt démentie au premier moment d'un examen ſérieux. Voilà cependant une merveille qui doit *rendre célebre l'année* 1761. —— C'eſt un *membre d'une ſociété* ſavante, qui a fait cette découverte. —— Le ſatellite a été obſervé à différentes

rentes repriſes, le 3, le 4 & le 7 Mai. —— *L'académie des ſciences* s'en eſt occupée; un magiſtrat aſtronome l'a régalée de la lecture d'*un mémoire intéreſſant.* —— *La révolution & la diſtance du ſatellite ont été déterminées.* —— Cet *habile aſtronome* a fait plus. La grandeur du ſatellite a été ſi bien calculée, que ſon diametre eſt prouvé être *le* $\frac{1}{4}$ *de celui de Vénus.* —— *Son nœud aſcendant ſe trouve préciſément au 22e. degré de la Vierge* &c..... Quel dommage qu'un aſtre ſi bien connu n'exiſte pas! Mais quel avertiſſement pour les hommes ſenſés d'être en garde contre les annonces ſcientifiques!

JE viens de lire dans l'*Année littéraire*, N°. 17, un grand éloge & en même tems une critique ſévere de l'*examen du chriſtianiſme*, par M^r. Jenyns. Je ſais que cet excellent ouvrage n'eſt pas ſans défaut, & que le judicieux auteur a mêlé à des penſées fortes & lumineuſes, des préjugés & des illuſions inévitables pour quiconque prétend iſoler les vérités & n'eſt pas bien décidé à en profeſſer l'enſemble & l'indiviſible union. Dans les notes que j'ai faites à cet ouvrage, je ſuis entré dans le détail de tout ce que j'ai cru n'être pas conforme à la ſaine théologie; mais la critique des auteurs de l'*Année littéraire* ne me paroit fondée à aucun égard. Perſonne ne conſidere plus que moi les lumieres & les travaux

vaux de ces eſtimables littérateurs, qui, dans l'étonnante multitude de périodiſtes, qui s'accroît encore tous les jours, ſont preſque les ſeuls qui luttent avec autant de courage que de ſuccès contre les erreurs du jour, & la redoutable autorité des patriarches de la ſecte dominante; mais je ne retrouve point ici leur exactitude & leur juſteſſe ordinaires.

Le premier reproche qu'ils font à l'auteur anglois, eſt d'avoir dit que la *crédibilité des miracles dépend en grande partie de la vérité de la religion.* " Cette opinion, diſent les „ Journaliſtes, eſt fauſſe & dangereuſe. Si, „ pour ſe convaincre de la vérité de la reli„ gion, il étoit néceſſaire d'examiner avant „ tout la pureté de ſa morale, la ſublimité „ de ſa doctrine, il faudroit renoncer à per„ ſuader la multitude &c „. Je ne ſais ſi en tout cela il n'y a pas quelque mesentendu. Eſſaïons de nous en aſſurer.

La crédibilité des miracles dépend certainement de leur poſſibilité. Si les miracles ne ſont pas poſſibles, ils ne ſont pas *croïables*. C'eſt une choſe avérée que Dieu ne peut faire des miracles pour autoriſer l'erreur. Si donc une doctrine eſt erronée, les miracles qui tendroient à la confirmer, ſont impoſſibles. La poſſibilité, & conſéquemment la *crédibilité* des miracles, dépendent donc de la nature de la religion en faveur de laquelle ils ont été opérés.

Il eſt inconteſtable que l'*exiſtence*, que la *certitude* des miracles eſt appuïée ſur des preuves de fait, ſur des témoignages qui

anéantiſſent tout doute prudent. Mais leur *poſſibilité*, & dès-lors leur *crédibilité* dépend de la nature de l'objet dont ils tendent à prouver la vérité.

Cela eſt ſi vrai, que dès que la doctrine qu'on prétend autoriſer par des miracles, eſt abſurde ou contraire à des vérités reconnues, nul homme ſenſé ne ſe donnera la peine d'examiner ces miracles. Il dira : *il eſt impoſſible que Dieu s'intéreſſe au menſonge ;* &, ſuivant cette aſſertion, qui eſt infiniment vraie, il rejette ces prétendus miracles, conformément à l'avis de l'Apôtre : *Quand même un ange deſcendroit du ciel, pour vous annoncer un autre Evangile que celui que je vous ai prêché, dites-lui anathême.*

Gal. 1.

Mais, diſent les Journaliſtes, *ſi, pour ſe convaincre de la vérité de la religion, il étoit néceſſaire d'examiner la pureté de ſa morale & la ſublimité de ſa doctrine, il faudra donc renoncer à perſuader la multitude.* J'avoue que je ne vois pas la juſteſſe de cette conſéquence. Si dans *la multitude* quelqu'un s'aviſoit de me dire, que les miracles cités en faveur du chriſtianiſme, ſont impoſſibles, parce que cette religion eſt mépriſable & ridicule; je ne vois pas d'autre moïen de le détromper d'une maniere directe, que de démontrer la *pureté de la morale & la ſublimité de la doctrine*, enſeignées par l'Evangile. Auſſi, quand les Juifs, témoins des œuvres de Jéſus-Chriſt, refuſerent de les regarder pour de vrais miracles, & les traiterent de preſtiges, le Sauveur ne leur oppoſa point d'autre raiſon que

la ſainteté de ſa doctrine, la gloire qui en revenoit à Dieu (a), & enfin l'eſprit de vie qui éclatoit dans toutes ſes paroles (b). Les Juifs même qui étoient de bonne foi, réfutoient cette odieuſe accuſation, en remarquant que jamais homme n'avoit parlé de la ſorte (c).

J'oſe donc ſoupçonner que les Journaliſtes, qui reprochent à M^r. Jenyns d'avoir confondu la *crédibilité des miracles* avec *leur autorité & leur force probante*, ont confondu eux-mêmes la *crédibilité des miracles* avec leur *certitude*, & leur *poſſibilité* avec leur *exiſtence*. Ce ſoupçon ſe change même en une eſpece de conviction, quand je réfléchis que M^r. Jenyns n'a pu inférer la vérité des miracles de la vérité de la religion, ſans bleſſer une notion ſi claire & ſi ſimple, qu'on ne peut raiſonnablement lui attribuer ce paralogiſme. Car eſt-il croïable que le ſavant & profond écrivain ait raiſonné de la ſorte: *L'Evangile eſt vrai, donc Dieu l'a établi par des miracles.* Non, je ne penſe pas qu'on veuille lui attribuer ce ridicule. De ce que la religion chrétienne eſt raiſonnable, ſublime, précieuſe dans ſes effets, l'ouvrage de Dieu enfin, il ne s'enſuit pas que Dieu ait fait des prodiges pour l'autoriſer (il eſt certain qu'il eût pu n'en pas faire); il s'enſuit préciſément que ces prodiges ſont

(a) *Ego dæmonium non habeo, ſed glorifico Patrem meum.* Joann. VIII.

(b) *Verba quæ ego locutus ſum vobis, ſpiritus & vita ſunt.* Joann. VI.

(a) *Nunquam ſic locutus eſt homo.* Joann. VII.

poſſibles, & que leur *crédibilité* ne peut trouver aucune réſiſtance dans l'eſprit d'un homme inſtruit; que les preuves de fait méritent d'être examinées, & que, ſi elles ont une force vraiment démonſtrative, les miracles reconnus déja comme poſſibles, comme dignes de la ſainteté & de la puiſſance de Dieu, ſeront encore regardés comme des événemens réellement & inconteſtablement arrivés.

Je ne ſais pas ſi les autres points de critique, inſérés dans l'*Année littéraire* contre l'ouvrage de Mr. Jenyns, ſont mieux fondés. On me permettra de m'y arrêter un moment.

" Il compte, diſent les Journaliſtes, parmi „ les fauſſes vertus, la valeur, le patriotiſme „ & l'amitié même, qu'il prétend oppoſées à „ l'eſprit du chriſtianiſme. Cette maniere de „ s'exprimer eſt de la plus dangereuſe conſé„ quence &c. „. Ce que c'eſt que la penſée humaine! comme elle ſe modifie & ſe différencie dans les différentes têtes où elle ſe forme! Pour moi, j'avoue que je n'ai lu aucune partie de l'ouvrage de M^r. Jenyns avec autant de plaiſir, que celle qui paroit aux auteurs de l'*Année littéraire*, pleine d'*embarras & d'équivoque.*

La valeur, dit M^r. Jenyns, *eſt pour l'ordinaire une ſource de violence & de vengeances qui troublent le monde, qui font verſer tant de ſang & qui cauſent tant de dévaſtations. La valeur eſt comme une puiſſante machine qui rend le plus fort capable de piller les foibles. C'eſt par elle que l'orgueilleux*

parvient à écraſer l'humble ſous ſes pieds &c. (a). Delà ne s'enſuit-il pas évidemment que la valeur *en elle-même*, n'eſt pas une vertu; puiſqu'elle ne peut le devenir que par ſon but & ſon motif (b); & c'eſt ce que Mr. J, bien loin de le nier, a déclaré en termes exprès; il ne dit pas que la valeur ſagement motivée & dirigée vers des objets légitimes étoit *oppoſée au chriſtianiſme*, il dit ſeulement qu'*il y a peu d'occaſions dans leſquelles il ſoit permis de l'exercer*, p. 89. S'il y en a peu, il y en a donc quelques-unes; & s'il y en a, comment peut-on faire dire à l'auteur anglois que la valeur eſt *inconciliable* avec le chriſtianiſme (c)?

(a) Je cite ici l'édition de Liege 1779; j'ai averti ailleurs que l'ouvrage de Mr. le Tourneur étoit tout différent de celui de Mr. Jenyns, qu'on avoit défiguré celui-ci de maniere à ne pouvoir le reconnoitre. Voyez le Journal du 15 Juin 1779, p. 249.

(b) Les journaliſtes croient qu'une qualité devient *vertu chrétienne, lorſqu'elle eſt ennoblie par un motif religieux.* Cela eſt faux. Si le bon uſage des qualités naturelles produit des actions chrétiennes, ces actions entrent dans la claſſe des vertus qui ont ſuggéré le motif & la fin; & n'appartiennent point à des vertus particulieres & ſpécifiques. Si moyennant ma valeur j'ai ſecouru mon prochain par charité, j'ai exercé la vertu de charité, & point du tout la vertu de valeur, qui eſt nulle dans le chriſtianiſme.

(c) On me permettra de tranſcrire ici une note, par laquelle l'aſſertion de l'auteur anglois me ſemble clairement expliquée. " Il y a une valeur raiſonnée & appuyée ſur le ſentiment du devoir;

Quant au *patriotiſme*, Mr. Jenyns prend ce mot dans le ſens qu'il avoit chez les Grecs & les Romains, il parle de ce patriotiſme *qui ſe perſuade que l'injuſtice & la cruauté ſont méritoires lorſqu'ils avancent l'intérêt d'une nation*, p. 96; & c'eſt effectivement ce que les anciens ont toujours nommé *patriotiſme*, & ce qu'ils ont regardé comme une vertu, comblant d'éloges tous les forcenés revêtus du titre de *conquérant*. Un amour juſte & raiſonnable de la patrie, la valeur qui écarte les ennemis & les oblige à reſpecter ce qui ne leur appartient pas, n'ont point été appellés *patriotiſme*. J'en appelle à ceux qui peuvent juger de l'emploi des termes. Je ne me ſouviens pas d'avoir vu nulle part, le *patriotiſme* des Macchabées, de Jean Huniade, de Scanderbeg. Nous parle-t-on

---

devoir; c'eſt une intrépidité, un courage ſoutenu par les grands motifs de la religion, par les vues & les eſpérances de l'immortalité: telle eſt la valeur d'un citoyen, d'un ſoldat qui combat pour ſon Roi, parce que Dieu lui ordonne de le ſervir; pour ſa patrie, parce que Dieu lui ordonne de la défendre, &c. Mr. Jenyns eſt bien eloigné de méconnoître cette valeur dans le cœur du Chrétien, où elle naît excluſivement. Mais elle n'eſt pas formellement enſeignée dans l'Evangile, elle n'eſt point proprement une vertu chrétienne, ni par ſon objet direct, ni par ſes effets diſtinctifs, ni par l'eſpece d'ardeur & de fermentation qui l'accompagne; elle eſt plutôt un réſultat des vertus chrétiennes, & des grands motifs qui dirigent toutes les actions d'un fidele ſectateur de l'Evangile„.

beaucoup du *patriotiſme* de Zenobie, de Pyrrhus, de Porus &c ? Dans toutes ces hiſtoires, le *patriotiſme* eſt toujours du côté des agreſſeurs injuſtes & heureux.

C'eſt ſur-tout la critique que font les journaliſtes des ſentimens de l'auteur ſur l'amitié, qui m'a paru mal fondée. On peut dire que ce paſſage de M^r. J. n'eſt qu'un commentaire du texte même de l'Evangile. " L'amitié „ aïant ſon principe dans des affections plus „ tendres & aimables, ne peut cependant être „ rangée parmi les préceptes bienfaiſans. L'a- „ mitié a des limites trop étroites, elle con- „ fine la bienveillance dans un ſeul objet, „ tandis qu'elle doit être répandue ſur tous. „ Lorſque l'amitié naît de la conformité de „ ſentimens d'affections & d'intérêts, elle eſt „ utile, agréable & innocente; mais elle a „ peu de droit au mérite; car, ainſi qu'il „ eſt obſervé avec beaucoup de juſteſſe, *Si* „ *vous aimez ceux qui vous aiment, quelle* „ *louange en aurez-vous ? les méchants ai-* „ *ment ceux qui les aiment.* Luc. 6.

" Mais, ſi l'amitié vient de ce qu'on s'eſt „ aſſocié pour être du même parti ou de la „ même faction, de ce qu'on eſt compagnon „ de débauche, de ce qu'on s'eſt uni pour „ commettre le crime (ce qui dans le monde „ eſt appellé *amitié*), alors c'eſt une ami- „ tié fauſſe & criminelle, & l'Evangile la con- „ damne. Mais, à la conſidérer dans ſa plus „ grande pureté, elle ne mérite point d'être „ preſcrite par cette religion. P. 97 &. Je ne

me ſouviens pas d'avoir lu de long-tems, quelque choſe de plus ſenſé & de plus vrai.

L'idée que nous donne M^r. Jenyns des hommes vertueux par orgueil, paroit encore ſingulierement repréhenſible aux Journaliſtes. Ils traitent cet endroit de *ſophiſme groſſier*. Je le tranſcrirai pour mettre le lecteur à même d'en juger. " L'eſprit de la morale des Païens „ étoit ſi fort différent de celui du chriſtia- „ niſme, que je ne ferai pas difficulté d'a- „ vancer, que les vertus *les plus célébrées* par „ les premiers, ſont plus incompatibles & „ plus oppoſées à l'eſprit & au but de celui- „ ci, que leurs plus infâmes vices (a); & que „ Brutus, arrachant la vengeance des mains de „ celui à qui elle appartient, afin de venger ſa „ patrie, en tuant celui qui l'opprimoit; ou „ Caton, ſe donnant la mort en haine de „ l'indépendance, ſortirent du monde moins „ préparés pour le roïaume des cieux, que „ ne furent Meſſaline, Heliogabale & leurs „ ſemblables. p. 137 „.

1°. Rien ne me paroit plus conforme à la raiſon & à l'expérience que cette obſervation. La fauſſe gloire qui accompagnoit ces crimes réels, conſidérés comme des vertus, fermoit

(a) Il s'agit ici des vertus *les plus célébrées*, qui étoient vraiſemblablement les fruits ou les compagnes de l'orgueil. On ne nie pas qu'il n'y ait eu chez les Payens des actions, & peut-être même des vertus, ſans mêlange d'orgueil; mais on a lieu de croire que ce ne ſont pas celles que l'hiſtoire a immortaliſées.

tout retour vers la conſcience & le repentir. Le libertin, le ſcélérat porte au moins dans ſon ame un admoniteur qui le ramene quelquefois vers le bien, ſavoir le remords qui ſuit le crime conſidéré comme tel.

2°. Ce que dit là M^r. Jenyns, n'eſt encore que la pure doctrine évangélique. Oui, un homme gouverné par l'orgueil, eſt *moins préparé pour le roïaume des cieux*, que celui qui s'eſt ſouillé par la violence, la rapine & la débauche. Auſſi eſt-ce par la proſcription de l'orgueil que le Sauveur du monde commençoit toutes ſes leçons (a). Il appelloit à lui tous les genres de pécheurs; il ne repouſſoit que les ſuffiſans & les orgueilleux. Liſez la parabole du Phariſien qui ſe glorifioit d'avoir toutes les vertus, & qui dans le ſens des Païens, les avoit effectivement; & du Publicain qui avoit comblé tous les crimes; & jugez d'aprés cela, qui des deux étoit *moins préparé pour le roïaume des cieux*. —— Voïez cette femme publique, qui eſt juſtifiée en dépit des hommes ſages & vertueux par orgueil ou avec orgueil. *Luc.* 17 —— Voïez une autre femme également perdue de mœurs, convertie par quelques paroles du Sauveur, *Joan.* 4; tandis que la vertu phariſaïque réſiſte à toutes les graces & à toutes les lumieres

Deſcendit hic juſtificatus ab illo. Luc. 18.

(a) *Niſi efficiamini ſicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum.* Matth. 18. —— *Abſcondiſti a ſapientibus & prudentibus.* Matth 11. —— *Diſcite a me quia mitis ſum & humilis corde.* Matth. 11. &c. &c.

Digitized by Google

de Dieu, &c. Il faudroit tranſcrire tout l'Evangile, ſi on vouloit en faire voir le parfait accord avec l'aſſertion de M^r. Jenyns.

Cependant les Journaliſtes concluent en diſant : " Toute cette partie de l'ouvrage eſt „ pleine de ſophiſmes, qui me font juger „ que l'apologiſte a plus de talent pour les „ preuves morales & de ſentimens, que pour „ celles de raiſonnement, & qui demandent „ une dialectique exacte „. J'avoue que la lecture de cet article m'a jetté dans l'étonnement; je ſerois tenté de croire que ces Meſſieurs *ont plus de talent pour* les diſcuſſions littéraires, *que pour* l'examen d'un ouvrage théologique. . . . . Peut-être trouvera-t-on quelque vue relative à cette critique dans ces paroles de Monſieur Jenyns. " Rien n'a autant con„ tribué à corrompre le vrai eſprit du chri„ ſtianiſme que les préjugés qu'on nous don„ ne dans nos premieres années, particulie„ rement dans les colléges, pour les mœurs de „ l'antiquité païenne. Dès-lors nous adoptons „ des maximes qui répugnent à l'eſprit du „ chriſtianiſme, nous apprenons à louer les „ fauſſes vertus qu'il déſavoue, à nous con„ duire par les loix du genre d'*honneur* qu'il „ abhorre, à imiter les caracteres qu'il ré„ prouve, & à admirer les héros, les con„ quérans dont il condamne expreſſément la „ conduite „. p. 138.

Hiſtoire de la vertueuſe Portugaiſe ; ou le modele des femmes chrétiennes. Par Mr. l'abbé Maydieu, chanoine de l'égliſe de Troyes, en Champagne. A Paris, chez Berton. 1779. Vol. in-12. de 437 pages.

L'Auteur prétend que c'eſt ici une hiſtoire véritable, que la *vertueuſe Portugaiſe* eſt un perſonnage réel, que Jeannette, c'eſt le nom de cette femme, naquit en 1682 dans un petit village de Portugal, appellé *Cailos*, près de Lisbonne. Quoiqu'il en ſoit de l'exactitude d'une telle aſſertion, qu'on voit à la tête de preſque tous les romans, il eſt indubitable que la lecture de cet ouvrage ne peut être qu'édifiante & utile. Si l'on fait ſervir ſi ſouvent & ſi efficacement la fiction à propager le déſordre, & à nourrir dans les ames curieuſes & imprudentes l'attachement au vice; pourquoi ne ſeroit-il pas permis de l'emploïer également à des fins contraires, & à faire renaître parmi nous les charmes de la vertu ?

Ce qu'il y a de ſingulierement eſtimable dans cet ouvrage, c'eſt que la morale-pratique qu'il renferme, n'eſt point excluſivement aſſortie à une claſſe particuliere de citoïens, mais qu'elle eſt applicable à toutes les conditions, & ſur-tout à celles qu'on s'empreſſe le moins d'inſtruire. " J'écris, dit l'auteur, pour „ le peuple, pour la portion de la ſociété la „ plus nombreuſe, la plus utile, & malheu-

„ reuſement

„ reuſement la plus abandonnée ; qu'ai-je à
„ faire de la fraîcheur du coloris, du choix
„ des expreſſions, de la pureté d'un ſtile bien
„ ſoigné ? Ils m'entendront, ceux à qui j'a-
„ dreſſe cet ouvrage, & pour leſquels ſeuls
„ aucun auteur ne veut ſe donner la peine
„ d'écrire. Ils trouveront dans ce livre des le-
„ çons & des événemens qui leur inſpireront
„ l'amour des vertus les plus propres à leur faire
„ ſupporter les peines attachées à leur condi-
„ tion, à les rendre heureux malgré ces pei-
„ nes, & à les ſanctifier dans leur état. Voilà
„ le but que je me ſuis propoſé. Si je ſuis
„ aſſez heureux pour y parvenir, que m'im-
„ portent les critiques qu'on pourroit faire ſur
„ les défauts littéraires de l'ouvrage ! *Il peut*
„ *être utile, il peut être très-utile à la plus*
„ *nombreuſe, à la plus précieuſe partie de*
„ *la ſociété :* voilà toute ma réponſe„.

On verra dans cet ouvrage des tableaux alarmans de tous les genres de vices, & ſur-tout de celui que la dégradation des mœurs diſtingue par le nom de *bagatelle* (a). Les devoirs qui commencent le plus à s'obliterer, ſont ceux dont l'auteur s'eſt occupé de préférence ;

(a) On appelle *la bagatelle*, le péché qui dégrade le plus la nature humaine, qui l'énerve, qui l'aveugle, qui la dépouillant de ſa nobleſſe & d'une fierté légitime, l'aſſervit aux plus humiliantes ſenſations. C'eſt bien avec raiſon que le Sage nous avertit, que l'homme inſenſé commet le crime par maniere de badinage : *Quaſi per riſum ſtultus operatur ſcelus.* Prov. X. 10.

Digitized by Google

ſi les appuie quelques fois par des réflexions naïves & d'un vrai ſi ſenſible qu'il eſt impoſſible de ſe refuſer à leur impreſſion. Telle eſt, par exemple, la réponſe qu'on oppoſe ici aux enfans qui oublient les attentions dûes à leurs parens, ſous prétexte qu'ils ſont d'une humeur gênante & cauſtique. " Je leur répon-
„ drai, ſont-ils de plus mauvaiſe humeur que
„ vous, ſont-ils plus incommodes & plus in-
„ ſupportables que vous ne l'étiez dans votre
„ enfance ? dans cet âge, où votre foibleſſe
„ qui ne leur permettoit pas de s'éloigner un
„ moment d'auprès de vous, les retenoit dans
„ le plus dur eſclavage; où vos beſoins épui-
„ ſoient leurs forces, troubloient ſans ceſſe
„ leur repos, & les obligeoient à vous rendre
„ à chaque inſtant les ſervices les plus bas &
„ les plus dégoûtans; où vos impatiences, vos
„ caprices, vos étourderies, vos cris, vos
„ pleurs intariſſables & vos fureurs inſenſées
„ faiſoient leur ſupplice ? Malgré tout cela
„ ils vous ont ſoufferts, ils vous ont prodi-
„ gué leurs ſoins, ils vous ont donné les plus
„ grandes marques de tendreſſe ; & vous les
„ mépriſez ? vous les maltraitez ? & vous les
„ abandonnez dans leur vieilleſſe ?„ Ces ſortes de réflexions ne ſont ſans doute pas du bon ton, mais elles n'en ſont ni moins vraies, ni moins dignes de l'attention d'un eſprit droit.

QUoique j'aie parlé ſouvent avec une eſpece d'étonnement des progrès du volcaniſme *, je ſuis obligé d'avouer que ce ſyſtême s'étend aujourd'hui bien au-delà des bornes où j'avois cru qu'il dût s'arrêter. Non-ſeulement on découvre des volcans dans des plages dont le ſol eſt conſtamment calcaire, mais ſous le voile de l'allégorie on ne trouve que des volcans terribles & deſtructeurs dans l'Iliade & dans l'Odiſſée. Mr. Ciro-Saverio-Minervino, ſavant Napolitain, promet inceſſamment un ouvrage dans lequel, dit-il, " Je prouverai clairement que l'Iliade, „ l'Odyſſée & tout autre livre, attribué à „ Homere, ſont des livres ſacrés & ſymbo- „ liques, de nos prêtres de la ville de Siris „ (dans la Lucanie). Il eſt clair que dans „ l'Iliade, par tous ces héros & ces dieux „ ſuppoſés, on a voulu décrire, d'une manie- „ re ſymbolique, les déſaſtres produits dans „ la Troade, par les feux ſouterrains, après „ qu'ils eurent fait ſentir leurs effets dans le „ reſte de la Grece. L'Odyſſée n'eſt égale- „ ment qu'une hiſtoire ſymbolique des rava- „ ges occaſionnés dans quelques autres en- „ droits, apres la deſtruction de la Troade, „ par des feux qui faiſoient gonfler la terre, „ & s'ouvroient un chemin nouveau en la „ déchirant. Je démontrerai auſſi dans ce mê- „ me ouvrage qu'Homere eſt un être fabu- „ leux ; qu'Homere eſt le titre des livres

* 15. Août 1776 p. 565. — 15. Nov. 1777, p. 397. — 15. Avril 1779, p. 555.

Digitized by Google

„ qu'on lui attribue, & point du tout le nom „ d'un perſonnage réel „. Mânes de Hardouin, ce genre de juſtification ne peut vous être indifférent ! vos paradoxes ſont des chef-d'œuvres de vraiſemblance en comparaiſon de ceux-là.

Tableau démonſtratif des tares & des maladies des chevaux, & un autre ayant pour titre : Tableau indicatif du traitement des chevaux, ou formules hippiatri pratiques, pour ſervir de ſuite aux clavicules de Mr. la Foſſe ; *dédiés & préſentés à Monſeigneur le Comte d'Artois, par Mr. Robinet, hippiatre.*

"CEt ouvrage, ſupérieur à tous ceux qui ont paru en ce genre, & qui a été approuvé par les plus habiles médecins & les plus grands maîtres de l'art, conſiſte en deux grands tableaux gravés par les meilleurs artiſtes. Dans le premier, ſont trois grands chevaux, ſervant à indiquer le ſiege des différentes maladies par des lignes ponctuées, au bout deſquelles répondent des cauſes qui en donnent l'explication. Le deuxieme contient tous les remedes dont il faut faire uſage pour chacune deſdites maladies ; leur nature, les drogues qui les compoſent, la doſe qu'il en faut employer, les moyens de les compoſer, les régles qu'il faut ſuivre pour les adminiſtrer &c. Ces Tableaux ſe trouvent à Nommeny, chez l'auteur „.

Prix, 6 liv. de France les deux Tableaux.

L'*Encenſoir* eſt le mot de la derniere Enigme.

NOus ſommes grand nombre de ſœurs,
Qu'un même naud étroitement aſſemble ;
Eſclaves, ſans ſentir le poids de nos malheurs
Nous ne ſervons jamais enſemble.
Propres à la ſociété,
A l'uſage de tous les hommes,
De la plus ſombre obſcurité
Nous faiſons naître la clarté.
Lecteur, tu ſais à préſent qui nous ſommes ;
Et tu nous a ſouvent donné la liberté.

☞ *Il eſt inutile de m'envoyer des Enigmes dès qu'on n'y joint pas le mot. Je n'ai pas le loiſir de m'occuper à les deviner ; & je ne veux pas expoſer les autres à deviner ce que je ne voudrois pas leur propoſer.*

Digitized by Google

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le* 30 *Juillet.*) Un major ruſſe aïant apporté ici, comme nous l'avons dit, la ratification de l'acte d'accommodement entre la Porte & la Ruſſie, ainſi que les préſens pour le Grand-Seigneur & ſes miniſtres, Mr. de Stachieff, envoié de l'Impératrice, a eu une audience du grand-viſir, pour les lui remettre. Entr'autres pluſieurs ouvrages très-précieux de bijouterie, on remarque une magnifique aigrette pour Sa Hauteſſe. Le comte de St. Prieſt, ambaſſadeur de France, aïant reçu, par un courier récemment arrivé, la permiſſion du Roi ſon maître, de porter l'Ordre de St. André, dont l'Impératrice de Ruſſie a récompenſé ſes ſervices, il s'eſt revêtu le 10 des marques de cet Ordre, en préſence de Mr. de Stachieff & du baron van Haaſten, ambaſſadeur des Provinces-unies.

Nous vivons au milieu de fraïeurs continuelles, & il eſt plus que probable qu'il y a ici des incendiaires qui placent de côtés & d'autres des mêches, en vue de profiter du déſordre pour voler. Le feu ſe manifeſte preſque tous les jours tantôt dans la ville, tantôt dans les fauxbourgs, ou près du canal. Le 28

de ce mois vers minuit, il y a eu dans la ville un incendie effroiable, qui a duré juſqu'au lendemain 8 heures du ſoir, ainſi à peu-près 17 heures. Selon un calcul aſſez vrai, plus de 7 mille maiſons ont été réduites en cendres; 17 des plus grandes moſquées ſont ruinées, leurs toits abattus, & le plomb qui les couvroit, en couloit comme de l'huile. On fait monter la perte en bâtimens & marchandiſes à plus de 20 millions de piaſtres. Le Grand-Sultan s'eſt montré par-tout dans les rues, encourageant par des préſens en argent le peuple, pour qu'il fît tout pour couper le cours des flammes. Bien des perſonnes pour s'être trop expoſées, ont perdu la vie. Les effets & marchandiſes épargnées par le feu, ont été pillées. Les voleurs ont fait plus de tort aux marchands que le feu même; auſſi pluſieurs ont été arrêtés & mis dans des cachots, où l'on inſtruit leur procès.

Les Albanois ont fait repréſenter au Capitan-Bacha que c'étoit leur faire le plus ſanglant affront & la plus haute injuſtice que de s'avancer contre eux avec des forces auſſi conſidérables, comme s'ils étoient des rebelles à leur Souverain; qu'en toute occaſion ils avoient donné des preuves non équivoques de leur fidélité dans la derniere guerre, en ſauvant l'empire & le défendant contre les Ruſſes, qu'ils étoient prêts de retourner chez eux dès qu'on leur auroit païé 2000 bourſes, ce qui équivaut à un million de piaſtres qui leur étoit dû & dont ils avoient l'obligation qui fait foi qu'ils avoient avancé cette ſomme en

différens tems aux ſujets grecs qui relevoient de la Porte, & que Mehemet, Bacha de Napoli di Romania, avoit tirée des Grecs & s'étoit appropriée. Enfin ils prennent Dieu & leur prophete à témoin, qu'au cas que cette ſomme ne leur ſoit pas rembourſée, ils mettront tout à feu & à ſang, enlevant ou détruiſant le peu qui reſte dans la Morée.

Des marchands venus de Choczym, ont rapporté qu'il y avoit eu une grande révolte dans cette place au ſujet d'un Aga que la Porte y avoit fait décapiter. Cet officier campant hors de la ville avec les Spahis à ſes ordres ſous des cabanes de bois, tenoit une ſi mauvaiſe diſcipline parmi ces gens qu'ils commirent pluſieurs excès, au point que les chemins d'alentour n'étoient plus sûrs pour les voïageurs. Les plaintes en furent portées juſqu'au thrône du Grand-Seigneur qui ordonna au Bacha commandant de la fortereſſe d'envoïer à Conſtantinople la tête de l'Aga, en ajoutant qu'au cas qu'il n'eût pas ſuivi cet ordre, il perdroit lui-même la ſienne. Ce commandant invita donc l'Aga dans la fortereſſe où il lui fit préſenter d'abord des rafraîchiſſemens : puis il lui montra l'ordre du Grand-Seigneur, & lui demanda ſa tête. L'Aga étonné du compliment, eut recours aux prieres, & offrit mille bourſes d'écus au lion, ſi on vouloit lui accorder la vie & la liberté; mais inutilement; il fut conduit dans les écuries du commandant, où on lui coupa la tête, qui fut ſalée & tranſportée auſſi-tôt à Conſtantinople.

Le 12 il eſt arrivé ici deux vaiſſeaux richement chargés de Marſeille : ils ont fait partie d'un convoi de 20 navires, deſtinés tant pour cette capitale que pour Salonique & pour Smyrne, ſous l'eſcorte de la frégate françoiſe, la Pleyade, aux ordres du chevalier de Forbin. Lorſque cette frégate entra le 2 à la rade de Smyrne, le corſaire anglois, le Rénard, commandé par le capitaine Hill, qui mouilloit à l'éntrée du golfe, crut pouvoir faire quelques priſes en tombant ſur les bâtimens du convoi, qui étoient reſtés le plus en arriere : mais, au moment qu'il leva l'ancre après avoir laiſſé paſſer la frégate, le capitaine d'une caravelle turque, qui mouilloit près de lui, aïant pénétré ſon deſſein, lui fit ſavoir, que, s'il ne laiſſoit pas paſſer tranquillement tout le reſte du convoi françois, il le couleroit à fond. Peu avant l'arrivée du convoi, ce corſaire avec quelques autres de ſa nation, qui infeſtent nos parages, avoit rançonné 4 navires françois & conduit ici un cinquieme. Il eſt apparent, que l'arrivée de la Pleyade & d'une autre frégate de Sa Maj. Très-Chrétienne mettra fin à ces captures.

On a appris par les mêmes avis de Smyrne, qu'on n'y eſt pas encore à l'abri des alarmes, cauſées par les tremblemens de terre, dont on y reſſentit encore une ſecouſſe le 1er. Juillet à 4 heures après-midi. En revanche l'on y eſt délivré du terrible fléau des ſauterelles, qui, après avoir dévaſté tous les champs de cette contrée-là, ſont parties en corps d'armée, pour aller chercher pâture

ailleurs. Une partie, épuiſée de fatigue, en eſt tombée dans la mer : le reſte s'eſt jetté depuis quelques ſemaines ſur nos environs, où ces inſectes ravagent tous les fruits de la terre ; ce qui cauſe une grande cherté.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 13 *Août.*) Le Roi vient de conférer la charge de directeur-général de ſes revenus, vacante par la mort du comte de Torre-Cuellar, à Dom Juan-Matias de Arozarena, principal-receveur de ſes revenus-généraux, lui accordant en même tems les honneurs de miniſtre du conſeil des finances: & S. M. a diſpoſé de la place de conſeiller de robe, que le même comte de Torre-Cuellar occupoit à ce conſeil, en faveur de Dom Antonio de Robles-Vives, fiſcal de la chancellerie de Valladolid.

Pluſieurs avis nous apprennent l'attaque, que Dom Barcelo, commandant l'eſcadre de chebecs deſtinée à bloquer Gibraltar, a eſſuïée de la part du vaiſſeau anglois, le Panthere, monté par l'amiral Duff, & accompagné de pluſieurs frégates ou balandres de ſa nation. Il paroit que le chef-d'eſcadre Texada, ſorti le 10 Juillet de Malaga avec deux vaiſſeaux de ligne & deux frégates, en même tems que Dom Antonio Barcelo, refuſa de le ſecourir en cette rencontre, ſous prétexte qu'il n'avoit point d'ordre d'obéir à Mr. Barcelo ; & qu'il a été cauſe par-là, qu'une partie du convoi chargé de munitions de guerre

pour Cadix, que celui-ci avoit ſous ſon eſcorte, a été enlevée & conduite à Gibraltar, quoique certains avis aſſurent, qu'après un combat de 24 heures, Mr. Barcelo a été aſſez heureux pour ſe retirer ſous le canon de Ceuta, ſans avoir perdu un ſeul bâtiment. Sur les plaintes que ce chef-d'eſcadre a portées de la conduite de Mr. Texada, Sa Maj. pour obvier à de pareils inconvéniens, lui a adreſſé une cédulle roïale, conçue en ces termes:

Le Roi étant informé que les forces qui ſont à vos ordres, ne ſont pas ſuffiſantes pour vous oppoſer à celles des ennemis à la place de Gibraltar, faiſant connoître par cette raiſon l'impoſſibilité de la bloquer avec exactitude par mer, pour empêcher tout ſecours, il a réſolu de joindre trente bâtimens de guerre à vos ordres, afin que vous en diſpoſiez de la façon que vous jugerez la plus convenable pour la réuſſite des intentions de Sa Majeſté qui vous ont été communiquées, vous accordant en même tems la faculté de caſſer tout officier de guerre qui ſont à vos ordres, qui ne ſe comporteront pas ſuivant vos déſirs; je vous le fais ſavoir de ſa part, pour ſa plus parfaite obſervation, Sa Maj. ayant une entiere confiance en votre conduite militaire déja connue par les preuves ſans nombre de vos bons ſuccès dans toutes ſes commiſſions.

Depuis la réception de cet ordre, dom Barcelo a pris preſque tous les navires qui ſe rendoient à Gibraltar, entr'autres divers bâtimens

timens portugais, napolitains & un hollandois chargés de vivres, leſquels ont été tous conduits à Cadix. On mande de cette derniere place que le 24 Juillet, une frégate ſuédoiſe faiſant cours pour la baie de Gibraltar, fut d'abord ſuivie par deux frégates & un chebec de l'eſcadre de dom Barcelo, qui, ayant ordonné inutilement à la frégate ſuédoiſe de s'arrêter, avoient tiré ſur elle, à quoi elle avoit répondu par un coup de canon en manœuvrant avec tant de diligence, qu'elle étoit entrée en bon état dans la baie de Gibraltar; mais que ladite frégate ſuédoiſe en étant reſortie le 27, elle avoit été pourſuivie de nouveau par un navire & deux frégates aux ordres de dom Barcelo, leſquels l'avoient arrêtée, priſe & conduite à Malaga.

CADIX (*le* 30 *Juillet.*) Tous les priſonniers françois qui reſtoient à Gibraltar ayant été mis en liberté, en ſont ſortis par ordre de l'amiral Duff, commandant de la marine en cette place, que l'eſcadre eſpagnole, aux ordres du ſieur Barcelo, chef-d'eſcadre, & compoſée de ſix ou ſept chebecs, quatre galiottes & pluſieurs autres petits bâtimens, bloque actuellement par mer; il y a auſſi deux vaiſſeaux de ligne, le Saint Jean-Baptiſte & le Saint-Janvier, & deux frégates, la Sainte-Cécile & la Sainte-Lucie, formant une diviſion aux ordres du ſieur de Texada, & faiſant partie de la même eſcadre; cette diviſion eſt mouillée depuis quinze jours ou environ, dans la baie d'Algéſiras vis-à-vis le port de Gibraltar, tandis que celle des chebecs

becs du ſieur Barcelo, eſt en ſtation à l'embouchure du détroit, en ſorte qu'il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, qu'il puiſſe entrer dans la baie de Gibraltar aucun bâtiment quelconque, ſans que les chebecs & vaiſſeaux eſpagnols en aient connoiſſance : ces derniers viennent de reprendre une barque eſpagnole qui, allant de la Havane à Cadix, avec un chargement de dix mille cuirs, avoit été priſe par un armateur anglois, qui la conduiſoit à Gibraltar : il ſe ſont emparés auſſi, le même jour, d'une polacre napolitaine qui venoit de Londres, chargée de draps, quincaillerie, plomb & autres marchandiſes d'angleterre, avec une deſtination apparente pour Naples.

Les convois partis d'ici depuis peu avec de l'artillerie & des munitions de guerre pour le camp de Saint-Roch, y ſont arrivés, ainſi qu'une partie des Troupes deſtinées pour ce camp ; on y en attend encore d'autres, qui doivent s'y rendre ſucceſſivement : le ſieur d'Alvarez, commandant-général du même camp, y eſt déja depuis 15 jours, ainſi que la plupart des officiers-généraux nommés pour y être emploïés ſous ſes ordres ; tous les mouvemens ſemblent annoncer que les opérations de ces troupes contre Gibraltar, ne peuvent tarder de commencer. L'eſcadre eſpagnole, aux ordres du ſieur de Langara, brigadier des armées navales, compoſée de 3 vaiſſeaux de ligne, 2 frégates & 1 paquebot, parut le 20 de ce mois, à peu de diſtance de l'entrée de cette baie ; un de ces

Digitized by Google

vaiſſeaux y relâcha pour quelques réparations, dont il avoit beſoin, mais il en repartit le 22 & joignit ſon eſcadre qui étoit encore à la vue de Cadix & à laquelle ſe réunit le 23 une autre diviſion, compoſée d'un vaiſſeau de ligne & 2 frégates aux ordres du ſieur Doz auſſi brigadier des armées navales. On croit que ces deux diviſions établiront ſéparément leur croiſiere, l'une ſur les caps Saint-Vincent & Sainte-Marie, & l'autre ſur le cap Spartel.

Tout ce que l'on a pu apprendre de l'état des Anglois à Gibraltar, c'eſt que le général Elliot, gouverneur de cette place, fit publier le 6 Juillet un édit pour autoriſer tout navire de guerre & corſaire de ſa nation à courir ſur tous les bâtimens eſpagnols. On prétend auſſi que la garniſon ſe trouve en bon état de défenſe & que ce gouverneur paroit fort tranquille & ſans crainte, étant actuellement bien pourvu de tout ce qui eſt néceſſaire pour ſoutenir un ſiége, aïant reçu d'ailleurs du Roi de Maroc les plus fortes aſſurances d'amitié, & de ſon attention à ne rien négliger pour fournir cette place de toutes ſortes de proviſions.

Cependant pluſieurs avis, qui paroiſſent venir de bonne ſource, parlent ſur un autre ton & diſent que ſur la propoſition faite à ce Monarque africain par ledit gouverneur de permettre l'exportation de l'orge & de la paille, ainſi que du bois pour des faſcines, en cas qu'il ſe trouvât bloqué dans cette place, dont il avoit le commandement, il s'en étoit excuſé

cuſé à cauſe de la ſtérilité qui avoit regné cette année dans ſon païs. De plus on ajoute qu'il a refuſé des troupes d'artillerie & des ingénieurs que le miniſtere anglois lui a fait offrir pour la conquête des préſides eſpagnols en Afrique, aſſurant qu'il ne troubleroit jamais la bonne harmonie qui ſubſiſtoit entre lui & le Roi d'Eſpagne. Le tems nous apprendra de quel côté eſt la vérité.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le 9 Août.*) Mrs. Simolin & Groſs, déſignés miniſtres de notre cour, le premier à celle de Londres, & le ſecond près le cercle de la Baſſe-Saxe, ſont partis d'ici à la fin de la ſemaine derniere, pour ſe rendre à leurs deſtinations reſpectives.

Le 11 du mois dernier, il a été adreſſé par le ſénat dirigeant un ordre à tous les tribunaux de l'empire, d'y reconnoître le négociant Jean Maatz pour conſul-général du Roi de Pruſſe, & de le ſeconder en cette qualité dans toutes les occurrences où il aura beſoin de leur ſecours. Mr. le comte de Solms, miniſtre-plénipotentiaire du même Monarque en cette cour, a eu ſon audience de congé, & eſt ſur ſon départ.

La nouvelle de la déclaration de guerre de l'Eſpagne contre l'Angleterre, a mis dans un grand embarras les trois navires eſpagnols qui étoient arrivés ici depuis quelque tems avec des vins & d'autres productions d'Eſpagne; &

qui avoient chargé, pour leur retour, du chanvre, des toiles & d'autres marchandiſes de notre païs : ils n'oſent point riſquer de partir, crainte d'être pris par les Anglois : en conſéquence ils ont réſolu de vendre ici leurs navires & leurs charges ; & de renvoïer leurs équipages par quelques navires neutres.

Il paroît une lettre paſtorale de l'évêque de la Ruſſie-blanche, revêtue du *placet* de S. M. I. Elle a pour objet les religieux, & ſur-tout les individus jéſuitiques, qui dans ce païs ſont encore ſociété ; nous la rapporterons l'ordinaire prochain, ſi les circonſtances le permettent.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le* 21 *Août.*) Mr. Axt, qui vient relever ici Mr. Blanchot, en qualité de réſident du Roi de Pruſſe, y étant arrivé depuis peu, a eu le 8 de ce mois ſa premiere audience du Roi ; & Mr. Blanchot a pris en même tems congé de Sa Majeſté : elle lui a fait préſent à cette occaſion d'une magnifique tabatiere & d'une bague de brillans, évaluées à mille ducats.

Les grandes chaleurs ſont enfin paſſées dans ce païs, & le Roi eſt revenu ici en parfaite ſanté de ſa maiſon de plaiſance à Laziensky. L'abbé Barbuda, portugais de nation, qui voïage dans les principales cours de l'Europe, a eu l'honneur d'y être préſenté à S. M, qui a eu la bonté de s'entretenir long-tems avec lui, lui aïant fait en outre la grace de l'admettre

mettre à ſa table. Les princes Staniſlas & Joſeph, neveux du Roi, ſont venus de Samogitie pour faire leur cour à Sa Majeſté, & après quelque ſéjour, ils s'en ſont retournés dans leurs riches poſſeſſions.

Mgr. Smogorzowski, archevêque de Polocz, a été nommé, avec l'agrément de l'Impératrice de Ruſſie, métropolitain des Ruſſes-unis en Pologne; & Mr. Ryllo, évêque de Chelm, le remplace. —— Depuis que cette Souveraine a procuré un état fixe aux Jéſuites qui ſont dans l'étendue de ſa domination; le Roi de Pruſſe a enjoint très-ſpécialement au P. Michel Ortowski, provincial des maiſons du même Ordre qu'il a jugé à propos de conſerver dans ſes états en Pologne, d'avoir l'attention de remplacer les vieillards, tant peres que freres, & d'en faire venir d'autres, même des païs qui ne lui ſeroient pas ſoumis, promettant de païer 120 écus de penſion pour un chacun de ceux qu'il aura admis. —— Mgr. Sieſtrzencewics, ſeul évêque latin dans toute la Ruſſie-blanche, aïant adreſſé une ſupplique à l'Impératrice de Ruſſie, pour la prier d'ériger en college la réſidence des Jéſuites à Mohilow & d'y aſſigner des fonds néceſſaires à cet effet, cette Souveraine a ſouſcrit à ſa demande.

L'évêque de Lucko, du rit grec-uni, qui a fait ici quelque ſéjour, a rendu à la juriſdiction de la nonciature l'adminiſtration qu'il exerçoit en qualité de métropolitain de la Ruſſie, ainſi que toute l'autorité, qui y étoit attachée.

Quelques gentilshommes de la Lithuanie, cédant aux impulsions du parti qui s'y eſt formé depuis long-tems contre le comte de Tiszenhaus, tréſorier & adminiſtrateur des économies-roïales, ont publié un manifeſte contre ce ſeigneur : mais l'on eſpere que ce différent ſera aſſoupi par l'interceſſion du comte de Stackelberg, ambaſſadeur de Ruſſie.

Selon des avis de Podolie, les Ruſſes, qui étoient dans cette province, l'ont preſque évacuée; ils ſont auſſi ſortis de pluſieurs endroits de la Volhynie. Les habitans de ces diſtricts, qui ont une récolte abondante, euſſent déſiré qu'ils y fuſſent reſtés encore cette année. D'ailleurs depuis leur départ il y a, dit-on, quelques troubles en Podolie; mais on cherche à en prévenir les ſuites. Il y a auſſi dans l'Ukraine un différent entre les Ruſſes & les Polonois, à cauſe des frontieres en-deçà du Nieper.

Suivant des traités avec la Ruſſie, on devoit laiſſer inculte une grande étendue de terrein, à commencer de la petite ville de Stulko, au-deſſous de Kiow, où la petite riviere de Taſmin ſe jette dans le Nieper. Quelques Polonois ont voulu y faire du foin, mais les Ruſſes s'y ſont oppoſés.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le* 25 *Août.*) Sidi Hadgi Abderaman-Aga, envoïé-extraordinaire du Dey de Tripoli près de notre cour, eſt arrivé depuis quelques jours en cette capitale. ——

Mr. le chevalier de la Croix reſte chargé ici des affaires de la France en l'abſence de Mr. le comte d'Uſſon, ambaſſadeur du Roi Très-Chrétien, qui eſt parti par congé de ſa cour, & il a été préſenté ces jours-ci à Drottningholm en cette qualité à Leurs Majeſtés, ainſi qu'à la famille roïale.

Notre cour a fait notifier à celle de Dannemarck que la croiſiere de ſon eſcadre dans la Mer du nord étoit finie. Deux de ſes vaiſſeaux de guerre ſont déja retournés à Carlscrona, & les autres y arriveront bientôt; mais les convois auront toujours lieu en la maniere dont on eſt convenu. —— Les frégates de guerre du Roi le Sprengtporten, le Trolle & l'Aigle-noir qui ſont arrivés au commencement de ce mois à Gothembourg, aïant ſous leur convoi quelques navires marchands, en ont remis en mer quelques jours après.

ITALIE.

ROME (*le 19 Août.*) Le 2 de ce mois, fête de St. Pierre-aux-liens, le ſouverain Pontife célébra, pour la premiere fois depuis ſa maladie, la Meſſe dans ſa chapelle particuliere au Quirinal : après le dîné, Sa Sainteté alla faire une viſite du St. Sacrement dans la Baſilique du Vatican; puis elle fut voir la grande fabrique de la ſacriſtie qui y eſt attenante, & delà retourna à ſon palais. —— Sa Sainteté vient d'approuver les ſtatuts du chapitre-général de l'Ordre de St. Jean de Jéruſalem tenu à Malthe vers la fin de 1776, après

avoir écouté les avis d'une congrégation députée à cet effet.

Il eſt arrivé au port de Ripa-grande une barque chargée de 63 milliers d'albâtre magnifique & qui n'eſt pas inférieur à l'antique. Il provient d'une excavation abondante, qui a été faite ſous les auſpices du Pontiſe regnant dans la montagne de St. Felix, autrement nommée promontoire de Circé. —— Le ſouverain Pontiſe déſirant voir le tableau, repréſentant le myſtere de l'Annonciation de la Ste. Vierge & peint par feu le célebre Mengs, pour le Prince des Aſturies, avant qu'on ne le faſſe paſſer à Madrid, il a été tranſporté au Quirinal, où le St. Pere a pu ſatisfaire pleinement ſon goût marqué pour les beaux ouvrages en ce genre. —— Mg^r. le majordôme a chargé le ſieur Sibilla de faire le buſte de Sa Sainteté, afin de le placer dans le Muſeum-clémentin pour y éterniſer la mémoire de Pie VI, qui l'a enrichi conſidérablement par les antiquités qu'il y a fait dépoſer & par les nouveaux appartemens qu'il y a fait ajouter à ſes fraix.

NAPLES. (*le* 13 *Août.*) Le 8 au ſoir, lorſque la cour étoit au théâtre des Florentins, on entendit des murmures qui y pénétroient : c'étoit une éruption du Véſuve, une des plus violentes qu'on ait vues. L'aſſemblée ſe diſperſa bien vite & on entendit le fracas le plus épouvantable que faiſoit le volcan, lançant des grêles de pierres d'une grandeur prodigieuſe, & des nuées de cendres qui ſe répandoient au loin. L'épouvante fut ſi forte

que les religieuſes de ſept communautés aux environs furent obligées d'abandonner leur monaſtere & de ſe réfugier ici, où elles furent ſuivies des habitans de ces lieux qui pour s'aſſurer la vie, abandonnoient leurs demeures & leurs effets. La principauté d'Ottajano qui n'eſt qu'à une lieue de la montagne, a été le plus maltraitée : on y comptoit plus de 150 perſonnes enſevelies ou ſous les ruines de leurs maiſons écraſées par les pierres que vomiſſoit le volcan, ou par celles qui les attrapoient dans leur fuite. La plaine de Cacciabella, qui appartenoit aux ci-devant Jéſuites, & où le Roi avoit fait bâtir pour faire halte lorſqu'il chaſſe, n'eſt qu'un amas de pierres & de cendres. La colonne de feu qui s'éleva de la fournaiſe, atteignit la hauteur à plus de 2000 pas : la lumiere étoit telle qu'un des princes Borghèſe qui, en étoit à 30 milles, écrivoit qu'on pouvoit lire une lettre.

Le peuple intimidé par un pareil ſpectacle, demandoit à grands cris que l'on fît la proceſſion à cette heure-là même avec le buſte de St. Janvier. Le Roi envoïa des ſeigneurs & fit avertir l'archevêque qui par des raiſons de prudence, la différa juſqu'à ce qu'il fît jour. La proceſſion faite, l'éruption diminua, & le volcan ſe calma peu-à-peu. Depuis quelques jours on paroit s'être entierement raſſuré. Les théâtres ont été ouverts, & tout va à l'ordinaire, comme ſi rien n'avoit été.

PORTUGAL.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le 10 Août.*) Sa Majeſté, notre Souveraine, a élevé Dom Ferdinand-Xavier de Miranda-Henriques à la dignité de comte, & a accordé le titie de baron de Morſamedes à Dom Joſe d'Almeïda, ci-devant gouverneur de Goyares.

La cour a adreſſé au conſeil de commerce & au conſulat un édit pour avertir, que la couronne d'Eſpagne ne permettroit à aucun navire de quelque nation qu'il fût, de tranſporter des proviſions à Gibraltar. En attendant, on a reçu ici l'avis, que des navires eſpagnols, qui tranſportoient une quantité conſidérable de vivres à leur flotte, avoient été pris en paſſant le détroit par les Anglois & conduits à Gibraltar.

La Reine, toujours occupée à réformer les loix de ce roïaume qui étoient vicieuſes, preſſe fortement pour qu'on en forme un nouveau code, & a fait publier un décret relatif à ſes louables intentions.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le 20 Août.*) L'Empereur eſt parti avant-hier pour la Boheme. —— Le baron de Lehrbach, co-commiſſaire impérial à Ratisbonne, eſt arrivé en cette capitale, où il ſe propoſe de reſter trois mois. Le prince de Collorédo eſt retourné à Surendorff. Le prince de Gallitzin, miniſtre de Ruſſie a ob-

tenu la permiſſion de ſa cour de s'abſenter d'ici pendant ſix ſemaines. L'ambaſſadeur de France partira d'ici ſamedi prochain, pour ſe rendre à Paris.

Mr. de Herbert baron de Rathkeal, nouvel internonce de L. M. I. & R. A. près de la Porte, devant paſſer par Semlin en Hongrie, pour aller à ſa deſtination, on y a envoïé un détachement compoſé de 200 hommes d'infanterie & de 100 de cavalerie, avec ordre de lui rendre à ſon paſſage les honneurs dûs à ſon caractere. L'on ſait que la Porte a de ſon côté envoïé à Belgrade un Mimandar, pour le recevoir & l'accompagner juſqu'à Conſtantinople. —— L'Impératrice-Reine a nommé le général de Bréchainville pour remplacer le comte de Cobenzl en qualité de ſon miniſtre à la cour de Berlin.

On dit ici publiquement que l'Empereur, à ſon retour de la Boheme, fera un voïage dans les Païs-Bas, où il doit ſe former un corps d'obſervation. On dit même que les régimens Charles-Lorraine, Teutonique & Preyſach qui ſont ici en garniſon, doivent s'y rendre avec quelques autres régimens de la Boheme.

Il y a beaucoup de maladies dans les campagnes & on en attribue la cauſe aux fruits & aux légumes, d'autant qu'après les avoir examinés, la faculté de médecine les a trouvé remplis de vers; ce qui a déterminé la police à en faire jetter dans le Danube des chariots entiers, mais ſur-tout des choux & des champignons.

TRIESTE (*le 15 Août.*) Le 5 de ce

mois, il arriva de Livourne en 22 jours de trajet un vaiſſeau autrichien richement chargé, aïant à ſon bord 865 tonneaux de poudre deſtinés pour Vienne, & une quantité d'autres marchandiſes, telles que du cacao, du ſaffran, du corail, de la ſoie. Le capitaine a rapporté qu'à peu de diſtance de Livourne il a été viſité par un corſaire françois de 18 canons & de deux cents hommes d'équipage; que le 13 Juillet, il avoit vu croiſer près de l'iſle d'Elbe 14 bâtimens françois, partie chebecs & partie frégates, & que des corſaires barbareſques, dans la nuit du 23, ont pillé dans la mer de Dalmatie un bâtiment napolitain, dont ils ont maſſacré tout l'équipage.

BERLIN (*le 20 Août.*) Notre Monarque vient de faire païer à S. A. S. le Duc de Brunſwick une ſomme de 72 mille rixdalers, à laquelle montent pendant 12 années les appointemens de gouverneur de Magdebourg. Sa Maj. a fait auſſi préſent à ce Prince d'une ſuperbe pendule, qui avoit été deſtinée pour le dernier Hoſpodar de Moldavie.

Des avis de Siléſie nous apprennent que le Roi fait fortifier la montagne de Hummel près de Reinertz dans le comté de Glatz. Ces avis ajoutent que ce Monarque aïant défendu depuis long-tems toute exportation de grains & autres denrées dans la Siléſie-autrichienne, & ſachant que ſes ordres n'étoient pas exécutés ponctuellement, a fait poſter ſur les frontieres ſon corps de chaſſeurs, qui y ſont répartis de façon qu'ils occupent tous les

paſſages ou débouchés. En outre Sa Maj. fit ſignifier dès le 6 de ce mois à chaque communauté & ſeigneurie en particulier de la Siléſie-pruſſienne, qu'on eût, conformément à ſon ordonnance de répartition, à livrer à Neiſſe dans le fauxbourg de Neuland des chevaux pour le ſervice de l'artillerie afin de les y faire marquer. Cette ordonnance porte que ces chevaux ne peuvent être que de 5 à 7 ans.

RATISBONNE (*le* 21 *Août.*) Lorſqu'il fut préſenté le 9 à la dictature deux décrets de la commiſſion impériale, il fut annoncé quatre lettres tant de l'Electeur Palatin que du Duc de Deux-Ponts, dont deux ſont relatives à la paix de Teſchen; par les deux autres ces Princes réclament une nouvelle inveſtiture des fiefs maſculins ouverts par la mort du feu Electeur de Baviere. En outre il a été dicté une lettre du comte de Rechtefn, dans laquelle il expoſe que ſa maiſon a reçu de l'Empereur, dès l'an 1708, l'expectative du comté de Wolffitein fief de l'Empire; mais que l'Electeur de Baviere alors regnant le lui avoit refuſé. Comme ce fief eſt ouvert maintenant par la mort du feu Electeur de Baviere, il s'adreſſe à Sa Maj. l'Empereur pour que les Etats de l'Empire ſoient priés de s'emploïer pour lui.

Il a été auſſi préſenté à la dictature une lettre du cercle de la Suabe, qui réclame ſes droits ſur la ville impériale de Donawerth qui originairement étoit ſon co-état du cercle, & que la Baviere avoit retenue depuis 1607 juſqu'en

qu'en 1718, à cauſe des fraix de l'exécution qui ont été païés depuis longues années. Le cercle de Suabe repréſente qu'il s'eſt adreſſé à S. M. Impériale pour que Donawerth lui ſoit reſtitué comme état d'Empire, & qu'il ſoit ſoutenu dans ſa demande.

Il a été préſenté en outre une lettre du chapitre d'Augsbourg, par laquelle il requiert que l'ainſi nommé Leich-Rhein qui lui a été aſſuré par un *Concluſum* de l'Empire, & les ſeigneuries de Schwabeck, de Hohen-Schwanau & la ville de Schongau, ſoient actuellement ſéparées des fiefs de l'Empire relevant de la Baviere & lui ſoient reſtitués.

Enfin il fut lu une lettre de l'archevêque de Saltzbourg, par laquelle il requiert que, dans le décret que la diéte de l'Empire donnera ſur la paix de Teſchen, on s'y ſouvienne des prétentions de ſon chapitre ſur la ſucceſſion allodiale de Baviere.

Il arriva en outre un mémoire du Prince d'Anhalt-Zerbſt qui demande la place de général de l'artillerie de l'Empire que donne le corps évangélique. Il eſt venu auſſi de la chambre de Wetzlar pluſieurs comptes & rapports.

Dans une aſſemblée extraordinaire de la diéte, tenue le 11, les vacances comitiales ont été fixées juſqu'au 15 Novembre.

De Wetzlar (*le 14 Août.*) Cette nuit à 12 heures, il s'eſt manifeſté un incendie près de la maiſon de M^r. le conſeiller Schick, laquelle étoit toute en feu à une heure : les flammes s'étendirent de façon que, malgré tous les ſecours donnés tant de la ville, que

par les gens de la campagne qui y étoient accourus, tout le marché juſqu'à la maiſon du marchand Muller fut la proie des flammes. L'hôtel-de-ville a été entierement réduit en cendres. On a ſauvé peu d'effets des maiſons brûlées, & pour comble de malheur beaucoup de perſonnes ont été écraſées par la chûte de l'hôtel-de-ville, ſans compter les bleſſés.

Des lettres de Hildbourghauſen en date du 20, mandent, que cette ville eſt réduite preſque toute en cendres.

MUNICH (*le 23 Août.*) L'Electeur Palatin, continuant juſqu'ici ſon ſéjour dans la Baviere, s'occupe de différens réglemens politiques & économiques, propres à remédier aux abus & à aſſurer le bien-être des habitans. Un des plus remarquables eſt l'édit, par lequel les duels ſont rigoureuſement défendus, ſous peine entr'autres, à l'égard de ceux qui auront appellé en duel, de la perte de leurs emplois, s'ils en rempliſſent quelqu'un, outre une amende & la priſon, ſelon l'exigence du cas : s'ils ne ſont point revêtus de quelque charge, ils ſeront condamnés à tenir priſon pendant trois ans; & l'uſufruit de leurs biens ſera confiſqué durant le même eſpace de tems: enfin, s'ils n'ont point de biens, ils ſeront condamnés à travailler ſix ans aux fortifications. Ceux qui ſe ſeront effectivement battus en duel, ſoit qu'ils auront tué ou bleſſé leur adverſaire ou non, ſubiront, après un procès ſommaire, le ſupplice capital ſans rémiſſion : les nobles ſeront décapités, les roturiers pendus, leurs biens confiſqués, &c. Un autre édit

défend l'oiſiveté les jours de fête abrogés, & ordonne aux parens de prendre ſoin de l'éducation de leurs enfans, en les envoïant aux écoles ; il eſt auſſi ordonné aux adultes comme aux enfans des écoles de ſe trouver exactement au catéchiſme, & recommandé très-ſérieuſement aux parens de les y envoïer avec plus d'exactitude. Un troiſieme édit ſupprime l'excès auſſi ridicule qu'incommode, quoique très-commun en Allemagne, de différens titres inventés par la vanité, d'un côté, & par la baſſeſſe, de l'autre, reſtreignant celui d'Excellence aux quatre miniſtres d'état, &c. Par une ſuite du projet de réunir de plus en plus les nations bavaroiſe & palatine, les officiers de l'état-major paſſeront par échange des régimens de l'une dans ceux de l'autre ; & ce changement a commencé par 8 colonels, 3 lieutenans-colonels & 10 majors.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le 29 Août.*) La retraite du général Prevôt devant Carls-Town s'eſt pleinement confirmée, & on eſt en peine de ſavoir comment ce général a pu conſerver ſon armée, quoiqu'il ſoit certain qu'il n'y a pas eu de bataille, & qu'il n'a eſſuïé d'autre perte que les ſoldats tués ou bleſſés durant l'aſſaut donné à la ville. Il paroit conſtant que le général Clinton n'a pas mieux réuſſi ſur les bords de la riviere d'Hudſon, & qu'il a reparu à New-York, ſans avoir rien effectué. Quelques avis poſtérieurs annoncent la défaite de Washington ;

ton ; mais les gens ſenſés attendent de bonnes preuves pour y ajouter foi. —— Nos négocians ont la ſatisfaction de voir rentrer dans ces roïaumes la flotte marchande de la Jamaïque, au nombre de 125 navires, laquelle n'a éprouvé aucune oppoſition de la part des ennemis, ni des élémens.

La flotte combinée eſt dans la Manche depuis le 16, & non depuis le 6, comme on l'a débité par erreur : elle eſt de 60, & ſelon d'autres avis de 50 voiles. L'amiral Hardy ne l'a pas apperçue. Le 25 l'amirauté a reçu de la part du capitaine Boteler, commandant le vaiſſeau de S. M, l'Ardent, des lettres, dont l'extrait contient les détails ſuivans : " Les flottes françoiſe & eſpagnole, en paroiſſant devant Plymouth, aïant hiſſé pavillon anglois, lui capitaine Boteler les prit pour celle de ſir Charles Hardy, & porta en conſéquence ſur elles ; n'aïant pas tardé à reconnoître ſon erreur, au moment où il s'en apperçut, il reçut une bordée d'un vaiſſeau françois de 74 canons, qu'il combattit vaillamment ; il faiſoit tous ſes efforts pour échapper, lorſque deux autres vaiſſeaux de la même force porterent ſur lui & l'attaquerent : malgré l'inégalité du combat, en brave Breton, il ne voulut amener que lorſqu'il vit que ſon vaiſſeau ne pouvoit plus ſe ſoutenir ſur l'eau : ſitôt qu'il eût baiſſé pavillon, il fit connoitre ſa ſituation à l'ennemi, qui mit ſur le champ ſes bateaux à la mer ; par ce moïen le capitaine fut ſauvé avec les braves reſtes de ſon

Digitized by Google

équipage, car peu de minutes après, l'Ardent coula bas & disparut (a). „

On continue à parler de la médiation des cours de Pétersbourg & de Berlin pour effectuer un accommodement entre la France, l'Espagne & l'Angleterre. Si ces deux Puissances médiatrices, à l'exemple de l'Espagne, déclaroient d'avance qu'elles régleroient leur conduite future sur celle de L. M. Très-Chrétienne & Catholique, on pourroit en augurer un heureux succès.

KINGSTON dans la Jamaïque (*le 19 Juin.*) Quoique nous soïons jusqu'à présent à l'abri des malheurs de la guerre, dont les isles du Vent sont devenues le théâtre, nous nous préparons néanmoins à tout événement, d'autant plus qu'en cas d'une rupture avec l'Espagne, notre isle pourroit être un des premiers objets que cette Puissance auroit en vue. Le régiment des Bleus de Liverpool, qui est arrivé ici, par la derniere flotte d'Angleterre, étant d'environ mille hommes, a porté le nombre des troupes réglées qui forment notre garnison, à près de 2500 hommes; & l'on compte à environ 12000 le total des milices, des compagnies indépendantes, de la cavalerie bourgeoise, &c. On exerce continuellement ces dernieres : l'on a réparé les fortifications,

(a) On verra ci-dessous cette affaire rapportée d'une maniere différente. La relation françoise paroit plus vraie.

cations, & il a été conſtruit quelques nouveaux ouvrages.

L'on arme pour le ſervice du Roi la frégate françoiſe, la Prudente, commandée par le vicomte d'Eſcars, qui a été conduite ici le 7 de ce mois par le vaiſſeau du Roi le Rubis de 64, la frégate l'Eole de 32 canons, & la chaloupe la Jamaïque. Ils l'avoient rencontrée le 2 à une heure du matin, près de l'iſle de Gonave dans la baie de Leogane : mais elle n'amena ſon pavillon qu'entre les ſept & huit heures, un petit frais, qui s'étoit levé quelque tems auparavant, aïant mis le Rubis à la portée du mouſquet de l'ennemi. Le capitaine Everits commandoit ce dernier vaiſſeau durant la croiſiere, à la place du capitaine Deane, qui étoit fort indiſpoſé : malheureuſement cet officier très-brave & eſtimé a été tué d'un coup tiré à la volée, ainſi qu'un matelot. La Prudente eſt un très-beau vaiſſeau, monté de 36 canons de 12 livres, & elle avoit 314 hommes d'équipage.

En revanche de cette acquiſition, la marine roïale vient de perdre la frégate le Glascow de 24 canons, par l'imprudence du commis des vivres, qui étant allé au fond de cale, une chandelle à la main, pour tirer du Rum, y mit le feu : malgré les efforts que firent le capitaine Lloyd, ſes officiers & l'équipage, pour en arrêter les progrès, le bâtiment a été entierement conſumé. Lorſque le capitaine vit qu'il n'y avoit point d'eſpérance de le ſauver, il ordonna de jetter la poudre hors de bord ; précaution

ſalutaire aux autres vaiſſeaux, qui mouilloient avec le Glaſcow dans notre port, ainſi qu'à la ville de Kingſton même. Tout y fut en confuſion, lorſqu'on apprit le malheur qui nous menaçoit : mais heureuſement nous en fumes quittes pour un nombre de boulets, qui endommagerent quelques maiſons, les canons de la frégate, laquelle avoit le bord oppoſé à la ville, étant tous chargés & partant l'un après l'autre, à meſure que le feu les gagnoit. Cependant ils ne bleſſerent perſonne; & ce fâcheux accident n'a coûté la vie qu'au maître d'équipage, qui fut retiré des flammes à-demi grûlé, & mourut le lendemain. Le capitaine Lloyd, ſes officiers & ſon équipage ſont partis le 17 à bord du brigantin le Badger pour Port-roïal.

Le bâtiment, la Molly, cap. Woods, arriva ici le 2 de Liverpool : dans ſon trajet de cette ville-là à Madere, où il a relâché, il a fait trois priſes. Un paſſager, arrivé à bord de ce navire, a rapporté que l'amiral ſir Edouard Hughes, aïant fait de l'eau & pris des vivres à Madere, en avoit remis en mer le 15 Avril pour une expédition ſecrette *, aïant à ſes ordres une eſcadre de 6 vaiſſeaux de ligne & 2 frégates avec 1200 hommes de troupes de débarquement; ſavoir, le Superbe de 74, que l'amiral monte lui-même; le Burford de 70; l'Exeter, le Belle-Iſle, le Worceſter & l'Aigle de 64; le Warwick de 50, & l'Actéon de 44 canons, outre 13 vaiſſeaux de la compagnie

* il a debuté par la priſe de l'iſle de Goreé. dern. journ. p. 70.

pagnie des Indes ſous leur eſcorte (a).

FRANCE.

PARIS (*le* 31 *Août.*) Selon les dernieres nouvelles de la flotte, elle a paru devant Plymouth les 16, 17 & 18, & ne s'en eſt éloignée qu'à raiſon des vents contraires. Mr. d'Orvilliers forme le corps d'armée avec 45 vaiſſeaux, tant eſpagnols que françois. Mr. de Cordoue, commandant l'eſcadre d'obſervation compoſée de 16 vaiſſeaux eſpagnols, a dit que ſon intention eſt de marcher en échiquier ſur la ligne oppoſée à l'ordre de bataille de la grande armée au vent de celle-ci, en obſervant de prendre le vaiſſeau, le Citoïen, placé à l'extrémité de la ligne, pour point de relévement. Mr. de la Touche-Tréville, commandant l'eſcadre légere de 5 vaiſſeaux de ligne, marchera dans l'ordre de l'échiquier, ſur la ligne oppoſée à l'ordre de bataille & à droite de la grande armée, en obſervant de ſe tenir au vent autant que la circonſtance le permettra, & aïant pour point de relévement le vaiſſeau le Pluton, placé à l'extrémité de la ligne de bataille. Par cette diſpoſition, Mr. d'Orvilliers eſt au centre, Mr. de Guichen à l'avant-garde, & dom Miguel Gaſton à l'arriere-garde. Les frégates ſe tiendront à une portée de canon des vaiſſeaux-pavillons, du côté oppoſé aux ennemis. Les corvettes ſeront près du commandant de leur eſcadre : les lougres &

(a) On prétend que cette expédition regarde les Iſles de Bourbon & de Saint-Maurice. Déja il court différens bruits touchant cette derniere; mais il eſt très-prudent d'en attendre la confirmation.

es cotters ſe tiendront entre les vaiſſeaux & es corvettes, ce qui doit avoir lieu également orſque l'armée marchera ſur trois colonnes, en obſervant que les trois frégates, chargées de répéter les ſignaux, ſe trouveront toujours au centre & au vent de l'eſcadre, quand même les vaiſſeaux marcheroient à la tête.

L'on voit par ces détails, que l'armée eſt compoſée de 66 vaiſſeaux de ligne : ceux qui n'en comptent que 65 n'y plaçoient pas ſans doute le Minno, commandé par Dom Joſeph Zavala, qui n'a que 54 canons. Ce vaiſſeau eſt un des cinq de l'eſcadre légere aux ordres de M^r. de la Touche-Tréville. On a laiſſé à la Corogne un vaiſſeau de guerre, dont le capitaine a refuſé de ſortir & de joindre l'armée, prétextant qu'il n'avoit point d'ordre, quoique M^r. d'Orvilliers & dom Antonio de Arce euſſent offert de lui donner un écrit qui l'auroit mis à l'abri de tout reproche. Ce dernier, qui avoit d'abord refuſé lui-même de ſortir, paroit n'avoir reſté aux arrêts que juſqu'à l'arrivée de la flotte de Cadix.

Le 17 de ce mois l'armée navale combinée étant dans les parages de Plymouth, le chevalier Bernard de Marigny, capitaine de vaiſſeau, commandant la frégate du Roi la Junon, avoit pourſuivi un cutter & un lougre anglois juſqu'à l'ouvert de la rade de ce port où ils ſe réfugierent. Il faiſoit route avec le vent à l'eſt pour ſe rallier à l'armée qui étoit en bataille à quelques lieues de la côte, lorſqu'à huit heures du matin il découvrit ſur la pointe de Grood-Strat deux batimens qui venoient vent arriere, toutes voiles hautes. Le plus gros paroiſſoit donner chaſſe à l'autre. Le chevalier de Marigny ne tarda pas à connoître que le dernier étoit un

danois, & que celui qui le pourſuivoit & qui le viſita, étoit un vaiſſeau de ligne anglois. Il en fit auſſitôt le ſignal qui fut apperçu par le ſieur de Treville, chef-d'eſcadre des armées navales du Roi, commandant l'eſcadre légere qui fait partie de l'armee combinée; ce général marqua qu'il entendoit le ſignal, & fit en même temps à l'eſcadre ſous ſes ordres celui de forcer de voiles.

Le chevalier de Marigny avoit profité du temps que le vaiſſeau anglois employa à viſiter le Danois, pour courir un bord & s'élever dans le vent; & il etoit parvenu à force de voiles à ſe mettre dans los eaux de l'ennemi. Le vaiſſeau anglois eſſaya differentes allures pour échappet à la frégate; mais le chevalier de Marigny ſuivit tous ſes mouvemens, & les indiqua par des ſignaux au commandant de l'eſcadre légere qui faiſoit manœuvrer ſes vaiſſeaux d'après les indications de la frégate. L'ennemi ſe décida enfin à faire route vent arriere; & le chevalier de Marigny manœuvra pour lui couper chemin. Le vaiſſeau revint bruſquement ſur un bord & prit des ris dans ſes huniers: cette apparence de ſécurité fit appréhender un inſtant au chevalier de Marigny que ce ne fût un vaiſſeau de l'eſcadre d'obſervation ſous le commandement de D. Louis de Cordova: pour s'en aſſurer il fit les ſignaux de reconnoiſſance auxquels le vaiſſeau ne répondit pas. Lorſqu'il en fut à la petite portée du canon, il arbora la flamme & le pavillon françois, & l'aſſura d'un coup de canon à boulet, qu'il tira du bord oppoſé au vaiſſeau, qui ſans arborer ſon pavillon, commença à ouvrir les ſabords de ſa premiere batterie du côté de bâbord, qu'il préſentoit à la Junon. Le chevalier de Marigny ne douta plus que ce ne fût un vaiſſeau ennemi, & n'attribua ſon retardement à mettre ſa couleur, qu'à l'eſpoir qu'il avoit ſans doute que tant qu'elle ne ſeroit pas connue, il ne ſeroit point attaqué, & auroit le temps de ſe préparer à combattre. Le chevalier de Marigny ſaiſit ce moment: & en revenant ſur ſtribord par une évolution rapide, de maniere à pouvoir canonner le vaiſſeau dans ſa

hanche du côté de bâbord, il lui envoya deux volées entieres dans cette direction.

L'ennemi n'arbora ſon pavillon que lorſque tous ſes ſabords furent ouverts; il ſe diſpoſoit à canonner la frégate, lorſque le chevalier de Marigny jugeant que ce vaiſſeau, qui avoit été ſurpris, pouvoit n'être préparé au combat que d'un ſeul bord, manœuvra habilement pour abandonner le côté de bâbord de l'ennemi, & porter ſon attaque ſur celui de ſtribord. En exécutant ſa manœuvre, il envoya au vaiſſeau deux bordées dans la hanche & dans la poupe. Il vit en effet en découvrant le côté de ſtribord, que la batterie baſſe n'étoit pas encore préparée, & il profita de cette circonſtance. En ce moment la frégate la Gentille, commandée par le baron de Mengaud de la Hage, lieutenant de vaiſſeau, qui avoit forcé de voiles auſſitôt qu'il avoit apperçu le ſignal d'un vaiſſeau ennemi, arriva à portée de combattre & fit le feu le plus vif. Le vaiſſeau anglois commença alors à tirer ſur les frégates; la Junon en eſſuya deux bordées, qui furent ſi mal ajuſtées qu'elle n'eut pas un ſeul homme bleſſé & ne perdit pas un mât.

Le vaiſſeau anglois amena ſon pavillon; mais comme il n'avoit pas diminué de voiles, les frégates la Bellone & la Gloire, commandées par les ſieurs de Gonidec, capitaine de vaiſſeau, & de Bavre, lieutenant qui, du moment que le ſignal avoit pu être apperçu à la diſtance où ils en étoient, avoient accouru à toutes voiles pour avoir part au combat, lui tirerent auſſi une volée. Le vaiſſeau anglois mit enfin toutes ſes voiles à culer, & ſe rendit ſans que le ſieur de Tréville, qui amenoit l'eſcadre légere, eût été obligé de lui tirer un ſeul coup de canon. Il étoit alors onze heures & demie du matin: l'action s'eſt paſſée dans le ſud-ſud-oueſt de Plymouth, à ſix lieues de diſtance de la côte.

Le reſte de la journée a été employé à amarrer le vaiſſeau qui eſt l'Ardent, de 64 canons, commandé par le ſieur Philippe Boteler, capitaine des vaiſſeaux de Sa Majeſté Britannique.

Son attillerie conſiſte en 26 canons de vingt-quatre livres de balle, à ſa premiere batterie; 26 de dix huit à la ſeconde, 12 de neuf ſur les gaillards, & 12 pierriers: Son équipage étoit compoſé de 523 hommes. Il étoit deſtiné à faire partie de l'armée navale angloiſe ſous les ordres de l'amiral Hardy, à laquelle il alloit ſe rejoindre. D'après le rapport des officiers de ce vaiſſeau, on eſtime qu'il a perdu 4 ou 5 hommes, & que 7 ou 8 autres ont été bleſſés.

L'Ardent eſt un vaiſſeau preſque neuf, qui, revenu depuis peu de l'Amérique, avoit été réparé & alloit joindre l'armée ennemie avec une flottille de bâtimens munitionnaires, deſtinés à l'avitailler. Quoique des lettres de Londres faſſent auſſi mention de la priſe d'une partie de ce convoi & de celle du Ramillies, de 74 canons, qui ſeroit également tombé dans une diviſion de l'armée combinée, ces nouvelles méritent d'autant moins de confiance, qu'on n'en a rien appris ici, quoique les couriers ſe ſuccedent rapidement de l'armée navale à St. Malo & de St. Malo à Verſailles. M^r. Philippe Boteler, commandant de l'Ardent, eſt capitaine de haut-bord depuis 1762, & a été l'un des membres du conſeil de guerre, qui a jugé l'amiral Keppel. Son équipage a été mis ſur l'Actif, vaiſſeau de 74 canons, qui a dû le conduire à Breſt; & à la place de ce navire, l'Ardent a été incorporé dans l'armée.

Outre la relation de la priſe du vaiſſeau, l'Ardent, le gouvernement a publié dans le ſupplément à la gazette de France de ce jour les particularités ſuivantes de celle du lougre, le Sprightly.

La

La frégate du Roi, l'Atalante, commandée par le baron de Durfort, capitaine de vaiſſeau, & la corvette de S. M. Catholique, la Santa-Catarina, par D. Pedro d'Uribé, capitaine de frégate, ramenoient à Breſt, ſous leur eſcorte, les batimens qui avoient porté des rafraîchiſſemens à l'armée navale combinée. Le 15 au point du jour, étant à une lieue & demie dans l'oueſt d'Oueſſent, le baron de Durfort decouvrit trois petits bâtimens entre cette iſle & ſon convoi: Le plus grand des trois lui parut être un lougre anglois, monté de 16. canons & 12. pierriers; & il jugea, que les deux autres, qui étoient des chaſſemarées, pouvoient être des priſes faites par le corſaire. Tous ces bâtimens cherchoient à s'éloigner à la faveur de leurs rames. Comme le calme ne permettoit pas à la frégate & à la corvette de leur donner chaſſe & de les approcher à la portée du canon, le baron de Durfort propoſa d'aller les enlever à l'abordage avec la chaloupe & le canot: L'équipage répondit à la propoſition par des cris redoublés de Vive le Roi! Dans un inſtant le canot & la chaloupe furent à l'eau; & cette manœuvre ne fut pas exécutée avec moins de célérité par la corvette la Santa-Catarina. Le Sr. de Gérard, lieutenant de vaiſſeau, fut nommé au commandement du canot de l'Atalante, & le Sr. de St. Georges, enſeigne, à celui de la chaloupe; celle de la corvette fut commandée par dom Franciſco Yepès, lieutenant de frégate. Ces trois bâtimens à rames firent route ſur le corſaire; ils eſſuyerent un feu très-long & très-vif; mais la fatigue d'une vogue de plus d'une lieue ne ralentit pas l'ardeur des officiers & des équipages: Le corſaire fut abordé & enlevé après une défenſe opiniâtre.

On ne peut donner trop d'éloges à la valeur des trois officiers, qui commandoient les chaloupes françoiſes & eſpagnole, & à l'intrépidité des équipages des deux nations: Les officiers n'ont pas montré moins d'intelligence que de bravoure, par l'ordre dans lequel ils ont formé leur attaque pour aborder enſemble, conſervant

toujours dans le trajet aſſez de diſtance entre les trois bâtimens, pour qu'ils preſentaſſent un front étendu, & ne fuſſent jamais expoſés tous trois en même tems à l'artillerie du corſaire, qui manœuvroit avec ſes rames pour leur préſenter toujours le travers. La chaloupe du Sr. de St. Georges ſe trouva ſous le feu de la batterie au moment de l'abordage : Il ſaiſit l'inſtant, où la houle fit faire au lougre une abattée ; il l'aborda par l'avant, & eut l'honneur de ſauter le premier à bord de l'ennemi. Les chaloupes françoiſes ont perdu un matelot; trois officiers-mariniers & un ſoldat ont été bleſſés grievement par des coups de ſabre. La chaloupe eſpagnole a eu quatre hommes bleſſés, dont un très dangereuſement. Le capitaine du corſaire a été tué, ainſi que trois hommes de ſon bord ; huit autres ont été bleſſés; cinq le ſont grièvement & les trois autres de coups de ſabre. L'equipage du lougre étoit compoſé de 40 hommes : ce bâtiment eſt le corſaire de Jerſey, le Sprightly, capitaine Gedéon-Philippe Garrequer. Les deux chaſſe-marées, qui étoient des priſes faites par le lougre, ont été repris & amarinés par le petit canot de l'Atalante, armé de dix hommes, ſous le commandement du Sr. Doré, lieutenant de frégate auxiliaire. Ces deux bâtimens étoient chargés de bois de conſtruction, de fers, & d'autres munitions pour le Roi.

Il a été annoncé dans le tems, que le congrès de l'Amérique-unie avoit arrêté, " que „ ſon miniſtre-plénipotentiaire près la cour de „ Verſailles ſeroit chargé de faire faire une „ épée élégante avec des emblêmes convena„ bles, pour être préſentée au marquis de la „ Fayette au nom des Etats-unis „. Ce témoignage de l'eſtime du congrès pour M^r. de la Fayette aïant été exécuté par un de nos artiſtes les plus habiles, M^r. Franklin vient de l'envoïer au Havre par ſon petit-fils, qu'il a chargé

en même tems d'une lettre écrite en anglois, dont voici la traduction.

A Paſſy, le 24 Août 1779.

Monſieur,

Le congrés ſentant tout le mérite des ſervices que vous avez rendus aux Etats-unis, mais ne ſe trouvant pas en état de vous offrir une récompenſe proportionnée, a réſolu de vous faire préſent d'une épée, comme une légere marque de ſa gratitude reconnoiſſante. Il a ordonné, que cette épée fût embellie de quelques ornemens convenables. Quelques-unes des principales actions de la guerre, dans leſquelles vous vous êtes diſtingué par votre bravoure & votre conduite, y ſont repréſentées en conſéquence : elles en ſont le plus grand prix avec quelques peu de figures emblématiques, toutes admirablement exécutées. Je trouve, qu'à l'aide des artiſtes excellens, que la France fournit, il eſt aiſé d'exprimer toute choſe, excepté les ſentimens dont nous ſommes pénétrés à l'égard de votre mérite & des obligations que nous vous avons. Pour les faire connoître, des figures, des paroles même, ſe trouvent inſuffiſantes. J'ajouterai donc ſeulement que c'eſt avec l'eſtime la plus parfaite & avec reſpect, que j'ai l'honneur &c.

(Signé) B. Franklin, miniſtre-plénip. des Etats-unis à la cour de France.

P. S. *Mon petit-fils ſe rend au Havre avec cette épée; & il aura l'honneur de la remettre entre vos mains.*

M^r. le comte d'Eſtaing, en informant la

cour qu'il quittoit le 30 Juin le Fort-roïal de la Martinique, a ſupplié le Roi de le diſpenſer de rendre compte de ſon projet, étant aſſuré que S. M. & le miniſtre de la marine ſeroient contens de ſon expédition. Les uns préſument, ſans vraiſemblance, qu'il a été dans l'Amérique-ſeptentrionale ; les autres ne doutent nullement que ce ne ſoit à la Jamaïque & qu'il ne s'en ſoit rendu maître ; il paſſe auſſi pour conſtant qu'il s'eſt emparé de la Grenade avec une petite diviſion, de la même maniere que de Saint-Vincent.

Du Fort-Royal, *à* La Martinique *le* 30 *Juin.* " Le comte d'Eſtaing s'étant propoſé de s'emparer de l'iſle de St. Vincent, appartenante aux Anglois, fit dans les premiers jours de Juin, toutes les diſpoſitions néceſſaires pour cette entrepriſe. Le chevalier du Rumain, lieutenant de vaiſſeau, commandant la frégate du Roi le Lively, fut chargé en chef de l'expédition ; il eut ſous ſes ordres, les corvettes l'Elis, commandée par le ſieur de Fonteneau ; le Weazle, par le ſieur de Chantoiſeau ; le Bricq le Repreſal & une goëlette : ces bâtimens portoient un détachement du régiment de champagne, commandé par le Sr. Baritault ; un de Viennois, par le Sr. de Germiny ; un du régiment de la Martinique, par le chevalier de Lice ; deux détachemens des volontaires des Antilles, le premier par le Sr. de Canonge, le ſecond, par le Sr. du Hauſſay ; & les volontaires de Percin : ces différens détachemens formoient au total, un corps de 300 hommes. Le Sr. de Canonge avoit le commandement particulier des troupes, ſous les ordres du chevalier du Rumain ,..

" Tous les bâtimens appareillerent de la Caze-Navire, dans la nuit du 9 au 10 de Juin. La navigation de cette petite flotte fut contrariée par les vents, & les courans qui s'oppoſerent aux premieres diſpoſitions du chevalier du Rumain.

main. Le Bricq le Repréſal, qui portoit un des détachemens des volontaires des Antilles, ſe ſépara de la flotte pendant une nuit ; & l'on ignore encore quel aura été le ſort de ce bâtiment. Ce ne fut que le 16, que le chevalier du Rumain put mouiller dans la baie de Joung-Iſland de l'iſle de St. Vincent, entre Caliaqua & King's Town. Le débarquement fut fait, & le chevalier du Rumain ayant ſous ſes ordres le Sr. de Canonge ſe porta en avant avec les 300 hommes de troupes. Le poſte de Caliaqua, défendu par 6 ſoldats & 2 canons, ſe rendit à leur approche. On marcha vers King's-Town, & on parvint au Morne Hartley, d'où l'on découvroit la ville de King's Town, & les ennemis qui étoient renfermés dans le fort, au nombre de 60 ou 80. Le chevalier du Rumain ſe décida à aller attaquer le fort. Au même inſtant, on vit paroître ſur les hauteurs, les Caraïbes, au nombre de 600, qui arrivoient en jettant de grands cris à leur maniere. Leur averſion pour les Anglois & connue, & leur inclination pour la nation françoiſe ne s'eſt jamais démentie. Le fort demanda a capituler, & ſes propoſitions furent ecoutées ,,.

" Pendant qu'on etoit occupé d'en régler les articles, le chevalier du Rumain apperçut deux bâtimens qui venoient dans la baie à toutes voiles : il laiſſa au Sr. de Canonge le ſoin de rédiger la capitulation, ſe jetta dans une pirogue & appareilla avec ſa frégate. Il s'empara des deux bâtimens, après quelques coups de canon tirés de part & d'autre, & revint à St. Vincent. Le chevalier de Percin avoit été chargé de l'attaque du poſte de Calonery, garni de 16 canons de petit calibre, & gardé par 26 hommes de troupes, commandées par un officier. Aprés avoir eſſuyé le feu pendant quelque tems, il marcha vers le fort & l'emporta d'aſſaut, en montant par la gorge, ſans perdre un ſeul homme ; les ennemis eurent 1 ſergent & 3 ſoldats tués, & le reſte fut fait priſonnier ,,.

" Le 18 & le 19, tous les poſtes furent évacués par les troupes angloiſes : Le chevalier du Ru-

main s'occupa à réprimer les pillages des Caraïbes qui s'étoient répandus dans les habitations. Le 19 au ſoir, ayant fait embarquer ſur le Lively & l'Elis, 70 matelots, provenant des deux priſes, & 60 ſoldats de la garniſon angloiſe, avec un officier, il mit à la voile, laiſſant ordre à la corvette le Weazle, d'aller en parlementaire à Antigues, pour y porter le reſte de cette garniſon, qui conſiſtoit en 487 hommes, tant du Northen Régiment, que du ſoixantieme, ſans compter la milice : on a trouvé dans l'iſle 50 pieces de canon. „„

" Le chevalier du Rumain donne les plus grands éloges au zele & à l'intelligence des officiers qui conduiſoient les Troupes ſous ſes ordres, & reconnoît que leurs conſeils lui ont été très-utiles; il ne ſe loue pas moins de la bonne volonté des troupes. La perſévérance du chevalier du Rumain à pourſuivre l'entrepriſe, après une premiere tentative infructueuſe, lui fait beaucoup d'honneur, ainſi que la prudence de ſes diſpoſitions dans la deſcente, & ſon activité dans ſes opérations de terre & de mer.

St. Malo (*le* 25 *Août.*) M^r. le comte de Vaux eſt venu s'établir ici le 16 avec ſon état-major, parce que l'on peut embarquer de ce port en tout tems au premier ſignal, & qu'on n'eſt pas obligé d'y attendre comme au Havre les phaſes de la lune pour avoir de l'eau ſuffiſamment. —— Il ſe fait journellement des gageures au ſujet de la deſcente projettée. Le miniſtere ne diſcontinue pas de prendre les meſures qui peuvent en aſſurer le ſuccès. On fait conduire de gré ou de force, aux lieux où doivent ſe faire les embarquemens tous les bœufs, toutes les charrettes & tous les charretiers qu'on peut trouver ſur les côtes de Normandie & de Bretagne. Une autre précaution qui mérite d'être applaudie,

c'eſt qu'on vient d'imprimer à l'imprimerie roïale des placards pour répandre en Angleterre, en cas de deſcente. Ce placard porte en ſubſtance, qu'il ne ſe commettra aucune violence, aucune exaction contre les ſujets du Roi d'Angleterre, qui ne ſeront point en armes, & qui ne tenteront aucunes ſortes d'hoſtilités; que toutes les denrées ou marchandiſes qu'ils fourniront à l'armée françoiſe leur ſeront exactement païées, &c. &c.

TOULON (*le 29 Août.*) Le ſieur de Flotte, capitaine de vaiſſeau, commandant la frégate du Roi l'Aurore, eſt arrivé en ce port avec quatre priſes. Le 1. Août, étant à Alger, où il avoit eu ſon audience de congé du Dey, il fut averti à 7 heures du matin, qu'on avoit vu au large de la baie quatre navires qui paroiſſoient des bâtimens de guerre. Sa frégate étoit mouillée à plus d'une lieue & demie de la ville. Le vent étoit contraire pour s'y rendre, & la mer fort élevée. Les marins du païs regardoient le ſieur de Flotte comme perdu, s'il s'embarquoit dans ſon canot. Malgré ces obſtacles, il s'y haſarda, & ce ne fut pas ſans beaucoup de peine qu'il parvint à ſon bord. Il étoit alors midi, & les quatre bâtimens avoient été perdus de vue à 10 heures & demie. Le ſieur de Flotte ſe diſpoſa néanmoins ſur le champ à les pourſuivre, & quoique par ſon calcul ils duſſent avoir 10 lieues d'avance ſur lui, à 7 heures du ſoir on les apperçut du haut des mâts; à 4 heures du matin il les avoit dépaſſés; il revira ſur eux, & après leur avoir envoïé quelques bordées,

ils amenerent tous les quâtre à peu [illegible] tance l'un de l'autre. Ces bâtimens ſont le Salerne-Galley, de 20 canons de 3 livres de balle & 2 pierriers; le Saville, de 20 canons de 4 livres de balle & 10 pierriers; le Falcon de 8 canons de 3 livres de balle & 2 pierriers; & le marchand-Italien, de 16 canons de 3 livres de balle & 6 pierriers. Ils étoient partis de Livourne pour Londres, chargés de quelques marchandiſes; mais comme trois de ces bâtimens avoient des lettres de marque, il eſt vraiſemblable que leur principal objet étoit de faire la courſe.

On prétend que Mr. de Tronjoly a pris & conduit à l'Iſle-de-France quatre vaiſſeaux de la compagnie des Indes angloiſe, eſtimés à 14 millions. Mais cette nouvelle n'eſt fondée ſur aucun rapport direct.

Les Pariſiens, qui rient de tout, & qui cherchent toujours un côté ridicule & plaiſant, à ce qui eſt ſouvent le moins ſuſceptible de plaiſanterie, s'égaient auſſi ſur l'arrivée de leur flotte dans les mers d'Angleterre & diſent que la Grande-Bretagne n'eſt pas à plaindre, puiſqu'elle a la France & l'Eſpagne dans ſa Manche. Ils diſent encore que pendant que Mr. d'Orvilliers enmanchoit, l'amiral Hardy démanchoit; voulant dire par-là, que ce dernier s'eſt retiré au large à l'approche des ennemis. Ce qui eſt plus ſérieux que tout cela, c'eſt que la poſition de l'amiral anglois eſt vraiment aujourd'hui des plus critiques, attendu qu'en ſe rendant maître de la Manche, ſon adverſaire lui coupe toute communication

tion

ou avec la terre & intercepte tous les ſecours & renforts qu'on voudroit lui envoïer.

Par le réſultat des recherches que Mr. l'abbé d'Expilly fait depuis long-tems pour évaluer l'état actuel de la population en France & dont il a préſenté un tableau au Roi le 4 du mois dernier, le total des habitans eſt, à ce qu'il prétend, de plus de 24 millions dans les 32 généralités (a). —— Ce n'eſt pas Mr. de Schuwalow, mais Mr. de la Harpe, qui eſt auteur de l'Eloge de Voltaire qui a remporté le prix académique. Le ſeigneur ruſſe a refuſé, dit-on, de prêter ſon nom à Mr. de la Harpe, après avoir lu la piece, qu'il n'a pas jugé devoir procurer beaucoup de gloire à celui qui en ſeroit cru auteur. Depuis que cette anecdote eſt connue, on ne

---

(a) J'ai eu plus d'une fois occaſion de faire toucher au doigt l'exagération de ce calcul. Chaque province prétend être très peuplée, & s'attribue preſque toujours le double d'habitans qu'elle a dans la réalité. Delà il eſt aiſé de comprendre que la ſomme totale doit excéder infiniment l'état vrai des choſes, & ſe trouver en contradiction avec les tables de la mortalité, ſeul moyen d'apprécier la population avec une eſpece d'exactitude. . . . . Si Mr. de Buffon lui-même a fait dans ce genre des ſuppoſitions certainement fauſſes, s'il a établi ſes calculs ſur des principes oppoſés aux faits les plus conſtans, comme je crois l'avoir démontré *; quelle confiance peut-on avoir dans des gens qui n'avoient ni les mêmes lumieres, ni la même force d'eſprit pour s'élever au-deſſus des préjugés dominans?

* 1779, p. 317.

doute pas que ce ne ſoit auſſi M^r. de la Harpe qui nous a donné l'*Epître à Ninon* (der. Journ. p. 79.) Cependant ce bruïant academicien n'oſant pas ſe dire pere de l'ouvrage couronné, le prix a paſſé à l'auteur de l'*acceſſit*, qui eſt M^r. de Murville.

Le marquis de Peruſſe d'Eſcars, mineur, a gagné ſon procès pour la ſubſtitution perpétuelle de Louis de Bourbon de Malauſe, après la mort de la comteſſe de Poitiers, contre le marquis de Saint-Chaumont qui la lui vouloit diſputer. Suivant les termes de cette ſubſtitution, le marquis de Peruſſe doit prendre le nom de Bourbon de Malauſe après en avoir obtenu la permiſſion du Roi.

On vient de faire l'expérience d'une eſpece de carroſſe qui va ſans le ſecours de chevaux, & dont la marche eſt même auſſi rapide. Elle a eu lieu dans la place de Louis XV, en préſence de pluſieurs membres de l'académie, & d'un grand concours de monde. La voiture a fait pluſieurs tours dans la place. A la partie qu'occupe le brancard ou le timon ſe voit un aigle, les aîles déploïées qui ſont ornement, & ſert à cacher & contenir les guides, à l'aide deſquels la perſonne placée dans la voiture en dirige la marche. Derriere eſt un homme qui imprime à la machine un mouvement plus ou moins accéléré, en preſſant alternativement des deux pieds. Il eſt debout ou aſſis, les jambes en partie cachées dans une ſorte de cofre où paroiſſent établis les reſſorts. On a jugé cette voiture propre à l'amuſement de Mgr. le Duc d'Angoulême,

goulême, & l'on croit qu'elle ne ſera plus communiquée au public que lorſque l'enfance de ce Prince s'en ſera amuſée. On en attribue l'invention aux Srs. Blanchard & Maſurier.

Le 22 Juillet, après un orage & une pluie aſſez longue, le ciel étant couvert de nuages, pouſſés en tout ſens par les vents, on vit ſe former près de l'abbaïe de Saint-Amand & d'un petit village nomme Nivele, une colonne extrémement épaiſſe & noire, qui touchant à la terre & aïant 30 à 40 toiſes de haut ſur 60 ou 80 de large, s'avançoit rapidement, quoique ſon mouvement principal fût circulaire. Cette maſſe d'eaux qu'il faudroit nommer *trombe*, ſi ceux qui la décrivent, lui donnoient un alongement cylindrique, cauſa les plus grands dommages dans les différentes paroiſſes, & dans les campagnes qui ſont entre Saint-Amand, Nivele & Montagne; beaucoup de maiſons en ont été abattues, des grains diſperſés & des arbres déracinés. En paſſant ſur Château-l'Abbaïe, deux égliſes neuves & ſolides, quelques autres bâtimens & tous les arbres de la clôture ont été renverſés. La couverture de la maiſon abbatiale & du logement des étrangers a été enlevée; les religieux & l'abbé ſont ſans aſyle, & n'ont pas de quoi mettre à couvert leurs meubles, leurs grains & leurs beſtiaux. De toute leur égliſe, qui étoit vaſte & belle, il ne reſte que les murailles d'une petite chapelle, qu'on ſe hâte de réparer, pour que les religieux puiſſent y remplir les devoirs de leur état, & y rendre

dre graces au ciel de ce qu'il n'en a coûté la vie à perſonne.

PAYS-BAS.

BRUXELLES (*le* 31 *Août.*) On ſait qu'il ſe conſtruit dans le parc de cette ville un nouvel hôtel pour le conſeil de la chancellerie de Brabant. Les fondations en ont été achevées dès l'année derniere, & les bâtimens en ſont déja aſſez avancés. Le magiſtrat voulant, à l'exemple des anciens, enfermer dans une pierre diſtinguée de l'édifice, une lame de cuivre, portant une inſcription & quelques médailles relatives à ce monument, a ſupplié le prince de Starhemberg, miniſtre-plénipotentiaire de L. M. I. aux Païs-bas, d'y poſer la pierre préparée à cet effet : S. A. aïant bien voulu condeſcendre à cette demande & en aïant fixé la cérémonie au 24 de ce mois, ſe rendit le même jour à l'emplacement du nouvel édifice & y poſa la pierre avec l'appareil & les formalités ordinaires.

La médaille qui a été frappée, porte d'un côté le buſte de S. M, avec l'inſcription ſuivante : *Maria Thereſia Aug. Loth. Brab. Limb. Dux M. S. I.* Le revers repréſente le nouveau bâtiment avec l'inſcription : *Themidi Tutelari.* Dans l'exergue on lit *S. P. Q. B. extrui curavit.* M. DCC. LXXIX.

L'inſcription qui ſe trouve ſur la lame de cuivre enfermée dans la pierre, & qui eſt répétée ſur une autre lame de même métail, enchaſſée dans un quarré de marbre, qui couvrira

vira l'endroit où cette pierre a été posée, est conçue en ces termes :

Imperante. Mariâ. Theresiâ. Aug.
Duce Loth. Brab. Limb Marchione. S. Imp.
Carolo. Alexandro. Lotharingo.
Equit. Teut. Sup. Mag. Belgicæ Præfecto.
Senatus. Populusque. Bruxellensis.
Hanc. Legum. Basilicam.
Brabantis. consociatisque. Populis.
Juri. Dicundo. Sacram.
Quum. pristina. quæ. in. antiquo. Urbis. Ambitu.
Sita. erat. Vetustate. collaberetur.
In. Hoc. Pomerio. Pecuniâ. Publicâ.
A. Fundamentis. extrui. curavit.
Georgius. Adamus. S. I. Princeps. A. Starhemberg.
Plen. Cum. Potest. Belgic. Prov. Administr.
Primum. Lapidem. Posuit.
IX. Kal. Sept. MDCCLXXIX.
Josepho. De. Crumpipen. Brabantiæ. Cancellario.

Les lettres de Londres & de Paris ne contiennent encore rien qui soit propre à satisfaire l'impatience du public, pour savoir le succès des grandes opérations qui se projettent sur mer. Tant de lenteur à agir dans une circonstance où il semble qu'il n'y auroit pas un moment à perdre, donne quelque fondement aux conjectures de ceux qui prétendent qu'il y a encore des négociations d'accommodement sur le tapis; & qu'il n'y aura

ni deſcente, ni combat naval. Ce qui contribue encore à donner du poids à ces conjectures, c'eſt l'arrivée d'un courier venant de Pétersbourg, qui, en paſſant par la Haïe, a remis quelques dépêches aux ambaſſadeurs de Ruſſie & d'Angleterre, & a continué auſſitôt ſa route pour Londres en toute diligence. Il n'eſt donc pas poſſible de douter que l'Impératrice de Ruſſie n'ait interpoſé ſa médiation pour réconcilier les Puiſſances diviſées; & il eſt moins douteux encore que cette médiation ne ſoit efficace. Tout porte donc à eſpérer que, s'il y a encore des coups frappés cette campagne, qui touche preſqu'à ſa fin, ce ſeront au moins les derniers, & que la paix ſera faite cet hiver.

MORTS.

Le marquis de Tancos, lieutenant-général des armées du Portugal, eſt mort d'un coup d'apoplexie dans la 86e. année de ſon âge, infiniment regretté de la cour, dont il étoit le plus ancien gentilhomme de la chambre, aïant ſervi les Rois Jean V, Joſeph I. & le Monarque regnant.

On apprend par des lettres d'Amérique la mort de dom Antoine Bucherelli, vice-roi du Mexique, natif de Toſcane & chevalier de Malthe. On croit qu'il a laiſſé de grandes richeſſes à ſa famille, qui, depuis bien des années, eſt établie à Séville. Il avoit 14 freres, dont il ne reſte plus que 5, qui tous occupent des poſtes diſtingués dans l'état.

Charles Gallois, ancien directeur des domaines du Roi à Auſch, puis à Amiens, eſt mort le 11 de Juillet dans cette derniere ville, âgé de 97 ans & 9 jours. Il étoit né à Arces, dioceſe de Sens. Quoiqu'il n'eût point l'extérieur robuſte, il a joui de la ſanté la plus conſtante, n'a éprouvé aucune des infirmités de la vieilleſſe, & a conſervé juſqu'au dernier moment le jugement, la mémoire & l'uſage de tous les ſens. Il n'avoit donné ſa démiſſion de la direction d'Amiens qu'en 1769. Il faiſoit tous les jours de longues promenades, ſoit hors de chez lui, ſoit dans ſon jardin. Un catarre qui l'a obligé de garder le lit, l'a affoibli aſſez pour le faire expirer doucement & ſans douleur. Cet exemple de longévité eſt aſſez remarquable dans un homme, *merſus civilibus undis*. Ce n'eſt ordinairement que dans les campagnes, où l'air pur, le travail, la nourriture frugale, l'abſence des paſſions turbulentes, des ſoucis rongeurs, contribuent à former des corps vigoureux, l'on voit la carriere de la vie prolongée juſqu'à des termes très-éloignés.

TABLE.

TURQUIE	*Conſtantinople.*	111
ESPAGNE.	*Madrid.*	115
	Cadix.	117
RUSSIE	*Pétersbourg.*	120
POLOGNE.	*Varſovie.*	121
SUEDE.	*Stockholm.*	123
ITALIE.	*Rome.*	124
	Naples.	125
PORTUGAL.	*Lisbonne.*	127
ALLEMAGNE.	*Vienne.*	127
	Trieſte.	128
	Berlin.	129
	Ratisbonne.	130
	Wetzlar.	131
	Munich.	132
ANGLETERRE.	*Londres.*	133
	Kingſton, dans la Jamaïque.	135
FRANCE.	*Paris.*	138
	Du Fort-Roïal.	146
	St. Malo.	148
	Toulon.	149
PAYS-BAS.	*Bruxelles.*	154
	Morts.	156

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

1927

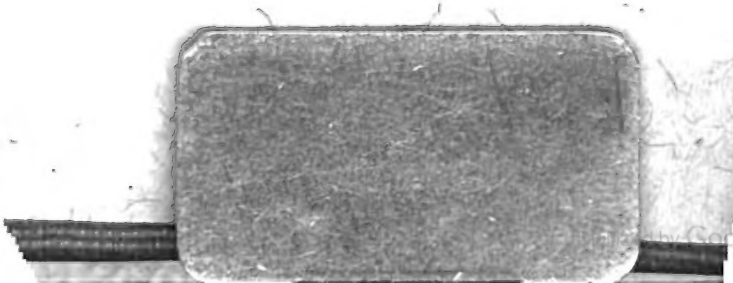

Digitized by Google

Digitized by Google